Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15873 – 7 F – JEUDI 8 FÉVRIER 1996 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La majorité renonce à réformer l'abus de bien social

LA PROPOSITION DE LOI de Pierre Mazeaud (RPR) tendant à réduire le délai de prescription du délit d'abus de bien social à six ans ne sera pas discutée par le Parlement. Le groupe RPR de l'Assemblée a décidé, *mardi 6 février*, de ne pas soutenir ce texte, préférant que le gouvernement dépose lui-même un projet de loi. Au ministère de la justice, mercredi matin, on indiquait qu'il n'en est pas question. Les critiques des associations de magistrats et celles de la gauche, accusant le gouvernement et la majorité de chercher à brider l'action des juges et à « amnistier » de fait plusieurs affaires de corruption en cours d'instruction, ont donc eu raison de la pression des chefs d'entreprise.

Par ailleurs, la Cour de cassation *confirme* l'annulation des procédures du juge Thierry Jean-Pierre réalisées en dehors de sa saisine.

Lire pages 8 et 12 et notre éditorial page 15

M. Bayrou veut faire de l'école un « sanctuaire » contre la violence

Les enseignants se mobilisent pour leurs conditions de travail

ALORS QUE de nouveaux incidents se sont produits, mardi *6 février*, dans des établissements scolaires, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a tenté de rassurer le corps enseignant. *« La violence à l'école est le reflet de la violence de la société. Pendant des décennies, on a plaidé pour une école ouverte. (...) Il faut prendre une position inverse, travailler à resanctuariser l'école »*, a-t-il déclaré, mardi 6 février, à l'Assemblée nationale. M. Bayrou a préconisé l'installation de clôtures autour des établissements, et s'est prononcé pour la restauration d'un article de la loi anti-casseurs, permettant d'interdire l'entrée dans l'établissement scolaire.

En lançant ce débat, François Bayrou tente de calmer des enseignants qui avaient accueilli avec ironie trois mesures annoncées le 1er février – création d'un numéro de téléphone « SOS violence », formation à l'enseignement en banlieue, appel à des « grands frères ». *Les syndicats enseignants* dénoncent la *« dégradation continue »* de leurs conditions de travail. Le SNES appelait à une manifestation devant le ministère de l'éducation, mercredi 7 janvier, tandis que le Syndicat national des chefs d'établissement (SNPDEN) demande l'intervention du premier ministre. Le socialiste Jack Lang a demandé, mercredi matin, *« le déblocage en urgence de 1 000 postes de surveillants »*, estimant que les systèmes mis en place par les gouvernements socialistes s'étaient *« depuis trois ans délités »*.



Lire page 10

Bull cède à Packard Bell sa micro-informatique

Cette cession renforce l'hégémonie américaine

BULL renonce à être un acteur direct dans l'industrie de la micro-informatique. Le groupe français cède les activités de sa filiale Zenith Data Systems au constructeur américain Packard Bell, dont il détient 19,9 %. Le japonais NEC, actionnaire de Bull et également de Packard Bell (19,9 %), apportera de l'argent frais à ce dernier.

La nouvelle société Packard Bell, issue de cette fusion, appartiendra au peloton des cinq poids lourds mondiaux de l'industrie micro-informatique, derrière Compaq, IBM, talonnant Apple et devançant NEC. Il deviendra même numéro un, devant Compaq, sur le marché américain. L'intégration de Zénith Data Systems (ZDS, treizième mondial) à Packard Bell, conforte l'hégémonie américaine dans ce secteur.

Il s'agit d'un tournant dans la stratégie du groupe informatique français. L'acquisition, il y a sept ans, du constructeur américain d'ordinateurs personnels ZDS, s'est révélé un échec commercial et un gouffre financier.

Après deux années laissées à cette filiale à 100 %, spécialisée sur ce marché, pour faire la preuve qu'elle pouvait se redresser, Jean-Marie Descarpentries a tranché. Face aux comptes toujours *« lourdement déficitaires »* de ZDS fin 1995, le PDG de Bull a décidé de mettre un terme à une aventure qui aura largement contribué aux mauvais résultats du groupe depuis six ans.

L'abandon de ZDS va sérieusement alléger les comptes de Bull. En 1995, pour la première fois depuis 1988, le constructeur sort du rouge et devrait dégager un bénéfice net de l'ordre de 300 millions de francs.

Bull, qui s'apprête à procéder à des réorganisations internes, concernant aussi bien la composition de son état-major que la définition de son périmètre d'activités, va également se consacrer, en 1996, à la recherche d'un quatrième actionnaire de référence, aux côtés des trois principaux que sont le japonais NEC, l'américain Motorola et France Télécom.

Lire page 16

Chronique d'une comédie du travail



CLAIRE SIMON

MONTEUSE, elle s'est passionnée pour le documentaire. Ainsi Claire Simon a-t-elle profité de ses périodes de chômage pour réaliser des films. *Coûte que coûte*, réalisé pour la télévision et diffusé par Arte en mars 1995, sort aujourd'hui au cinéma. En revenant, chaque fin de mois, filmer la vie d'une petite entreprise de restauration confrontée à d'insurmontables difficultés financières, elle a composé une comédie du travail et de l'argent, en forme de chronique d'une faillite annoncée. Patron et employés jouent leur propre rôle dans un film dont le scénario leur échappait autant qu'à la réalisatrice, qui découvrait au jour le jour les péripéties du récit. Claire Simon réalise actuellement son premier long métrage de fiction, *Sinon oui*.

On lira aussi dans nos pages consacrées au cinéma les critiques de tous les nouveaux films, dont les *Mémoires d'un jeune con*, de Patrick Aurignac, initiation d'un jeune bourgeois au banditisme, et un reportage sur Al Pacino, qui a présenté son premier film de réalisateur, *Looking for Richard*, variation sur le *Richard III* de Shakespeare.

Lire pages 25, 26, 27 et 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0208 - 7,00 F

Scènes de mœurs au Kremlin

MOSCOU
de notre correspondante

On savait déjà que le favori de Boris Eltsine, son garde du corps Alexandre Korjakov, gérait les écoutes des collaborateurs du président. Le chef de son administration, Sergueï Filatov, s'en était plaint devant la presse en 1995, avant de perdre brutalement son poste. Désormais, les paris sont ouverts à Moscou pour savoir combien de temps il faudra pour que Viatcheslav Kostikov, proche d'Eltsine et ambassadeur auprès du Saint-Siège, subisse le même sort.

Cet ancien porte-parole de Boris Eltsine publie en effet des Mémoires acides et indiscrètes, livre à paraître dont des extraits sont sortis dans l'hebdomadaire *Argoumenty i Fakty*. Interrogé à cette occasion par la chaîne privée NTV, dans son émission *Itogui* (le « 7 sur 7 » russe), Viatcheslav Kostikov brosse un portrait sans complaisance de Boris Eltsine.

« Son idéologie, son ami, sa maîtresse, sa passion, c'est le pouvoir, a-t-il déclaré. *Tout ce qui est au-delà l'intéresse beaucoup moins. » « Cela dépasse parfois les limites d'une morale raisonnable »*, a indiqué celui qui aurait une revanche à prendre. Kostikov aurait été déshabillé et précipité dans la Volga, un soir d'été bien arrosé, lors d'une croisière présidentielle. Les « hommes de Korjakov » auraient fait preuve de zèle, après que Boris Eltsine eut imprudemment manifesté le souhait d'être *« débarrassé »* de son porte-parole, qu'il trouvait trop agité à *son goût ce soir-là...*

Après ces révélations, l'ancien commensal semble peu inquiet de son avenir : *« Boris Nikolaevitch devrait lire mon livre, même s'il paraît qu'il lit de moins en moins. »* L'ambassadeur auprès du Saint-Siège enfourche la théorie qui veut qu'une réélection de Boris Eltsine en juin serait préférable à une *« arrivée au pouvoir des communistes »*. Même si, dit-il, le président en titre n'a *« jamais »* eu de *« convictions démocratiques »* et même si, *« ces derniers temps, il semble de plus en plus mal informé »*. Au passage, Kostikov critique *« la situation malsaine du triangle qui lutte en permanence »* pour entourer Boris Eltsine. Après l'éviction du « libéral » Filatov, un duel opposerait à présent Alexandre Korjakov, le garde du corps, et Viktor Illiouchine, le premier assistant, caractérisé par sa *« dévotion jalouse »* envers le patron du Kremlin.

Les autres collaborateurs peuvent ainsi transmettre un dossier réclamé par le président et voir celui-ci *« prendre soudainement une décision contraire »*.

Ce peut être parce que Alexandre Korjakov, qui joue auprès de Boris Eltsine le rôle du *« valet qui, dans la tradition russe, sert de majordome au seigneur, apportant les pantoufles, une bonne soupe ou la vodka »*, a donné son avis sur la question. Ne lui attribue-t-on pas le plan d'attaque de la Tchétchénie.

Mais cela, Viatcheslav Kostikov ne l'a pas dit.

Sophie Shihab

Les charniers de l'indifférence

SARAJEVO
de notre correspondant

Le monde entier, étonné et horrifié, découvre que l'armée serbe a jeté ses prisonniers musulmans dans des fosses communes en Bosnie-Herzégovine. Le monde entier esquisse un rictus dégoûté et promet de châtier les coupables. Emissaires, diplomates et reporters se pressent autour des squelettes des martyrs de Srebrenica, s'indignent et menacent. Si leur arrivée sur les lieux des crimes est évidemment capitale, leur air scandalisé n'en demeure pas moins surprenant.

Car jamais une guerre n'aura été autant scrutée à la loupe que le conflit de l'ex-Yougoslavie. Partout, à proximité de chaque champ de bataille, des journalistes ont vu et témoigné. Les organisations humanitaires ont recueilli des milliers de témoignages, accablants pour ceux qui sont désormais désignés comme des *« criminels de guerre »*. Les services de renseignement des pays occidentaux, présents sur le terrain, équipés d'avions et de satellites espions, ont suivi la moindre étape du conflit, d'autant plus consciencieusement qu'ils s'inquiétaient pour la sécurité de leurs « casques bleus » déployés en Bosnie. Les opinions publiques ont pu, lorsqu'elles le désiraient, s'informer de l'évolution de la guerre et en connaître les moindres péripéties.

La disparition de vingt mille hommes musulmans sur le sol bosniaque, dont six à dix mille autour de Srebrenica, n'est pas une découverte. Depuis la prise de l'enclave, en juillet 1995, par les soldats du général Ratko Mladic, leur sort était connu. Les rescapés avaient raconté les chasses à l'homme, décrit les exécutions et les carnages. Les journaux du monde entier avaient publié leurs témoignages. Les Etats-Unis, dès le mois d'août, avaient diffusé des photographies aériennes d'un coin de terre retournée et un reporter pouvait vérifier sur place la véracité des accusations.

A l'automne, à la suite d'une enquête parlementaire aux Pays-Bas, le monde apprenait que les « casques bleus » néerlandais avaient assisté à des massacres sans tirer un seul coup de fusil. Les Bosniaques s'étaient inquiétés du rôle de la France et du commandant de la Forpronu, le général Janvier, qui préconisait l'abandon des enclaves bosniaques.

Rémy Ourdan

Lire la suite page 15

■ Les mineurs ukrainiens en grève

Notre envoyée spéciale, Natalie Nougayrède, raconte la *« protestation prolétarienne »* des mineurs du Donbass, sur fond de nostalgie de l'Union soviétique. p. 5

■ Tensions chinoises

La Chine s'apprêterait à conduire de nouvelles manœuvres militaires dans le détroit de Formose, tandis que Taïwan propose des liaisons maritimes entre l'île et le continent. p. 2

■ La nouvelle aisance des agriculteurs

Le gouvernement envisage de consolider l'aisance des paysans, sensible depuis trois ans, en les faisant bénéficier d'allègements fiscaux. p. 6

■ M. Tiberi s'inquiète de la qualité de l'air

Le maire de Paris veut renforcer le contrôle de la pollution de l'air dans la capitale, au lendemain de la publication dans *Le Monde* d'un rapport accablant sur ses conséquences sanitaires, à Paris et à Lyon. p. 11

■ Les TGV jonglent avec l'électricité

L'étonnante hétérogénéité des réseaux ferrés oblige à concevoir des rames capables d'utiliser quatre types d'alimentation différents. p. 22

■ Tombouctou destination ultime

Cent cinquante ans après le premier explorateur, on y accède toujours par de méchantes pistes. p. 23

ASIE La Chine s'apprêterait à conduire de nouvelles manœuvres militaires, à compter du samedi 10 février, dans le détroit de Formose, selon un quotidien de Hongkong. Les autorités de Taïwan n'en ont pas moins exprimé à Pékin une volonté d'apaisement en proposant notamment l'établissement de liaisons directes entre l'île et le continent. ● LA FRANCE a invité les deux parties *« à la plus grande retenue »*, et ce à la veille de la visite d'Hervé de Charette qui est arrivé mercredi 7 février à Pékin, pour une visite de trois jours, en compagnie d'une forte délégation d'industriels. ● UNE DISSIDENTE CHINOISE s'est vu refuser, au printemps 1995, par la France, un visa d'entrée qui lui aurait permis d'obtenir l'asile politique. Ce pédiatre avait dénoncé le scandale des enfants abandonnés par leurs parents et confiés à des orphelinats-mouroirs.

La tension avec Taïwan révèle le poids politique de l'armée en Chine

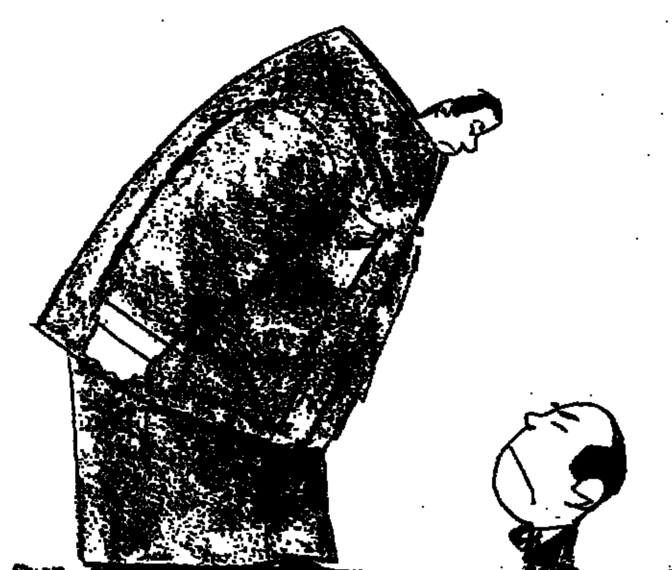
Le ministre français des affaires étrangères entame une visite de trois jours à Pékin pour tenter d'effacer les conséquences néfastes, en matière d'échanges commerciaux, qu'avait provoquées la vente d'avions Mirage à Taïpeh

PÉKIN
de notre correspondant

Alors que Pékin s'apprête à conduire des manœuvres militaires dans la province du Fujian – le quotidien de Hongkong *Ming Pao* affirme qu'elles mobiliseront près de 60 000 soldats à compter de samedi 10 février –, Taïwan a exprimé à Pékin une volonté d'apaisement face à l'escalade de la tension dans le détroit de Formose : le ministre des transports et des communications a déclaré que l'île était prête à établir des liens directs, notamment maritimes, avec le continent comme celui-ci le réclame, à condition que Pékin montre sa *« bonne volonté »*. Quant au chef de l'Etat, Lee Teng-hui, il a profité d'une réunion électorale pour appeler le public taïwanais à prouver sa compassion envers les victimes du récent tremblement de terre dans la province du Yunnan.

La Bourse de Taïwan a chuté, mardi, de 1,5 %, pour la troisième journée consécutive, réagissant ainsi aux bruits de bottes continentaux. L'armée de Taïwan s'est livrée à deux jours de manœuvres que les autorités ont pris soin de présenter comme un exercice de routine. L'actuelle poussée de fièvre est liée à l'échéance de l'élection présidentielle du 23 mars, à Taïwan, dont le grand favori est M. Lee. Or, les dirigeants chinois viennent d'accuser le chef de l'Etat d'être de mèche avec le candidat indépendantiste du Parti démocratique progressiste (DPP), Peng Ming-min, pour déclarer l'indépendance de l'île. Ce commentaire de l'agence Chine nouvelle a été lu sur toutes les radios et télévisions du continent.

A peu près au même moment, à Pékin, l'ensemble des attachés militaires étrangers, notamment occidentaux, étaient conviés à une réception donnée par les forces armées en l'honneur de la nouvelle année du calendrier lunaire, le 19 février. Ils y ont entendu le général Luo Bin, chef des relations extérieures de l'armée chinoise, se féliciter de sa *« coopération amicale »* avec les armées étrangères et assurer que le bras militaire chinois *« fera des efforts inlassables en vue de maintenir la stabilité et la paix dans la région et dans le monde »*.



Le Quai d'Orsay, par la voix de son porte-parole, à la veille de la visite de M. de Charette, avait émis le souhait que les deux riverains chinois *« s'en tiennent à la plus grande retenue »* dans leur différend. Le même message a été plus particulièrement adressé par Washington à Pékin à l'occasion de la visite d'un vice-ministre continental des affaires étrangères, Li Zhaoxing, aux Etats-Unis. Le jeu américain est toutefois ambigu, le président Clinton ayant choisi ce moment précis pour annoncer la levée de l'interdiction, en vigueur depuis la répression militaire de 1989, d'exportation de satellites américains de télécommunications à la Chine.

La presse officielle chinoise a, pour sa part, paru vouloir mettre la diplomatie française de son côté en citant des propos de M. de Charette à l'appui de la thèse selon laquelle *« Taïwan est une partie inaliénable de la Chine »*. Cette phrase-clé figure en effet dans le communiqué de normalisation des relations franco-chinoises de 1994 mais le Quai d'Orsay, dans ses déclarations récentes, a simplement répondu : *« Nous considérons qu'il n'y a qu'une Chine. »*

F. D.

Des militaires « au service du peuple » ou d'eux-mêmes ?

PÉKIN
de notre correspondant

Les gesticulations de Pékin à l'encontre de Taïwan et de Hongkong, la place accordée, dans les médias officiels, à la « grande muette », et l'insistance du chef de l'Etat, Jiang Zemin, à s'afficher en quasi-uniforme traduisent une régression sérieuse du pouvoir chinois, au crépuscule du règne de Deng Xiaoping, vers la situation qui prévalait à son arrivée aux commandes : la domination, en coulisses, des militaires sur l'échiquier politique.

Ceux-ci n'ont certes jamais été très loin des organes de décision au cours des deux décennies écoulées. Mais M. Deng avait réussi à inverser la tendance qui s'était fait jour à la fin de la vie de Mao Zedong après la désastreuse révolution culturelle. Alors, le Parti communiste ayant explosé avec les instances civiles qu'il contrôlait, il avait fallu au pouvoir s'appuyer massivement sur l'armée pour garder le pays en mains.

La célèbre maxime maoïste voulant que *« le parti commande aux fusils »* était, dans la réalité, respectée dans la seule mesure où l'armée demeurait dans son ensemble sous le commandement personnel des figures prestigieuses qui avaient conquis le pays en 1949 sous l'habit de « révolutionnaires » qu'ils n'étaient pas. Encore s'en était-il fallu de peu que l'outil militaire ne se casse lors de la crise qui mena au putsch manqué de Lin Biao, en 1971. Bien plus qu'à Mao, déjà perdu dans ses lubies, le pouvoir avait dû à la sagacité de Zhou Enlai de se maintenir.

Puis, une préoccupation majeure d'un Deng Xiaoping parvenu à la tête du pays fut de convaincre les militaires de retourner dans leurs casernes, d'une part en les autorisant à se lancer dans les affaires pour s'enrichir, d'autre part, en leur apportant la démonstration, cruelle mais convaincante, de leur nullité opérationnelle dans un conflit où pourtant la Chine aurait dû l'emporter face au Vietnam, en 1979.

La leçon fut comprise et l'armée se concentra sur sa propre mutation, d'une gigantesque troupe de va-nu-pieds en une force disparate mais dotée de quelques unités capables d'infliger des pertes sérieuses à un ennemi éventuel. L'épisode permit à la Chine de commencer à édifier un système d'instances civiles certes encore dominées par le Parti communiste et son réseau de délateurs, mais à partir desquelles purent se créer les premiers éléments d'institutions appelées à contrecarrer l'arbitraire politique.

Or, pour imposer une telle mutation, il fallait un homme au passé militaire impeccable, et même glorieux, même si les choix de Deng en matière d'ouverture économique étaient loin de faire l'unanimité de ses compagnons de route. Ceux-ci virent leurs pires craintes se matérialiser dans la catastrophe de Tiananmen, en 1989, quand, la police ayant baissé les bras devant le soulèvement pacifique de la jeunesse pékinoise en raison des divisions qu'elle constatait dans le parti, il fallut faire appel à l'armée pour reprendre la situation en main. Les militaires s'y résolurent mais en firent payer le prix politique aux dirigeants civils. Désormais, et au corps défendant des plus modernistes des siens, l'armée redevenait l'arbitre entre factions du pouvoir. La situation qui prévaut aujourd'hui est que, Deng étant mourant, l'appui d'une armée gloutonne en équipements est de nouveau la clé de la succession au sommet du régime.

« L'ESPACE VITAL »

D'autres facteurs devraient conduire les voisins de la Chine à contempler avec inquiétude les postures martiales des occupants du trône chinois. La différence de densité démographique aux frontières, notamment du Nord, en est un, crucial. Or des penseurs stratégiques chinois ont d'ores et déjà exhumé du passé des tentatives de théorisation de *« l'espace vital »*. Celui-ci, dans la pensée chinoise, est fortement associé au rayonnement culturel. On n'oublie pas, en Extrême-Orient russe, que l'empire mandchou jadis y régnait, précisément jusqu'à une époque où il était torturé de tentations militaristes, vivant mal son entrée involontaire dans le monde planétaire.

De surcroît, il n'existe pas en Chine de véritable culture de la paix. Il en existe une, en revanche, richissime, de la guerre. Elle remonte à *L'Art de la guerre* de Sunzi, composé entre 400 et 320 avant notre ère, dont on retrouve quantité de concepts jusque dans la propagande communiste actuelle. Il s'agit d'une vision du monde où l'antinomie guerre ou paix n'a guère de place, l'une et l'autre appartenant à une projection culturelle de l'ordre de la conquête.

Il est donc très abusif, d'un point de vue stratégique, d'estimer que la Chine *« n'a jamais été expansionniste »*, comme on l'entend souvent dire. Elle l'a été tout au long de son histoire puisque c'est ainsi que s'est formé ce qui demeure le dernier empire du monde. Simplement, elle a souvent préféré des armes politiques, conservant en dernier ressort l'usage de son bras militaire pour le cas où l'intimidation échouerait.

Comme ailleurs, au demeurant, c'est souvent quand l'Etat chinois était faible sur le plan intérieur qu'il se lançait dans des conquêtes militaires. Situation qui caractérise précisément le Parti communiste chinois de nos jours. Enfin, si la Chine moderne n'a pas été, tant s'en faut, le seul fauteur de guerre sur le théâtre asiatique au XXe siècle, il convient de noter qu'elle n'a été absente d'aucun des conflits qui y ont eu lieu pendant cette période, et très rarement des guérillas internes qui agitaient les pays de la région.

C'est dans ce contexte qu'il faudrait lire l'insistante affirmation par les dirigeants chinois que ce pays, entrant de plain-pied dans les échanges globaux, *« a par-dessus tout besoin, pour le moment, d'un environnement pacifique »*. Les mots qui comptent ici sont *« pour le moment »*...

Francis Deron

Trois millions de soldats

● **Effectifs** : l'armée chinoise compte trois millions d'hommes répartis sur un territoire de 9,6 millions de kilomètres carrés, soit une superficie trois fois supérieure à celle de l'Union européenne.

● **Capacité de combat** : les unités d'élite font un faible usage des équipements modernes dont elles sont dotées. Le rythme d'entraînement des pilotes de chasse, par exemple, est bien inférieur à celui des armées modernes. Les manœuvres et tirs de missiles opérés ces derniers mois autour de Taïwan montraient cependant des performances bien supérieures au passé, en précision et en ampleur. Singulièrement modernisée dans sa capacité de projection hors des frontières, elle devrait disposer, selon les experts, de 21 % de la flotte de combat présente en Extrême-Orient au lieu de 11 % en 1980. Au point qu'il est étonnant de constater l'assurance avec laquelle le ministère des affaires étrangères affirme régulièrement que Pékin *« n'a pas l'intention, et ne l'aura pas à l'avenir, de se doter d'un porte-avions »*.

● **Tâches manuelles** : l'armée chinoise est encore composée d'une forte proportion d'hommes dont la seule performance est moins liée au maniement d'armes sophistiquées qu'à sa capacité de mobilisation pour des tâches manuelles : travaux publics urgents et autres secours en cas de catastrophe.

● **Activités industrielles** : selon les estimations de la CIA et d'autres spécialistes, l'armée empocherait annuellement 5 à 10 milliards de dollars générés par ses activités industrielles, qui emploieraient quelque 25 millions de salariés.

● **Rôle politique** : l'armée occupe près de 20 % des sièges du comité central du Parti communiste, contre moins de 15 % avant le XIVe congrès du parti, en 1992, sans compter ceux qui lui font naturellement allégeance.

La France souhaite rééquilibrer ses échanges commerciaux avec Pékin

HERVÉ DE CHARETTE, qui est accompagné pour sa visite en Chine d'une importante délégation d'industriels, va tenter de rattraper le temps perdu, en termes économiques, à cause de la brouille entre Paris et Pékin après la vente d'avions Mirage à Taïwan, à la fin de 1992. La France voudrait bien profiter de l'engagement pris par la Chine de réduire de 35 % ses droits de douane – ramenés ainsi à une moyenne de 23 % – le 1er avril pour rééquilibrer les échanges commerciaux en sa faveur, ce qu'avait déjà souhaité Christine Chauvet, alors secrétaire d'Etat au commerce extérieur, lors de sa visite en juillet 1995.

En effet, si ces échanges sont passés de 9,4 milliards de francs en 1986 à 34,7 milliards en 1994, les ventes françaises à la Chine ont seulement été multipliées par 2,6 – alors que les achats l'ont été par 4,7 – et ne couvrent guère plus de la moitié des importations. Le déficit au détriment de la France s'est élargi, atteignant 10,7 milliards de francs, malgré une hausse sensible des exportations françaises (+ 32 %) en 1994 et l'achat de 850 000 tonnes de céréales par la Chine en 1995. Cette situation n'est pas exceptionnelle : elle est partagée par la plupart des grands pays industriels : Etats-Unis, Japon et, dans des proportions moindres, Allemagne, Grande-Bretagne et Canada. Mais la part de marché française en Chine est faible : la France n'est que le onzième fournisseur de ce pays, derrière l'Allemagne et l'Italie, qui ont accru leurs ventes en 1994.

Ce retard et ce déséquilibre s'expliquent en bonne partie par la structure des échanges. Alors que les importations françaises sont pour 60 % des produits industriels de consommation courante (essentiellement textile-habillement, cuirs et chaussures, jeux et jouets, appareils électroniques et électrodomestiques), les exportations consistent, pour les trois quarts, en biens d'équipement professionnel, même si des produits de luxe et, provisoirement, des éléments d'automobiles montées sur place s'y ajoutent.

Ce secteur est prometteur : dans les années à venir, la Chine pourrait représenter 20 % du marché mondial des biens d'équipement. Mais le montant des ventes, dépendant de grands projets et de commandes de l'Etat chinois, est soumis aux vicissitudes politiques. Cette année, Paris voudrait convaincre ses interlocuteurs d'acheter des Airbus.

En revanche, les investissements directs français en Chine se sont accrus considérablement en peu de temps, puisqu'ils sont passés, depuis 1989, de 9 millions de francs à 506 millions en 1993, ce qui a mis la France à peu près au niveau de l'Allemagne ou de la Grande-Bretagne. Mais la part des pays européens a reculé avec l'explosion des investissements asiatiques en Chine (comme des échanges) : 60 % du total proviennent de Hongkong, qui joue en réalité un rôle de plaque tournante. Accusés souvent de contribuer à la *« délocalisation »* et donc de faire disparaître des emplois en France, les investissements français sont pour la plus grande partie le fait de grands groupes industriels (chimie, énergie, automobile, notamment), pour lesquels ils constituent la meilleure – mais pas forcément la seule – manière de prendre pied sur le marché chinois.

G. H.

Paris a refusé d'accueillir une dissidente en 1995

LE CONSULAT de France à Hongkong a refusé, au printemps 1995, de délivrer le visa qui aurait permis à Zhang Shuyun, une femme médecin chinoise persécutée pour avoir dénoncé l'horreur des orphelinats-mouroirs dans son pays, de demander l'asile à Paris. Les ennuis de Zhang Shuyung avec les autorités françaises ont été révélés le 6 février par *Libération*. Zhang Shuyun a quitté la Chine, en mars 1995, pour échapper aux menaces qui pesaient sur elle depuis qu'elle avait révélé le sort de nombreux enfants abandonnés, mourant de faim et souffrant de mauvais traitements dans des institutions situées notamment à Shanghaï (*Le Monde* du 9 janvier). Les services consulaires français avaient été informés du rôle du médecin dans la mise au jour de ce scandale qui a valu des persécutions à des députés du Congrès du peuple de Shanghaï et à des avocats favorables à l'organisation d'une enquête indépendante.

Zhang Shuyung avait emporté de Chine les registres consignant l'arrivée à l'orphelinat de Shanghaï de bébés en bonne santé et leur décès inexpliqué, quelques mois plus tard. Mais la France, tout comme les Etats-Unis, a refusé d'ouvrir ses portes à la dissidente, en dépit de multiples interventions favorables. Finalement, Zhang Shuyung a trouvé refuge en Grande-Bretagne, où elle vit depuis la fin de juin 1995.

Le 9 janvier, les téléspectateurs de la chaîne de télévision privée britannique Channel Four découvraient un documentaire terrifiant intitulé *Retour aux chambres de la mort*. La pédiatre décrivait l'Institut de Shanghaï pour le bien-être des enfants comme un mouroir pour enfants abandonnés ou sacrifiés par la politique d'eugénisme prônée en Chine, à la manière des « orphelinats » de la Roumanie de Ceaucescu. L'horreur dépeinte, photos à l'appui, par Zhang Shuyun, a nourri un rapport accablant de l'Organisation américaine de défense des droits de l'homme, Human Rights Watch. L'émission a été qualifiée de faux par les officiels chinois, qui en ont vainement demandé l'interdiction. Le même jour, selon Human Rights Watch, Zhang Zian, propre frère du médecin, a été arrêté par des agents de la sécurité d'Etat pour *« sédition »*.

Philippe Bernard

La visite d'Hervé de Charette

Hervé de Charette est arrivé, mercredi 7 février, à Pékin pour une visite de trois jours. C'est le premier voyage en Chine d'un chef de la diplomatie française depuis l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, en mai 1995. M. de Charette devait rencontrer son homologue Qian Qichen, vice-premier ministre, ainsi que les chefs de l'Etat et du gouvernement, Jiang Zemin et Li Peng. Il se rendra, vendredi, à Xian pour y visiter des usines aéronautiques, puis à Canton avant de gagner Hongkong puis Djakarta.

Par avance, le Quai d'Orsay a fait savoir que Paris n'entendait pas adopter envers Pékin une position pugnace sur la question des droits de l'homme, préférant *« la discrétion »* par souci d'efficacité pour le sort des prisonniers de conscience. Le plus célèbre est Wei Jingsheng, qui vient d'être réemprisonné pour quatorze ans et qui, aux Etats-Unis, est proposé pour le prix Nobel de la paix.

Quant aux risques d'un affrontement entre le continent et Taïwan, Paris ne paraît pas avoir, en la matière, de religion très ferme. Le négociateur privilégié du « rabibochage » franco-chinois, Jacques Friedmann, patron de l'UAP, a fait, aux alentours de la nouvelle année, un séjour discret à Pékin, semble-t-il pour rassurer les dirigeants chinois quant à la détermination de la France de ne plus armer l'île qui échappe à leur contrôle.

La visite de M. de Charette peut apporter des éclaircissements sur une position française à tout le moins ambiguë.

La réforme de la coopération se traduit par la création d'un comité interministériel

M. Juppé se contente d'une simple coordination de l'aide au développement au lieu d'une réorganisation

Avec plusieurs mois de retard et quelques remous qui en ont affecté la portée, la réforme de l'ensemble des moyens de coopération devait être entérinée, mercredi 7 janvier, par le premier ministre. Timide réforme, en fin de compte, qui, plutôt qu'une réorganisation, institue une « coordination » entre les ministères et services intéressés, notamment avec la création d'un comité interministériel de l'aide au développement.

ALAIN JUPPÉ tient enfin « sa » réforme de l'organisation de l'aide publique au développement, c'est-à-dire des différents outils de la coopération, organisation jusqu'à maintenant complexe et dispersée, relevant de plusieurs ministères et institutions, plus ou moins jaloux de leurs prérogatives et peu enclins à la concertation. Réforme nécessaire, d'autant plus en période de rigueur budgétaire. Réforme importante, dans la mesure où la France se flatte d'être l'un des pays les plus généreux dans l'aide publique au développement, avec 50 milliards de francs par an.

L'idée était dans l'air depuis des années et M. Juppé l'avait précisée alors qu'il était encore ministre des affaires étrangères. Devenu premier ministre, il s'était empressé, en juin 1995, de lancer l'étude du projet, avec pour consignes : mieux adapter l'aide dans la politique extérieure de la France, clarifier les responsabilités, renforcer la « cohérence » et la « transparence », aller dans le sens de la « simplicité » et de l'« efficacité », éviter les « doublons ». Des consignes qui en disaient long sur les carences et défauts du système en vigueur.

Les différentes administrations concernées ont « planché » durant l'été et M. Juppé pensait pouvoir prendre une décision finale au début du mois de septembre au plus tard... Mais, de faux pas en passes d'armes, la réunion décisive n'a cessé d'être reportée, jusqu'à ce 7 février, et le résultat n'est certainement pas – quoi qu'on en dise à Matignon – à la hauteur des espoirs du premier ministre. Dans les milieux chargés de la coopération, on préfère désormais parler d'aménagement plutôt que réforme. Le plan en six points qui a été arrêté se résume en un mot : « *coordination* ». Mais il ne s'agit pas d'une réorganisation. Les ministères et organismes impliqués conservent leurs attributions, à quelques modifications marginales près. Le ministère de la coopération, dont l'avenir a été mis en question, sortirait même relativement renforcé de cette affaire.

C'est notamment le débat sur le sort de ce ministère qui a considérablement retardé le projet et en a limité les ambitions. Fin août, le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, interprétant à sa manière la volonté de « *cohérence* » de M. Juppé, jette un pavé dans la mare en déclarant que le Quai d'Orsay et la Rue Monsieur ne vont bientôt plus faire « *qu'un* ». Comme Jacques Godfrain, nouveau titulaire du portefeuille de la coopération, n'est déjà plus que ministre « *délégué* », placé sous la tutelle du chef de la diplomatie, la disparition du « *ministère de l'Afrique* » paraît annoncée. Les Africains s'alarment, y voient une réorientation de la politique française à leurs dépens, un démenti aux assurances données le mois précédent par Jacques Chirac, qui a réservé à l'Afrique sa première grande visite à l'étranger après son accession à l'Elysée.

A Paris, c'est la consternation. Jusqu'au Quai d'Orsay où l'on est obligé de rectifier : pas de « *fusion* », seulement un « *rapprochement* ». Comme M. Juppé vient de redire qu'il tient beaucoup à la mise en place d'un « *budget d'action extérieure* », regroupant en un document unique l'ensemble des crédits destinés à l'étranger, on craint, dans les autres ministères, que le giscardien M. de Charette se veuille principal bénéficiaire d'une vaste réforme. A Bercy, au ministère de l'économie et des finances – qui contrôle la moitié des quelque 50 milliards de francs alloués à l'aide au développement (la Rue Monsieur ne gérant que 7 milliards) –, il n'en faut pas plus pour fourbir les armes d'une longue résistance. A Matignon, on est confus et on murmure que M. de Charette a dépassé de beaucoup la pensée de M. Juppé. On sait que l'Elysée, quelque peu tenu à l'écart de l'élaboration de la réforme, ne va pas manquer l'occasion de rappeler que la politique étrangère – surtout quand elle concerne l'Afrique – est du « domaine réservé ».

« MIEUX AVEC MOINS »

Mais, à l'instar du chiraquien M. Godfrain, l'Elysée se mure dans le silence. M. Chirac, « *l'Africain* », attend son heure. En décembre, au Bénin, à la veille du sommet de la francophonie, il affirme avec force que le ministère de la coopération restera « *indépendant* ». Et, en privé, avec ses amis africains, il moque les « *traîtres* » du Quai. A ce moment, M. de Charette et ses gens boudent les ultimes réunions de mise au point de la réforme et le Quai refuse de transférer rue Monsieur ses pouvoirs et moyens pour 35 pays (dont l'Afrique du Sud) qui font maintenant partie du « *champ* » d'intervention du ministère de la coopération et non plus du ministère des affaires étrangères. M. Juppé vient de trancher : le Quai devra obtempérer.

Le principal élément de cette réforme, qui n'en est pas vraiment une, tient à la création d'un comité interministériel de l'aide au développement (CIAD), chargé de mener une « *coordination* » générale et présidé par le premier ministre. Y siégeront le ministre des affaires étrangères, celui de l'économie et des finances, les ministres délégués à la coopération, au budget et au commerce extérieur.

Réuni au moins une fois par an, ce comité interministériel doit définir les grandes orientations et les « *priorités* ». Le CIAD devra aussi procéder à une évaluation annuelle de l'efficacité de l'aide, dans un rapport dont le Parlement aura connaissance.

Au moment où le budget du ministère de la coopération diminue de 5 % (de 1995 à1996), cette vérification manifeste un souci que certains experts traduisent ainsi : « *faire mieux avec moins* ». La composition du CIAD se retrouvera au niveau des hauts fonctionnaires, qui devront se réunir plus régulièrement, de même que « sur le terrain », dans les pays « *du champ* », où les ambassadeurs présideront des comités locaux de coordination.

Le « *rapprochement* » entre le Quai d'Orsay et la Rue Monsieur ne se traduit que par la constitution d'un « *comité de pilotage* » commun aux deux ministères et la présentation dans un même dossier de budgets séparés... On est encore loin du budget unique pour toute l'aide publique à l'étranger tel que l'a envisagé M. Juppé pour 1997.

Francis Cornu

Divergence parlementaire sur la francophonie

Le débat sur le projet d'amendement constitutionnel devait s'engager mercredi 7 février, au Sénat

CE N'EST PAS d'hier que plusieurs des quarante-huit partenaires francophones de Paris regrettent que « *les Français ne soient pas encore entrés en francophonie* », selon le mot du président sénégalais Abdou Diouf. A en croire le secrétaire général de l'ONU, « *la francophonie est née d'un désir ressenti hors de France* ». Or la réponse de la France n'a pas été à la hauteur de ce « *désir* », du moins aux yeux de maints utilisateurs étrangers du français à travers la planète. Leur satisfaction de 1992, après la réforme constitutionnelle qui consacrait le français « *langue de la République* », fit place, en 1994, à la déception devant l'ironie suscitée par la loi Toubon sur l'emploi du français en France.

Des sénateurs de la majorité, soutenus par des élus d'autres bords, proposèrent, en 1995, d'adopter un article ainsi conçu : « *La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération.* » Voté par le Sénat, ce texte ne fut pas retenu par l'Assemblée. Voulant contenter nos partenaires, M. Chirac, au sommet de Cotonou, déclara sur TV 5, le 3 décembre : « *La francophonie est une idée qui progresse. Pour la première fois un débat est ouvert pour savoir si nous devrions, dans la Constitution française, apporter une modification qui permettrait de mentionner la francophonie et nos responsabilités à son égard.* »

Le lendemain, M. Chirac précisa : « *Je ne serai pas hostile à un amendement constitutionnel sur la francophonie s'il y a accord au Parlement.* » Divers signes montrèrent que le message avait plu. Jacques Legendre et certains de ses pairs, tel le sénateur socialiste Guy Penne, modifièrent ainsi le projet de 1995 : « *La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les Etats et les peuples ayant le français en partage.* »

C'est alors que l'entourage de M. Toubon fit savoir que le garde des sceaux était « *absolument opposé* » au principe de cet amendement. A la récente réunion de l'Association des parlementaires francophones, à Hanoï, des délégués étrangers se sont étonnés tandis qu'à Paris, des diplomates, notamment africains, se sont émus de ce qui serait considéré par eux comme une « *rebuffade* ». Le débat sur l'amendement devait s'engager, mercredi 7 février, au Palais du Luxembourg. Maurice Schumann, nommé par M. Chirac vice-président du Haut Conseil de la francophonie, sera reçu, le 8 février, par le président de la République afin de l'entretenir des mésaventures de l'« *amendement francophone* ».

M. Chirac aurait décidé de ne pas « *arbitrer* » ce différend. Différend dans la majorité mais aussi au sein de l'opposition puisque Jean-Pierre Chevènement avait prévu de défendre un amendement similaire à l'Assemblée, en janvier, ce qu'il n'a pas fait, contre l'avis du PS. Selon un proche du président du Mouvement des citoyens : « *Le fond de l'affaire c'est que certains maastrichtiens durs, quitte à désobliger nos partenaires francophones, ne veulent pas que l'engagement européen de la France soit concurrencé si peu que ce soit, fût-ce par un geste symbolique en direction du Sud.* »

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Le gouvernement rwandais tente de mettre fin aux exactions de l'armée

KIGALI
de notre envoyé spécial

La discipline fait la force des armées... Considérés comme des rebelles par l'ancien pouvoir et une bonne partie de la communauté internationale, les soldats tutsis du Front patriotique rwandais (FPR) auraient pu faire l'admiration de bien des armées africaines régulières. Dirigés d'une main de fer par le général Paul Kagamé, les 15 000 hommes du FPR ont défait l'armée gouvernementale, mis fin au génocide (qui a fait plus d'un demi-million de victimes) et conquis le pouvoir en juillet 1994, après deux tentatives avortées en 1990 et 1993. Dans le maquis, meurtres et viols étaient punis de mort et les châtiments corporels sanctionnaient les délits mineurs.

Le FPR est désormais la colonne vertébrale du nouveau pouvoir, le parti majoritaire au Parlement et le seul véritablement influent au sein du gouvernement. Les nouvelles forces gouvernementales, l'Armée patriotique rwandaise (APR), sont maintenant riches de quelque 50 000 hommes, gendarmerie comprise. Le recrutement massif, nécessaire au maintien de l'ordre et à la protection des frontières, régulièrement violées par des extrémistes hutus réfugiés dans des camps au Zaïre, au Burundi et en Tanzanie, n'a pas toujours été heureux.

Les dernières recrues – dont les familles ont été massacrées par les milices hutues en 1994 – sont moins disciplinées que les « anciens ». Les « écarts » de conduite, vols de voiture, cambriolages et agressions, sont d'autant plus fréquents que la solde tombe irrégulièrement (le gouvernement doit à ses troupes 20 millions de dollars pour les dix derniers mois). La hiérarchie militaire, préoccupée par ces délits de droit commun, et par les actes revanchards commis par certains gradés sur le terrain, s'emploie à faire preuve de fermeté.

Dans quatre prisons militaires, 1 036 soldats et 80 officiers attendent d'être jugés. Parmi eux, 384 sont détenus pour désobéissance ou désertion ; 345 sont d'anciens membres des ex-Forces armées gouvernementales (FAR) intégrés dans l'APR, puis arrêtés et accusés d'avoir participé au génocide ; 125 comparaîtront pour meurtre. Le général Paul Kagamé, vice-président et ministre de la défense, a réaffirmé récemment que tout soldat qui tuerait un civil passerait devant le peloton d'exécution. Il multiplie les déplacements à travers le pays pour porter la bonne parole à ses troupes. Il était la semaine dernière dans l'Ouest, où les infiltrations de commandos d'extrémistes hutus entretiennent la tension et où la fermeture annoncée de plusieurs camps au Zaïre risque d'entraîner un retour massif de réfugiés.

COUR MARTIALE

Les gendarmes qui avaient agressé trois enquêteurs du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), le 29 janvier (*Le Monde* du 1er février), ont été arrêtés dès le lendemain. Le général Kagamé a aussitôt dépêché l'un de ses plus proches collaborateurs, le major Emmanuel Ndahiro, porte-parole du ministère de la défense, auprès des responsables du TPR. Le major leur a affirmé que des sanctions seraient prises et a émis l'espoir que l'incident ne ternirait pas « *les bonnes relations qui existent entre le Tribunal et le gouvernement rwandais* ». En envoyant le major Ndahiro en personne, le général Kagamé a voulu rassurer les membres du TPR, et envoyer un message à ceux de la hiérarchie militaire qui cautionneraient un tel acte.

Après l'inauguration officielle de la cour martiale de Kigali, le 2 mai 1995, quatorze militaires avaient comparu pour le meurtre sordide de deux vieillards, gardiens de l'ambassade de Tanzanie ; deux autres officiers et quelques comparses, pour avoir étranglé un homme d'affaires très en vue (*Le Monde* du 4 mai 1995). Le 21 décembre, le conseil de guerre siégeait pour la première fois hors de Kigali, face à la mairie de Rwereré, une commune de la préfecture de Gisenyi, sur la rive du lac Kivu. Il devait statuer sur le sort d'un sergent et de trois de ses hommes, qui avaient tué, en état d'ébriété, un couple et sa fille, dix jours plus tôt. Les autorités civiles et militaires de la région et quelque quatre mille personnes assistaient à l'audience, filmée par l'Office rwandais de l'information. Le 28, la cour condamnait le sergent à la peine capitale et ses subordonnés à quelques mois de prison.

Le procureur militaire a lancé une enquête pour déterminer les responsabilités dans le massacre d'une vingtaine de personnes par huit soldats de l'APR, le 25 novembre dans la forêt de Nyungwé, à l'extrême Sud-Ouest. Au lendemain de la tuerie de Kanama (111 morts et plusieurs blessés), dans la préfecture de Gisenyi, organisée le 11 septembre en représailles à une embuscade qui avait coûté la vie à un officier rwandais, le ministère de la défense a constitué une commission d'enquête. Celle-ci n'a toujours pas rendu ses conclusions. Mais le commandant de la région militaire a été suspendu, le major qui avait ordonné l'opération et sept de ses officiers ont été arrêtés. Selon l'ONU, les soldats de l'APR sont soupçonnés d'avoir tué plus de 120 civils au cours des deux derniers mois.

Le temps de la guérilla n'est plus où les criminels étaient châtiés sur les lieux de leurs méfaits. La justice militaire a pris la relève. Sauf exception : à Gikongoro, dans le Sud, un soldat ivre qui avait tué un couple dans un bar, début décembre 1995, a été retrouvé par une patrouille, ramené sur place et tué devant la population qui avait assisté au double meurtre.

Le général Kagamé est décidé à rétablir l'ordre dans son armée. Il veut aussi prouver que le gouvernement ne se laissera pas entraîner dans la spirale revancharde que certains souhaitent. Deux conditions nécessaires, à défaut d'être suffisantes, pour inspirer confiance à ceux des deux millions de réfugiés qui envisagent de rentrer et à la communauté internationale qui se fait prier pour honorer ses engagements.

Frédéric Fritscher

Pale suspend tout contact avec Sarajevo après l'arrestation de huit de ses soldats

Le cas de ces criminels de guerre présumés embarrasse l'IFOR, chargée du maintien de la paix en Bosnie

La détention par Sarajevo de huit soldats serbes soupçonnés de crimes de guerre est conforme à l'accord de Dayton. Le gouvernement bosniaque a réaffirmé, mardi 6 février, qu'il suivrait les recommandations du Tribunal international de La Haye, qui a ouvert une enquête. Ces arrestations ont provoqué le courroux des Serbes de Bosnie et interrompu le processus de rapprochement entre Sarajevo et Pale.

SARAJEVO
de notre correspondant

Les séparatistes serbes ont suspendu, mardi 6 février, tout contact avec Sarajevo, en représailles à la capture de huit soldats serbes (onze selon Pale), dont certains sont accusés par les Bosniaques d'avoir commis des crimes de guerre. Pour la première fois depuis la signature de l'accord de paix de Dayton, le dialogue semble être rompu entre les belligérants, et l'OTAN ne parvient pas à déterminer la position à adopter face à la délicate question de la chasse aux criminels de guerre.

Les Bosniaques détiennent le général Dorde Dukic, le bras droit du général Ratko Mladic pour la logistique, le colonel Aleksa Krsmanovic, ainsi que six soldats. Sarajevo a indiqué que les deux officiers et trois soldats sont soupçonnés de « crimes de guerre », et que les trois autres hommes seront entendus comme « témoins » puis libérés. Dès mardi après-midi, des enquêteurs du Tribunal pénal international (TPI) ont pu interroger les prisonniers, tandis que les autorités bosniaques transmettaient leurs dossiers à La Haye. Les crimes reprochés aux officiers concerneraient le siège de Sarajevo, mais aussi des exactions en Bosnie orientale au printemps 1992.

UN TEST

Pale accuse Sarajevo de violer le plan de paix, en se référant aux textes sur la « *liberté de mouvement* » applicables sur l'ensemble du territoire bosniaque. Toutefois, l'accord de Dayton précise que les belligérants sont autorisés à appréhender les personnes soupçonnées de s'être livrées à des « crimes de guerre » et doivent les remettre à la justice internationale si le Tribunal de La Haye les inculpe.

Au quartier général des forces de l'OTAN, une certaine confusion règne. L'IFOR était informée de la capture des soldats serbes depuis plusieurs jours, mais elle tentait d'obtenir discrètement leur libération. L'annonce publique bosniaque l'a prise au dépourvu. Certains officiers ne cachent pas leur mécontentement. « *Personne n'est satisfait de cette situation. Ce n'est pas vraiment utile pour la poursuite du processus de paix de détenir un général* », commente un porte-parole de l'OTAN, le brigadier Cumming. « *C'est un feu vert pour la chasse aux sorcières,* s'indigne un officier de l'état-major. *C'est un mauvais signe pour l'avenir. La confiance recule, les gens de Pale refuseront de venir à Sarajevo.* » L'IFOR ne peut, cependant, pas donner l'impression de critiquer ouvertement la politique bosniaque, qui n'est que de collaborer avec la justice internationale dans le cadre du plan de paix.

Les Bosniaques ont, semble-t-il, bien calculé l'opération. Ces captures de soldats serbes pourraient être le premier véritable test de la détermination des grandes puissances à poursuivre les auteurs de crimes de guerre. « *Les Bosniaques ont trouvé un excellent moyen de maintenir la pression sur la communauté internationale, qui a tendance à traîner des pieds sur la réunification de Sarajevo, et surtout à ne pas envoyer un seul dollar pour la reconstruction du pays* », estime un diplomate occidental.

De sources bosniaques, on prétend que l'unique intention qui a présidé aux arrestations est la traduction en justice des criminels de guerre. La police et les services secrets, en cours de réorganisation, ont apparemment redoublé d'efficacité. Une liste précise de criminels de guerre présumés (plus de cinq mille noms) circule dans le pays. Un policier, qui souhaite conserver l'anonymat, précise que « *le général Dukic détenait des papiers militaires de l'état-major de Belgrade et que plusieurs soldats appartiendraient à des unités de Serbie* ». Sarajevo utiliserait donc ces hommes pour que le TPI se penche sur les liens entre Belgrade et l'armée du général Mladic.

Rémy Ourdan

Un avocat, proche de Felipe Gonzalez, est assassiné au Pays basque

MADRID
de notre correspondant

Fernando Mugica, un avocat de soixante-deux ans, est la première victime du mouvement séparatiste basque ETA en 1996. Cet ami personnel de Felipe Gonzalez a été tué d'une balle dans la nuque, mardi 6 février, à San Sebastian. L'assassinat s'est produit sous les yeux du fils de la victime, alors que l'avocat sortait de son cabinet en début d'après-midi. Militant socialiste et frère de l'ancien ministre de la justice Enrique Mugica, actuellement tête de liste socialiste dans la province basque de Guipuzcoa, Fernando Mugica, après avoir été conseiller municipal et président du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) de Guipuzcoa, se consacrait exclusivement à son métier. Il avait joué un rôle important auprès de Felipe Gonzalez à la fin de la dictature franquiste.

Cet attentat survient dix jours avant l'ouverture officielle de la campagne électorale en vue des élections législatives du 3 mars et témoigne de la recrudescence de l'offensive de l'ETA. Celle-ci, entamée le 11 décembre par un attentat à la voiture piégée à Madrid, qui a fait six morts, s'est poursuivie par l'explosion de bombes dans un grand magasin de Valence (une victime) et par l'attentat, le 22 décembre, contre un militaire de Leon. Cette fois, la victime est une personnalité politique, comme ce fut le cas, le 23 janvier 1995, dans la même ville, avec l'assassinat de la même manière d'un responsable politique du Parti populaire (PP, droite), Gregorio Ordonez.

L'ETA cherche par tous les moyens, y compris les enlèvements – un gardien de prison a été séquestré le 17 janvier –, à faire pression sur le gouvernement, à démontrer sa force face au pouvoir qui va sortir des urnes et enfin à avertir des risques d'engrenage que peut engendrer une confrontation brutale avec un régime de droite. Le 19 avril, le président du PP, José Maria Aznar avait échappé de justesse à un attentat. Au mois d'août, le roi d'Espagne, Juan Carlos avait été, à trois reprises, dans la ligne de mire des terroristes – comme vient de le révéler l'enquête – juste avant que le commando ne soit arrêté à Majorque.

RECOMPOSITION

Autant d'éléments qui illustrent la recomposition des forces opérationnelles du mouvement indépendantiste en dépit des coups qui lui ont été portés. Ce regain de violence se traduit également dans les rues du Pays basque et de Navarre, avec la multiplication des incidents provoqués par des bandes de jeunes radicaux qui brûlent les autobus, détruisent les cabines téléphoniques, s'attaquent aux banques et aux symboles de l'Etat espagnol. Autant de violences qui scandalisent, de plus en plus, une grande partie de la population basque face à ce que plus personne n'hésite à qualifier de « dérive fasciste » du mouvement séparatiste.

Cette nouvelle preuve du « *délire terroriste* » se produit au moment même où toute l'Espagne s'indigne de la décision du Conseil d'Etat belge de remettre en liberté, lundi 5 février, deux collaborateurs présumés de l'ETA, Luis Moreno et Raquel Garcia. Arrêté en juin 1993, ce couple est accusé par les autorités espagnoles d'avoir prêté assistance au commando Biscaye responsable de la mort d'un policier en 1992 et auteur d'une tentative d'assassinat. Cette libération et la paralysie pour six mois de la demande espagnole d'extradition ont provoqué la colère du gouvernement espagnol, qui a décidé de suspendre la collaboration judiciaire avec la Belgique et de rappeler pour consultation son ambassadeur à Bruxelles.

Madrid juge intolérable la décision de la justice belge et s'inquiète du décalage existant dans l'interprétation des normes communautaires concernant la convention européenne contre le terrorisme signée en 1977 et la convention européenne d'extradition. Le gouvernement belge, pour sa part, a manifesté de « la compréhension » face à l'irritation espagnole mais s'est retranché derrière l'indépendance de la justice.

Michel Bole-Richard

En Tchétchénie, des troupes russes sont nourries par la population

A Moscou, un responsable du Trésor affirme que l'argent versé à l'armée « se volatilise »

MOSCOU
de notre correspondante

« Quand les soldats ne sont pas nourris, que voulez-vous qu'ils fassent ? », a demandé le procureur général de Russie, Iouri Skouratov lors d'une conférence de presse à Moscou, lundi 5 février. De retour de sa première inspection en Tchétchénie, il a admis que des « *relations non réglementaires* » s'étaient établies entre certaines unités russes et la population tchétchène. Un reportage télévisé avait montré la veille un Tchétchène disant que son village nourrissait l'unité cantonnée à ses portes, laquelle s'abstenait en échange de racketter les villageois au poste de contrôle.

« *On a de bons contacts avec leurs officiers,* précise le Tchétchène, *mais, depuis quelques jours, des hélicoptères viennent tirer sur l'autre village là-haut. On leur a donc dit que, si ça continuait, leurs hommes risquaient d'être attaqués plus souvent.* » Des soldats russes déguenillés et transis de froid, filmés sous leurs tentes, avouent la même chose : « *On prend à manger où on trouve. Les Tchétchènes nous en donnent, pour qu'on les laisse passer. Mais d'autres nous tirent dessus la nuit. Et on n'a pas encore reçu nos soldes de décembre.* »

Il s'agissait apparemment d'appelés. Mais les forces d'élite ne sont pas mieux loties. Des *spetsnaz* chargés, en janvier, de libérer les otages du commando tchétchène au Daghestan ont raconté qu'ils avaient dû se nourrir en « *tuant les vaches échappées du village encerclé* » et ramasser de la neige qu'ils faisaient fondre pour boire. Ils ont précisé qu'ils avaient dû débourser eux-mêmes le prix de leur billet d'avion après avoir reçu leurs ordres de mission...

ACCUSATIONS

Dans un entretien publié, mardi, dans les *Izvestia*, le chef du département du Trésor du ministère des finances, Alexandre Smirnov, affirme que l'argent versé aux différents « *ministères de force* » (défense, intérieur, sécurité) pour l'entretien des personnels se « *volatilise* » autant que celui versé aux mineurs ou aux kolkhozes.

« *Jusqu'à présent, personne au gouvernement, hormis les plus hauts chefs militaires, ne sait comment l'argent du budget est réparti dans ces ministères* », affirme M. Smirnov, qui se dit aussi « *inquiet* » sur le transfert des dotations destinées au gouvernement tchétchène (pro-russe). Celles-ci passent, selon lui, par une banque commerciale, la Kredobank, sans grand contrôle possible. Le chef du Trésor russe s'est ému du fait qu'il n'a « *pas pu distribuer* » les 70 milliards de roubles que devaient recevoir en novembre des résidents de Tchétchénie à titre de « *compensation* ». « *Alors qu'il était prévu,* précise-t-il, *que les familles ne pouvaient recevoir plus de 60 millions chacune, nous avons reçu de Grozny une liste de 269 noms seulement, avec 200, 300, voire 500 millions alloués à chacun...* »

Les « pouvoirs » russes ou pro-russes en Tchétchénie, ainsi accusés de vol par le Trésor, se livrent à des guerres larvées internes. Mardi, les *Izvestia* rapportaient les réflexions de certains militaires du ministère de l'intérieur (MVD) à propos de l'activité de leurs collègues du ministère de la sécurité (FSB, ex-KGB). « *Ce ne sont pas des professionnels mais des exilés, amenés à Grozny en pénitence. Ils ne font rien, sauf s'aventurer où il ne faut pas quand ils ont trop bu. On ne sait plus maintenant si on doit les racheter vivants ou morts* (quand ils se font prendre en otage) ». Quant à ces agents de l'ex-KGB, « *à 80 % venus de Russie* », ils pensent que les forces du ministère de l'intérieur, majoritairement tchétchènes, « *travaillent en secret pour Doudaev* » et qu'un jour « *il nous faudra nous défendre contre eux aussi* ».

Le Kremlin est ainsi confronté à un dilemme insoluble : son plan, exposé par le procureur Skouratov, serait de retirer « *progressivement* » l'armée en renforçant les structures du ministère de l'intérieur, qui, en Russie, dispose des mêmes armements lourds que l'armée. Si le remplacement des unités russes de l'armée par les troupes du ministère de l'intérieur se fait, le pouvoir n'en tirera aucun bénéfice auprès de l'opinion russe, et ne gagnera pas en termes d'efficacité militaire : comme l'armée actuellement, ces troupes chercheront à se protéger elles-mêmes en passant des accords occultes avec la population. S'il s'agit de renforcer les « supplétifs » tchétchènes, c'est avec le risque de les voir un jour « *passer à l'ennemi* ».

Sophie Shihab

Le général Doudaev menace l'Europe d'actes terroristes

« *Les pays d'Europe occidentale sont les principaux coupables de la tragédie en Tchétchénie* », a déclaré le président indépendantiste tchétchène Djokhar Doudaev, lundi 5 février, au cours d'un entretien avec quelques journalistes dans un village de la région d'Ourous-Martan, au sud de la Tchétchénie. « *La France, la Grande-Bretagne, la Belgique veulent que la guerre ruine la Russie* », a déclaré le général Doudaev lors de cet entretien dont l'Agence France-Presse a pu se procurer l'enregistrement. « *Quant aux actes terroristes, nous allons voir. Si le besoin s'en fait sentir et que l'occasion s'y prête, nous y arriverons non seulement à Moscou, mais aussi en Europe occidentale* », a-t-il encore dit. – *(AFP.)*

Des officiers guinéens arrêtés après la tentative de putsch

CONAKRY. Cinq officiers guinéens auraient été arrêtés lundi 6 février après la tentative de putsch qui a fait une cinquantaine de morts au cours du week-end, apprend-on auprès de leurs familles. Parmi les militaires arrêtés se trouveraient les organisateurs d'une précédente tentative de coup d'Etat, en 1994.

Le calme était revenu à Conakry après que le président Lansana Conté eut accédé aux revendications des soldats mutinés (augmentation de solde et limogeage du ministre de la défense). Mais, selon l'AFP, de nombreux militaires en armes n'auraient pas regagné leur caserne et le ministre de l'intérieur a ordonné aux autorités provinciales d'arrêter les personnes qui pourraient tenter de quitter le pays.

L'Irak souhaite des discussions avec l'ONU à l'abri des « pressions »

NATIONS UNIES. Après deux premières heures de discussion, mardi 6 février à New York, l'Irak et l'ONU devaient reprendre mercredi et pour une période « *de sept à dix jours* », selon le chef de la délégation irakienne, leurs discussions sur « *la formule pétrole contre nourriture* ». « *Si on nous laisse seuls, sans aucune pression (...) je crois que nous sommes capables de trouver une solution qui satisfera toutes les parties prenantes* », a déclaré Abdel Amir El Anbari, selon lequel l'Irak a pris « *l'engagement total* » de « *coopérer avec le secrétariat général de l'ONU* ». – *(AFP.)*

EUROPE

■ **FRANCE-ALLEMAGNE : Alain Juppé se rendra à Bonn lundi** 12 février, à l'invitation du chancelier Kohl. Le premier ministre doit ensuite effectuer, du 14 au 16 février, une visite en Russie, où le chancelier est lui aussi attendu quelques jours plus tard. La question russe devrait être évoquée dans les entretiens de lundi, de même que les négociations sur la réforme de l'Union européenne et le sommet euro-asiatique. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : plus d'un million et demi d'enfants ne sont pas scolarisés**, selon le porte-parole du ministère russe de l'éducation. Issus de familles démunies, ils ont abandonné l'école pour chercher du travail ou rejoindre des structures criminelles. D'autre part, 40 % des enfants scolarisés et 75 % des élèves des écoles professionnelles vivent dans des familles dont les revenus mensuels se situent entre 60 et 75 francs. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : l'ultra-conservateur Patrick Buchanan a remporté**, mardi 6 février, le caucus de Louisiane, première consultation républicaine de la campagne des élections primaires de 1996. Il a devancé Phil Gramm, autre représentant de la droite du Parti républicain. – *(AFP.)*

■ **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : un Boeing 757 s'est abîmé** mercredi 7 février dans l'océan, au large de la station touristique de Puerto Plata, en République dominicaine, d'où il venait de décoller, avec 189 personnes à bord. Les gardes-côtes américains, qui ont donné la nouvelle, n'étaient pas encore en mesure, mercredi en fin de matinée, de faire le bilan de la catastrophe. *(AP)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL-SYRIE : le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher**, a annoncé, mardi 6 février à Damas, que la Syrie et Israël reprendraient leurs négociations de paix le 26 février, près de Washington. – *(AFP.)*

■ **LIBAN : le parti des Forces libanaises (FL) a été « réactivé »** et son chef, Samir Geagea, actuellement en prison, a été réélu à la tête de ce parti qui s'était autodissous en 1994. Selon un communiqué publié mardi 6 février à Paris, les FL ont formé un conseil politique de treize membres et un organe central groupant « *tous les cadres résidant à l'étranger* ». – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia**, a annoncé, mardi 6 février, que des retenues de salaires seront appliquées cette année aux fonctionnaires et aux salariés des entreprises publiques pour aider près de 200 000 travailleurs de ce secteur qui ne sont plus payés depuis plusieurs mois. Le Trésor public « *n'est plus en mesure de se substituer aux entreprises publiques défaillantes* », a précisé M. Ouyahia. – *(AFP.)*

■ **MAROC : le directeur général de la douane marocaine**, Ali Amor, et une vingtaine de cadres et d'agents de la douane ont été présentés, mardi 6 février, devant le tribunal correctionnel de Casablanca pour « *complicité dans la contrebande* » et « *dissimulation d'actes de fraude* ». Parmi les prévenus, figure aussi Hammad Jai Houkeimi, ancien directeur général des douanes. Le procès a été reporté au 7 mars 1996 à la demande de la défense. – *(Corresp.)*

■ **BURKINA-FASO : le premier ministre a démissionné**, *mardi 6 février*. Roch Marc Christian Kaboré a été aussitôt remplacé par Kadré Désiré Ouédraogo, jusque-là vice-gouverneur de la banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest. Le président Compaoré a nommé M. Kaboré « *conseiller spécial auprès de la présidence* ». Ce changement intervient après la fusion de plusieurs partis d'opposition avec la formation présidentielle. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

■ **PHILIPPINES : le gouvernement et le Front moro de libération nationale**, principal groupe rebelle musulman (FMLN), sont parvenus à un accord sur l'autonomie de la future région musulmane, a affirmé mardi 6 février une source gouvernementale. En vertu de cet accord, pas encore rendu public, sept provinces du Sud seraient placées sous l'autorité du gouvernement provisoire FMLN pendant trois ans sans référendum. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **MONNAIE UNIQUE : l'union économique et monétaire (UEM) verra le jour** en Europe et la Grande-Bretagne se retrouvera marginalisée si elle décide d'en rester à l'écart, a prédit mardi 6 février, Lord Jenkins, l'ancien président de la Commission européenne. Le pessimisme affiché par le gouvernement conservateur britannique à l'égard de l'UEM pourrait avoir de graves conséquences, a affirmé Lord Jenkins. – *(Reuter.)*

En Ukraine, les « tovarichi au ventre vide » poursuivent la grève

Les mineurs du bassin du Donbass, dans l'est du pays, ont entamé, le 1er février, un mouvement de protestation contre le non-paiement de leurs salaires depuis cinq mois. Ils regrettent l'Union soviétique et accusent leur gouvernement ainsi que l'économie de marché

La grève des mineurs ukrainiens est entrée, mercredi 7 février, dans son septième jour. Selon les syndicats, environ 400 000 mineurs ont cessé le travail, dans 76 mines (sur un total de 227), et 91 autres mines n'expédient plus leur charbon. De son côté, le gouvernement de Kiev parle de débrayage dans 37 mines seulement et refusait, mardi, de négocier avec les grévistes, arguant des directives données par le Fonds monétaire international (FMI) en matière de politique monétaire. Les grévistes réclament le versement de leurs salaires, impayés depuis octobre dernier, ainsi que les subventions destinées à l'industrie minière. Les syndicats ont menacé, lundi, de durcir le mouvement si le gouvernement ne leur donnait pas satisfaction avant le 7 février au soir. Faute de débouchés, la production de charbon a chuté de 60 % depuis 1988. Dans le bassin du Donbass, une trentaine de mines sont menacées de fermeture, dans le cadre d'un plan de « restructuration » proposée par le FMI.

DONETSK (est de l'Ukraine)
de notre envoyée spéciale

Lorsque les mineurs du Donbass se réunissent pour parler de leur grève, ils le font sous un portrait de Lénine, flanqué d'une citation : *« Le charbon est le pain de l'industrie. »* Lorsqu'ils manifestent, c'est devant une statue de Lénine, place Lénine. Le Donbass, immense bassin minier dans l'est de l'Ukraine, est en pleine *« protestation prolétarienne »*. Ici, on s'appelle toujours *« tovarich »* (camarade). Pas seulement par habitude : par conviction. Parce que *« la lutte des classes a repris »*, déclare un vieux mineur édenté, et parce qu'il n'y a pas d'alternative. *Ou bien si : « On a le choix entre Lénine et Coca-Cola ! »*, s'écrie un gréviste, frustré de voir les magasins se vider de produits locaux, et se remplir de produits importés qu'il ne peut s'offrir.

D'ailleurs, les mineurs du Donbass ne peuvent pas s'offrir grand-chose. Ils sont en grève depuis le 1er février, parce que leurs salaires (l'équivalent de 500 francs français par mois en moyenne) n'ont pas été versés depuis cinq mois. Les retraites non plus, ni les indemnités pour les invalides, qui sont nombreux dans la région. *« Dans quel pays civilisé les mineurs se rendent-ils au travail le ventre vide ? »*, s'indigne un syndicaliste lors d'un meeting. Et, dans la salle noire de monde, chacun hoche la tête. Bientôt, les conserves de tomates et de choux, les poissons séchés, les cornichons et les confitures préparées l'été dernier par les épouses des mineurs viendront à manquer. Les réserves s'épuisent, et les salaires n'arrivent toujours pas...



« Nous les mettrons à genoux ! », tonne Vasili Khara, un syndicaliste, en parlant du gouvernement ukrainien. *« Ce sera comme en 1989 »*, ajoute-t-il, allusion à la grande grève des mineurs soviétiques qui avait porté un coup fatal à la perestroïka de Mikhaïl Gorbatchev. La salle retentit de sifflets enthousiastes, mais, à la sortie du meeting, quelqu'un lâche : *« C'est nous qui sommes à genoux. »*

Derrière le plus gros terril de Donetsk, passé les rangées de baraquements d'où s'échappent les fumées de poêles à charbon, s'étend la mine de Petrovskoe, l'une des plus importantes de la région. Petrovskoe vient de fêter ses cent ans. Avec son enceinte décrépite, ses douches insalubres et l'entrée dantesque de son puits éclairée d'une faible ampoule, on voit bien qu'elle date d'un siècle. Quant aux mineurs qui y travaillent, ils font en général dix ou quinze ans de plus que leur âge. Ils se tiennent légèrement voûtés dans leur veste graisseuse. Ils ont la voix rauque et la dentition dans un triste état. Les plus chanceux arborent quelques rares dents en or.

A 600 mètres sous terre, leur tâche consiste à abattre le minerai, allongés dans des boyaux de 1 mètre de hauteur, parfois sans réserve d'oxygène de secours, car il y a pénurie de tout, même d'air frais. Leur bouche, leurs poumons se remplissent de poussière noire. En surface, ils fument. Il n'y a ni eau potable disponible ni pharmacie équipée : les caisses de la mine sont vides. La cafétéria n'offre qu'une maigre pitance : des choux, des pommes de terre et quelques boulettes de viande, le tout dans un local que les serpillières des *« babouchki »* ont du mal à rendre présentable. Dehors, c'est une carriole tirée par un poney qui apporte le bois à l'entrée de la mine.

En 1939, les brigades *« stakhanovistes »* de Petrovskoe battaient des records de productivité en l'honneur d'Alexei Stakhanov, originaire du Donbass. Aujourd'hui, les wagons et les pioches sont immobilisés. Et c'est le comité de grève qui fait du zèle, alternant parties d'échecs et débats agités. Anatoli Gerevitch, quarante ans, dont *« quinze au fond »*, peste contre l'économie de marché qu'il définit à sa façon : *« Prenez n'importe quel homme d'affaires. La saucisse qu'il vend, elle est à nous. Son magasin, il est à nous. Mais la valise pleine d'argent, elle est à lui. »*

« Avant, on vivait dans un pays riche et respecté. Maintenant, nous sommes les citoyens d'une république bananière », clament les grévistes, tous nostalgiques de l'Union soviétique, dont ils se disent les purs produits. L'un est mi-russe, mi-tatar, l'autre est mi-lituanien, mi-cosaque... et ainsi de suite. L'indépendance de l'Ukraine ne leur a apporté que des tracas. Sauf un : *« Au moins, nos fils ne sont pas envoyés en Tchétchénie »*, reconnaissent-ils. Tous se plaignent du prix de l'aspirine, médicament dont ils semblent faire un aussi grand usage que la vodka.

Le Donbass, région aussi russophone qu'industrialisée, s'est mis en colère en même temps que les mineurs de Russie. Mais, contrairement, aux *« tovarichi »* russes, qui ont suspendu leur mouvement, les mineurs d'Ukraine poursuivent la grève. Par rage. Ils sont convaincus que leurs collègues russes *« ont la vie plus facile »* parce que leurs salaires sont trois fois plus élevés, et parce que *« leur gouvernement les écoute »*, alors qu'en Ukraine : *« On est traités comme des mendiants après avoir trimé toute notre vie comme des esclaves. »*

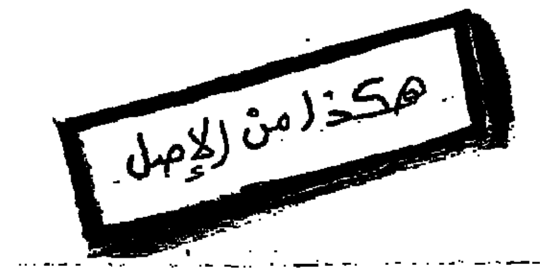
> « Quatre mineurs meurent pour chaque million de tonnes de charbon produit. »
> En 1995, 339 "gueules noires" sont morts à la suite d'accidents du travail, soit une mortalité cent fois plus élevée qu'aux Etats-Unis

Assis dans son deux-pièces sombre et humide, Valeri Sipalo dit qu'il a besoin, certes, de son salaire, mais aussi *« de dignité »*. Son cœur a lâché après trente années passées *« au fond »*. En dépit de son infarctus, il est retourné à la mine, à l'instar de nombreux retraités : sa pension d'invalidité, qui *« vaut quinze citrons »* au marché, ne lui suffisait pas. *« A l'hôpital*, raconte-t-il, *j'ai vu des kiosques privés vendre des médicaments très cher au rez-de-chaussée, tandis que des mineurs malades mouraient au premier étage, faute de traitement. »*

En 1995, trois cent trente-neuf mineurs sont morts en Ukraine à la suite d'accidents du travail, soit une mortalité quatre fois plus élevée qu'en Russie, et cent fois plus élevée qu'aux Etats-Unis. Selon les syndicats, *« quatre mineurs ukrainiens meurent pour chaque million de tonnes de charbon produit »*.

Ecœurés, des milliers de jeunes mineurs du Donbass ont déjà rendu leur casque et leur lampe. Sacha, vingt-quatre ans, ancien employé de la mine « Octobre » voyage vers Moscou pour acheter des romans de gare américains traduits en russe et les revendre à Donetsk. Ses amis, explique-t-il, ont rejoint des *« brigades de construction »* en Russie où des réseaux mafieux *« importent »* une main-d'œuvre ukrainienne qualifiée et bon marché. *« Ils bâtissent les datchas des nouveaux riches russes »*, constate Sacha. Vladimir, lui, s'est fait chauffeur de taxi, garé devant l'Hôtel Mineur, non loin du stade où s'entraînait la prestigieuse équipe de football de Donetsk, appelée bien sûr « Mineur ». Sur son tableau de bord, il a collé un vieux billet de 100 roubles avec le visage de Lénine et, à côté, une photo de pin-up américaine *« parce qu'il faut bien rigoler un peu »*.

Natalie Nougayrède



CAMPAGNE La conférence annuelle agricole, qui se réunit jeudi 8 février autour d'Alain Juppé après une interruption de huit ans, est l'occasion pour les représentants de la profession de faire valoir leurs revendications dans un contexte d'aisance particulièrement évidente depuis trois ans. Le gouvernement envisage de consolider cette situation en augmentant la dotation pour investissements soustraite du revenu imposable. ● LE REVENU agricole moyen progresse depuis 1993 au rythme de 7,4 % par an, et l'endettement des exploitants est en nette diminution, selon une étude confidentielle du Crédit agricole. ● LES AIDES européennes expliquent pour une bonne part cette situation. L'arrivée de nouveaux pays membres pourrait modifier la répartition des subventions de l'Union européenne au détriment des agriculteurs trop productivistes.

Les agriculteurs vont bénéficier de nouveaux allègements fiscaux

Avec les encouragements de Jacques Chirac, le gouvernement devait annoncer lors de la conférence annuelle agricole des mesures de soutien à l'investissement. La profession apparaît plus que jamais comme la mieux organisée face aux pouvoirs publics, autour de la toute-puissante FNSEA

IL Y A au moins une promesse électorale que Jacques Chirac aura honorée depuis son installation à l'Elysée : *l'organisation de la conférence annuelle agricole.* Il renoue ainsi avec un rite entamé en 1971 et interrompu, après bien des péripéties, en 1988. La rencontre a lieu, jeudi *8 février*, à l'hôtel Matignon, sous la présidence d'Alain Juppé, dans un climat serein entre le gouvernement et les principales organisations professionnelles et syndicales. Il est vrai qu'entre le président de la République, ancien ministre de l'agriculture et du développement rural, et le monde des campagnes, on se comprend, on s'épaule et on s'apprécie. Pour l'ancien député de Corrèze – plus que jamais son apologiste –, la société paysanne est encore celle qui trace le mieux les repères nécessaires et sert de modèle, lorsqu'on parle d'adaptation intelligente aux exigences du monde moderne. Il l'a dit sans ambages lors de son récent déplacement dans les Deux-Sèvres.

Le message politique est clair : la nation doit se sentir tout entière engagée auprès de son agriculture – même si le nombre de paysans, comme dans les autres pays européens, se réduit irrésistiblement – *au moins pour une raison : la moitié* de l'excédent commercial du pays provient des exportations des produits de la terre et des industries agroalimentaires. *« Ça va mieux entre le pouvoir et nous qu'entre le patronat et le pouvoir »*, fait ostensiblement savoir la FNSEA, non sans malignité...

Comme à chaque rencontre de ce type, les ministres des finances et du budget, convoqués, vont être invités à lâcher quelques centaines de millions supplémentaires. Officiellement, on veut davantage mettre l'accent sur des mesures structurelles de renforcement de la compétitivité que sur des cadeaux ponctuels : ceux-ci feraient très mauvais effet au moment où les statistiques montrent une nette amélioration du revenu global des paysans depuis trois ans, alors que beaucoup de Français souffrent de la multiplication des prélèvements.

Le gouvernement devrait faire un effort pour accroître, voire doubler, le montant de la dotation pour investissements (75 000 francs actuellement) soustraite au revenu imposable. Les en*treprises seraient aussi autorisées* à constituer des provisions pour risque climatique (gel) ou aléas économiques : certaines productions (fruits ou porc) obéissent à *des cyles qui procurent des revenus* en dents de scie, ce qui perturbe beaucoup la gestion. Matignon pourrait aussi accepter des allégements de charges sociales sur l'embauche des travailleurs occasionnels dans les secteurs du vin, des fruits et des légumes confrontés à la concurrence italienne, espagnole et marocaine.

« ENTRE COPAINS »

Le dossier le plus lourd en termes financiers (plusieurs milliards pour le budget de l'Etat et *des redistributions inévitables* entre les cotisants, agriculteurs ou non) concerne la revalorisation des retraites des exploitants et de leurs conjoints, un nombre important d'entre eux ne touchant même pas 1 000 francs par mois. On ne pourra donc trouver qu'une réponse étalée dans le temps. Toute une liste de dossiers additionnels, sur les vingt-cinq points à l'ordre du jour, *sont sur la table : depuis* l'incorporation obligatoire du diester et de l'éthanol dans l'essence, jusqu'à la reconnaissance d'une véritable politique spécifique de la montagne, en passant par des coups de pouce à l'élevage bovin ou ovin, le relèvement des primes à la culture de pois protéagineux pour laquelle la France est numéro un chez les Quinze, la réforme de l'ordonnance de 1986 jugée trop libérale parce qu'elle permet aux grandes surfaces une politique de rabais inconsidérés, et l'attachement indéfectible du monde agricole à la future monnaie unique.

Les grandes institutions agricoles – FNSEA, Mutualité, coopératives, Crédit agricole, chambres consulaires, Jeunes Agriculteurs –, qui, depuis plus de vingt ans, cogèrent la politique française avec les gouvernements, de droite comme de gauche, comptent sur cette rencontre pour s'approprier à nouveau de manière solennelle l'exclusivité de la représentativité politique. Luc Guyau, qui tient la FNSEA d'une main d'airain, n'est pas homme à tolérer incartades ou nuances, qu'elles viennent de ses propres collaborateurs à l'intérieur ou de francs-tireurs, extérieurs à l'organisation. *Ni le Modef* (proche du PCF), ni la Coordination rurale (droite), ni la Confédération paysanne (de sensiblité de gauche) n'ont été conviées à la conférence, bien que ces syndicats aient obtenu des scores honorables aux élections aux chambres d'agriculture, début 1995. C'eût été un *casus belli* avec *le pouvoir que de voir les ri*vaux et les secondes mains syndicales siéger à la même table à Matignon. Délégué du PS à l'agriculture, le député de Seine-Maritime *Alain Le Vern juge « scandaleux »* ce rejet du pluralisme : *« Ils vont discuter entre copains. Quant au Parlement, on le traite en godillot puisqu'il n'a même pas été consulté. »*

Le monde agricole n'a jamais été si bien quadrillé qu'aujourd'hui. La presque totalité des circuits de financement, de formation ou de promotion commerciale sont contrôlés par la FNSEA et les chambres d'agriculture tenues par les « légitimistes ». *« La FNSEA est sans doute le lobby le plus puissant dans la politique française. Avoir réussi à donner une représentation unique à des professions aux intérêts aussi divergents est un remarquable chef-d'œuvre politique »*, écrit le sociologue Henri Mendras (*Les Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie*. Gallimard. Octobre 1995).

En faut-il quelques exemples récents ? Luc Guyau siège au tout nouveau Conseil national d'aménagement du territoire, comme la très chiraquienne présidente de la chambre d'agriculture de la Corrèze, Michèle Chezalviel. Et Luc Guyau, encore lui, vient, par arrêté du 25 janvier signé de Philippe Vasseur et Jean Arthuis, d'être nommé membre du conseil d'administration de la toute-puissante Caisse nationale de Crédit agricole. *Si la loi sur le cumul des mandats ne s'appliquait pas qu'aux hommes politiques...*

Une initiative qui remonte à 1971

La première conférence annuelle, sur le modèle de l'Annual Review organisée par l'Union des syndicats agricoles britanniques et le ministre du gouvernement de Sa Majesté, a eu lieu en 1971. Le titulaire du portefeuille de l'agriculture était alors Michel Cointat. Jusqu'en 1982, la conférence se réunit régulièrement. Mais l'absence de débats de fond et des relations conflictuelles avec le ministre d'alors, Edith Cresson, transforment la conférence de 1982 en un forum inintéressant, selon l'analyse de la FNSEA. D'où sa mise en sommeil. En juillet 1986, la FNSEA annonce la reprise des rencontres, avec au menu les aides aux éleveurs en difficulté, les quotas laitiers. Les conférences de 1987 et 1988 abordent les calamités, la baisse des taux d'intérêt, la fiscalité sur l'éthanol, l'allégement de la dette. En 1988, le retour de la gauche interrompt de nouveau le cycle.

François Grosrichard

Bruxelles, dans sa grande générosité...

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

La réforme de la politique agricole commune (PAC) de 1992 est un succès et elle est particulièrement bénéfique pour les paysans français. Tel est le langage tenu à Bruxelles, où l'on constate, *côté bilan, que les revenus progressent*, que les stocks invendables qui pesaient hier sur les marchés ont disparu, que l'agriculture européenne trouve mieux sa place dans le marché mondial, sans que cela l'empêche de s'orienter vers une *production moins exclusivement soucieuse de* rendements et davantage respectueuse de l'environnement.

La grande culture française, très compétitive, est considérée comme la gagnante de la nouvelle PAC : *les baisses de prix ont été largement* rattrapées par les indemnités compensatrices et elles ont permis, dans le cas des céréales, d'engager avec succès la reconquête du marché intérieur au détriment des produits de substitution *importés, notamment, d'outre-Atlantique*. L'élargissement de l'Union a accru les débouchés – plus de 70 % des exportations sont destinées aux pays partenaires – et l'utilisation souple de la jachère a permis une maîtrise de la *production profitable à l'équilibre du marché*.

Bref, avec le recul, les protestations véhémentes de la Coordination rurale, l'un des protagonistes les plus déterminés du camp anti-Maastricht lors du référendum de septembre 1992, *apparaissent aujourd'hui sans fondement*. L'avenir se présente également sous les meilleurs auspices, pour cette agriculture française de pointe, à condition qu'on lui en donne les moyens.

Selon Franz Fischler, commissaire responsable de ce secteur, la perspective de l'élargissement aux pays d'Europe centrale, celle d'un nouveau cycle de négociations multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du *commerce, plaident toutefois pour de nouvelles* baisses des prix, qui, cette fois, pourraient, au moins partiellement, ne pas être compensées. Il convient d'intégrer encore mieux la PAC au marché international et de pouvoir exporter des *céréales pratiquement sans subventions*.

LE RETOUR À LA « PRAIRIE PURE »

Cette logique, ajoute-t-on à Bruxelles, donnera une chance supplémentaire à la production *française, plus compétitive que celle de ses voisins*. Mais l'agriculture française ne se limite pas aux grandes plaines céréalières. Compte tenu, notamment, des élargissements successifs (à l'Espagne, au Portugal, à l'Autriche, à la Finlande...), *Bruxelles entend redistribuer de plus* en plus le soutien financier communautaire vers les régions défavorisées. Dans l'Europe verte de demain, il y aura une place grandissante pour une agriculture de terroir, de productions de *qualité, orientée vers la gestion de l'espace ru*ral. Alors que l'essentiel des primes prises en charge par le budget européen sont attribuées en fonction du nombre d'hectares exploités, c'est pour la France, on le comprend, un avantage aujourd'hui très appréciable de posséder le quart de la SAU (surface agricole utile) de l'Union...

Les nouvelles règles instaurées par la réforme de 1992 ne sont pas responsables du malaise actuel des *éleveurs. Au contraire*, le système de soutien favorisant les races à viande, combiné avec la « prime à l'herbe », donne des résultats encourageants dans le Massif Central. Pour redresser la situation, les dirigeants bruxellois *pensent à davantage élargir la voie ouverte par* la réforme, autrement dit à favoriser plus résolument encore la production sélectionnée de qualité sur de grands espaces. Le retour à la prairie pure !

C'est là un arbitrage qui ne fera pas que des heureux, y compris dans l'Hexagone. Mais n'est-ce pas la seule manière de restaurer l'image d'une viande dont les conditions de production, dans plusieurs régions, sont largement *contestées ?*

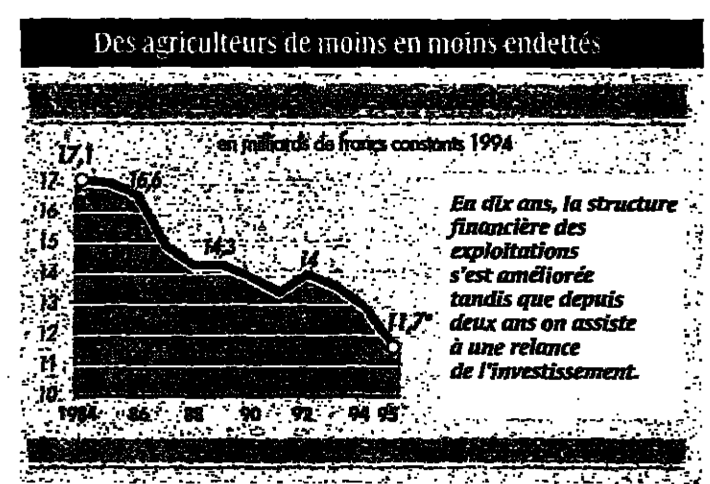
Philippe Lemaître

Un revenu en hausse de plus de 7 % depuis trois ans

ROMPANT avec une tendance longtemps ancrée dans les esprits, il faut désormais s'habituer à ne plus traiter l'agriculture comme un secteur économique évanescent, ni les agriculteurs comme des agents économiques de second ordre. Les entreprises agricoles – individuelles ou coopératives – sont en majorité solides, et leurs chefs bien formés aux exigences de la gestion informatisée. La plupart des indicateurs du tableau de bord sont au... vert, même si dans tels secteurs (viandes bovine et ovine, élevage du lapin et du poulet de chair) ou telle région (Massif Central, Pyrénées), la conjoncture suscite l'inquiétude.

Une note interne du Crédit agricole ne laisse aucun doute sur le diagnostic. *« Les agriculteurs ont réagi très positivement au grand choc de la réforme de la politique agricole commune (PAC) en mai 1992. Ils ont amélioré les structures de leurs exploitations, réduit leurs coûts de production et consolidé leurs points forts notamment dans le secteur des grandes cultures »*, analyse la banque. Dans la culture du blé, l'élevage des porcs et, même, la production de lait, la productivité *du travail se compare aux performances danoises ou néerlandaises.*

Grâce à la conjonction d'événements favorables (prix de marché élevés, assez peu d'aléas climatiques), le revenu agricole moyen par exploitation a progressé de 7,4 % par an, en francs constants, depuis 1993. Au cours de la même période, l'endettement bancaire a régressé de 8 % et les frais financiers de 11,5 % avec, en parallèle, une remontée de l'autofinancement. *Résultat : une diminution ra*pide du nombre d'agriculteurs en retard dans leurs remboursements (moins 15 % entre 1994 et 1995), le secteur du maraîchage et des *cultures fruitières continuant* à traverser des difficultés.



Enfin, la question des disponibilités foncières est devenue un problème presque résiduel. La terre est abondante. 80 % de la surface agricole sont maintenant entre les mains des agriculteurs ou de leurs familles. Le prix des prairies et des champs (les vignobles d'appellation faisant exception) a diminué de 60 % en quinze ans.

DES CRAINTES EXAGÉRÉES

Après la crise des années 1990-1993, l'investissement a repris de manière spectaculaire : 34,2 milliards de francs en 1994, au lieu de *30,8 milliards en 1993*. Pour 1995, la tendance est encore à la hausse. Cependant, la crise récente n'a pas entravé le mouvement d'agrandissement des exploitations : de 1991 à 1993, 25 % des exploitations de grandes cultures ont très substantiellement accru leur superficie, la surface moyenne passant de 77 à 100 hectares. Le caractère excessif de ces extensions est la cause du sursaut visant à relancer le mouvement d'installation des jeunes sur les terres libérées par les retraités, plutôt que de favoriser les paysans déjà en place.

Comment se présente l'avenir à court terme et faut-il redouter une remise en cause de la politique européenne ? *« Même si quelques ajustements sont à prévoir, notamment pour réduire des dysfonctionnements dans les aides au secteur bovin, et même si les nouveaux Etats membres – Autriche, Finlande et Suède – vont être tentés d'infléchir les orientations dans le sens d'une plus grande protection de l'environnement et d'une aide marquée aux petites exploitations, les craintes confuses des agriculteurs semblent assez largement exagérées »*, estime le Crédit agricole.

« Le budget agricole européen est acquis à son niveau actuel et la Commission ne semble pas désireuse de changer un régime dont la mise en place est tout juste terminée, qui fonctionne bien et qui donne satisfaction », ajoute la banque. A en *croire le principal banquier de la* profession, donc, tout ce qui sera désormais excessif dans les jérémiades agricoles sera donc insignifiant.

F. Gr.

La forêt limousine, patrimoine et gisement économique d'avenir

LIMOGES
de notre correspondant

« Une affaire de sentiments et de convictions. » Un technicien du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) résume ainsi la relation qu'entretiennent les gens du Limousin avec la forêt. *« Car,* ajoute-t-il, *à l'heure où l'Union européenne se pose des problèmes d'encadrement de production, de limitations de surfaces et de volumes, l'exploitation forestière ne peut pas être considérée comme une activité productive classique. Elle échappe aux règles capitalistiques habituelles. »* Ici plus qu'ailleurs s'im*posent les notions de durée et de* filière, c'est-à-dire de vision collective. C'est ce que vient d'entériner la création toute récente d'une interprofession régionale, Interbois, au moment même où Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture de la pêche et de l'alimentation, dévoile, mercredi 7 février, les axes de sa politique forestière.

Le Limousin est une région d'arbres : 34 % de son territoire contre 27 % de moyenne nationale. De plus, le boisement progresse : 550 000 hectares couverts en 1983, 574 000 en 1993, selon l'Insee. C'est une forêt morcelée : 140 000 propriétaires, dont 78 % possèdent moins de 4 hectares, alors que le seuil de rentabilité, selon les professionnels, se situe aux alentours de 200 hectares. Beaucoup sont des agriculteurs qui possèdent un bosquet sur les exploitations ; plus nombreux encore sont des héritiers, exilés à Paris, à Lyon ou à Toulouse, et qui, selon la Chambre régionale d'agriculture, *« ne savent pas qu'ils sont propriétaires forestiers. Lorsqu'ils l'apprennent, ils considèrent la forêt comme un bien patrimonial plus que comme un outil de production : on fait des coupes rases quand on achète une voiture ou quand on marie sa fille. Après, on abandonne la surface à la friche. »*

A l'autre bout de la filière, pourtant, l'économie régionale est très demandeuse. Le sciage, la transformation, l'ameublement, le papier-carton totalisent en Limousin 7 000 salariés et 300 entreprises, dont quelques poids lourds : les multinationales papetières, Emin-Leydier *et, surtout, l'américain* International Paper Co, dont l'usine de Faillet (Haute-Vienne) avale annuellement plus de 1,5 million de tonnes de bois d'industrie. La par*ticularité de la forêt limousine est* qu'elle produit plus de bois d'industrie (51 %) – matière première à faible valeur ajoutée, à transformer en aggloméré, en palettes ou en pâte à papier – que de bois d'œuvre – le matériau noble –, alors que la proportion hexagonale n'est que de 33 %. Cette particularité montre que la forêt limou*sine est jeune et qu'elle développe* un potentiel fort pour les décennies à venir.

COLBERT PRÉVOYANT

Mais cette culture – *car la forêt* est une production agricole comme le blé ou le veau – n'est pas vraiment rémunératrice. *« Elle laisse de l'argent de poche »*, résume un producteur. Selon Pierre Desseix, sylviculteur, elle assure un patrimoine et la continuité d'une *« forêt paysanne »*, par opposition aux acquisitions spéculatives que peuvent réaliser les compagnies d'assurances ou les banques. *« Le morcellement n'est pas un handicap*, ajoute un professionnel, *on peut même dire que la valorisation des éclaircies et des bois d'industrie est un véritable tour de force pour l'économie rurale d'ici. »*

Voilà trois cents ans, Colbert avait créé les forêts domaniales en prévision des besoins de la marine à voile. Les temps ont changé, mais les forêt de l'époque demeurent un patrimoine paysager et un gisement de matières premières, qui doivent être valorisées.

Georges Chatain

Les mesures de soutien à l'activité vont être examinées au Parlement

Le texte autorise aussi les privatisations par voie réglementaire

Le conseil des ministres devait examiner, mercredi 7 février, un projet de loi portant *diverses dispositions* d'ordre économique et financier, comprenant notamment un déblocage des fonds d'épargne, mais qui réserve *aussi une surprise : de nouvelles privatisations* pourront avoir lieu par voie réglementaire.

LES DISPOSITIONS de soutien à l'économie annoncées par le gouvernement, d'abord le 21 décembre, puis le 30 janvier, vont pouvoir progressivement entrer en vigueur. Le conseil des ministres *devait, en effet, examiner* mercredi 7 février un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre *économique et financier (DDOEF)*, qui prend en compte certaines des réformes envisagées par le premier *ministre*, pour réactiver une croissance particulièrment décevante.

Texte « fourre-tout », comme à l'habitude, ce DDOEF comprend ainsi une pluie de mesures hétéroclites, de plus ou moins grande importance. Les premières dispositions annoncées par Alain Juppé et, en particulier, celles qui visent à autoriser un déblocage anticipé des fonds d'épargne, font donc partie du nombre, tout comme les aides nouvelles prévues dans le cadre du dernier plan pour les PME. En revanche, faute de temps, le gouvernement n'a pu y faire figurer les réformes les plus récentes qu'il a annoncées, notamment celles qui prévoient une déduction fiscale pour les intérêts d'emprunts de crédits à la consommation et les nouvelles aides en faveur du logement ou de l'investissement. Celles-ci seront intégrées dans le texte, avant son examen par le Parlement, par une « lettre rectificative ».

La principale surprise de ce texte est ailleurs : il prévoit aussi des privatisations par voie réglementaire.

Voici les principales dispositions de ce DDOEF :

● **Le déblocage de l'épargne.** Les épargnants peuvent notam*ment retirer de manière anticipée* les montants déposés en 1991 et 1992 dans les fonds d'épargne *d'entreprise*, normalement bloqués durant cinq ans. La mesure est rétroactive au 1er janvier et restera en vigueur *jusqu'au* 30 juin. La même possibilité est ouverte pour les retraits anticipés sur les plans d'épargne populaire (PEP), normalement bloqués 8 ans, sans que l'épargnant perde ses avantages fiscaux. Les plus-values de cessions de sicav sont exonérées d'impôt jusqu'au 30 décembre si elles sont utilisées à certaines dépenses (amélioration du logement, électroménager, ameublement). Pour les mêmes achats, les retraits sur les plans d'épargne logement (PEL), normalement bloqués quatre ans, seront autorisés dans la limite de 100 000 francs par foyer, jusqu'au 30 juin.

● **Le plan PME.** Le taux des droits de mutation est abaissé de 11,8 % à 9 %, pour la fraction taxable supérieure à un montant de 700 000 francs. Une déduction fiscale, en cas de pertes en capital, est prévue pour les investissements dans les sociétés non cotées. *Le plafond* du régime d'imposition pour les « micro-entreprises » est relevé : selon les cas, il passe à 100 000 francs ou 120 000 francs. Il est également prévu une modification du régime de la provision pour « essaimage ». Enfin, les entreprises qui franchissent le seuil des dix salariés pourront, pendant trois ans, garder le bénéfice fiscal du statut offert aux sociétés de moins de dix salariés, et elles garderont quelques avantages fiscaux la quatrième et la cinquième année.

● **Accélération des privatisations.** L'une des mesures inattendues de ce DDOEF vise à autoriser le gouvernement à vendre des entreprises publiques par voie réglementaire, sans passer par le Parlement. Pour éviter que cette disposition déchaîne les polé*miques, la mesure est sérieuse*ment encadrée et ne concerne que les entreprises de taille modeste. Il s'agit des sociétés de moins de mille salariés, réalisant moins de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires consolidé et dont la nationalisation n'a pas été décidée par voie législative.

Une trentaine de sociétés pourraient être concernées, dont aucune n'est vraiment connue, sauf la Sofirad. Pourraient ainsi être visées des entreprises comme Céfia (services informatiques), le Bureau central d'études pour l'équipement d'outre-mer, la Compagnie française de navigation rhénane ou, encore, la Compagnie française de développement des fibres textiles.

Une autre disposition, moins spectaculaire puisqu'elle relève de la traditionnelle *« respiration » du* secteur public, vise à simplifier les procédures autorisant les cessions par les entreprises publiques de leurs filiales de petite taille, et à étendre la possibilité de simple déclaration a posteriori.

● **Contrôle fiscal des multinationales.** Le projet de loi comprend plusieurs articles qui visent à renforcer le contrôle de l'administration fiscale sur les grandes sociétés multinationales, dont les filiales s'échangent des biens ou des services à des prix dits de « transfert ». Selon le système fiscal en vigueur dans l'un ou l'autre des pays dans lesquels ces filiales sont implantées, cet échange constitue souvent un moyen « d'optimisation fiscale ». En clair, c'est un procédé classique pour échapper à l'impôt. A l'image des Etats-Unis, qui disposent de moyens de contrôle renforcés, la France entend limiter les abus fiscaux que ce système à générés. Les entreprises concernées auront notamment l'obligation de fournir au fisc les informations nécessaires sur les prix de leurs transactions

● **Contrôle des associations bénéficiant d'aides publiques.** A la suite du scandale de l'Association pour la recherche contre le cancer (ARC), le gouvernement souhaite renforcer ses moyens de contrôle. Le DDOEF prévoit donc *(lire ci-dessous)* que les organismes bénéficiant de concours financiers de l'Etat seront soumis au contrôle de l'inspection générale des finances. De son côté, la Cour des comptes pourra exercer son propre contrôle sur les organismes recevant un concours financier soit de l'Etat, soit d'une autre personne soumise à son contrôle, soit de la Communauté européenne.

Laurent Mauduit

Les associations aidées par l'Etat soumises à l'inspection des finances

CE PROJET comprend aussi une mesure qui ne peut pas ne pas être rapprochée de l'affaire de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC).

Il prévoit, en effet, d'accroître le contrôle de l'inspection des finances sur les *« organismes bénéficiaires de fonds publics ou assimilés ». « Les organismes qui bénéficient de taxes parafiscales, de prélèvements légalement obligatoires, de subventions ou d'autres concours financiers de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, ou d'une autre personne morale soumise au contrôle économique et financier de l'Etat, sont soumis au contrôle de l'inspection générale des finances »*, précise ce projet qui étend par ailleurs le contrôle de la Cour des comptes *« aux organismes qui bénéficient du concours financier de l'Etat, d'une autre personne soumise à son contrôle ainsi que de la Communauté européenne »*.

Cette mesure vise, de manière indirecte, à compléter la loi du 7 août 1991 relative *« au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique »*, loi qui faisait suite au violent conflit qui opposa en 1990 Claude Evin, alors ministre des affaires sociales, à Jacques Crozemarie, président-fondateur de l'ARC. Limité au seul contrôle du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, ce texte a permis aux magistrats de la cour, en dépit des vives oppositions de Jacques Crozemarie, de confirmer officiellement ce que les inspecteurs de l'IGAS avaient commencé à entrevoir.

La mesure proposée aujourd'hui devrait permettre à l'inspection générale des finances de s'intéresser aux associations qui bénéficient de concours financiers de l'Etat. Evoquant *« l'écho et l'impact »* des investigations concernant l'ARC, Hélène Gisserot, procureur général près la Cour des comptes, regrettait pour sa part, lors de l'audience solennelle du 16 janvier et en présence de Jacques Chirac, que ne soit pas possible, aux termes de la loi de 1991, le contrôle de l'organisme collecteur et l'évaluation des actions financées. Souhaitant un élargissement de ce type de contrôle Mme Gisserot ajoutait : *« Il serait paradoxal que cet élargissement (...) ne concerne pas la cour, qui offre, s'agissant de fonds qui restent privés, les garanties d'une juridiction. »*

Jean-Yves Nau

M. Raffarin annonce la tenue d'une « université d'été » de l'artisanat

Le gouvernement continue de se montrer attentif aux inquiétudes et aux souhaits des petits patrons impatients de voir se concrétiser les réformes

AGACÉ PAR LES CRITIQUES de certains artisans et chefs de petites entreprises qui trouvent les réformes lentes à se concrétiser, Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, a fait au conseil des ministres, mercredi 7 février, le bilan de la politique menée depuis huit mois.

Il a annoncé qu'il organisera en septembre une « université d'été » de l'artisanat dans le Marais poitevin, afin de libérer les énergies et de donner la parole aux jeunes talents. Il a rappelé les mesures déjà en application pour aider les artisans à créer 300 000 emplois en trois ans : la mise à disposition d'une enveloppe de 3 milliards de francs dans le cadre des Codevi et de 900 millions de francs bonifiant les prêts aux PME de façon à ce que leurs taux (autour de 4 %) soient identiques à ceux consentis aux agriculteurs.

Un projet de loi sera déposé à l'Assemblée nationale avant la fin de la session pour préciser les qualifications qui seront exigées des *futurs patrons* afin d'empêcher que la moitié des entreprises disparaissent dans les trois ans suivant leur création. La reconnaissance de la valeur législative du répertoire des métiers permettra de nantir les fonds artisanaux.

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

Le deuxième volet de l'action de M. Raffarin concerne la simplification administrative qui s'est traduite par la mise en place de la déclaration unique d'embauche dans toute la France. La déclaration sociale unique sera généralisée en 1996. La simplification du contrat d'apprentissage est testée dans quatre départements. *« Notre conviction est qu'il faut alléger le fardeau des PME sur lesquelles les donneurs d'ordre, les producteurs et l'administration se défaussent de leur propre complexité*, explique le ministre des PME. *Il faut aller plus loin et préparer une charte législative des droits de l'entreprise, par exemple de façon à ce qu'en cas de non-réponse de l'administration dans un délai donné la demande de l'entreprise soit réputée acceptée. »*

L'amélioration du financement des entreprises est, en revanche, plus difficile à élaborer. L'abaissement de 33,33 % à 19 % de l'impôt sur les bénéfices réinvestis devrait être effectif le 1er janvier 1997. La mise en place d'un fonds de garantie Sofaris nécessite des négociations avec les caisses de caution mutuelle existantes, avant de pouvoir débloquer 8 milliards de francs destinés à garantir la moitié des emprunts d'entreprises de moins de dix salariés. La réforme du Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises (Cepme) est en cours, et son nouveau PDG, Jacques-Henri David, devrait publier dans les trois mois son programme pour faire de son établissement un conseil en ingénierie financière pour les PME.

Dans la liste des mesures soumises au conseil des ministres au titre du DDOEF, on retiendra l'abaissement symbolique de 1 000 m² à 300 m² du seuil des surfaces de vente nécessitant une autorisation préalable, dans l'attente d'une réforme de la loi Royer.

Alain Faujas

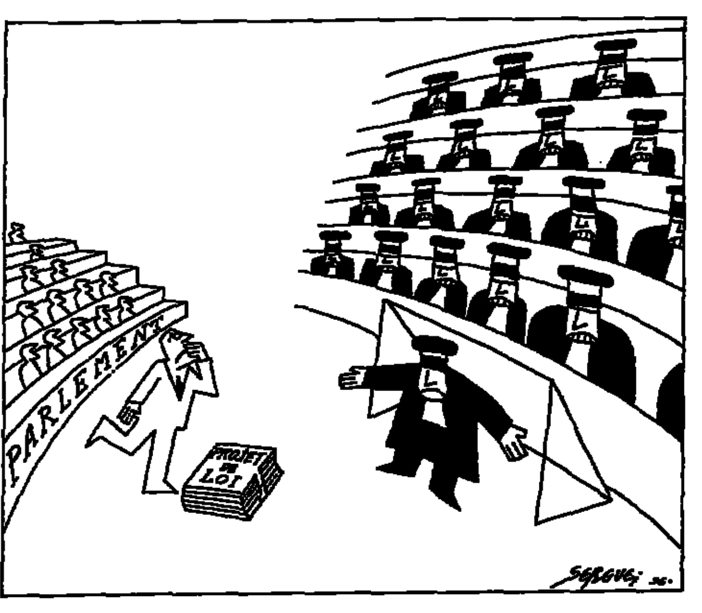
Le gouvernement et les députés RPR renoncent à réformer le délit d'abus de biens sociaux

La crainte d'être accusé d'« amnistier » la corruption l'a emporté

Le gouvernement et le groupe RPR de l'Assemblée nationale ont renoncé à inscrire la proposition de loi de Pierre Mazeaud à l'ordre du jour des travaux parlementaires. Cette proposition rédigée par le président de la commission des lois de l'Assemblée et qui tend à limiter à six ans la durée maximale des poursuites en matière d'abus de biens sociaux, suscitait une très vive polémique depuis plusieurs jours.

LA PROPOSITION DE LOI de Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, sur la réforme de l'abus de biens sociaux est aujourd'hui enterrée. Elle ne sera pas inscrite à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale. Ni par le gouvernement ni par le groupe RPR, qui en ont tous deux la possibilité.

« Cela ne nous regarde pas. C'est une initiative parlementaire. C'est à la conférence des présidents de l'Assemblée nationale de décider de l'inscrire ou non lors de la journée réservée chaque mois à l'examen de ce type de texte », indiquait, mercredi 7 février, le cabinet de Jacques Toubon, ministre de la justice. Le terrain s'étant révélé « miné », le gouvernement, qui aurait pu décider de faire inscrire ce texte à l'ordre du jour des travaux parlementaires, indépendamment de la journée réservée aux propositions de loi, a renoncé à son droit.



La proposition rédigée par M. Mazeaud, tendant à limiter à six ans le délai de poursuite légale en matière d'abus de biens sociaux, a pris en quelques jours des allures de mistigri. Le gouvernement et la majorité ont cherché à s'en dessaisir chacun au détriment de l'autre. Le satisfecit décerné, mardi, sur Europe 1, par M. Toubon au texte de M. Mazeaud prend désormais valeur d'hommage posthume.

Cette proposition *« cherche à résoudre un vrai problème, celui de la sécurité juridique, en particulier, de nos entreprises »*, déclarait M. Toubon, ajoutant : *« Aujourd'hui le droit pénal et la procédure pénale sur un certain nombre de délits ne sont pas suffisamment précis [...]. Il faut créer une certitude sur le point de départ de ce délit, permettant ensuite de déterminer le moment de prescription. »* Le ministre de la justice disait *« pertinente »* cette proposition puisque, ajoutait-il, elle ne donnerait satisfaction ni *« à ceux qui voudraient une amnistie, parce qu'ils ne l'ont pas »*, ni à ceux *« qui voudraient que les juges fassent la loi »*.

Pour que le texte soit examiné, il faudrait donc que le groupe RPR demande lui-même l'inscription à l'ordre du jour de cette proposition. Or la prochaine journée réservée à ses propositions de loi tombe en avril. De toute façon, son président, Michel Péricard, n'en veut pas. Après la réunion hebdomadaire du groupe, mardi, M. Péricard a obligemment montré le chemin des oubliettes à la sulfureuse réforme de son collègue Mazeaud. *« Cela ne devrait pas être une proposition de loi*, a déclaré le député des Yvelines. *Cela devrait être un projet de loi, c'est-à-dire que le gouvernement doit prendre ses responsabilités dans cette affaire-là, s'il y tient, s'il a des raisons. »*

Or le ministère de la justice n'a absolument pas l'intention de rédiger ni de présenter son propre texte. M. Mazeaud, l'auteur de la proposition, ne voit pas non plus l'utilité d'un texte gouvernemental. *« Soit le gouvernement dépose le même texte*, observe-t-il, *et l'on n'en voit pas la nécessité. Soit il en dépose un différent, mais, dans ce cas-là, pourquoi recommencer le processus et ne pas choisir d'amender ma proposition ? »*

Le dossier pourrait toutefois réapparaître sous d'autres formes. Selon Xavier de Roux (UDF), rapporteur de la proposition de loi, une simple circulaire adressée aux procureurs généraux, indiquant *« l'interprétation de la notion d'abus de biens sociaux telle qu'il convient de la donner »*, pourrait suffire et éviter de légiférer. Il n'est pas sûr, cependant, qu'une circulaire aux parquets puisse aller à l'encontre d'une jurisprudence de la Cour de cassation. C'est en effet cette dernière qui, en décidant que le délai de prescription court, pour les abus de biens sociaux, à compter du moment où ils sont découverts, et non de celui où ils ont été commis, a ouverte la voie aux magistrats instructeurs pour utiliser cette « clé » d'entrée dans la gestion des entreprises et dans les affaires de corruption.

Caroline Monnot

Les sénateurs se résignent à la révision constitutionnelle

L'AFFAIRE était entendue, avant même que les sénateurs aient entamé l'examen en première lecture, mardi 6 février, de la révision de la Constitution donnant au Parlement le droit de voter, chaque année, des lois de financement de la Sécurité sociale. Dès la réunion, mardi, du bureau de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin a confirmé que la date du 19 février était retenue pour la réunion des députés et des sénateurs en Congrès, à Versailles.

Au Palais du Luxembourg également, tout paraissait d'autant mieux bouclé que la commission des lois du Sénat avait recommandé, le 31 janvier, de ne rien modifier au texte voté par les députés. Qu'il s'agisse du rapporteur, Patrice Gélard (RPR, Seine-Maritime), du président de la commission des lois, Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), ou de ses homologues des commissions des finances, Christian Poncelet (RPR, Vosges), et des affaires sociales, Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), chacun, au RPR et à l'UDF, a préconisé l'adoption conforme de ce texte, même si c'est avec un *« enthousiasme modéré »* et au nom de *« l'exigence majoritaire »*, selon les termes de M. Larché.

Les interrogations, pourtant, restent nombreuses. Mais, plutôt que de chipoter sur la révision constitutionnelle elle-même, les sénateurs de la majorité ont manifestement jugé plus utile de peser, dès à présent, sur les dispositions de la loi organique qui sera chargée de mettre en œuvre les modifications de la Constitution. *« Notre vote conforme est subordonné à deux engagements du gouvernement »*, a notamment lancé M. Larché. D'une part, les sénateurs demandent, comme Jacques Toubon l'a laissé espérer devant la commission des lois, que la loi organique soit votée en termes conformes par les deux chambres.

CRITIQUES DE ROBERT BADINTER

D'autre part, ils craignent que l'examen concomitant, à l'automne, du budget et de la loi de financement de la Sécurité sociale ne conduisent à un encombrement excessif des travaux parlementaires. M. Poncelet, notamment, a souhaité que le délai accordé à l'Assemblée nationale, en octobre, pour examiner la loi de financement soit réduit. Mais il ne s'agirait là que d'une moins mauvaise solution, et le président de la commission des finances a marqué sa préférence pour un examen, plus serein, *« en mai ou juin, au moment du débat d'orientation budgétaire »*. A quoi M. Fourcade a répliqué qu'une avancée au printemps du débat sur les comptes sociaux priverait la loi de financement de la Sécurité sociale de sa portée normative.

Ironisant sur cette approbation résignée du projet de révision par la majorité, l'opposition socialiste et communiste s'est employée, au contraire, à en démontrer l'inutilité et les risques. L'ancien président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter, s'est livré à une lecture très critique du texte. Notant qu'il n'était pas le plus mal placé pour juger de la décision du Conseil constitutionnel de janvier 1988 censurant la proposition de loi de Michel d'Ornano, qui visait déjà à donner compétence au Parlement sur les comptes sociaux, le nouveau sénateur socialiste des Hauts-de-Seine a souligné que cette proposition n'avait été censurée que parce qu'elle créait une procédure législative nouvelle, ce qui relève du pouvoir constituant.

« C'est donc seulement parce que vous avez voulu, dans votre projet, soumettre les lois de financement de la Sécurité sociale à une procédure nouvelle et particulière calquée sur celle des lois de finances que vous vous êtes obligés à passer par une révision constitutionnelle », a-t-il lancé au ministre.

Quant aux contraintes de calendrier fixées par le projet de révision pour l'examen de ces lois de financement, M. Badinter a regretté ce *« corset de fer »* imposé au Parlement, à moins, a-t-il ajouté, que *« ces délais ne soient inspirés par le dessein inavoué de réduire, grâce aux contraintes du calendrier, l'acuité et le sérieux du contrôle parlementaire. »*

Gérard Courtois

La notion de précarité dans la fonction publique est élargie

A la satisfaction des syndicats, M. Perben accepte d'examiner la situation de tous les non-titulaires

LES A PRIORI sont levés. Le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, a accepté que la discussion sur la précarité reparte de zéro, lors de la seconde séance de négociation qui s'est tenue mardi 6 février. Cette concession a satisfait les sept fédérations de fonctionnaires.

Avant même d'ouvrir, le 20 décembre, la première rencontre avec les syndicats sur ce thème, M. Perben avait fait savoir qu'il ne considérerait comme précaires que les contractuels travaillant au moins à mi-temps tout en assurant une mission *« à caractère permanent »* de la fonction publique. Cette définition ne permettait de prendre en considération que 27 000 personnes, sur un total de 217 000 non-titulaires. Les syndicats l'avaient jugée trop restrictive (*Le Monde* du 22 décembre 1995). Ils demandaient que toutes les formes d'emploi non-titulaire soit considérées comme précaires.

Le ministre s'est dit d'accord, le 6 février, pour examiner les différentes situations des non-titulaires. Bien qu'il considère que l'emploi des contractuels à durée indéterminée *« n'a rien de précaire »*, il a admis que *« nombre d'entre eux vivent mal cette différence* [par rapport aux titulaires] *et aspirent à la titularisation qui leur ouvrirait de nouvelles perspectives de carrière »*. Il a conclu que ce dossier devait être *« approfondi »*.

LES C.E.S. OUBLIÉS

M. Perben a rappelé que, pour lui, les *« vrais précaires »* de la fonction publique étaient les auxiliaires ou les vacataires qui n'ont *« aucune certitude de conserver leur emploi »*, alors qu'ils assurent une *« fonction permanente dans l'administration »*. *« Leur situation est anormale, et ils doivent voir leur emploi stabilisé »*, a-t-il déclaré. C'est pour *« ces vrais précaires »* que la négociation sera *« la plus importante »*, a-t-il souligné, puisqu'elle permettra de *« définir les moyens »* de les intégrer dans la fonction publique.

En revanche, les agents qui occupent une fonction provisoire, correspondant à *« une souplesse indispensable de l'administration »*, devront se contenter d'obtenir *« des garanties analogues à celles dont bénéficient les contractuels à durée déterminée du secteur privé »*.

L'ensemble des syndicats demandaient que les contrats emploi-solidarité (CES) soient considérés comme des formes d'emploi précaire. En décembre, M. Perben avait seulement accepté d'examiner leur cas. Il n'a pas été plus loin, cette fois. Il a seulement indiqué qu'il conviendrait de mettre en œuvre le dispositif d'insertion prévu par la loi (*Le Monde* du 7 février). *« Il est clair que tous ceux qui ont été recrutés en CES l'ont été dans un cadre clair, qui ne leur donnait aucune vocation à un emploi permanent dans l'administration, mais qui leur donnait, outre un salaire et une activité, le droit de recevoir une formation et de bénéficier d'une action d'insertion »*, a rappelé M. Perben. *« Le sentiment du ministre sur ces points est que l'Etat n'a pas toujours accompli son devoir »*, a-t-il précisé.

Le ministre a donc proposé d'*« examiner dans quelles conditions ces jeunes pourraient recevoir une formation pour les préparer aux concours s'ils souhaitent poursuivre une carrière dans la fonction publique ou une aide à l'insertion s'ils préfèrent se tourner vers le secteur privé »*.

« On vient enfin d'entrer dans la négociation ! », s'est exclamé Jean-Paul Roux (UFF-UNSA), à la sortie. Pascal Renaud (CFDT) a jugé positif que le ministre fasse *« entrer dans le champ de la discussion tout ceux qui ne sont pas titulaires »*. Force ouvrière a admis qu'il y avait du progrès. Michel Deschamps (FSU) a réservé son jugement pour la suite des négociations, fixée au 19 mars : *« La typologie est ouverte. Reste à savoir combien de gens on y fera entrer. »*

Rafaële Rivais

M. Barrot accepte de moduler l'aide à l'apprentissage

LORS DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE à l'Assemblée nationale, mardi 6 février, du projet de loi portant réforme du financement de l'apprentissage (*Le Monde* du 7 février), plusieurs orateurs ont regretté le manque de portée du texte. *« Il ne s'agit pas de la grande réforme des formations en alternance recommandée par la loi quinquennale »* de 1993, a ainsi souligné Jean Ueberschlag (RPR, Haut-Rhin), rapporteur de la commission des affaires culturelles, avant d'affirmer que *« ce texte peut être la meilleure et la pire des choses »*. Répondant à une demande du patronat, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, s'est engagé (ce qui relève du domaine réglementaire) à ce que le nouveau système de prime puisse faire l'objet de modulations en fonction *« de l'âge de l'apprenti et de l'effort pédagogique »*. En outre, le ministre a annoncé le dépôt de deux amendements autorisant la création des contrats *« emplois ville »* et visant à *« renouveler pour 1996 les primes de 5 000 à 7 000 francs à l'emploi de jeunes en qualification »*.

Le PCF se retrouve isolé sur la monnaie unique

LE MOUVEMENT DES CITOYENS (MDC), les Verts et la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) ont tous trois refusé de s'associer au texte de la pétition pour un référendum sur le passage à la monnaie unique, lancé le 17 janvier par le secrétaire national du PCF. L'organisation trotskiste regrette que le PCF ait choisi de *« lancer tout seul cette pétition, sans concertation préalable »*, en *« s'inquiétant davantage de la souveraineté nationale que des propositions pour créer une autre Europe »*. Les écologistes de Dominique Voynet ne se *« retrouvent pas »* dans un texte qui *« ne laisse pas d'alternative »*. Le parti de Jean-Pierre Chevènement a également décliné l'invitation : le MDC, qui tiendra une convention sur l'emploi, les 17 et 18 février, devrait lancer sa propre campagne pour un référendum (meetings, affichage), avec un appel solennel *« en direction de tous les Français»*.

DÉPÊCHES

■ **EMPLOI : le groupe RPR de l'Assemblée nationale a demandé**, mardi 6 février, la création d'une commission d'enquête parlementaire *« chargée d'inventorier et de simplifier les mécanismes d'aide à l'emploi »*. Le président du groupe, Michel Péricard, a précisé qu'il avait l'intention de *« présider lui-même »* cette commission et de *« mener les choses rondement »*.

■ ***PESSIMISME* : deux sondages confirment le manque de confiance des Français dans l'action du gouvernement.** Selon une enquête de la Sofres, réalisée du 24 au 26 janvier auprès de 1 000 personnes et publiée le 6 février par un groupe de journaux de province, une forte majorité de personnes interrogées (63 %) désapprouve *« plutôt »* ou *« tout à fait »* l'action du gouvernement. Selon une autre enquête, réalisée par Louis-Harris, du 2 au 3 février, auprès de 1 008 personnes pour la lettre *Profession politique*, 61 % (+ 2 points en un mois) des personnes interrogées jugent en février que le gouvernement ne va *« pas vraiment »* ou *« pas du tout »* dans la bonne direction. Cette baisse de crédit est particulièrement sensible chez les sympathisants de l'UDF.

■ **FINANCES LOCALES : le comité des finances locales a procédé**, mardi 6 février, à la répartition des 103,5 milliards de francs de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 1996 entre les différents types de collectivités locales. Sur cette enveloppe en augmentation de 3,6 % par rapport à 1995, les départements percevront 17,5 milliards ; les communes et les groupements 85,9 milliards.

■ **VIOLENCES : des affrontements ont opposé**, mardi 6 février, à la veille de la visite du ministre de l'agriculture, les 50 membres de la Coordination rurale du Gers, qui occupaient la chambre d'agriculture depuis la veille, à environ 250 syndicalistes de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et du CDJA venus les déloger. Un manifestant a été blessé. – *(Corresp.)*

Une commission « multipartisane » sur la refonte du service national

« L'ANNONCE de la création de cette commission n'a aucun caractère événementiel. » Telle était l'appréciation, aussi laconique qu'un communiqué militaire, portée au ministère de la défense, mardi 6 février, après la confirmation par Alain Juppé, dans l'après-midi, à l'Assemblée nationale, de la mise en place, *« dans les toutes prochaines semaines, d'une commission multipartisane, représentative de toutes les sensibilités »* de l'opinion, pour engager la réforme du service national. L'entourage de M. Millon, qui a entamé une « tournée des popotes » (*Le Monde* daté 4-5 février), conseillait de s'adresser à l'Hôtel Matignon pour en savoir plus.

Répondant à une question d'Alain Moyne-Bressand (UDF, Isère) adressée au ministre de la défense, le premier ministre a déclaré : *« Le service national, la conscription touchent certainement à ce qu'il y a de plus profond dans le pacte républicain. Je le réaffirme donc solennellement, il n'est pas question de s'engager dans une réforme qui n'aurait pas l'adhésion des jeunes Français comme de leurs aînés. C'est pourquoi le gouvernement compte lancer sur ce sujet une grande concertation, un débat national. »*

UNE ANNONCE EN MAI

M. Juppé propose aux Français de *« mener ensemble »* cette réforme qui est, selon lui, *« le grand enjeu de ces prochaines années, la grande modification, sinon la révolution, qui permettra d'associer les jeunes femmes et les jeunes gens de ce pays à notre pacte républicain »*.

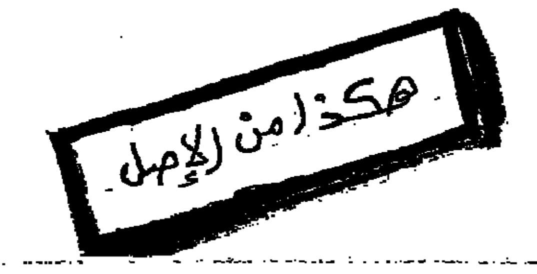
Dans sa déclaration de politique générale, le 23 mai 1995, le chef du gouvernement avait annoncé son intention de réformer le service national, selon un engagement pris par Jacques Chirac pendant la campagne présidentielle, et sa décision de constituer une commission. *« L'armée de demain appelle, c'est une évidence, un accroissement de la professionnalisation de nos unités et leur disponibilité opérationnelle. Cet effort est déjà engagé. Il faut aller plus loin »*, avait indiqué M. Juppé, en précisant son souhait de voir le président de la République et le gouvernement *« disposer des éléments nécessaires et incontestables qui permettront de déterminer les voies possibles et les contraintes d'un passage progressif à une armée plus largement professionnalisée »*. *« En accord avec le président de la République*, avait ajouté le premier ministre, *j'ai décidé à cette fin de constituer une commission nationale chargée d'un audit et d'un rapport pour le gouvernement dans un délai de quelques mois. Ses conclusions guideront les orientations que définiront, en 1996, le chef de l'Etat et le gouvernement. »*

La commission dont parle M. Juppé aujourd'hui est-elle la même que celle dont il avait annoncé la création il y a huit mois ? C'est probable, mais la confirmation n'en a pas été donnée. Comment sera-t-elle composée ? Plusieurs solutions sont envisageables : soit des personnalités indépendantes, sur le modèle de la commission Long de réforme du code la nationalité ; soit des parlementaires ; soit les deux à la fois. La dernière solution pourrait être celle qui sera retenue par le premier ministre, qui souhaitait *« bien évidemment »* associer, en mai 1995, la commission de la défense de l'Assemblée.

Olivier Biffaud



هكذا من الأصل



ÉDUCATION De nouveaux incidents se sont produits, mardi 6 février, dans des établissements scolaires. Dans quelques écoles et collèges, les enseignants se sont mis en grève, alors que leurs syndicats dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail. ● FRANÇOIS BAYROU est intervenu mardi devant l'Assemblée nationale. « *Pendant des décennies, on a plaidé pour une école ouverte qui ne soit plus un sanctuaire. Il faut prendre une position inverse, travailler à resanctuariser l'école* », a-t-il déclaré. Le ministre de l'éducation avait annoncé, le 1er février, trois mesures – téléphone « SOS violence », formation à l'enseignement en banlieue, utilisation des « grands frères » – qui avaient suscité l'ironie du corps enseignant. ● A SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, les professeurs ont depuis 1982 multiplié les expériences pour endiguer les phénomènes de violence.

Les enseignants se mobilisent contre la violence à l'école

Après les nouveaux incidents qui se sont produits ces derniers jours, le ministre François Bayrou parle de « resanctuariser l'école ». Les syndicats dénoncent la dégradation des conditions de travail et réclament des « moyens supplémentaires »

« *LA VIOLENCE à l'école n'est pas la violence de l'école, elle est le reflet de la violence de la société. Pendant des décennies, on a plaidé pour une école ouverte qui ne soit plus un sanctuaire, pour que la cité pénètre dans l'école. Il faut prendre une position inverse, travailler à resanctuariser l'école.* » A l'Assemblée nationale, mardi 5 février, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a tenu un discours prônant la « *protection* » des établissements menacés par des actes de violence commis depuis plusieurs semaines et la « *restauration des valeurs* » enseignées aux élèves. Le soir, sur TF 1 lors de l'émission « LMI » de Guillaume Durand, il a préconisé l'installation de clôtures autour des établissements, une mesure qui dépend de la volonté des collectivités locales, avant de se prononcer en faveur de la restauration d'un article de la loi anti-casseurs, « *le seul moyen juridique de s'opposer à une entrée d'élèves extérieurs dans les établissements* ».

De toute évidence, les trois mesures annoncées par le ministre lors de sa visite dans un collège de Poissy, jeudi 1er février – création d'un numéro de téléphone « SOS violence », formation à l'enseignement en banlieue, utilisation des « grands frères » –, n'ont pas suffi et ont même suscité sarcasmes et irritation chez les enseignants désarmés. Ses efforts pour échanger quelques balles de ping-pong avec des élèves ou quelques passes de ballon n'ont pas réussi à « *restaurer le climat de confiance* » dans les établissements. L'ouverture de la ligne téléphonique « SOS violence » – un numéro payant –, qui aurait reçu près de 250 appels, assure le ministre, a provoqué la réprobation y compris de ses utilisateurs.

Le « module » spécifique dispensé dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) est attendu avec une impatience teintée d'ironie. « *C'est sûrement une bonne idée puisqu'elle émane du ministre. Mais je ne sais toujours pas ce qui est prévu* », note Alain Bouvier, président de la conférence des directeurs d'IUFM. « *Une chose est d'organiser trois conférences avec les « gourous » de la question, autre chose est de mettre en place des séances de formation sérieuses, par petits groupes, pour 1 200 stagiaires* », ajoute-t-il.



Manifestation de fermeté ou sentiment d'impuissance ? Dans un ultime sursaut de défense, les enseignants ont spontanément répliqué par la grève. D'abord en signe de protestation contre les actes de violence commis dans leurs établissements, puis en quête de reconnaissance de la condition si particulière de professeur en « zone sensible ». Spectateurs ou victimes, ils ont décidé de rompre la loi du silence qui recouvrait d'un voile pudique une exaspération de plus en plus difficilement contenue. Depuis la fermeture temporaire du collège de Goussainville (Val-d'Oise) (*Le Monde* du 31 décembre), la liste des agressions n'a cessé de s'allonger. Des professeurs ou des chefs d'établissement se font molester à Dijon, au Mans, à Aubagne, à Montsoult (Val d'Oise), qui par un parent irascible, qui par un grand frère ou par une bande d'adolescents incontrôlés. A Sevran, un chahut s'achève par la destruction d'une classe et des vitres brisées, tandis que des engins incendiaires atterrissent dans des établissements de la ZUP de la Paillade à Montpellier.

UNE DÉGRADATION CONTINUE

« *La plupart de ces agressions se produisent dans des endroits qui n'ont jamais fait parler d'eux et qui n'étaient pas préparés* », remarque Jean-Yves Prochazka, ancien principal du collège des Noirettes à Vaulx-en-Velin (Rhône) et auteur d'un ouvrage à paraître prochainement sur la violence à l'école (Ed. Hachette éducation). Tout en notant que « *2 % à 5 % des établissements seulement sont concernés* », M. Prochazka admet la « *profonde lassitude et l'épuisement* » de professeurs démunis face à une dégradation continue des conditions d'enseignement. « *En fait*, remarque Jean-Yves Prochazka, *tout repose sur la capacité des établissements à mobiliser les bonnes volontés sur une stratégie commune, autour du chef d'établissement, avec les enseignants, les personnels de service, les parents d'élèves, les associations. De toute évidence, le seule relation de l'enseignant face à sa classe ne suffit plus.* »

« *Face à la violence, la grève n'a pas de sens. Elle témoigne d'un ras-le-bol face à une situation d'impuissance et à un sentiment d'abandon* », note Hervé Baro, secrétaire général du Syndicat des enseignants (SE-FEN), qui établit un parallèle avec les récentes manifestations contre le plan Juppé. Ce constat est aussi celui du SNES, qui invite les enseignants des zones « *sensibles* » à manifester, mercredi 7 janvier, devant le ministère, pour demander davantage de moyens. Le syndicat de Monique Vuaillat a également prévu de consacrer une session de formation aux problèmes de la violence, à la réalité des ZEP et des zones sensibles.

Comme les organisations d'enseignants, le Syndicat national des chefs d'établissement (SNPDEN) craint aussi que « *la flambée des violences récentes ne se traduise par des mesures d'urgence sans lendemain* ». Réclamant l'intervention du premier ministre, Alain Juppé, dans la foulée du plan de relance pour la ville, Marcel Peytavi, secrétaire général du SNPDEN, a présenté, mardi 6 janvier, au ministre de l'éducation nationale une série de nouvelles propositions.

Michel Delberghe

A Saint-Etienne-du-Rouvray, les innovations pédagogiques n'ont cessé depuis 1982

SAINT-ÉTIENNE-DU- ROUVRAY
de notre envoyée spéciale

Il y a une obstination douce chez cette femme-là. Après le grand vent de 1968, Françoise Pasquis-Dumont forme des enseignants à l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) de Rouen, tout en faisant un bout de chemin avec des chercheurs brillants et imaginatifs, dont le mathématicien hongrois Dienes. Au début des années 80, quelque chose change dans le discours des enseignants qu'elle forme... « *C'est très intéressant, votre approche novatrice des maths, mais comment l'appliquer quand on me lance une éponge dans le dos ?* », lui demande-t-on. « *Ils se sont mis à me raconter des situations de violence incroyables, c'était un autre monde* », se souvient-elle. « *Alors j'ai choisi de venir ici et d'y rester* », dit Françoise Pasquis-Dumont. Cela fait maintenant près de treize ans.

Dans son bureau du collège Robespierre de Saint-Etienne-du-Rouvray, une banlieue défavorisée de Rouen (Seine-Maritime), Françoise Pasquis-Dumont parle de la violence des années 80, celle qui s'est développée dans les classes ghetto, comme les CPPN (classes préprofessionnelles de niveau). Ici, il n'y en a jamais eu, pas plus que de SES (section d'éducation spécialisée), « *parce que cela suffit de faire l'amalgame entre l'incompétence linguistique et l'incompétence scolaire* », dit-elle.

« RÉSISTANCE SOCIALE »

Dès 1982, année de son arrivée dans le collège, celui-ci fait partie des établissements tests qui appliquent « *la rénovation Legrand* » fondée notamment sur la pédagogie différenciée. « *C'était le levier de tout. Pendant des années nous avons eu un projet d'établissement, sans savoir que cela s'appelait ainsi* », dit-elle. De son expérience de prof, Françoise Pasquis-Dumont a gardé la conviction que l'on pouvait toujours « *s'appuyer sur l'intelligence des jeunes et la valoriser* ». Enseignante dans un établissement de centre-ville dans les années 70, elle se rappelle « *la grande souffrance d'enfants, d'origine modeste, de ne pas savoir faire une division* ». Depuis longtemps, elle a l'impression de faire « *un travail de résistance sociale dans une guerre d'exclusion* ». Le débat sur le métier d'enseignant « *transmetteur de savoir* » ou « *assistante sociale* » ne l'intéresse guère. Ici on aide les enfants ou les adolescents, par tous les moyens. « *Parfois c'est ce qui se passe avant 8 h 25 qui explose en eux, ou dans la classe.* »

« *Comme en pédagogie, c'est le raccourci qui m'a toujours préoccupée : comment atteindre efficacement les jeunes qui en ont besoin ?* », n'a cessé de se demander Françoise Pasquis-Dumont. Cela se fait par la découverte, par exemple, du forum-théâtre, où des jeux de rôles permettent à chacun de trouver sa place, voire de désamorcer des conflits. Les élèves ont également engagé avec un sociologue lyonnais, Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, un travail et une formation sur la médiation scolaire, c'est-à-dire sur le moyen de gérer des situations de violence entre élèves.

Les actions de prévention avec « quelqu'un de très intelligent des renseignements généraux », la large ouverture du collège aux parents, le travail avec les associations du quartier, la réfection complète de l'établissement et surtout une coopération sans faille entre tous les adultes de l'établissement créent ici une ambiance particulière. « *Ici ça va, mais si tu te promènes le soir dans la cité du Château blanc, tu reviens tout nu* », prévient Amafaline, une élève de quatrième.

« PERSONNE N'EST À L'ABRI »

Malgré ce travail de fond, inscrit dans le temps, personne n'a réussi à endiguer une vague de violence venue submerger l'établissement en 1992. Rodéos de voitures, véhicules incendiés, trafic et consommation de drogue sous les yeux des élèves, dans le « *Parc central* » devant l'établissement, tout y est passé. « *L'horreur* », résume Sylvie Hagiwara, secrétaire du principal, qui anime, avec un professionnel, un atelier de danse tous les vendredis pour des élèves de quatrième. « *Dès qu'il y a une brèche, il faut colmater tout de suite, ne pas attendre. Sinon la pente est trop difficile à remonter* », assure Sylvie. Pour cette mince jeune femme blonde, quand on travaille dans un quartier difficile « *on ne peut pas en rester aux méthodes traditionnelles* ». « *On est toujours sur le fil, demain tout peut craquer, restons modestes* », dit-elle.

Cette modestie est partagée par les enseignants. « *Personne n'est à l'abri de la violence, et pourtant il me semble que si cela se reproduisait aujourd'hui nous serions mieux armés* », estime Nicole, enseignante de lettres depuis cinq ans dans le collège. La durée, voilà l'un des éléments-clés, selon elle : « *C'est la première année qui est dure, les élèves demandent si on reste l'année suivante, ils testent.* » Quand elle a pris son poste, elle a fait cours pendant tout un trimestre avec la porte ouverte, en envoyant de temps à autres deux ou trois élèves incontrôlables à une collègue dans une salle voisine. « *Au moins ici on peut se parler, personne n'a honte d'avoir des difficultés au départ* », juge-t-elle.

Pour Sabine, 30 ans, ce n'est jamais agréable de « *se faire traiter de salope ou de conne. Mais il faut rester ici, l'école est la seule planche de salut pour ces enfants* ». Mercredi 7 février, cela fera cinq jours que le collège Robespierre est en grève. Parce que, sans doute en raison du calme qui règne dans l'établissement, soixante-douze heures d'enseignement doivent être supprimées à la rentrée prochaine, « *mettant en péril le projet d'établissement* ».

Béatrice Gurrey

La diffusion d'une cassette retardée

Paul Desneuf, nouveau recteur de l'académie de Rouen, a « *suspendu* » la diffusion d'une cassette vidéo destinée à aider les enseignants à répondre aux phénomènes de violence. « *Pris par l'actualité, M. le recteur n'a pas eu le temps de la visionner et a donc préféré retarder sa distribution* », explique-t-on au rectorat.

Réalisé par le Centre départemental de documentation pédagogique de l'Eure (CDDP), ce film analyse les mécanismes de la violence et illustre les moyens de les contrarier à travers l'expérience de deux collèges du Havre et de Saint-Etienne-du-Rouvray : « *théâtre-forum* », « *espace de citoyenneté* », jeux de rôle mais aussi cohésion de l'équipe éducative, coopération avec la police et la justice, contact individuel avec les familles. Confrontés ces jours-ci à la médiatisation des actes de violence, les enseignants devront attendre pour voir cette cassette revigorante et salutaire.

A Créteil, les professeurs stagiaires prennent des « cours de banlieue »

« *DANS MON BAHUT, quand ça sonne le matin, on a l'impression que les profs se disent : " Pourvu qu'on tienne jusqu'à 5 heures ".* » Professeur-stagiaire en arts plastiques dans un collège de Stains (Seine-Saint-Denis), Laurent sait ce que « *public scolaire difficile* » signifie. Bon nombre d'enseignants encore inexpérimentés comme lui redoutent d'aller exercer dans des établissements estampillés ZEP (zone d'éducation prioritaire) ou zone sensible. Aussi, depuis 1992, l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Créteil (Val-de-Marne) intègre dans sa formation générale un module intitulé « Enseigner en banlieue ».

Cette session compte huit journées réparties sur l'année. Les élèves rencontrent le principal d'un établissement situé dans un quartier difficile, des assistantes sociales, des professeurs, des élèves, des travailleurs sociaux et des policiers. Pour Jean-Louis Auduc, directeur de l'IUFM de Créteil, il s'agit de « *casser un certain nombre d'idées reçues* », de « *montrer que des équipes pédagogiques soudées réussissent dans ces établissements* », et, si possible, de susciter des vocations.

Quand bon nombre de stagiaires réclament des « *recettes* » sur la conduite à adopter dans différents cas de figure (« *Que faire quand un élève nous tutoie, répond hors de propos, se lève pendant le cours ?* »), les intervenants ne peuvent que se référer à des situations qu'ils ont eux-mêmes affrontées, précisant que chaque conflit se gère au cas par cas. « *Les jeunes professeurs ont besoin de connaître les situations qu'ils vont rencontrer et comment ils doivent réagir* », soutient Ana-Maria, ancienne stagiaire à Créteil.

Sandrine, aujourd'hui professeur d'éducation physique à Meulan (Yvelines), avait déjà une année d'expérience comme maître-auxiliaire à Mantes-la-Jolie quand elle a suivi cet enseignement. « *Certains stagiaires se sont déclarés déçus qu'on ne leur raconte que des expériences personnelles. Ce qui manque, c'est une formation à la psychologie de l'adolescent* », estime-t-elle, rejointe sur ce point par beaucoup de nouveaux professeurs. Pourtant, la demande de témoignages est forte, comme si les expériences des autres exorcisaient les craintes des futurs enseignants.

DES DISCOURS CONTRADICTOIRES

Reçus par des équipes pédagogiques solidaires d'un projet d'établissement, les élèves assistent ensuite aux cours, se portent volontaires pour des activités non comprises dans leur emploi du temps... Mais ils se retrouvent également seuls face à une classe six heures par semaine, et peuvent alors confronter à la réalité les belles histoires qu'on leur conte. « *Quand on discute avec les profs de l'établissement de stage, on entend un discours complètement opposé à celui prodigué dans ce module* », explique René. Avec le recul, Jean-François, jeune professeur de sciences physiques, trouve qu'on lui a présenté un « *décor positif* », alors que, « *derrière* », il a découvert des « *profs qui craquaient* ». « *J'avais l'impression qu'on me cachait la vérité en ne me montrant que des gens qui géraient bien ces problèmes* », reproche-t-il.

Si « Enseigner en banlieue » ne correspond pas toujours à leurs attentes, les stagiaires se reconnaissent satisfaits de l'avoir suivi. Bon nombre partent « *remotivés* », convaincus que la banlieue « *oblige à se bouger* », et n'hésitent pas à demander un poste en zone sensible. Est-ce la preuve que le module a atteint son objectif ? Pas si sûr : certains avouent qu'ils accumuleront ainsi des points précieux pour une prochaine mutation ; d'autres y voient l'assurance d'obtenir un poste fixe immédiatement. Jean-François fait partie de ceux qui restent insensibles à ce type de formation : « *Ces établissements ne marchent que grâce à l'implication des enseignants. J'en ai vu qui attendaient des parents jusqu'à 21 heures, d'autres qui se déplaçaient chez l'élève pour expliquer une punition. Moi, je ne veux pas y sacrifier ma vie privée.* »

Aude Dassonville

Jean Tiberi veut renforcer le contrôle de la pollution de l'air dans la capitale

Les promesses du maire de Paris ne satisfont pas les élus de l'opposition, écologistes en tête

***Au lendemain** de la publication par Le Monde d'un rapport accablant sur les conséquences sanitaires de la pollution atmosphérique à Paris et à Lyon, Jean Tiberi, maire de la capitale, a promis d'accroître les moyens de mesure de la qualité de l'air. Cette réponse est jugée insuffisante par l'opposition. Les Verts estiment que l'attitude des pouvoirs publics « relève de l'homicide involontaire ».*

JEAN TIBERI, maire RPR de Paris, a annoncé, mardi 6 février, le doublement de la subvention accordée par la ville à Airparif, l'organisme chargé de mesurer la niveau de la pollution atmosphérique dans la région parisienne. Cette subvention atteindra 1,8 million de francs en 1996. *« Il nous faut donner un nouveau coup de fouet aux transports en commun et non polluants »*, a-t-il ajouté. M. Tiberi a rappelé que la ville de Paris s'est équipée de cent-vingt-deux véhicules électriques et qu'elle a engagé des études en faveur du vélo, du tramway et d'une meilleure utilisation de la Seine pour les déplacements.

Ces annonces interviennent au lendemain de la publication, par *Le Monde*, d'une étude alarmante sur les conséquences de la pollution urbaine. Selon l'étude épidémiologique du Réseau national de santé publique (*Le Monde* du 7 février), la pollution de l'air provoque plusieurs centaines de décès prématurés chaque année à Paris et à Lyon.

Les promesses de M. Tiberi n'ont pas donné satisfaction aux écologistes. Soulignant que *« l'irresponsabilité des pouvoirs publics relève de l'homicide involontaire »*, les Verts estiment que *« la priorité aujourd'hui n'est pas à mesurer la pollution, elle est à la réduire »*. Georges Sarre, député (Mouvement des citoyens) et maire du 11e arrondissement, réclame un conseil de Paris extraordinaire consacré à la pollution. Il rappelle qu'il est partisan *« de la circulation alternée, selon le principe des plaques minéralogiques paires ou impaires, et des parcs de stationnement aux portes de Paris ainsi que des itinéraires de transit permettant d'éviter le passage par Paris* intra muros ». Au nom des socialistes parisiens, Bertrand Delanoë et Jean-Marie Le Guen demandent au maire de Paris de s'engager sur trois objectifs : prendre des mesures pour que le niveau 3 d'alerte *ne soit pas atteint ; renforcer l'in*formation des Parisiens sur les niveaux de pollution enregistrés ; mettre en place un dispositif sani*taire auprès des jeunes Parisiens*, principalement axé sur les pathologies liées à la pollution.

> Soulignant que « l'irresponsabilité des pouvoirs publics relève de l'homicide involontaire », les Verts estiment que « la priorité, aujourd'hui, n'est pas à mesurer la pollution, elle est à la réduire »

Mardi 6 février, la commission sur la qualité de l'air, créée par Jean Tiberi, a présenté, en présence du maire de Paris, un « rapport d'étape ». Présidée par le physicien Pierre Aigrain, ancien ministre et membre de l'Institut, la commission sur la qualité de l'air est composée de neuf autres spécialistes, parmi lesquels deux pneumologues, les professeurs Jacques Rochemaure et Michel Aubier, les docteurs Bernard Festy, ancien directeur du laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, et Jacques Lambrozo, directeur du service des études médicales d'EDF-GDF, ainsi que d'experts en matière d'hydrocarbures et de rayonnements ionisants.

Sur les effets à court terme de la pollution atmosphérique, la commission a retenu deux études, l'une britannique et l'autre américaine, publiées respectivement en 1993 et en 1995. *« Elles mettent en évidence, à des niveaux nettement inférieurs à ceux associés au tabagisme, des liens entre, d'une part, les niveaux élevés de pollution par les particules et les sulfates et, d'autre part, les accroissements de risques de mortalité. »* Des études d'exposition font aussi apparaître des liens entre broncho-constrictions et dioxyde de soufre, ou entre hyperactivités bronchiques et ozone. Sur la relation particulière entre la pollution et l'asthme, la commission estime que des études *« font apparaître des liens avec le niveau de pollution particulière de la veille et avec les niveaux d'ozone et de* SO_2 *pour les enfants asthmatiques »*.

En ce qui concerne les effets à long terme, la commission est plus mesurée. Elle estime que *« les données scientifiques concernant la pollution atmosphérique en dehors des locaux sont très limitées et ne permettent pas d'émettre, à ce jour, une opinion pertinente sur les relations à long terme entre pollution atmosphérique et santé publique »*.

En outre, les membres de la commission sont critiques sur Airparif. Ils souhaitent notamment une mesure plus détaillée de la composition et des dimensions des particules présentes dans l'atmosphère. La commission suggère la notion de « risque évitable » comme élément de référence des actions à mener ; elle demande la poursuite des études engagées en matière d'indicateurs de santé publique et la modernisation du réseau d'Airparif.

Françoise Chirot

Les moteurs Diesel sont mis en accusation

La direction de Total estime que l'usage du gazole devrait être exclu dans les agglomérations et réservé à la route

LES PÉTROLIERS ont aussi leur avis sur l'air vicié des villes. Jean-Paul Vettier, directeur de la branche raffinage et distribution chez Total, en a fait la démonstration lors d'une conférence de presse, mardi 6 février. Pour lui, la campagne d'information actuelle accrédite une idée fausse, qui voudrait que la pollution de l'air s'aggraverait en ville. *« C'est complètement faux »*, dit-il. *« Presque tous les polluants sont à la baisse : le soufre, le benzène, le plomb, les hydrocarbures et le monoxyde de carbone. »* Et ce n'est pas fini : *« A compter du 1er octobre 1996, le soufre du gazole moteur sera divisé par quatre en Europe. »*

Restent tout de même trois problèmes non résolus : l'ozone, les oxydes d'azote et les particules. Pour l'ozone observé au sol, *« personne n'y comprend plus rien »*, car on observe de fortes concentrations dans des zones non urbanisées et même dans des forêts comme les Landes. En revanche, la responsabilité est claire pour les oxydes d'azote (NOx) : l'essentiel provient des véhicules anciens, aux moteurs mal réglés et non catalysés. D'où la situation de capitales comme Athènes ou Madrid, dont le parc automobile est vétuste, *« et pour longtemps »*. Mais l'autre responsable est le moteur Diesel, qui *« émet trois fois plus de NOx que le moteur à essence »*. Le gazole produit aussi l'essentiel des particules qui, actuellement, ne peuvent être neutralisées par catalyse. *« Les pots catalytiques ne retiennent que 30 % des particules, car ils ne sont pas adaptés au diesel. »*

Le diesel, voilà l'ennemi. *« Nous sommes leaders dans la production de gazole »*, précise Jean-Paul Vettier. *« Cela ne nous empêche pas de constater que le diesel a sa place sur route et pas en ville. »* Quel carburant, alors ? L'essence sans plomb, bien sûr, mais aussi le gaz de pétrole liquéfié, le gaz naturel ou le tout-électrique. Mais qu'on ne lui parle pas de biocarburants ou de *« city fuel »* à la suédoise, qui ne peuvent être produits qu'à dose homéopathique ou à des coûts prohibitifs.

Roger Cans

En Allemagne, dix ans de combat pour des résultats décevants

BONN
de notre correspondant

En Allemagne, où la sensibilité aux questions liées à l'environnement est extrême, on réfléchit depuis de nombreuses années aux conséquences de la pollution atmosphérique sur la santé de l'homme. La lutte contre les émissions nocives est menée depuis plus de dix ans au moyen d'un arsenal législatif qui fait figure de référence parmi les pays industrialisés. L'Allemagne a été le premier pays à introduire, en juillet 1995, une loi interdisant certaines catégories de véhicules à circuler en cas de concentration anormale d'ozone dans l'air (phénomène du *« sommersmog »*), montrant par là l'existence d'une forte volonté politique en matière de lutte anti-pollution. Des études nombreuses, en Allemagne, tendent à établir un lien entre la concentration d'ozone au niveau du sol et le développement du cancer.

Il est vrai que le pays dispose de conditions de départ particulièrement défavorables, puisque les deux tiers de l'énergie consommée proviennent du charbon et du lignite (la part du nucléaire est seulement de 32,9 %). La réunification, avec l'apport des centrales au lignite très polluantes de l'ex-RDA, n'a rien arrangé. De plus, avec le parc automobile le plus important d'Europe, l'Allemagne doit faire plus d'efforts que d'autres pour parvenir à limiter les effets de la pollution. La consommation d'énergie liée à la circulation automobile ne cesse de croître, et dépasse aujourd'hui le niveau de la consommation industrielle.

Les efforts réalisés depuis dix ans ont néanmoins permis d'obtenir quelques succès. Les centrales électriques de plus de 300 mégawatts sont désormais équipées de filtres anti-émissions soufrées et azotées. Les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) ont ainsi été réduites de 48 % entre 1980 et 1993 (la France a fait mieux : – 66 %). Les poussières industrielles ont été réduites de manière considérable (– 63 % depuis 1975), grâce aux équipements obligatoires pour les cheminées d'usine. Il y a quelques années, les hivers allemands étaient connus pour leurs brouillards épais, qui ont largement disparu aujourd'hui.

Plus difficile a été la lutte contre les émissions de dioxyde d'azote, essentiellement liées à la circulation automobile. Les résultats obtenus sont ici décevants : les émissions ont baissé de 15,9 % entre 1987 et 1993 (tout de même mieux que la France : - 6,8 %). Malgré l'installation obligatoire de catalysateurs sur les automobiles neuves depuis le 1er janvier 1993, 40 % des véhicules n'en sont toujours pas équipés. Les particules en suspension, elles-aussi largement provoquées par la circulation automobile, n'ont pas baissé non plus de manière significative.

Le gouvernement de Bonn a la ferme intention de bannir toutes les voitures non équipées de pots catalytiques d'ici à l'an 2000. Le ministère de l'environnement a par ailleurs engagé des discussions avec l'industrie pétrolière pour réduire la part de benzène dans les carburants (on estime qu'il y a un lien entre cette substance et le cancer). Mais le problème réside surtout dans la part des camions dans les transports de marchandises. Elle ne cesse de croître aux dépens de la voie ferrée, si bien qu'aujourd'hui, les deux tiers des biens transportés passent par la route.

Les écologistes allemands réclament depuis très longtemps l'introduction d'une limitation de vitesse de 100 km/h sur autoroute, à laquelle s'est toujours opposé avec succès le puissant lobby de l'automobile. Le gouvernement allemand, qui se présente comme un champion de l'écologie, s'en tient souvent aux déclarations d'intention. C'est ainsi que les émissions de dioxyde de carbone (CO_2), doivent officiellement être réduites de 25 % d'ici à l'an 2005 (par rapport à l'année de référence 1987). Mais le gouvernement allemand a provisoirement laissé sommeiller dans les placards un projet ambitieux qui prévoyait l'introduction d'un impôt sur la consommation d'énergie.

Lucas Delattre

La Cour de cassation annule certaines procédures du juge Jean-Pierre

« Sentinelle du droit », la haute juridiction rappelle que seules les règles du code de procédure pénale sont applicables et que « les pouvoirs accordés au juge d'instruction sont limités aux seuls faits dont il est régulièrement saisi »

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par Christian Le Gunehec, a rendu, mardi 6 février, un arrêt qui réaffirme le principe selon lequel les juges d'instruction n'ont pas la faculté de se saisir eux-mêmes. En l'espèce, cet arrêt – qui constitue un rappel du code de procédure pénale – confirme une décision de la cour d'appel d'Angers du 11 juillet 1995, qui annulait tous les actes de procédure réalisés par le juge Thierry Jean-Pierre en dehors de sa saisine. Il s'agissait d'un dossier dans lequel était mis en cause Roger-Patrice Pelat, homme d'affaires et ami du président François Mitterrand, qui avait permis au juge de découvrir l'existence d'un prêt de 1 million de francs accordé à Pierre Bérégovoy pour l'achat d'un appartement. Selon le juge Thierry Jean-Pierre, cet arrêt aura pour conséquence de *« diminuer le pouvoir d'investigation des juges » : « Ça arrange les lobbies patronaux et aussi la classe politique qui se voit débarrassée des petits juges »*, estime-t-il. *(Lire notre éditorial page 15.)*

AMENÉE à se prononcer sur quelques procédures menées par le juge Thierry Jean-Pierre, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu, mardi 6 février, un arrêt qui réaffirme le principe selon lequel les juges d'instruction n'ont pas la faculté de se saisir eux-mêmes. Si les décisions de la haute juridiction sont trop souvent rédigées dans un langage archaïque, cet arrêt indique, avec une étonnante clarté, que *« les pouvoirs accordés au juge d'instruction* (...) *sont limités aux seuls faits dont il est régulièrement saisi* (...). *Lorsque ce magistrat acquiert la connaissance de faits nouveaux* (...), *il ne peut, sans excéder ses pouvoirs, procéder à des actes qui, présentant comme en l'espèce un caractère coercitif, exigent la mise en mouvement préalable de l'action publique »*.

Ce rappel du code de procédure pénale, qui ne comporte aucune ambiguïté, est un coup d'arrêt brutal à l'évolution d'une thèse soutenue par certains magistrats, qui souhaitaient voir légitimer une procédure proscrite par la loi. La chambre criminelle précise même que, lorsque le magistrat instructeur a la connaissance d'un fait nouveau situé en dehors de sa saisine, il peut seulement, avant d'en avertir le procureur de la République, *« en consigner la substance dans un procès-verbal et, le cas échéant, effectuer d'urgence des vérifications sommaires pour en apprécier la vraisemblance »*. L'arrêt confirme donc en tous points une décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Angers du 11 juillet 1995, qui annulait tous les actes de procédure réalisés par le juge Thierry Jean-Pierre en dehors de sa saisine.

Il s'agissait, en substance, d'un dossier ouvert le 12 février 1992 pour *« établissement de fausses attestations »* dans une affaire prud'homale. Cette affaire était consécutive à une plainte en constitution de partie civile d'un ancien cadre de la société Heulin contre deux dirigeants de Campenon-Bernard Constructions, dont Heulin est une filiale. L'audition du plaignant et l'enquête faisant apparaître un éventuel abus de biens sociaux, le juge Jean-Pierre communiquait le dossier au parquet, qui ouvrait une nouvelle information judiciaire. Cette procédure s'est renouvelée à deux reprises, le parquet chargeant à chaque fois le juge d'instruire sur des faits indivisibles de ceux pour lesquels une inculpation avait déjà été prononcée.

REFUS D'ÉTENDRE LA SAISINE

En revanche, le parquet refusait d'étendre la saisine du juge à des abus de biens sociaux qui auraient été commis par Roger-Patrice Pelat, un ami du président Mitterrand, en considérant que cet aspect du dossier n'était pas *« connexe aux faits poursuivis »*. Cependant, le juge avait instruit ce volet du dossier en procédant même à une mise en examen pour *« complicité d'abus de biens sociaux au profit de Roger-Patrice Pelat »*. Les investigations réalisées ensuite sur les comptes de l'homme d'affaires permettaient de découvrir un prêt sans intérêts de 1 million de francs accordé à Pierre Bérégovoy pour l'achat d'un appartement à Paris. Là encore, le parquet refusait d'ouvrir une information en relevant que rien ne permettait de penser que ce prêt avait un caractère frauduleux et le procureur du Mans, Yves Bot, rappelait au juge qu'il n'était pas saisi de ces faits.

Le magistrat semble s'être arrêté là, puisque l'arrêt de la Cour de cassation ne fait pas référence au prêt accordé à M. Bérégovoy, qui s'est donné la mort le 1er mai 1993. Les seuls faits visés par la haute juridiction concernent les investigations menées sur Roger-Patrice Pelat et celles relatives à des abus de biens sociaux qui auraient été commis en faveur de la commune de Romorantin (Loir-et-Cher) par les dirigeants de la société Heulin. Dans ce dernier dossier, le magistrat instructeur avait ordonné des écoutes téléphoniques et même délivré un mandat d'amener avant de soumettre le dossier au parquet pour obtenir les réquisitions lui permettant d'instruire. La Cour de cassation a confirmé les dispositions de l'arrêt de la chambre d'accusation d'Angers, qui annulait la procédure en considérant que le juge avait *« confondu son pouvoir d'instruction avec celui de la poursuite qui appartient au parquet »*.

A l'époque, le juge Jean-Pierre, devenu député européen sur la liste de Philippe de Villiers, avait violemment protesté contre la position adoptée par la chambre d'accusation d'Angers en soulignant que, si la Cour de cassation confirmait cette jurisprudence, les dossiers suivis par les juges Renaud Van Ruymbeke et Eric Halphen, subiraient la même annulation. Aujourd'hui, le juge Jean-Pierre, feignant d'ignorer qu'il a pris quelque liberté avec la loi, déclare : *« Il s'agit de diminuer le pouvoir d'investigation des juges. Ça arrange les lobbies patronaux et aussi la classe politique qui se voit débarrassée des petits juges. »*

Aussi excessive que soit l'attitude de l'ancien magistrat, force est de constater que l'opportunité des poursuites, dont dispose le parquet, n'a pas que des avantages. Certes, une libre autosaisine des juges présente de nombreux dangers. Mais les pouvoirs du parquet, hiérarchiquement soumis à la Chancellerie, permettent parfois de bloquer des instructions politiquement délicates, au point que certains juges ont cru nécessaire, au nom d'une bonne justice, de se mettre en marge de la loi.

Maurice Peyrot

CARNET

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 1er février sont publiés :

● **Police judiciaire** : un décret, modifiant le code de procédure pénale, relatif au travail des officiers de police judiciaire.

● **Autoroutes** : un décret relatif aux concessions autoroutières et aux tarifs des péages autoroutiers.

● **Taxe parafiscale** : un décret relatif à la taxe parafiscale des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure.

Au *Journal officiel* du vendredi 2 février sont publiés :

● **Fonction publique** : un décret relatif à l'attribution d'une indemnité de charges administratives aux personnels d'inspection, et un décret relatif à la rémunération des personnes assurant les études dirigées.

● **ENA** : un décret relatif aux conditions d'accès au régime de la scolarité et à l'administration de l'Ecole nationale d'administration.

● **Taxe parafiscale** : deux décrets relatifs à la taxe parafiscale, d'une part des industries du textile et de la maille, d'autre part des industries de l'habillement.

Au *Journal officiel* du samedi 3 février sont publiés :

● **Fonction publique** : un décret complétant le décret du 30 novembre 1992, ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'éducation nationale. Il s'agit de dispositions relatives aux personnels de santé.

● **Catastrophes naturelles** : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans le département de l'Hérault, pour les inondations et coulées de boue survenues à la fin du mois de janvier.

● **Aménagement du territoire** : un arrêté établissant la liste des cinquante-deux membres du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, créé par la loi d'orientation, dite loi Pasqua, du 4 février 1995 et installé lundi 5 février à Matignon par Alain Juppé, qui en est le président de droit (*Le Monde* du 6 février).

Au *Journal officiel* du dimanche 4 février est publié :

● **Pensions de vieillesse** : un décret portant revalorisation de divers avantages de vieillesse et d'invalidité.

Au *Journal officiel* daté lundi 5-mardi 6 février sont publiés :

● **Mayotte** : une loi d'habilitation relative au statut général des fonctionnaires de la collectivité territoriale, des communes et des établissements publics de Mayotte.

● **Juridiction financière** : un arrêt de la cour de discipline budgétaire et financière, condamnant à une amende le directeur de l'unité de recherche associée du CNRS n° 318 et de l'unité de l'Inserm n° 318.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– L'Association des amis du Cinéma du Réel,
Jean Rouch et le Comité du film ethnographique
ont la tristesse de faire part du décès de leur ami,

Cosme ALVEZ NETTO,

survenu le 2 février 1996, à Rio de Janeiro.

BPI, Centre Georges-Pompidou,
Paris.

– Mme André Bicart-Sée,
son épouse,
Mme Claude Bicart-Sée,
M. et Mme Jacques Bicart-Sée,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BICART-SÉE,

survenu le 1er février 1996, dans sa quatre-*vingt-quinzième année.*

Les obsèques ont eu lieu le 5 février, dans la plus stricte intimité.

– Jean-Pierre Campredon,
François, Marie-Christine Campredon
et leurs enfants,
Elisabeth, François Neuville
et leurs enfants,
Pierre Campredon
et ses enfants,
Benoît, Anne-Christine Campredon
et leurs enfants,
Philippe Campredon
et ses enfants,
Anne Campredon,

Jeanne Marchal,
Henri, Anita Marchal
et leurs enfants,
François, Pascaline Marchal
et leurs enfants,
Colette Poupinel,
ses enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Jacqueline Gautier,
ses enfants et petits-enfants,
Jacques et Claude Campredon,
leurs enfants et petits-enfants,

font part du rappel à Dieu de leur épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur et tante,

Geneviève CAMPREDON,

le 5 février 1996.

L'Eucharistie sera célébrée le vendredi 9 février, à 10 h 45, en l'église Saint-Thibaut, avenue Kennedy, à Marly-le-Roi.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue des Guérines,
78620 L'Etang-la-Ville.

– Joëlle Ferry,
Patrice et Bénédicte Ferry
et leurs enfants,
Didier et Brigitte Ferry
et leurs enfants,
Dominique et Patrick Levisalles
et leurs enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Bernard FERRY,
née Janine BALLEIDIER,

le 5 février 1996, à l'âge de soixante-dix ans.

Ils rappellent à votre prière son époux

M. Bernard FERRY,

et vous invitent à partager leur espérance *lors de la cérémonie religieuse qui aura* lieu le vendredi 9 février, à 11 heures, en l'église Saint-Augustin, Paris-8e.

– Mlle Suzanne Bruet,
sa sœur,
Mme Bruet-Rigault,
M. et Mme Bernard Bruet,
Mme Simone Bruet,
Ses nièces et neveu
et leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Thérèse BRUET,

rappelée à Dieu, le 1er février 1996, dans *sa quatre-vingt-quatorzième année*, à Antony.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 8 février, à 10 h 45, au temple évangélique de Bourg-la-Reine, dans l'intimité familiale.

« Venez à Moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous soulagerai. »
Matth. XI 28.

11, rue Monticelli,
75014 Paris.

– Mme Daisy Giami,
née Coscas,
a la tristesse de faire part du décès de

M. Max GIAMI,
ancien professeur de mathématiques
au lycée Carnot de Tunis.

8, avenue de Saint-Maur,
34000 Montpellier.

– M. André Gillet,
son mari,
Bruno Gillet
et Anne Motte,
ses enfants,
Ainsi que les familles Motte, Maudot, Brunier, Leclerc, Lecointre et Tenaillon,
ont la douleur de faire part du retour à Dieu de

Marie-Jeanne GILLET,
née MAUDOT,

*survenu le 1er février, dans sa quatre-*vingt-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Roye (Somme).

Une messe sera célébrée à sa mémoire, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e, le vendredi 9 février, à 19 heures.

– Le président, le vice-président, les enseignants
et tout le personnel de l'Institut national des langues et civilisations orientales,
ont le regret d'annoncer le décès survenu le 2 février 1996, de

M. Roger LABATUT,
professeur de peul
à l'*Inalco de 1977* à 1991.

– Mme Jean-Louis Mesnil,
née Monique Fourgous,
son épouse,
Arnaud et Dominique Dubois,
Eric et Martine Mesnil,
Bertrand et Christine Mesnil,
Vincent et Elisabeth Mesnil,
ses enfants,
Geoffroy, Bruno, Camille et Mathilde,
Sébastien, Nicolas, Claire et Sophie,
Maude et Marc,
Valentin,
ses petits-enfants,
Les familles Mesnil, Massu et Fourgous,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu du

lieutenant-colonel
MESNIL,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 5 février 1996.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 9 février, à 11 heures, en l'église de Drucourt (Eure), suivie de l'inhumation au cimetière de Drucourt.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ses amis, ses collègues des universités Lille-III et d'Arras,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Anne NICOLAS,

survenu à Lille, le 28 janvier 1996.

Une cérémonie du souvenir aura lieu le 14 février, à 16 heures, en l'église Saint-Maurice de Lille.

Me Fabien PURTSCHET,
avocat au barreau de Nice,

s'est éteint le 24 janvier 1996.

Ses obsèques ont eu lieu le 27 janvier, dans l'intimité de sa famille et de ses amis.

Accompagné de ses enfants,
Frédéric, François, Isabelle, Sophie,
et de ses petits-enfants,
Benjamin, Julie, Samatha, Deborah, Simon,
il fut rapproché de

Jeannine,

son épouse décédée en 1986.

– Orléans.
Mme Roger Richard, née Métais,
son épouse,
M. Henri Rondel-Busco
et Mme, née Geneviève Richard
et leur fille,
M. et Mme *Michel* Richard
et leurs enfants,
M. Jean-Pierre Richard,
Mme Irène Angot,
M. et Mme Pierre Daligaux,
Les familles Métais, Busco, Tessier et Vidal,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger RICHARD,
agrégé de l'université,
ancien professeur au lycée Pothier,

survenu le 5 février 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 8 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Marc d'Orléans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Charles-Péguy,
45000 Orléans.

– Mme Fred de Wilde,
son épouse,
M. et Mme Robert de Wilde,
leurs enfants
et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Franck,
leurs enfants
et leur petit-fils,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

George, Frédéric de WILDE,
président d'honneur
des Huiles Renault,

*survenu le 6 février 1996, dans sa quatre-*vingt-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 9 février, à 15 heures, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8e.

30, rue Washington,
75008 Paris.
5, rue de l'Alboni,
75016 Paris.
15, rue du Président-Wilson,
75016 Paris.

– Elisabeth Zadora-Rio, Michel Rio et Alice,
ont la tristesse de faire part de la mort de leur mère et grand-mère,

Thérèse ZADORA,
née Teresa TYMLENIECKA,

survenue le 2 février 1996.

– Mme Marie-Caroline Vaucher,
M. et Mme Guy Cargill,
M. et Mme Edouard-David Vaucher,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Les familles Bardon, Zuber, Gonin, Schlumberger,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean VAUCHER,

survenu le 4 février 1996.

Cet avis tient lieu de faire part.

– Le colonel (E.R.) Paul Rivière,
compagnon de la Libération,
député honoraire,

Jean-Marie, Jacques, Françoise et Claude-Alexis,
ses enfants et leurs conjoints,
Julie, Jeanne, Lucile, Delphine, Jeanne, Joannès, Jocelyn et Paul,
ses petits-enfants,
Les familles Devilliers, Rivière, Leuthold et Dubuy,
ont la très grande peine de faire part du décès de

Geneviève RIVIÈRE,
dite Jannick,
née DEVILLIERS,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
rosette de la Résistance,
King's Medal of Courage,

survenu le 6 février 1996, dans sa soixante-seizième année.

La *cérémonie religieuse* aura lieu le vendredi 9 février, à 15 heures, en l'église de Montagny.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Croix de Roche,
42840 Montagny.

– *L'Amicale des réseaux Action de la* France combattante
a la grande tristesse de faire part du décès, le 6 février 1996, de

Geneviève RIVIÈRE,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance
avec rosette,
King's Medal of Courage.

« Sous les pseudonymes de « Jannick » et « Sénateur », Geneviève Rivière assura le secrétariat général pour la zone sud de la section atterrissages parachutages des réseaux Action de la France combattante. Cofondatrice de l'Amicale Action, elle en fut, de longues années durant, la secrétaire générale.

Remerciements

– Mme Pierre Coussy,
Mathieu Coussy,
très touchés des marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Pierre COUSSY,

vous adressent leurs sincères remerciements.

Avis de messe

– Les amis du peintre

Elvire JAN,

née le 1er mai 1904, à Sofia (Bulgarie), décédée le 19 janvier 1996 à Paris, et inhumée à Moissac-Bellevue (Var),

se réuniront pour une messe de souvenir le 12 février, à 18 heures, en l'église Saint-Séverin, Paris-5e.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Anniversaires de décès

– Il y a quatre ans, le 5 février 1992,

Alain GILLER

quittait sa famille et ses amis.

Une pensée affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a dix ans, le 8 février 1986, disparaissait

Lilliane HAGEGE,
née TAÏEB,

nous n'oublions pas.

Ses dix-sept enfants et petits-enfants.

– Le 8 février 1986,

Olivier LECA

nous quittait. Dix ans déjà...

Sa famille et ses amis se souviennent.

– Il y a six ans, le 8 février 1990,

Eric VENTURINI

nous quittait.

« Tu manques, si tu savais
Infiniment, tout doucement
Plus que je ne me manque jamais
Quand je me perds de temps en temps. »
Jean-Jacques Goldman.

Concerts

– Le Collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur présente un concert donné par le

TRIO WANDERER

Wolfgang Amadeus Mozart, Ludwig van Beethoven, Maurice Ravel,
le 9 février 1996, à 20 h 30.

Salle :
Grand Amphithéâtre de la Sorbonne.

Vente sur place à partir de 18 h 30. Prix des billets : 80 F (50 F étudiants). Organisé par l'association ESCP outre-Rhin, 79, avenue de la République, 75011 Paris. *Réservation : 45-66-65-09.*

Communications diverses

– Au C.B.L., 10, rue Saint-Claude, Paris 3e : le jeudi 8 février 1996, à 20 h 30 : **Après les élections palestiniennes avec Alain Dieckhoff** : ***Israéliens et Palestiniens, l'épreuve de la paix*** (éd. Aubier).

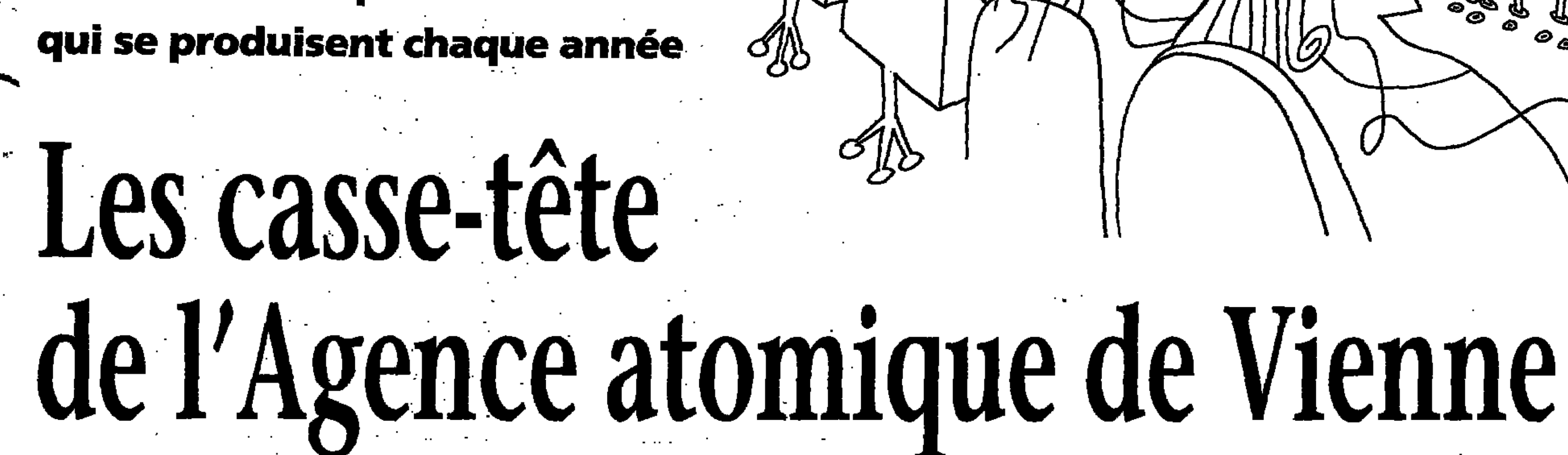
Soutenances de thèse

– **Hakon Helmers** soutiendra le vendredi 9 février 1996 à 14 h 30, au LEMO – ENSERG – INPG de Grenoble, sa thèse de doctorat d'optoélectronique : **Optique intégrée appliquée à la détection de la variation d'indice optique par onde évanescente.**
Dir. thèse : R. Rimet. Prés. jury : A. Cachard.

HORIZONS

ENQUÊTE

Les inspecteurs chargés de vérifier l'interdiction totale des essais nucléaires ne pourront guère descendre au-dessous de la kilotonne. Ils devront faire le tri entre ces explosions et les 8 000 secousses telluriques d'intensité comparable qui se produisent chaque année



Les casse-tête de l'Agence atomique de Vienne

LE travail se termine pour les atomistes de Mururoa et de Fangataufa. Il commence pour ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne. Du moins, si cette agence est bien chargée de mettre en place les mécanismes de contrôle du traité d'interdiction totale des essais nucléaires, le CTBT *(Comprehensive Test Ban Treaty)*.

En fait, on s'agite beaucoup à ce sujet, et depuis plusieurs mois, dans l'immeuble ultramoderne du centre international de Vienne qui abrite l'institution. L'agence avait déjà installé des systèmes de surveillance *sismique dans huit* pays et travaille avec de nombreuses stations nationales reliées en réseau à un centre de traitement des données (International Data Center, ou IDC), situé à Arlington, près de Washington. Il suffirait de consolider ce lien avec cinquante de ces stations pour repérer toute explosion souterraine suspecte.

Mais c'est là que les problèmes *commencent.* D'abord, « l'option zéro », chère à Jacques Chirac, ne pourra pas être vérifiée à cent pour cent, car *on ne descendra* pas au-dessous d'1 kilotonne. 1 000 tonnes d'explosif classique, ce n'est pas rien à l'échelle militaire, puisque c'est l'équivalent d'un « bouquet » de deux cents des plus grosses bombes de la seconde guerre mondiale, à peine quinze fois moins qu'à Hiroshima.

Mais ce n'est rien à l'échelle de la planète, puisque cela correspond à un séisme de degré 4 sur l'échelle de Richter, c'est-à-dire à une secousse parfaitement banale : il s'en *produit quelque* 8 000 en moyenne par an, soit une par heure. Il y a aussi des limites d'ordre économique au volume de données que l'on peut traiter : le compte-rendu de tous les *« événements »* enregistrés à Arlington dépasse déjà 3 giga-octets par jour, un million de pages imprimées...

« La limite d'1 kilotonne n'est pas un seuil, explique Peter Marshall, président du groupe de scientifiques qui conseille la conférence du désarmement de Genève, *mais une mesure pratique adoptée pour permettre une surveillance à un coût raisonnable. On présume que l'incertitude qui pèsera quant à la possibilité de ne pas être détecté pour des explosions de puissance inférieure, garantira l'exécution de l'accord bien au-dessous d'1 kilotonne.* » Autrement dit, le violateur ne sera jamais sûr de ne pas être pris la main dans le sac. Mais à condition que l'agence puisse utiliser les autres outils de sa panoplie : des inspecteurs devront pouvoir débarquer sur place à très bref délai, pour *localiser plus précisément* l'événement suspect et procéder à d'autres examens.

Le CTBT se distinguera en cela des traités existants sur les essais nucléaires, qui ne prévoyaient pas d'autre contrôle que celui effectué par les *« moyens nationaux »* (les appareils de détection des grandes puissances signataires). La vérification sera cette fois internationale, *et, fait-on valoir* à *Vienne,* aussi *« compréhensive »,* c'est-à-dire globale, que le traité qu'elle accompagne : *elle* portera sur l'interdiction des essais dans tous les milieux et reposera sur le recoupement d'informations en provenance de techniques différentes.

Ainsi, les systèmes hydroacoustiques modernes permettent de déceler l'explosion de charges minimes d'un bord de l'océan à l'autre. On devra même réduire la sensibilité des capteurs pour ignorer les explosions dues aux forages pétroliers par exemple, mais aussi pour rassurer les États qui ne souhaitent *pas voir éventés* les secrets de leurs sous-marins.

La détection par infrasons est un moyen commode de détecter les explosions en atmosphère, mais elle doit être complétée par des mesures chimiques, car seule la présence de matières nucléaires permet d'identifier de manière non ambiguë un « événement » tombant sous le coup du traité.

AJOUTONS encore les observations par satellite, qui permettent *de surveiller* les infrastructures au sol, mais aussi de détecter le « flash » d'une explosion en atmosphère ou dans l'espace : c'est ainsi que fut enregistré, en 1979, au large de l'Afrique du Sud, un « événement » encore non élucidé aujourd'hui, *mais qui pourrait avoir* été un essai clandestin effectué « à blanc » (sans emploi de matières fissiles) par les Israéliens...

C'est donc sur une combinaison *de tous ces* moyens que reposera le système de contrôle, baptisé IMS (International Monitoring System) du CTBT. On s'oriente vers un réseau de cinquante à cent stations de mesures de radioactivité, combinées avec quarante à soixante-dix postes d'écoute infrason installés sur un même nombre de stations d'observation sismique et avec quelques nouvelles installations acoustiques à construire dans l'hémisphère sud, moins bien équipé que l'hémisphère nord. *Le* tout étant relié à l'IDC d'Arlington, qui, après avoir analysé tous les signaux, livrera sous 48 heures à tous les Etats signataires du traité un *« bulletin des événements détectés et localisés ».*

Ce système, qui reposerait en grande partie sur les équipements nationaux déjà en place et aurait, accessoirement, l'avantage d'aider à la *prévention des catastrophes* naturelles, a un coût : entre 63 et 79 millions de dollars d'investissement *initial*, selon le nombre de stations retenu, de 18 à 25 millions de dollars de fonctionnement par an et 10 millions de plus, si les diplomates de Genève s'avisaient de créer une organisation entièrement nouvelle pour cette tâche au lieu de la confier à l'AIEA...

« La limite d'1 kilotonne n'est pas un seuil, mais une mesure pratique adoptée pour permettre une surveillance à un coût raisonnable »

Le CTBT devrait être un ballon d'oxygène pour une agence plus que trentenaire, mais peu connue du grand public, confinée à des tâches hautement techniques et surtout enserrée dans un carcan juridico-diplomatique paralysant. Ainsi, l'AIEA a eu son heure de *célébrité au lendemain de la guerre* du Golfe, en participant activement à l'inspection, puis au démantèlement, des installations nucléaires militaires de l'Irak. Mais cet exploit était atypique, car appliqué à un pays vaincu.

De même que le meilleur moyen *de faire la paix* est de battre son ennemi, la meilleure recette pour parvenir au désarmement est de l'imposer par la force... En outre, ce « bon mauvais cas » a illustré de manière criante les insuffisances du traité de non-prolifération et de ses « sauvegardes ».

Car à *la* limite, l'Irak, qui avait signé et ratifié ce traité, l'avait à peine violé... Tout adhérent doit fournir un rapport initial décrivant ses installations nucléaires, mais l'agence de Vienne ne peut que *« présumer »* que cette déclaration est complète. C'est aux seules *installations ainsi déclarées* qu'auront accès ses inspecteurs, lesquels se bornent ensuite à tenir une « comptabilité-matière » : combien de matières fissiles sont en stock, combien ont été consommées dans chaque réacteur ou retraitées.

Autrement dit, si un Etat a produit des matières utilisables à des fins militaires avant d'adhérer au TNP – c'est ce qui s'est produit avec la Corée du Nord – ou après, sans faire de nouvelle déclaration, *on ne peut pas faire grand-chose.*

BAGDAD est allé encore *plus loin* en essayant de « passer entre les gouttes » des contrôles de l'agence. Comme l'a révélé Kamel Hassan, le gendre de Saddam Hussein, après sa fuite, le « programme d'urgence », lancé en août 1990, au moment de l'invasion du Koweït, pour fabriquer au moins une bombe atomique, prévoyait de prélever de l'uranium enrichi sur deux réacteurs contrôlés par l'AIEA, mais entre deux visites programmées de celle-ci : l'une en novembre 1990, qui eut lieu malgré la crise, la seconde en avril 1991. La défaite survenue entre*temps* donna à la seconde un tour beaucoup plus musclé...

En fait, ces contraintes juridiques sont telles qu'elles n'encouragent même pas le passage à la vertu. Le « bon cas » est celui de l'Afrique du Sud, où l'ancien président Frederik De Klerk avait décidé, dès *septembre* 1989, *que* l'arrêt du programme militaire était, avec la suppression de l'apartheid, l'une des conditions à remplir pour la réintégration du pays dans la communauté internationale.

Or, comme l'a expliqué un expert sud-africain au cours d'une conférence tenue à Vienne, on s'est aperçu que les sauvegardes prévues par l'agence étaient peu applicables dans un tel cas, et qu'il valait mieux adhérer au TNP après et non avant. L'adhésion eut lieu en 1991, plus d'un an après l'arrêt des opérations à l'usine « Y », *l'installation secrète qui fut pourtant* déclarée. Ce n'est qu'en mars 1993 que, l'Afrique du Sud ayant révélé l'intégralité de son programme passé et invité l'agence à envoyer ses inspecteurs *« en tout lieu et à tout moment »*, Vienne acquit enfin la certitude que la déclaration initiale était *« complète »*.

Ces dysfonctionnements ont incité le conseil des gouverneurs de l'agence à adopter, en décembre 1993, un programme dit « 93+2 » *(car étendu sur deux ans)*, l'autorisant à se montrer plus curieuse. L'AIEA ne prend plus désormais pour argent comptant les déclarations initiales et recourt à d'autres sources : informations ouvertes en provenance du pays considéré, renseignements plus confidentiels fournis par d'autres membres, autrement dit les observations par satellites des grandes puissances. Ses inspecteurs pourront aussi procéder sur les sites visités à des observations plus poussées (prélèvement de poussières, d'eau, de végétation) pour déceler les activités suspectes qui auraient pu s'y *dérouler dans le passé*.

Mais il faudrait aller bien au-delà de ce programme si l'agence *voulait être à la hauteur des missions* de plus en plus complexes qui l'attendent. A preuve, le projet de traité dit « du couvercle », ou « cut-off », par lequel tous les États, y compris les puissances nucléaires, s'engageraient à arrêter toute production de matières fissiles à des fins militaires. Un tel voeu a été exprimé par l'assemblée générale de l'ONU en 1993, repris par la *conférence qui a prolongé* indéfiniment le TNP en 1995, et soutenu par Bill Clinton qui, ne sachant que faire de ses stocks de plutonium et d'uranium enrichi (on estime que la Russie et les États-Unis ont à eux deux de quoi fabriquer encore 10 000 bombes H), *a fait un « geste » en proposant*, en mars 1995, de soumettre aux contrôles de l'AIEA 200 tonnes de ces produits. L'idée est de geler tous les stocks nucléaires, cette fois chez tout le monde, de la même manière que le TNP a gelé le nombre des pays nucléaires. Et surtout d'amener les pays dits « du seuil » – non membres du TNP mais crédités d'une arme nucléaire, tels que l'Inde, le Pakistan et Israël – à se joindre au processus.

Ces dispositions sont toutefois plus faciles à énoncer qu'à appli*quer. D'abord, parce que les trois* pays en question n'en veulent pas ou posent toutes sortes de conditions ; ensuite, parce que, *sur* les 200 tonnes offertes par les Etats-Unis, l'agence de Vienne en a « réceptionné » moins de 20 à ce jour, faute de moyens. Alors que l'inspection des installations civiles des cent quatre-vingts Etats membres revient déjà à 70 millions de dollars par an, il en faudrait deux à trois fois plus pour inspecter ce nouveau matériel ouvertement *militaire, sur des sites* hautement sensibles. Ainsi, plusieurs centaines de tonnes d'uranium hautement enrichi sont entreposées dans au moins cinquante sites en Russie. Les Américains ont offert d'en enlever une grosse partie (500 tonnes) dans une période de vingt ans.

DE même, ils proposent de prendre à leur charge les frais de voyage et les équipements des inspecteurs de l'AIEA en visite chez eux, *mais pas* leur salaire... L'agence souhaite, elle, que le financement soit assuré *sur une base régulière et multilatérale* – il n'est jamais bon que le contrôleur soit payé par le contrôlé –, et observe que son budget général (quelque 200 millions de dollars) n'a pas bougé depuis la fin de la guerre froide.

Bref, les plus chauds partisans du « cut-off » ne le voient pas en place avant au moins dix ans, tandis que les sceptiques dénoncent à l'avance cette nouvelle « usine à gaz ». Car on commence à se demander dans les milieux spécialisés si ces *« options zéro »*, annoncées de toute part, ne compliquent pas à l'excès le problème, tout en annonçant de nouvelles frictions lors de leur application. Certes, l'arme atomique devient progressivement « obsolète », comme le constate Hans *Blix, directeur de l'AIEA. Mais* l'on ne pourra jamais vérifier qu'un Saddam Hussein, un Kim Jong-Il, ou tout autre dirigeant, n'en cache pas une dans quelque bunker.

Michel Tatu

Dessin Sergueï



Il faut reprendre la coopération avec le Niger

par Emmanuel Grégoire et Jean-Pierre Olivier de Sardan

A la suite du récent coup d'Etat, la France et les Etats-Unis ont *coupé toute coopération* avec le Niger, exigeant le retour au pouvoir des autorités déposées comme condition *sine qua non* à la reprise d'une aide dont chacun sait qu'elle est vitale pour un pays qui est l'un des plus pauvres de la planète. Ces mesures fermes sont-elles justes et opportunes ? S'agit-il vraiment du meilleur moyen de défendre la démocratie au Niger ?

Nous qui n'avons aucune sympathie particulière envers les régimes militaires, bien au contraire, rejoignons sur ce point *la réaction unanime des démocrates nigériens* : il faut absolument que la France reprenne au plus tôt sa coopération avec le Niger, c'est-à-dire avec le gouvernement issu du coup d'Etat, tant au nom de la survie du pays qu'au nom de la promotion de la démocratie.

Les militaires nigériens qui ont pris le pouvoir n'ont rien à voir avec les militaires haïtiens, algériens, nigérians ou sierra-léonais, et la situation que connaissait la démocratie nigérienne à la veille du coup d'Etat était tout simplement catastrophique.

Il faut reconnaître que le pays était sans doute à la veille de deux *coups d'Etat légaux issus des deux* grandes forces et légitimités qui s'affrontaient (le président et son *parti d'un côté, la majorité parle*mentaire et son gouvernement de l'autre). Le risque de guerre civile *se profilait, d'autant plus que* les armes abondaient – d'importants stocks d'armes ont été découverts à la présidence – et que les antagonismes entre les deux camps s'exacerbaient. Les militaires, au nom de la raison d'Etat, ont finalement peut-être évité à la France d'avoir à gérer une situation plus embarrassante encore, analogue à *ce qui s'est passé en Afrique cen*trale. La classe politique nigérienne s'était déconsidérée en ne sachant pas gérer la crise majeure née des élections législatives anticipées de janvier 1995 qui avaient vu la défaite des partis de la mouvance présidentielle (CDS et ses alliés) et le retour aux affaires de l'ancien parti unique (MNSD), allié à ce qui fut le principal parti d'opposition à l'ancienne dictature militaire (PNDS).

La cohabitation entre le président Mahamane Ousmane et son premier ministre Hama Amadou s'est très vite révélée extrêmement conflictuelle. Au point d'entraver la bonne marche de l'Etat. Le jour même du coup d'Etat, de sérieux indices donnaient à penser que le président Mahamane Ousmane avait décidé de dissoudre l'Assemblée nationale, de nommer (inconstitutionnellement) un autre premier ministre, et de limoger (ce qui est une prérogative du gouvernement) le chef d'état-major de l'armée.

*De son côté, le premier mi*nistre, fort de l'aval de la Cour suprême, n'entendait en aucun cas *se retirer, si bien que le pays se se*rait retrouvé avec deux gouvernements et deux chefs d'état-major. Le premier ministre allait dissoudre le parti du président Mahamane Ousmane.

La situation était totalement inextricable. A la banqueroute économique s'ajoutait une crise politique et constitutionnelle sans issue. *La paix civile et l'unité du* pays étaient sérieusement menacées. Tel est le contexte dans lequel *le coup d'Etat est survenu.*

Afin de calmer les esprits et d'apaiser les craintes des pays occidentaux, le colonel Baré Mainassara a fait très rapidement preuve de modération. Le président, le premier ministre et le président de l'Assemblée ont été relâchés quatre jours après leur arrestation. Les libertés de presse et d'association n'ont pas été remises en cause. Enfin, un gouvernement uniquement composé de civils, et *incluant des représentants des* partis politiques des deux anciens camps, a été formé, avec pour tâche d'administrer le pays et de le remettre au travail jusqu'à la mise en place d'une Constitution mieux adaptée à ses réalités et l'organisation de nouvelles élections démocratiques. Les militaires assurent qu'ils rendront prochainement le pouvoir aux civils, comme *le fit en 1993 le géné*ral Ali Sarbon, dont beaucoup d'entre eux sont les héritiers.

Si le principe même d'un coup d'Etat reste répréhensible, force est de constater que la population *dans son ensemble, y compris* tous les responsables politiques démocrates, l'a accueilli avec soulagement. Aucun appel à la résistance n'a été lancé par qui que ce soit, et l'ensemble des cadres acceptent de collaborer avec les nouvelles autorités.

Dans un tel contexte, les sanctions appliquées au Niger (sus*pension de toute assistance finan*cière et des aides civiles et militaires) semblent inappro*priées, pour* un pays durement touché par la dévaluation du franc CFA, dont les fonctionnaires n'ont pas été payés depuis trois mois, et qui voit se profiler une nouvelle famine. La situation financière ne peut se redresser durablement sans l'aide extérieure. Une facilité d'ajustement structurel renforcée devait être examinée prochainement par le conseil d'administration du FMI et déboucher sur l'octroi de près de 50 milliards de *francs CFA au Niger sur trois ans.* Un refus serait catastrophique.

> Si la France persistait dans son intransigeance, elle ne ferait que retarder la remise en route du processus démocratique et acculer Niamey à se tourner vers ses voisins nigérian et libyen

Doit-on enfoncer encore ce pays un peu plus dans la crise en lui refusant toute aide au nom de la violation de principes démocratiques, et d'une stratégie du *« pour l'exemple »*, ou doit-on, au contraire, faire preuve d'une attitude plus informée et clairvoyante, après avoir obtenu des assurances quant à un rapide retour à la démocratie, en ne privant pas le Niger d'une aide qui lui est indispensable ?

Si la France persistait dans son intransigeance, elle ne ferait que retarder la remise en route du processus démocratique, et acculer les autorités de Niamey à se tourner vers les voisins nigérian et libyen.

Une telle intransigeance peut d'ailleurs surprendre de la part d'un pays qui soutient certains ré*gimes « démocratiques » africains* qui ajoutent la répression à la fraude électorale massive, ou dont le président se demande publiquement si la démocratie était bien adaptée aux contextes africains.

Ne devrait-on pas juger les militaires nigériens sur leurs actes, qui jusqu'à ce jour ont été marqués par la recherche du consensus et la modération ? Il faut savoir qu'un retour à la situation précédente est impensable, et qu'il n'est en l'occurrence pas d'autre solution, même si on le déplore, que d'accompagner les autorités actuelles sur le chemin d'un rétablissement de la démocratie. L'histoire de l'Europe ne montre-t-elle pas que l'instauration de la démocratie s'est partout réalisée avec des soubresauts ? Alors pourquoi pas en Afrique ?

Emmanuel Grégoire *est chargé de recherche (CNRS-Orstom) à Niamey.*
Jean-Pierre Olivier de Sardan *est directeur d'études à l'EHESS et directeur de recherche (CNRS-Orstom) à Niamey.*

Je démissionne une deuxième fois !

par Marcel Trigon

EN ce début de 1996, j'ai décidé de ne pas reprendre ma carte du Parti communiste français, sans esclandre et sans polémique. Seul un tract de la section communiste d'Arcueil m'a conduit à une explication publique. Ayant arrêté cette ligne de conduite, j'ignorais tout d'une délégation du PCF conduite par Robert Hue auprès de la direction du PC chinois. Sinon, j'aurais hurlé de colère.

Je démissionne donc une deuxième fois ! Et j'ai de la peine, non pour Robert Hue et la direction du PCF, *mais pour mes amis et* camarades qui restent au Parti, y compris les « refondateurs » qui essayaient de se convaincre pour tenter de me convaincre que ce Parti changeait quand même bien un peu et qu'il fallait espérer.

Les faits apportent leur démenti à travers l'insulte au peuple tibétain martyr, aux morts de la place Tiananmen, ou bien encore aux *« trente-huit criminels exécutés en Chine pour maintenir la paix sociale »*, comme l'écrivait de manière provocante *L'Humanité* du 3 février juste à côté de l'article rendant compte de la rencontre Robert Hue-Jiang Zemin à Pékin.

Le Monde écrit que Robert Hue s'est fait piéger. Oui, et ce n'est pas flatteur pour lui. Mais qu'est-il allé faire là-bas, sinon, attiré comme *l'aimant par le fer*, avouer par son geste que le PCF a des choses en commun avec un communisme *chinois aux tares incontestables ?* Quant au fond, Robert Hue, le PCF, sa direction, faute de vouloir aller au bout des analyses et donc de leurs conclusions, n'ont rien appris, ni en rien changé, contrairement à ce que laissent entendre des laudateurs intéressés ou des adhérents communistes honnêtes qui cherchent à se rassurer.

Déjà, au 22e Congrès du PCF, en 1976, Georges Marchais déclarait : *« Oui, le Parti communiste français change et ne cesse de changer pour être mieux lui-même... »* Et chacun d'y croire sincèrement, à l'intérieur et à l'extérieur du Parti. Mais faute, comme déjà au temps de Khrouchtchev, d'aller au bout de l'analyse, le PCF retomba une nouvelle fois dans les mêmes ornières. Il n'a pas été capable de se mettre en adéquation avec les exigences de notre temps et celles de l'élaboration d'une politique et d'une pratique politique vraiment neuves.

Cette situation l'a conduit à être, au mieux, en politique intérieure, une force d'appoint du PS et, au pire, à l'extérieur, un soutien plus ou moins prudent aux auteurs du putsch contre Gorbatchev ou aux Serbes de Bosnie. Le voici prompt à se réconcilier avec les assassins de la place Tiananmen, tout en se camouflant sous une hypocrisie effrontée. D'évidence, la direction du PCF récidive.

Comme l'indiquait récemment Achille Occhetto, en France le *« PCF s'est taillé un espace résiduel qu'il gère avec une grande tranquillité. C'est un choix commode, opportuniste, disons-le sans injure. J'y vois beaucoup une volonté de jouir de sa rente de situation... C'est l'opposition de Sa Majesté »*. Puis-je ajouter que *« Sa Majesté »* s'en satisfait fort bien et que de débats en forums, sans projet politique réel, il risque fort de devenir le fou du roi d'un PS revenu au pouvoir.

Le PCF finit, au corps défendant de bien de ses militants – mais pas de tous ses dirigeants – par devenir une force qui contribue au conservatisme social de la société et ne joue plus un véritable rôle de transformation. Même si cette *« opposition de Sa Majesté »* lui confère encore une utilité ponctuelle que je ne nie pas. Cela ne serait que plus pénible si le PCF possédait les ressorts pour s'en sortir. La preuve est faite qu'il ne les a pas. L'aventure chinoise de Robert Hue en est un nouveau témoi*gnage évident, à côté d'autres.*

Bien plus que la composition de sa direction, et aussi aujourd'hui *de sa base, et malgré des échelons* intermédiaires qui parfois s'interrogent, coincés entre les deux, les raisons de cette incapacité aux évolutions qu'appellent les exigences transformatrices de ce XXIe siècle où nous sommes déjà résident dans une imprégnation culturelle et structurelle indélébile. On ne transforme pas les locomotives à vapeur du milieu de siècle en motrices de TGV de l'an 2000. Le PCF ne peut être refondé. Seule une autre politique, une autre manière de faire de la politique peut se construire à partir de ceux qui partagent les valeurs de la transformation sociale, quelle que soit la source de ces valeurs communes. Beaucoup de communistes veulent se consacrer à cette construction. Je me sens à l'aise pour travailler avec eux dans des lieux et selon des objectifs à définir.

Mais il faut savoir renoncer aux chimères, définitivement. Chimères dont Robert Hue, de Pékin, nous rappelle utilement l'existence.

Marcel Trigon *est maire d'Arcueil et conseiller général du Val-de-Marne.*

Coup d'Etat, coup d'éclat

par André Warter

LE récent coup d'Etat au Niger a provoqué en France (où l'on oublie que, jusqu'en 1960, nous avons occupé ce pays militairement, ce qui fait de nous, aux *yeux des Nigériens, des profes*seurs de démocratie un peu spéciaux) une vague de réprimande et *une décision énergique* : la suspension de notre coopération.

C'est être bien méprisant pour l'Afrique que de supposer que la démocratie n'y est pas comme ailleurs le meilleur des régimes. Au Niger, la mise à l'écart d'un président élu est un évident échec pour ce pays. Mais qui l'a élu, il y a trois ans ? Un peuple dont l'alphabétisation (13 %) permet toutes les tromperies, un peuple dont la dispersion oblige au ramassage des électeurs dans des cars appartenant d'ordinaire aux partis politiques, bref, pour la grande masse, *une société traditionnelle et ar*chaïque.

Mais ces élections, pour la France, *tout embaumée de « l'esprit de La Baule »* et qui avait promis son aide à qui deviendrait démocrate, c'était *« sa chose »*. Une fois au pouvoir et, à ma connaissance, sans que jamais l'armée intervienne contre lui, ce nouveau gouvernement, succédant à deux ans de Conférence nationale, a très rapidement plié sous les exigences d'une petite fraction du peuple, des élèves, des étudiants, des fonctionnaires et de quelques politiques, qui *vivaient enfin sans* la férule d'un maître. Cette liberté, jointe à des querelles permanentes *à la tête de l'Etat, a créé une sorte* d'anarchie immobile, qu'il faut avoir vécue pour en saisir le caractère irréel.

Tous ceux qui connaissent le pays peuvent en témoigner : tout *s'est arrêté*. Et d'abord ce dont le peuple était le plus satisfait, les écoles : quatre années blanches consécutives ! Le reste a suivi, devant un peuple ébahi : hôpitaux, université, services publics, défense nationale, tout s'est ruiné ou gravement affaibli.

La France, qui avait promis son aide, a envoyé *le cadeau : la déva*luation du franc CFA. Oh, certes, il paraît que ce n'était plus tenable. *Et puis nos alliés nous l'impo*saient. Peu importe : pour un des pays les plus pauvres du monde, sinon le plus pauvre, qui n'exporte rien qu'un uranium dont les cours ont baissé et qui importe beaucoup, le coup a été rude. Parallèlement, la France, assez laxiste jusqu'alors dans son aide, était soudainement devenue sévère. D'année en année, la coopération diminuait, je veux dire celle qui compte, c'est-à-dire celle qui soigne, qui enseigne, bref qui accompagne et crée une fraternité.

> Je ne sache pas que la France ait rompu ses liens avec le riche Gabon. Avec le pauvre Niger, c'est tout bénéfice

De son côté, de plus en plus, le peuple nigérien regimbait. Ce coup d'Etat, une bonne part du peuple nigérien l'attendait. Certes, c'est une blessure à la démocratie, *mais qui peut penser que celle-ci* puisse être imposée de l'extérieur, qu'elle puisse résulter d'autre chose que d'un mûrissement des peuples eux-mêmes ? Ce n'est pas un hasard si les peuples démocratiques d'Afrique sont les plus anciennement alphabétisés et si on y a de quoi vivre. La démocratie imposée peut faire de grands malheurs.

Certes, un régime autoritaire bascule aisément dans le sang : la France dispose là-bas d'assez de diplomates et de fonctionnaires en tout genre pour savoir ce qui se passe, pour prévenir si, de l'autorité, on passe à la dictature et au crime. Au demeurant, *je suis* prêt à parier que cela ne se produira pas. A moins que la misère, brutale*ment accrue par les sanctions des* pays repus, ne fasse éclater la révolte.

Et puis, je ne sache pas que la France ait rompu ses liens avec le riche Gabon. Avec le pauvre Niger, c'est tout bénéfice. Oui, celui-ci qui regimbe, punissons-le ! Après tout, l'uranium, on l'y paye plus cher qu'ailleurs ! Notre coopération nous coûtait !

L'intégrisme islamique s'y étendait exponentiellement – comme la misère.

On peut certes prévoir qu'un jour, comme au Togo, on reviendra à petits pas, discrètement, la main tendue sous un manteau peint de vertu et avec une tête de *faux témoin. Alors sans doute*, se souvenant de l'étranglement d'aujourd'hui, le peuple nigérien à son tour nous claquera la porte au nez. Alors sans doute, mais un peu tard, découvrirons-nous sur la carte, entre le fanatique Soudan et la fragile Afrique de l'Ouest, entre la dure Algérie et les pays côtiers, et tout à côté du monstre nigérian, ce vaste pays, pauvre mais paisible et accueillant, et formidable verrou stratégique.

Il reste à espérer que la suspension de la coopération française n'est qu'un baroud d'honneur di*plomatique. Autrement, les histo*riens de demain, se souvenant de la décision d'aujourd'hui, celle qui aura aggravé la misère d'un peuple démuni de tout et mis un terme à cent ans de présence française, pourront tout à loisir y faire la part de l'hypocrisie, de l'égoïsme et de l'aveuglement.

André Warter *est professeur à la faculté de médecine de Strasbourg et ancien professeur de médecine à Niamey.*

Irak : le faux dilemme

LES forces d'opposition irakiennes se réjouissent de ce que l'épais silence qui, en France, a marqué le cinquième anniversaire de la guerre du Golfe se rompe enfin et que des voix s'élèvent pour dénoncer les souffrances infligées au peuple irakien. Mortalité infantile en progression galopante, malnutrition généralisée, manque de médicaments ré*vèlent la régression sans précédent* d'un pays pourtant doté de puissants atouts.

Cependant, dans les initiatives qui se dessinent, le peuple irakien ne peut trouver son compte, si la question politique de la démocratie et des droits de l'homme en Irak n'est pas posée. Les malheurs du peuple irakien résultent de l'effet conjugué de l'embargo cyniquement imposé par les Etats-Unis et de la dictature de Saddam Hussein. *Il est bien regrettable que, dans les* opinions qui se sont exprimées sur la situation en Irak, il n'ait guère *été question des politiques du ré*gime irakien qui aggravent les effets tragiques de cet embargo : imposition d'un blocus économique au Kurdistan, exclusion des provinces du sud de l'Irak d'une grande partie des services publics vitaux, prétextes avancés par les autorités irakiennes pour justifier leur refus, jusqu'à présent, d'appliquer la résolution 986 du Conseil de sécurité de l'ONU qui autorise l'Irak à exporter son pétrole à hauteur de 1 milliard de dollars par trimestre, etc.

Devant l'urgence actuelle de la situation, beaucoup de démocrates sincères peuvent être tentés de dissocier totalement ces deux aspects. Or la demande d'une levée de l'embargo ne doit pas conduire à priver un peuple de la solidarité à laquelle il a droit dans sa lutte pour l'instauration de la démocratie, fût-ce au *nom de la non-ingérence*. A-t-il jamais été question d'opposer cette argutie aux dissidents en lutte contre le totalitarisme ?

C'est pourquoi l'application de la résolution 688 du Conseil de sécurité – concernant le respect des droits de l'homme en Irak – doit rester au centre des préoccupations de tous ceux qui veulent manifester leur solidarité avec le peuple irakien. Négliger cet aspect, c'est condamner ce peuple à la dictature, conçue comme un mal inévitable.

Parler comme certains, des *« errements »* des dirigeants irakiens (*Le Monde* du 19 janvier), c'est recourir à un redoutable euphémisme. Qu'on en juge : absence totale de libertés ; quadrillage policier de tous les secteurs de la société ; liquidation physique des opposants et torture caractérisant ce régime bien avant le déclenchement de la guerre contre l'Iran et de l'occupation du Koweït – deux conflits meurtriers et dévastateurs ; gazage de populations civiles au Kurdistan et anéantissement de 4 500 villages ; déportations et disparition de plus de 180 000 Kurdes ; instauration de châtiments moyenâgeux : amputations, mutilations, marquages au fer rouge (pratiques partiellement suspendues tout récemment, ce qui confirme l'utilité des pressions qui s'exercent !)...

Au vu de ce tableau – bien incomplet –, comment ne pas s'insurger contre tout ce qui peut à terme conduire à la réhabilitation du régime ? Comment accepter que les souffrances subies par le peuple irakien, seule victime de la guerre et de l'embargo, aient été vaines et débouchent sur un retour au *statu quo ante ?*

Alaa Abdul Hadi *(Parti Al Da'awa)*
Kais Jawad Al Azzawi *(Comité de coordination de l'action nationale et démocratique irakien)*
Jalil Al-Attiya *(Rassemblement de l'entente nationale démocratique irakien)*
Raïd Fahmi *(Parti communiste irakien)*
Mohammed Ismail *(Représentant en France de l'Union patriotique du Kurdistan*
Zaïd Hammadi et Adil Mehdi *(Comité de soutien au conseil suprême de la révolution islamique en Irak).*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Le Monde

ÉDITORIAL

La justice et le pouvoir

DU strict point de vue du droit, l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation confirmant une décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Angers qui annule tous les actes de procédure réalisés par le juge Thierry Jean-Pierre en dehors de sa saisine n'a rien de surprenant. Il ne fait que confirmer les termes mêmes du code de procédure pénale, qui, en substance, précise qu'un juge ne peut s'autosaisir. Le débat n'est pas clos pour autant. Il pose en filigrane le problème essentiel de l'autonomie des parquets et, d'une manière générale, de l'indépendance des magistrats vis-à-vis du pouvoir politique.

Confrontés à des affaires sensibles le plus souvent « à tiroirs », les juges découvrent sans cesse des faits nouveaux qui, en théorie, dès lors qu'ils souhaitent poursuivre plus avant leurs investigations, les obligent systématiquement à en référer aux parquets de manière à obtenir de leur part des réquisitoires supplétifs et un élargissement de leur saisine. Cette procédure, du fait même des liens unissant les parquets à la chancellerie, n'est pas sans défauts : dans combien de dossiers mettant en cause des personnalités importantes – du monde des affaires ou de la politique – n'a-t-on pas vu la Place Vendôme profiter de cette obligation pour freiner, sinon pour arrêter purement et simplement les enquêtes de certains juges d'instruction ? C'est bien souvent la raison pour laquelle, craignant de tels enlisements, certains juges préfèrent travailler aux confins de leurs saisines, quitte à prendre parfois le risque de franchir la « ligne jaune », s'exposant du même coup aux foudres de la Cour de cassation.

De ce point de vue, on ne saurait oublier que, comme les préfets, les procureurs généraux sont nommés en conseil des ministres, sans avis préalable du Conseil supérieur de la magistrature. En tout état de cause, le garde des sceaux, qui, à son arrivée place Vendôme, avait annoncé son intention de *« défendre systématiquement les magistrats »*, aurait intérêt à clarifier la situation et à dire précisément ce qu'il en est des instructions individuelles. S'il est exact que, depuis 1993, les instructions écrites sont systématiquement versées au *dossier d'instruction, qu'en est-il des* instructions orales, plus insidieuses, transmises *via* les procureurs généraux ? Jacques Toubon est-il en mesure de s'engager solennellement à faire cesser ces pratiques ?

Le « rappel au droit » de la haute juridiction ne saurait donc faire l'économie – de la part des parlementaires – d'une réflexion sur les moyens de garantir l'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir. Dans l'immédiat, le gouvernement semble avoir choisi de parer au plus pressé et d'éteindre au plus vite l'incendie qui commençait à gagner l'institution judiciaire à propos de la réforme limitant la portée du délit d'abus de biens sociaux. En abandonnant l'idée de faire passer ce texte au moyen d'une proposition de loi défendue par Pierre Mazeaud, président de la commission des lois, il met un terme à une hypocrisie – un projet de loi aurait, au moins, traduit une volonté politique claire de la part du gouvernement – et prévient un risque : celui de tomber, sous la pression de lobbies patronaux, dans le piège d'une amnistie déguisée, qui avait coûté si cher aux socialistes.

Les charniers de l'indifférence

Suite de la première page

Récemment, la presse a découvert une vingtaine de charniers à travers le pays et, à cette occasion, a rappelé les récits insoutenables des réfugiés. Le monde entier savait, depuis longtemps.

Il est indispensable qu'aujourd'hui, une paix fragile ayant été établie, les diplomates et les enquêteurs aillent sur le terrain sentir l'odeur de la mort et accumuler des preuves. L'accord de Dayton prévoit que la lumière doit être faite sur les crimes de guerre et que leurs auteurs doivent être poursuivis devant le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye. L'accord de paix prévoit que les personnes inculpées par le TPI ne pourront plus exercer de fonctions politiques ou militaires, et qu'elles doivent être remises à la justice internationale. Jusqu'à présent, la communauté internationale n'a pas brillé par sa fermeté à l'égard des « criminels de guerre ». Non seulement le TPI se plaint de ne pas recevoir les crédits promis – les Etats-Unis viennent toutefois d'annoncer qu'une somme d'un million de dollars va lui être allouée pour les excavations de charniers –, mais les auteurs des atrocités ne paraissent pas inquiétés. Un seul, Dusko Tadic, imprudent voyageur, a été arrêté en Allemagne et transféré à La Haye. Les autres sont protégés par les signataires du plan de paix, les Serbes par Belgrade et les Croates par Zagreb.

Inculpés, Radovan Karadzic, président de la République serbe de Bosnie, et le général Ratko Mladic, commandant de l'armée serbe bosniaque, conservent leurs fonctions. Ils se font discrets, n'apparaissent plus à la télévision, envoient leurs collaborateurs assister aux réunions avec l'OTAN, mais ils continuent de tirer les ficelles en coulisse, malgré la promesse du président serbe Slobodan Milosevic de les écarter au mois de décembre. Inculpés également, les dirigeants politique et militaire des Croates de Bosnie, Dario Kordic et le général Tihomir Blaskic, coulent des jours tranquilles à Zagreb. Le général Blaskic a même obtenu une promotion du ministère de la défense croate.

PEU D'EMPRESSEMENT

Parallèlement, les enquêteurs internationaux ne se pressent pas. Aucun corps n'a été exhumé. L'IFOR, la force d'interposition de l'OTAN, a promis d'exercer une surveillance des sites d'éventuelles fosses communes, en effectuant des patrouilles et surtout en prenant des photos aériennes. Si les Serbes ne détruisent pas les charniers autour de Srebrenica, il n'en demeure pas moins que le temps presse, que les corps continuent de se décomposer et les preuves de disparaître.

A cet égard, l'attitude serbe est étrange. Non seulement la police de Srebrenica ne tente pas de masquer les charniers, mais elle emmène les émissaires visiter les lieux d'exécutions. De source bosniaque, on indique que le secrétaire d'Etat pour les droits de l'homme, John Schattuck, qui s'est rendu à Srebrenica fin janvier, est revenu à Sarajevo décontenancé. *« Je prévoyais de visiter quatre sites d'exécutions ou de charniers présumés*, a-t-il raconté. *D'eux-mêmes les Serbes m'ont accompagné à six endroits. »* Elizabeth Rehn, rapporteur spécial de l'ONU, a eu une expérience similaire dimanche lorsque des policiers serbes l'ont conduite à travers un champ de mines, jusqu'à un endroit où cinq corps pourrissaient dans l'herbe. Les Serbes prétendent que les Musulmans ont été tués *« au cours des combats »* malgré les preuves évidentes des crimes (vêtements civils, balles dans le dos...) Slobodan Milosevic a entamé une vaste campagne destinée à écarter tous ses « enfants » ultranationalistes. Il essaie de déstabiliser Radovan Karadzic depuis un an et demi et a effectué des purges au sein de son propre parti à Belgrade. Tour à tour parfait communiste et nationaliste exemplaire, M. Milosevic doit désormais devenir un homme de paix irréprochable *s'il veut conserver le pouvoir.* Les pressions qu'il exerce sur Pale ne sont toutefois pas une raison suffisante pour qu'il ouvre ainsi la route des charniers. Mais il faut se souvenir qu'à *l'été 1992* les Serbes avaient permis à des reporters d'accéder aux prisons infâmes près de Banja Luka. Le monde entier avait été choqué, déjà, par les images des « camps de la mort ». Comme souvent dans une guerre, la cohérence n'est pas toujours déchiffrable.

LÂCHETÉ ET CRIME

L'indignation tardive de la communauté internationale est plus explicable. Les pays occidentaux ont longtemps fermé les yeux et n'ont réagi que sous la pression médiatique (camps de la mort, viols, massacres du marché de Markale et « découverte » des charniers). L'objectif affiché était de maintenir le conflit à l'intérieur des frontières bosniaques, et ils y sont parvenus. Sans images sanglantes, sans récits terrifiants, il est probable que les Occidentaux auraient laissé les Bosniaques s'entre-tuer jusqu'à épuisement.

L'autre motif de l'embarras international provient des promesses faites et non tenues. Les gens de Srebrenica et de Zepa pensaient vivre dans une « zone de sécurité » des Nations unies et le monde s'était engagé à les défendre. Abandonner ces terres fut une véritable lâcheté, mais abandonner la population fut un crime. Les meilleures armées occidentales ne seraient-elles pas capables d'organiser l'évacuation de 40 000 personnes ? N'était-il pas envisageable de stopper les troupes du général Mladic deux ou trois jours, par des raids aériens de l'OTAN, et de sauver les Musulmans à l'agonie ?

Les Occidentaux ont donc différentes raisons d'éviter les procès où toutes les horreurs de la guerre seraient exposées, où le rôle des signataires du plan de paix, Slobodan Milosevic et le président croate Franjo Tudjman, dans les « crimes de guerre » pourrait surgir au grand jour. *Les chefs de la* Forpronu pourraient être appelés à témoigner. Or le général Janvier n'a rien d'un fantaisiste. Il a agi au nom de l'ONU, mais, en bon soldat, il restait aussi aux ordres de Paris. Les Américains, qui remettent désormais des cartes détaillées de la région de Srebrenica aux journalistes et qui insistent pour que les assassins soient punis, ont sans aucun doute un intérêt particulier à mener cette politique. Le malaise européen ne semble pas trop peiner les Etats-Unis. Personne ne pourra toutefois prétendre qu'ils ignoraient le sort qui attendait les hommes de l'enclave de Bosnie orientale après trois années de guerre et 200 000 morts alors que Ratko Mladic annonçait sereinement devant les caméras de télévision que Srebrenica allait *« payer »*.

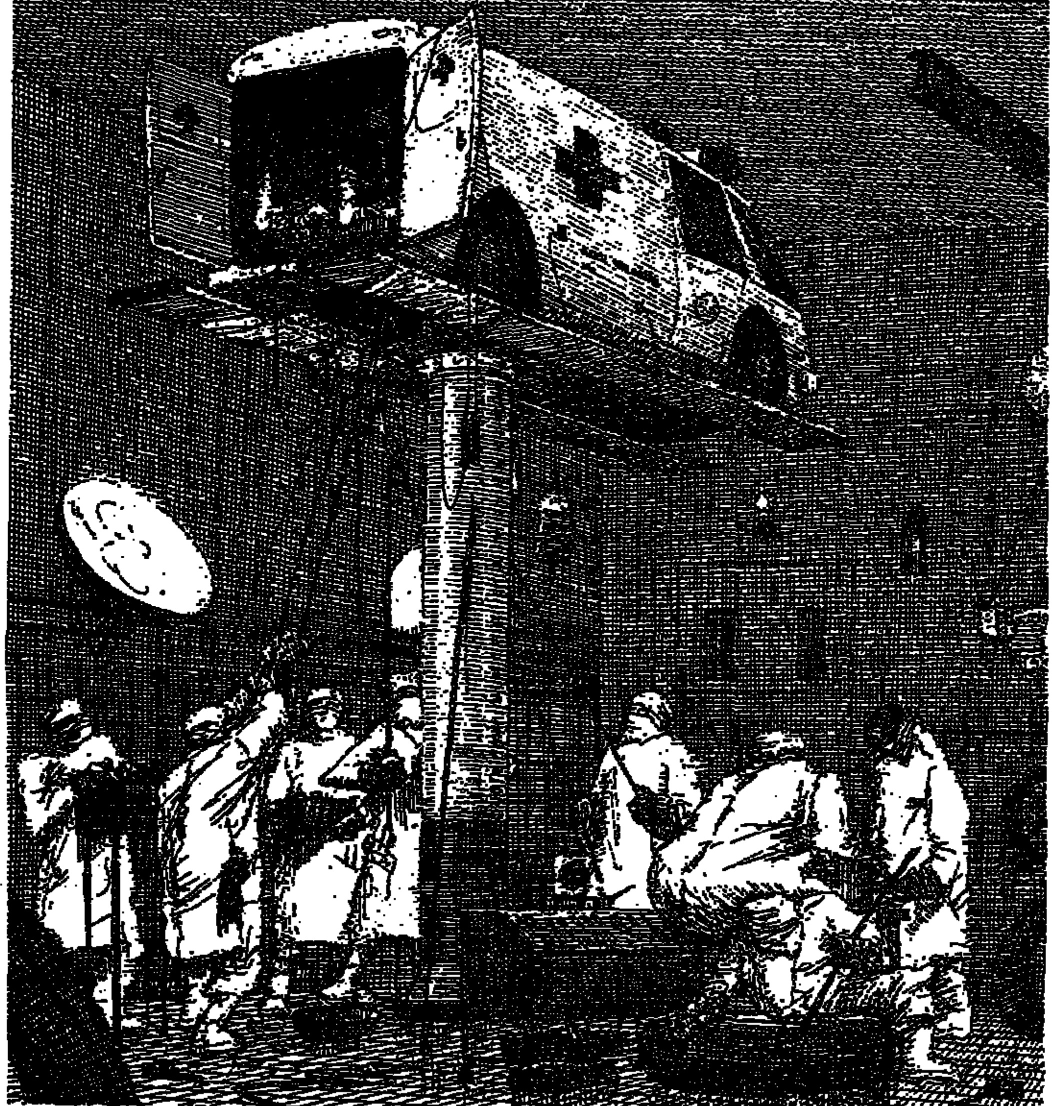
Rémy Ourdan

RECTIFICATIF

STUPÉFIANTS

Une coupe malencontreuse a laissé croire que les condamnations pour simple usage de stupéfiants étaient devenues la première cause d'incarcération en France (*Le Monde* du 6 février). C'est, bien entendu, la totalité des infractions à la législation sur les stupéfiants qui constitue en 1994, et pour la deuxième année consécutive, le premier motif d'incarcération.

Synergie *par Leiter*



DANS LA PRESSE

LE CANARD ENCHAÎNÉ

■ La France n'en finit pas de se faire peur avec ses « affaires ». Et les hommes politiques s'interrogent gravement sur le chaos vers lequel nous entraînent les juges qui rôdent encore autour des finances des grands partis à l'affût de quelque « abus de bien social » oublié. Ces angoissés chroniques devraient jeter un coup d'œil de l'autre côté de l'Atlantique. Cela suffirait à les convaincre que nous vivons dans un havre de tranquillité judiciaire. L'autre semaine, Hillary Clinton, l'épouse du président des Etats-Unis, a dû répondre, *quatre heures durant*, aux questions de la justice devant un « Grand Jury ». (...) A présent, c'est Bill Clinton lui-même qui est sur la sellette. (...) Les pauvres juges français ont encore bien des coups de rame à donner pour atteindre les rivages du Nouveau Monde.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La violence des adolescents est évidemment la projection caricaturale de la violence de la société, laquelle est la sœur siamoise de la crise. Son irruption à l'école constitue l'un des échecs les plus alarmants des derniers mois. (...) *Outre l'action en amont (familles* sinistrées, quartiers marginalisés) qui ne peut être que lente et progressive, il y a un certain nombre de réactions immédiates possibles. (...) Elles dépendent beaucoup de la qualité et de l'autorité personnelles de ces chefs d'établissement qui peuvent compter beaucoup moins qu'avant sur la coopération des familles.

L'élargissement de l'OTAN vers l'Est divise les Occidentaux

L'ÉLARGISSEMENT de l'OTAN vers l'Est a été, le week-end dernier, *au centre des débats de la Wehrkunde*, cette réunion qui rassemble, à Munich, le gotha militaire de l'Occident et, pour la première fois cette année, de la Russie. L'opposition a été très nette entre l'Alliance atlantique, d'une part, le vice-ministre russe de la défense, d'autre part; mais les divergences, au sein de l'Alliance, entre les Américains et les Européens sont aussi très clairement apparues.

Certes, le discours officiel occidental continue de prôner l'entrée des pays d'Europe centrale dans l'OTAN, ce qui provoque toujours l'ire des Russes. Le vice-ministre de la défense, Andreï Kokochine, a été plus modéré dans ses propos à la tribune que dans le texte de son discours distribué à l'avance et de toute évidence préparé à Moscou, mais il n'en a pas moins ressorti une vieille idée, rêve de tous les occupants du *Kremlin depuis des décennies* : la création d'une ceinture d'Etats neutres aux frontières occidentales de la Russie, sorte de zone-tampon entre l'Est et l'Ouest.

Seuls les Américains semblent vraiment croire à l'extension de l'OTAN vers l'Est. Les Européens apparaissent beaucoup plus cir*conspects, y compris les Allemands* qui, naguère, étaient pourtant en flèche. Ces derniers sont conscients que les nouvelles démocraties, leurs voisines immédiates, ne peuvent être laissées dans un vide de sécurité, mais ils donnent maintenant la priorité à une adhésion rapide à l'Union européenne, qui ne pose pas *de problèmes avec Moscou, sur une* intégration dans l'organisation militaire occidentale. Après le chef de la diplomatie allemande, Klaus Kinkel, le chancelier Kohl l'a répété à Munich en termes à peine voilés à l'adresse des Est-Européens de plus en plus perplexes.

Mal engagée depuis le départ, cette affaire risque de provoquer des déconvenues de tous les côtés. A l'origine, les Etats-Unis étaient très réticents; ils ont cherché tous *les palliatifs possibles, depuis* le Conseil de coopération nord-atlantique (Cocona) jusqu'au partenariat pour la paix, pour apaiser les demandes des Etats d'Europe centrale sans pour autant leur accorder toute la panoplie des garanties prévues par le traité de Washington. Puis la Maison Blanche a changé complète*ment d'avis à la fin de 1994, sans* avertir ses alliés ni se soucier des réactions du Congrès qui, travaillé par des tendances isolationnistes, n'acceptera pas facilement de nouveaux engagements extérieurs.

Les Européens semblent avoir parcouru le chemin inverse. Ils sont maintenant trop soucieux de main*tenir de bonnes relations* avec Moscou et de soutenir Boris Eltsine pour appuyer une démarche dans laquelle le Kremlin voit une résurgence de la guerre froide. En toute hypothèse, rien ne se fera avant l'élection présidentielle russe. Entretemps, ces projets inachevés auront détérioré les relations entre les Occidentaux et la Russie, et fourni des arguments aux communistes, aux nationalistes... et au président candidat à sa propre succession. Alors *que les Occidentaux risquent de* supporter les inconvénients de l'extension sans en avoir les bénéfices, les dirigeants russes ont de bonnes chances d'être gagnants sur les deux tableaux : si l'OTAN renonce, ils auront conquis une sorte de droit de veto sur les affaires européennes ; si elle va de l'avant, ils sauront monnayer leur aquiescement.

Les Etats baltes, pays les plus vulnérables à un regain d'impérialisme russe, sont ceux qui peuvent le moins compter sur une assistance militaire

Les Etats d'Europe centrale qui aspirent à faire partie de l'OTAN ont peut-être de la sécurité une conception surannée; si leurs craintes s'expliquent par le cuisant souvenir laissé chez la plupart d'entre eux par leur voisinage avec la Russie, ils ne savent pas très bien ce qu'ils at*tendent de leur participation à* l'OTAN et connaissent mal les obligations qu'elle implique. Le paradoxe, c'est que les plus vulnérables à un regain jamais exclu d'impérialisme russe – les Etats baltes – sont ceux qui peuvent le moins compter sur une assistance militaire de l'Occident. La proximité géographique et les liens historiques avec la Russie, qui ne datent pas de la période soviétique, augmentent le danger pour ces pays, font monter les enchères dans les relations entre la Russie et l'Occident, et diminuent donc d'autant la disponibilité des Etats-Unis à voler à leur secours. Quant à l'Ukraine, elle a compris qu'elle ne devait pas provoquer son grand voisin ; elle n'adhérera ni à l'OTAN ni au « pacte de Tachkent » destiné à rassembler autour de Moscou les ex-Républiques soviétiques. Les Ukrainiens réinventent en quel*que sorte la « finlandisation »*.

Pour ne pas donner l'impression de céder aux injonctions de Moscou, les Occidentaux n'ont pas plusieurs solutions. S'ils veulent l'élargissement de l'OTAN, qu'ils cessent d'en parler sans le faire, qu'ils nomment les pays éligibles, qu'ils expliquent le calendrier et la procédure, tout en *proposant un système paneuropéen* de sécurité qui inclue la Russie. S'ils n'en veulent finalement pas, ils est urgent qu'ils le disent, pour dissiper les illusions.

Daniel Vernet

RECENTRAGE Le groupe français Bull renonce à être un acteur direct de l'industrie micro-informatique. C'est un tournant majeur dans sa stratégie. L'acquisition, il y a sept ans, du *constructeur américain d'ordinateurs* personnels ordinateurs Zenith, s'est révélé un gouffre financier. ● BULL cède les activités de sa filiale Zenith Data Systems (ZDS) au constructeur *américain Packard Bell, dont il détient* 19,9 %. ● LA NOUVELLE SOCIÉTÉ Packard Bell, issue de cette fusion, appartiendra au peloton des cinq poids lourds mondiaux de l'industrie micro-*informatique*. ● EN 1995, pour la première fois depuis 1988, le constructeur est sorti du rouge et devrait dégager un bénéfice net de l'ordre de 300 millions de francs. ● DES RÉORGANISATIONS internes sont en cours. Bull est également à la recherche d'un quatrième actionnaire de référence, aux côtés du japonais NEC, l'américain *Motorola* et France Telecom.

Bull cède sa micro-informatique à Packard Bell

Le groupe français va fusionner les activités de sa filiale Zenith Data Systems, déficitaires depuis sept ans, avec celles du constructeur américain, dont il détient 19,9 % du capital

BULL jette l'éponge dans la micro-informatique. Après deux années laissées à Zenith Data Systems (ZDS), la filiale à 100 % spécialisée sur ce marché, pour faire la preuve qu'elle pouvait se redresser, Jean-Marie Descarpentries a tranché. Face aux comptes toujours *« lourdement déficitaires »* de ZDS fin 1995, le PDG de Bull a décidé de mettre un terme à cette aventure qui aura largement contribué aux mauvais résultats du groupe depuis sept ans.

« Nous décidons de nous concentrer sur nos métiers de base, là où nous pouvons apporter de la valeur ajoutée. Pour les métiers à forts volumes et faibles marges, comme les ordinateurs personnels, nous choisissons de déléguer », explique un dirigeant de Bull. Car si le groupe renonce à être un acteur direct dans les ordinateurs personnels, il ne délaisse pas totalement ce secteur : il va s'appuyer sur le constructeur américain Packard Bell, dont il a acquis 19,9 % du capital en juin 1993. Un protocole d'accord, dévoilé mercredi 7 février, prévoit ainsi que Bull fusionnera les activités de ZDS avec celles de Packard Bell.

Cet accord, soumis à diverses autorisations, implique également NEC. Le groupe japonais, actionnaire de Bull à hauteur de 17 % et de Packard Bell à hauteur de 19,9 %, va apporter 283 millions de dollars (1,4 milliard de francs) d'argent frais à Packard Bell. L'investissement total de Bull et NEC dans Packard Bell, qui a connu fin 1995 des problèmes de cash et dont les comptes sont déficitaires, est de 650 millions de dollars. Bull et NEC, qui conserveront leurs niveaux actuels de participation, recevront des obligations préférentielles convertibles qui pourront être exercées lors de l'introduction en Bourse de Packard Bell, opération dont le calendrier n'est pas encore arrêté selon Bull.

La fusion de ZDS avec Packard Bell va donner naissance à un nouveau poids lourd des ordinateurs personnels. *« La nouvelle entité représentera un chiffre d'affaires de 5,5 milliards de dollars »*, indique un dirigeant de Bull. *« Elle se posera en numéro un sur le marché américain, avec environ 13 % des livraisons. »* Fin 1995, Packard Bell était passé du troisième rang au deuxième rang outre-Atlantique, derrière Compaq.

« RATIONALISATIONS »

La firme californienne doit cette progression à sa forte présence sur le marché grand public : spécialisée sur ce créneau, elle détient 44 % des ventes dans ce domaine aux Etats-Unis. A contrario, ZDS est essentiellement présente sur les marchés professionnels. *« Il y a des synergies évidentes »*, souligne un dirigeant de Bull, qui indique que la marque ZDS sera conservée, mais que des *« rationalisations »* interviendront aux Etats-Unis, la production de l'usine de ZDS à Saint-Joseph devant rejoindre celle de Packard Bell à Sacramento (Californie).

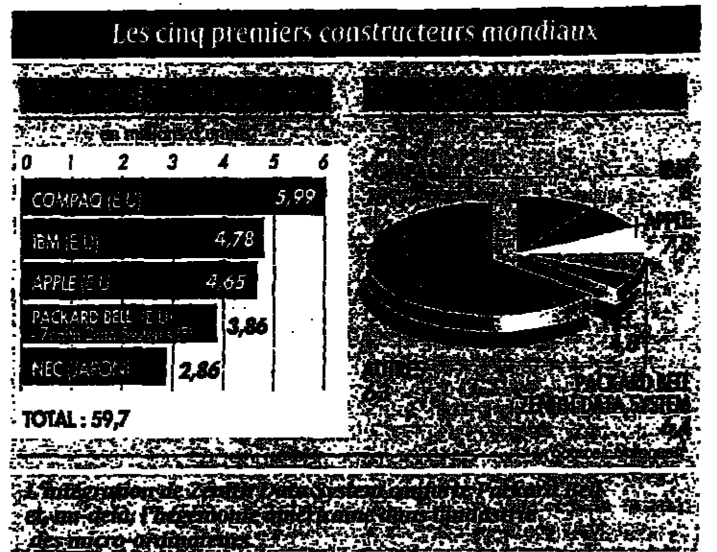
Cette fusion représente la première décision stratégique majeure de Jean-Marie Descarpentries. *« A partir du moment où il nous est apparu que ZDS n'avait pas la taille suffisante et que nous ne pouvions pas ramener cette activité à l'équilibre seuls, nous aurions pu vendre »*, reconnaît un dirigeant de Bull, ajoutant aussitôt que cette solution n'aurait pas été compatible *« avec le maintien d'un accès privilégié aux micro-ordinateurs »* qu'offre la fusion avec Packard Bell. *« Dans ce secteur où les marges opérationnelles sont tombées à 7,4 % du chiffre d'affaires en 1995, contre 15 % en 1990*, poursuit-il, *seuls les géants pourront s'en tirer. Il faut une taille critique suffisante : c'est un bras de levier essentiel pour pouvoir acheter les composants clés de l'ordinateur à des prix compétitifs et, surtout, en même temps que les leaders. Car si vous êtes en retard sur la concurrence, vous ne pouvez pas espérer réaliser des marges aussi importantes. »*

En transférant les activités de ZDS à Packard Bell, dont il ne consolide pas les résultats, Bull va améliorer ses comptes. D'ores et déjà, l'opération de redressement engagée depuis deux ans par Jean-Marie Descarpentries, ainsi que l'injection de 11 milliards de francs réalisée par l'Etat et France Télécom début 1994 produisent leurs effets. Le constructeur a clos l'exercice 1995 sur un résultat net positif pour la première fois depuis 1988. Le bénéfice net est *« à trois chiffres, dont le premier n'est pas 1 et peut être pas 2 »*, a indiqué Jean-Marie Descapentries mardi 6 janvier, à l'occasion d'une conférence tenue lors du salon IT Forum 96 à Paris, soit *« entre 200 et 400 millions de francs »*, selon son entourage. Les résultats seront présentés en interne lundi 12 *février* et officialisés par le conseil d'administration le 22 février.

« Il faut maintenant passer à une phase de croissance interne et externe pour devenir le fédérateur de l'industrie européenne en l'an 2000 », a réaffirmé, mardi, le PDG de Bull. Dans l'immédiat, le groupe va toutefois procéder à des réorganisations. Au sein de la direction d'abord. *« Des adaptations sont nécessaires lorsque l'on passe de la phase du redressement à celle de la croissance »*, souligne Jean-Marie Descarpentries. Jean-Claude Albrecht, qui a démissionné de son poste de responsable de l'activité grands systèmes, devra notamment être remplacé. Les décisions concernant les réorganisations, qui devraient aussi inclure un rapprochement entre la division serveurs d'entreprise (grands systèmes) et l'activité serveurs Unix de la division systèmes ouverts (OSS), devraient être annoncées.

L'autre grand mouvement stratégique en 1996 sera la conclusion d'un accord pour l'entrée au capital d'un quatrième partenaire industriel. *« Un européen »*, précise Jean-Marie Descarpentries. Le patron de Bull n'exclut pas qu'un financier accompagne le nouveau partenaire dans le nouveau tour de table qui devrait réserver de 15 % à 16 % à ces nouveaux venus, à prendre essentiellement sur la part de l'Etat (36,4 %). Selon le quotidien *Les Echos*, Motorola, qui détient 17 % de Bull, serait cependant intéressé pour monter au capital. *« Ces déclarations m'étonnent, nous n'avons pas encore commencé à aborder ce type de discussion »*, se borne à indiquer un dirigeant Bull.

Philippe Le Cœur



Un marché toujours en forte croissance

Alors que certains analystes avaient prédit un essoufflement, la croissance du marché des ordinateurs personnels (PC) s'est maintenue en 1995 à un rythme élevé pour la troisième année d'affilée. Au niveau mondial, 59,7 millions d'unités ont été vendues, soit une hausse de 24,7 %, selon la société d'études Dataquest. Les ventes avaient augmenté de 23 % en 1994 et de 19 % en 1993. Aux Etats-Unis, le marché a progressé de 22,1 % en 1995, à 22,5 millions d'unités. La croissance a été proche de 70 % au Japon, où 5,76 millions de PC ont été vendus, dont 1,86 million auprès de particuliers (+ 95 %).

En 1996, *la croissance du secteur devrait se tasser*, surtout aux Etats-Unis, où Dataquest prévoit *« une stagnation »* du marché. Les marchés en Asie et en Europe Occidentale devraient rester soutenus. Au Japon, les ventes devraient encore croître de 45,7 %, pour atteindre 8,39 millions d'unités, selon la société d'études IDC.

La compagnie Virgin affiche ses ambitions dans les transports

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Richard Branson, fondateur de la compagnie Virgin Atlantic Airways, veut exporter en Europe sa formule de vols à service de qualité et à petits prix à partir d'un nœud de correspondances *(« hub »)* basé à Bruxelles. Annoncées le 6 février, les négociations en cours entre le groupe britannique et la compagnie belge City Hotels pour le rachat du transporteur aérien Euro Belgian Airlines (EBA), spécialisé dans les vols réguliers à bas tarif vers les grandes villes européennes, témoignent des ambitions du conglomérat de tirer parti de la libéralisation du transport aérien au sein de l'Union européenne.

En vertu de l'accord qui devrait être signé le 30 mars, Virgin utiliserait la flotte d'EBA au sein d'une nouvelle compagnie aérienne, baptisée sans doute Virgin European Airways, basée à l'aéroport de Bruxelles et desservant des grandes villes européennes. Tournant avec onze Boeing 737, EBA est la deuxième compagnie aérienne belge, avec 1,3 million de passagers par an, contre 5 millions à la Sabena. Alors que l'aéroport flambant neuf de la capitale belge est actuellement sous-utilisé, la congestion dont souffrent les aéroports londoniens de Heathrow et de Gatwick empêche toute expansion de Virgin Atlantic Airways, fondé en 1984 et devenu deuxième transporteur aérien britannique pour les vols long-courriers.

NOUVELLE STRATÉGIE

L'acquisition d'EBA s'inscrit dans la nouvelle stratégie des transports de Richard Branson. Avec la fougue qu'on lui connaît, il a lancé une campagne d'Europe tous azimuts. Le groupe est l'un des principaux actionnaires du consortium London & Continental Railways, l'un des deux candidats à la reprise d'European Passengers Services (EPS), partenaire britannique de la SNCF et des Chemins de fer belges dans l'exploitation de l'Eurostar. Le ministère britannique des transports, qui devrait faire connaître sa décision la semaine prochaine, pencherait en faveur de London & Continental, qui, en cas de victoire, serait également chargé de la construction du lien ferroviaire rapide entre le tunnel sous la Manche et la gare londonienne de St.-Pancras.

L'achat d'EBA serait financé par le formidable trésor de guerre provenant de la vente, en 1992, du Virgin Music Group, le joyau de la couronne, à Thorn EMI, pour 4 milliards de francs. Réservés sur l'opportunité du lancement d'une nouvelle compagnie aérienne en Europe, bon nombre d'analystes londoniens du secteur aéronautique trouvent décidément que le « capitaliste hippie » prend trop de risques et s'inquiètent de l'éparpillement de ses activités. Avec plus de 200 sociétés, quelque 12 000 salariés, un chiffre d'affaires de 13,6 milliards de francs en 1995 et des bénéfices de l'ordre de 1,2 milliard de francs, le Virgin Group of Companies, deuxième groupe britannique non coté après le géant des pronostics sportifs Littlewoods, compte huit pôles d'activité, dont les deux principaux sont les magasins (5 milliards de francs de chiffre d'affaires) et les voyages (4,2 milliards).

Récemment, le groupe a enregistré une série de revers très médiatisés qui ont égratigné l'image du *businessman* transformant en or, jusque-là, tout ce qu'il touchait : rupture de l'accord de vente de produits financiers avec la Norwich Union, vente décevante de vodka et de cola à l'enseigne Virgin, procès intenté par un des actionnaires de la Loterie nationale britannique contre Branson pour diffamation, et échec de sa candidature au lancement de la cinquième chaîne de télévision...

Marc Roche

Christian Blanc dénonce les accords d'entreprise de l'ex-Air Inter

DEPUIS le 31 janvier, tous les *syndicats de pilotes d'Air France* Europe (l'ancien Air Inter) étaient suspendus aux déclarations de Christian Blanc, PDG de la compagnie nationale. A cette date, les négociations, entamées début novembre, entre direction et pilotes ont été rompues : les deux parties n'étaient pas parvenues à un accord sur de nouvelles conditions de travail et de rémunération des 800 pilotes de l'ex-Air Inter. Le verdict est tombé mardi 6 février : Air France Europe a dénoncé les accords d'entreprise de son personnel navigant technique (PNT). Des accords qui auraient eu vingt-cinq ans en 1996.

Les syndicats n'ont pas encore officiellement réagi. Trois des quatre organisations catégorielles de PNT (SPIT, USPNT, SNPNAC) avaient quitté les négociations en cours de route ou avaient refusé d'y participer. La décision de Christian Blanc les conforte dans leur opposition quasi systématique. Ces trois organisations syndicales, qui représentent deux tiers des pilotes d'Air France Europe, pourraient appeler à la grève. Le SNPL, en revanche, le seul à avoir participé à l'ensemble de la négociation, considère qu'un arrêt de travail serait suicidaire.

Dénonciation des accords d'entreprise ou pas, les pilotes de l'ancienne compagnie de lignes intérieures, réputés les mieux payés du monde (ils sont 91 % plus cher que leurs homologues de Lufthansa, selon le cabinet allemand de consultants Berger), conservent leurs conditions actuelles de travail et de rémunération pendant encore quinze mois : en vertu du code du travail, une fois la dénonciation prononcée, s'ouvre un préavis de trois mois, puis une année entière de négociations. Si, à la fin de cette période, aucun accord n'a été trouvé, la direction est en droit d'appliquer unilatéralement les mesures qu'elle désire. Les salariés qui s'opposeront à ces nouvelles dispositions ne verront pas leurs contrats renouvelés. Ils seront *de facto* licenciés.

Les pilotes ont un répit de quinze mois pendant lesquels ils n'auront *pas à accroître leur activité réelle de* 15 % sans augmentation de salaire, objet des négociations qui ont échoué. Mais ils risquent à terme de se voir imposer des mesures bien plus drastiques. Le 1er avril 1997, ils devront relever des mêmes règles de travail que leurs confrères d'Air France : à cette date, la fusion entre l'ancien Air Inter et les activités européennes d'Air France devra être effective pour que naisse *« la grande compagnie européenne »*. Le 4 mars, commenceront les négociations quadripartites entre directions d'Air France et d'Air France Europe, d'une part, et syndicats des deux compagnies, d'autre part, afin de définir les règles communes aux deux entreprises.

GAINS DE PRODUCTIVITÉ

« J'espère que les négociations pouront se poursuivre pendant ces quinze mois, a précisé mardi, Bernard Pons, ministre des transports, *il faut que le personnel comprenne que l'avenir de la compagnie passe par des efforts conjugués. »* Les négociations promettent d'être difficiles. Les quelque 2 900 navigants techniques d'Air France ont d'ores et déjà pris les mesures nécessaires pour réaliser 30 % de gains de productivité au 1er avril 1997. Ils sont bien plus avancés sur la voie des économies que leurs 800 homologues de l'ex-Air Inter, qui risquent de ne pas peser lourd dans les discussions. Ces derniers craignent de se voir imposer les conditions négociées avec les pilotes d'Air France.

Plus que les salaires et l'activité, c'est la liste de *« seniorité »* qui va opposer le plus les navigants des deux compagnies sœurs. Celle-ci détermine, en fonction de l'ancienneté essentiellement, l'affectation des navigants et leur promotion au poste de commandant de bord, et par voie de conséquence, leur rémunération. Les pilotes d'Air France Europe ne voient pas pourquoi la priorité serait donnée à ceux d'Air France, et réciproquement.

V. Ma.

Air France, Alitalia et Iberia sont à la traîne en Europe

LE TRAFIC AÉRIEN se porte bien sur le Vieux Continent. En 1995, les vingt-cinq principales compagnies aériennes en Europe ont, selon l'Association des compagnies aériennes européennes (AEA), transporté 7,6 % de passagers de plus qu'en 1994. *La* libéralisation progressive du ciel européen, qui a débuté en 1988, n'y est pas étrangère : le trafic intra-européen s'est accru de 30 % en trois ans. C'est en 1992 que les lignes intracommunautaires internationales ont été ouvertes à la concurrence. Depuis cette date, Lufthansa est en mesure de desservir, par exemple, la ligne Paris-Madrid. Cette belle croissance n'a malheureusement pas profité de la même manière à tous.

La coupure entre les compagnies du sud et celles du nord est de plus en plus nette. British Airways, Lufthansa et KLM engrangent des bénéfices et volent leur activité augmenter régulièrement, plus que le marché. Les trois transporteurs, aujourd'hui privés, ont respectivement vu leur trafic passagers croître de 9,4 %, 9,8 % et 9,1 % sur les onze premiers mois de l'année 1995. Tous trois engrangent aujourd'hui les fruits de leur restructuration – effectuée dès 1981 par la compagnie britannique, surnommée à l'époque *« Aeroflot anglaise »*, et dix ans plus tard pour son homologue allemande, alors au bord de la faillite – et de la refonte de leur offre commerciale : une tarification extrêmement fine qui permet d'améliorer le remplissage des avions (*« yield management »*), la création de plates-formes aéroportuaires permettant la multiplication des correspondances et le détournement des passagers d'autres compagnies (*« hub »*), la mise en place de programmes de fidélisation intéressants...

Autant d'instruments du succès commercial d'une compagnie aérienne qu'Alitalia, Iberia et Air France ne maîtrisent pas encore. *« Ces sociétés ont été gérées pendant des années comme la chasse gardée du pouvoir, et non comme une entreprise »*, commente un spécialiste du secteur. Les trois compagnies latines ne sont aujourd'hui pas armées pour partager avec leurs homologues nordiques la croissance du transport aérien. Seule Iberia, qui avait connu une année 1994 exécrable, enregistre une nette *progression de son trafic passager*, de 13 % sur les onze premiers mois. Alitalia (+6,3 %) fait moins bien que le marché (+7,7 % de janvier à novembre 1995), mais mieux qu'Air France (-0,4 %).

GRÈVES ET COÛTS UNITAIRES

Les trois compagnies publiques ont souffert de grèves à répétition. Les arrêts de travail des hôtesses et stewards d'Air France lui ont coûté 200 millions de francs en termes de recettes. A Alitalia, les grèves de septembre ont représenté une perte de 80 milliards de lires (240 millions de francs). Quant au conflit entre les pilotes et la direction d'Iberia en novembre dernier, il a coûté 600 millions de pesetas par jour (24 millions de francs).

Toutes trois, déficitaires, traversent actuellement une phase de restructuration. Au programme : la réduction des coûts, plus élevés que ceux de leurs concurrents nordiques. D'après le cabinet de consultants allemands Berger, les coûts unitaires d'Air France sont supérieurs de 7,5 % à ceux de Lufthansa. *Chez les pilotes, cette différence* monte à 45 %, de même que chez les hôtesses et stewards. Iberia et Air France ont mis en place un plan d'économies à base de licenciements (3 500 à Iberia pour ramener ses effectifs à 21 000, 5 000 à Air France pour ramener les effectifs à 39 000 personnes d'ici à fin 1997) et d'augmentation de la productivité (baisse de 8,5 % des salaires chez Iberia, gel des salaires à Air France jusqu'à fin 1997). Alitalia est encore en train d'étudier les grandes lignes d'un plan triennal (1996-1999) de redressement.

Le 1er avril 1997, le ciel européen sera intégralement libéralisé. L'efficacité des plans actuellement en cours sera alors mise à l'épreuve.

Virginie Malingre

Le gouvernement lance la vente du groupe CIC pour renflouer le GAN

La banque britannique SBC Warburg a été retenue comme conseil par les pouvoirs publics

La banque d'affaires britannique SBC Warburg a été désignée banque conseil de l'État pour piloter l'ouverture du capital de la banque CIC, filiale du groupe d'assurances public GAN. C'est la majorité du capital de la Compagnie européenne de CIC, maison mère des banques régionales du groupe, que le GAN devrait être amené à céder. Le produit de la vente devrait améliorer la situation financière très difficile de la compagnie.

LE DÉPART pour l'ouverture du capital de l'Union européenne de CIC a été donné mardi 6 février avec la désignation de la banque conseil du gouvernement. Une semaine après l'audition d'une dizaine d'établissements, parmi lesquels le Crédit national, Morgan Stanley, la Compagnie financière Edmond de Rothschild ou encore Argil, le ministère a arrêté son choix sur la banque d'affaires britannique SBC Warburg. Cette dernière va être chargée d'étudier pour le compte des pouvoirs publics les différentes propositions des candidats intéressés par l'achat d'une partie du capital du groupe bancaire.

De son côté, le GAN, qui détient 92,6 % de la maison mère du CIC, a choisi la banque JP Morgan pour le conseiller. Ainsi disparaît l'espoir longtemps caressé par le président du GAN, Jean-Jacques Bonnaud, de conserver l'intégrité de l'ensemble qu'il dirige. Depuis le conseil d'administration du 14 décembre, personne ne doute plus de la nécessité pour le GAN de procéder à des arbitrages douloureux, qui réduiront considérablement son périmètre (*Le Monde* du 15 décembre). La dégradation continue de l'immobilier, les coûts de portage considérables entraînés par la structure de cantonnement Baticrédit, les résultats toujours négatifs de l'assurance-dommage et les perspectives de contraction de l'assurance-vie font dire aux plus pessimistes que le GAN, qui a affiché 5,3 milliards de pertes en 1994, pourrait être à court de trésorerie d'ici à dix-huit mois. Une telle analyse se fonde sur la situation extrêmement détériorée des comptes du groupe : pour 1995, la perte pourrait atteindre plus de 1 milliard de francs, en raison de nouvelles provisions à passer sur l'immobilier de la filiale UIC (quelque 200 millions de francs), alors que le chiffre d'affaires consolidé provisoire se monte à 51,9 milliards de francs.

En tout cas, le groupe CIC suscite les convoitises, car il est sur la voie d'un net redressement. Depuis trois ans, son résultat consolidé n'a cessé de s'améliorer : 380 millions de francs en 1993, 457 millions en 1994, 550 millions ou plus en 1995. Son identité apparaît de plus en plus forte. Une rationalisation de sa structure est en cours sous la houlette de son président, Jean-Pierre Aubert, dont le mandat d'administrateur s'achève le 20 mars. C'est dire que les appétits pour le réseau, évalué à 13 milliards de francs, sont nombreux. On ne connaît cependant pas encore le menu proposé aux acquéreurs.

Compte tenu de la nécessité pour la compagnie d'assurances d'alléger ses coûts de portage et de se désendetter, une cession minoritaire est la moins probable. Faute de pouvoir offrir des titres CIC sur le marché, le GAN n'exclut pas de trouver un ou deux partenaires, étrangers de préférence, qui mettraient à l'abri son activité de bancassurance. L'hypothèse la plus probable est pourtant la cession majoritaire du CIC. Dans ce cas, M. Bonnaud se battra pour conserver une participation qui maintiendra les liens commerciaux de bancassurance.

OUVERTURE EUROPÉENNE

Le profil des prétendants n'est pas le même, selon qu'il s'agit d'une cession partielle ou d'une cession majoritaire. Les faveurs du GAN pencheraient pour des partenaires étrangers – particulièrement allemands ou italiens – qui favoriseraient l'ouverture internationale, et spécialement européenne, qui manque au CIC. S'il s'agit d'une privatisation partielle, la Bayerische Vereinsbank et la banque Monte Paschi di Sienna pourraient être intéressées.

S'il s'agit d'une vente majoritaire, plus coûteuse en raison du volume et également de la prime payée pour le contrôle, seule la Deutsche Bank semblerait être sur les rangs. L'arrivée de banquiers étrangers dans un groupe aussi implanté en province et auprès des PME ne pourra que susciter des contre-feux de la part des banques françaises. Marc Viénot, le patron de la Société générale, n'a jamais caché *« qu'il regarderait »* si le CIC était mis sur le marché.

Reste un schéma dans lequel le gouvernement ne s'est manifestement pas placé mais qui n'est pas totalement à exclure : la vente de l'ensemble GAN-CIC à une association d'investisseurs qui s'en répartiraient les morceaux ultérieurement. L'été dernier, un groupe comprenant AXA, Generali et la Société générale avait regardé de très près le dossier. La création, fin janvier, d'une filiale commune à la Société générale, aux AGF et au britannique Commercial Union, qui marque les premiers pas de la banque dans l'assurance-dommages, pourrait trouver son prolongement dans l'acquisition de la totalité du groupe GAN-CIC. L'américain AIG n'est pas loin non plus.

La mise sur le marché du groupe CIC va en tout cas donner lieu à de belles empoignades qui devraient déboucher au plus tard à la fin de l'année. Quel que soit le repreneur, le paysage bancaire français va s'en trouver modifié.

Babette Stern

RWE s'allie avec Viag et British Telecom dans les télécommunications

L'ÉLECTRICIEN allemand RWE, quelques mois après sa rupture avec Mannesmann, a annoncé mardi 6 février qu'il allait conclure une alliance stratégique dans les télécommunications avec l'allemand VIAG et le britannique British Telecom. Les trois groupes vont créer une société commune qui *« commercialisera des services de télécommunications passant dans un premier temps par des réseaux terrestres. Une société d'infrastructure sera mise sur pied. Par la suite, la nouvelle société conjointe pourra se lancer sur le marché de la téléphonie mobile et des services par satellite »*, selon le communiqué de RWE. Le montant des participations de chacun, du plan d'investissement ou de la taille du capital de la nouvelle société n'a pas été révélé. RWE cherchait depuis plusieurs mois à nouer une alliance pour servir ses ambitions sur le marché allemand des télécoms libéralisé au 1er janvier 1998.

DÉPÊCHES

■ **CONCURRENCE : la Commission de Bruxelles** devait annoncer, mercredi 7 février, l'ouverture d'une enquête destinée à vérifier l'absence d'aides publiques depuis 1986 en faveur de Chronopost, filiale de La Poste et de TAT Express, ou en faveur de la société française de messagerie internationale, filiale d'une société créée par plusieurs postes européennes. Cette enquête fait suite à une plainte déposée il y a cinq ans par le Syndicat français de l'express international.

■ **DEGUSSA : spécialisé principalement dans le traitement des métaux précieux**, le chimiste allemand basé à Francfort lancera en mars une augmentation de capital de 40 millions de deutschemarks (138 millions de francs) pour réaliser des acquisitions dans le secteur pharmaceutique. Le groupe, qui a enregistré un bénéfice record au terme de l'exercice 1994-1995 (+44 % à 404 millions de deutschemarks), entend doubler dans les années à venir le poids de sa pharmacie.

■ **GROUPE ANDRÉ : le président du groupe de distribution, de chaussures et de textile**, Jean-Louis Descours, âgé de soixante-dix-neuf ans, a annoncé mardi 6 février qu'il abandonnerait cette année ses fonctions à la tête de l'entreprise. Jean-Claude Sarrazin, ancien PDG de La Redoute, fait figure de dauphin. Le groupe a enregistré pour l'exercice 1994-1995 une perte de 35 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 10,3 milliards de francs.

■ **GEHE : le distributeur allemand de produits pharmaceutiques** a surenchéri de 13,6 %, le 7 février, sur le britannique Unichem pour tenter de prendre le contrôle de Lloyds Chemists, numéro deux de la distribution pharmaceutique de détail en Grande-Bretagne. Gehe propose de racheter l'entreprise pour 584,3 millions de livres (soit 4,5 milliards de francs).

■ **PARIBAS : l'agence de notation financière Moody's** a placé sous surveillance les dettes à long terme de la banque Paribas en vue d'un abaissement éventuel. Moody's précise que *« cette décision est motivée par la baisse de la contribution des activités de marché »*.

La Bourse exige une information financière en temps réel

LE 28 SEPTEMBRE 1995, Serge Tchuruk, président d'Alcatel Alsthom, présente ses comptes semestriels : il annonce une perte de 1,23 milliard de francs. Au passage, il prévoit 25 milliards de provisions pour la fin de l'exercice 1995, sans donner d'autres précisions. L'action s'effondre de 13 %. Depuis, c'est le silence, ou presque. Pour en savoir plus, les actionnaires devront sans doute attendre la publication des comptes annuels.

Lou Gestner, arrivé à la présidence d'IBM en avril 1993, profite de la publication des résultats du deuxième trimestre pour annoncer dès le 27 juillet suivant les grandes lignes de sa stratégie, draconienne : 8,9 milliards de dollars de provisions et 60 000 suppressions d'emplois. Wall Street applaudit, l'action monte de 7 %.

Parce qu'elles souhaitent éviter les rumeurs et les informations privilégiées, qui forment la base du délit d'initiés, les sociétés américaines informent le marché le plus rapidement possible. Elles le font d'autant plus volontiers qu'elles sont obligées de publier des résultats tous les trimestres. Ce qui n'est pas le cas en France. En outre, les groupes américains diffusent leurs comptes très tôt. General Electric, Wal-Mart, Intel, Carterpillar, IBM... ont publié leurs résultats 1995 avant le 20 janvier. La philosophie implicite est simple : plus la Bourse est transparente, plus elle attire les actionnaires. En France, les investisseurs tombent parfois des nues en apprenant, en mars, ce qui s'est passé l'année précédente.

Si les entreprises françaises ne publient pas de comptes tous les trois mois, c'est, avancent-elles, en raison de la difficulté d'organiser les services comptables et, plus encore, de la saisonnalité de l'activité. Surtout qu'une variation, même faible, d'un résultat sur trois mois peut provoquer un séisme boursier.

Ainsi, IBM, qui a annoncé le 18 janvier 1996 un résultat trimestriel de 3,66 dollars par action, alors que les analystes n'attendaient que 3,53 dollars, a vu son action s'envoler en deux jours de 17 %. A contrario, la chaîne de magasins Wal-Mart a glissé de 10 %, suite à un résultat inférieur aux attentes des marchés.

Pour éviter de tels déboires, les groupes américains doivent donner de solides explications aux analystes financiers et font en sorte que les prévisions des financiers soient les plus proches possibles de la réalité. Les chefs d'entreprise américains, eux, se refusent à faire des prévisions officielles pour ne pas engager leur responsabilité.

Les Britanniques, quant à eux, ne diffusent des informations que chaque semestre, mais elles ne soulèvent pas de polémiques. En France, la qualité de l'information financière pose un vrai problème. La première étape consisterait à accélérer la diffusion de l'information annuelle. L'an dernier, seulement seize des cent premiers groupes français avaient publié leurs comptes définitifs pour 1994 avant le 15 mars ! L'autre progrès consisterait à enrichir l'information semestrielle. *« Les entreprises se contentent de publier un compte de résultat semestriel. Pourquoi ne pas publier aussi un bilan et une annexe précisant les événements du semestre écoulé ? »*, suggère Olivier Azières, commissaire aux comptes.

COMPTES MAQUILLÉS ET RUMEURS

Toute amélioration implique surtout que les groupes français cessent de « maquiller » leurs comptes, en jouant avec des normes comptables ou en retardant l'enregistrement de provisions devenues inéluctables, comme Bouygues ou Suez l'ont fait dans l'immobilier.

Enfin, en dépit de rendez-vous formels, les informations vitales pour l'avenir de l'entreprise ne peuvent pas attendre, et les entreprises qui tardent à fournir des explications sont victimes de rumeurs boursières, comme Eurotunnel et Euro Disney.

L'information en temps réel ne supprime pas le risque : l'événement inattendu fera toujours plonger ou s'envoler une action : en juin, la société de biotechnologie Cor Therapeutics a perdu en un seul jour 45 % de sa valeur boursière, son médicament n'ayant pas plus d'effet qu'un placebo. *« A un moment, il y a nécessairement une rupture*, explique Jérôme Labin, analyste de la société de Bourse Pinatton-Wargny ; *quand on rêve d'un monde complètement transparent, on croit qu'il sera moins brutal. Je ne le crois pas. On ne peut pas éviter que des changements profonds affectent les entreprises. »* L'essentiel pour l'actionnaire est de s'en apercevoir le plus tôt possible.

Arnaud Leparmentier

■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mercredi 7 février en hausse. L'indice *Nikkei a progressé* de 0,93 %, soutenu par la légère reprise du dollar face au yen.**

■ **WALL STREET a établi, mardi 6 février, un nouveau record. L'indice *Dow Jones a terminé la séance en* hausse de 52,02 points (0,96 %), à 5 459,61 points.**

■ **L'AGENCE de notation Moody's a confirmé, mardi, la note AAA de la *part de la dette américaine qu'elle* avait placée sous surveillance à la mi-janvier.**

■ **LE CRÉDIT LOCAL DE FRANCE a lancé, mardi, sous la direction de la *maison de titres japonaise Nomura*, un emprunt obligataire de 30 milliards de yens d'une durée de six ans.**

■ **LA COMPAGNIE BANCAIRE a émis mardi un emprunt euro-obligataire de 150 millions de livres sterling à *taux variable, piloté par la banque* américaine Goldman Sachs.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

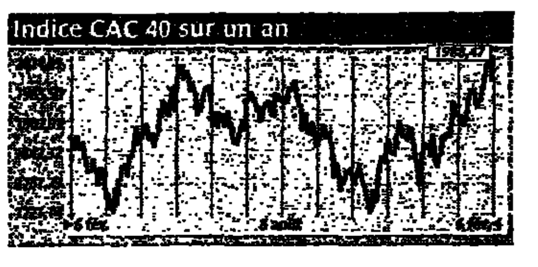
Paris en légère hausse

LA BOURSE DE PARIS était en petite hausse mercredi 7 février dans un marché sans conviction, la tendance étant soutenue par la bonne tenue du marché obligataire. L'indice CAC 40, qui progressait de 0,50 % à l'ouverture, s'établissait en milieu de journée en hausse de 0,34 % à 1 994,20 points.

Le marché est soutenu par la bonne orientation du Matif, le contrat notionnel mars affichant une progression de 0,36 % à 122,26. De même, la petite amélio*ration du franc, dans le sillage de* celle du dollar, profite à la Bourse de Paris. La devise française s'inscrivait à 3,4360 francs pour 1 deutschemark, contre 3,4370 *mardi soir.*

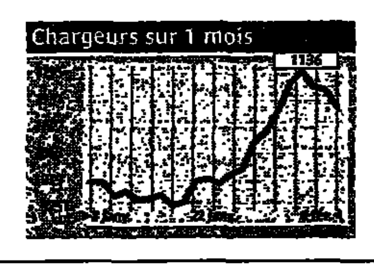
Autre facteur de soutien, Wall Street, qui a pulvérisé encore un record mardi, l'indice Dow Jones grimpant de 0,96 % à 5 459,61 points. *« Mais la hausse de la Bourse de Paris est sans conviction et, à court terme, la tendance reste plutôt à la consolidation »*, estimait un boursier. Sur un plan graphique, l'indice CAC 40 risque de franchir à la baisse le support de 1 960,80 points d'ici à la fin de la semaine, ajoutait-il.

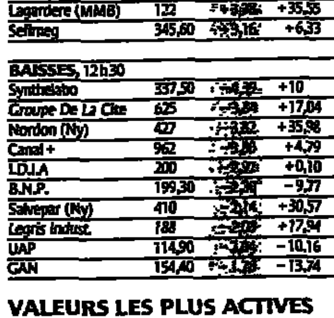
Du côté des valeurs, à noter le recul de Synthélabo, qui abandonnait 4,6 % après l'annonce de résultats décevants de son médicament Eliprodil, dans le traitement de l'accident vasculaire cérébral.



Chargeurs, valeur du jour

LE TITRE Chargeurs a abandonné 2,5 %, à 1 136 francs, mardi 6 février, à la Bourse de Paris. En progression de 15,7 % depuis le *début de l'année, l'action a sup*porté des prises de bénéfice après l'annonce des bons résultats de BSkyB, le réseau satellitaire britannique que le groupe de Jérôme Seydoux détient à 17 %. La banque Warburg vient par ailleurs de valoriser à près de 4 milliards de francs Canalsatellite, le bouquet de chaînes détenu à 20 % par Chargeurs. Ces bonnes nouvelles interviennent alors que Chargeurs vient de monter en puissance dans le capital du quotidien *Libération.*





PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

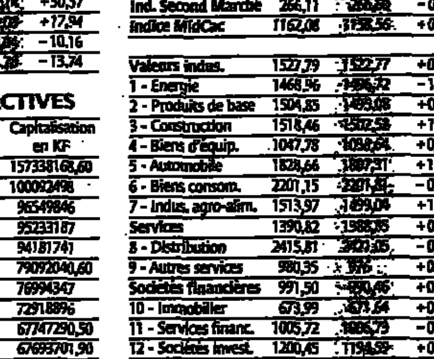
HAUSSES, 12h30	Cours au 07/02	Var. % 06/02	Var. % 31/12
Usinor Sacilor	79,20	+5,12	+22,31
Sodexho	1770	+4,23	+22,91
Euro RSCG W.W	470	+4,66	+17,50
Lapeyre	282	+4,44	+15,57
Technip	413,90	+4,29	+22,81
Moulinex	91,65	+4,34	+36,79
Clarins	539	+3,85	+15,66
OLIPAR	147,10	+3,58	−54,31
Lagardère (MMB)	122	+3,38	+35,55
Selimeg	345,60	+3,16	+6,33
BAISSES, 12h30			
Synthélabo	337,50	−4,39	+10
Groupe De La Cité	625	−3,88	+17,04
Nordon (Ny)	427	−3,32	+35,98
Canal +	962	−3,30	+4,79
LDIA	200	−2,92	+0,10
B.N.P.	199,30	−2,29	−9,77
Salvepar (Ny)	410	−2,14	+30,57
Legris Indust.	188	−2,08	+17,94
UAP	114,90	−1,96	−10,16
GAN	154,40	−1,78	−13,74

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	07/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Axa	506452	157338168,60
Saint-Gobain	154464	100092498
Accor	141494	96549846
Carrefour	29492	95233187
Canal +	97874	94181741
Synthélabo	236449	79092040,60
BIC	132981	76994347
Usinor Sacilor	934346	72918896
Elf Aquitaine	181596	67747290,50
Schneider SA	322315	67693701,90

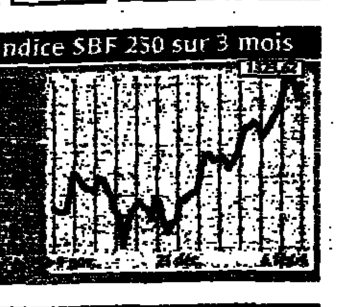
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 07/02	Var. % 06/02	Var. % 31/12
Unilog	404,20	+4,98	+30,38
Henri Maire (Ly)	74,90	+4,97	−16,49
GFI Industries #	508	+4,95	+30,92
Smoby (Ly)#	650	+4,33	+25
Dauphin OTA	255	+4,08	+27,50
BAISSES, 12h30			
Dapta-Mallinjoud	38	[illegible]	+190,07
Saint-Fiacre CDV	0,45	−18,18	−18,18
Girodet # (Ly)	47	−12,03	−9,70
Immob.Hotel. #	65,10	−9,58	−8,82
Clayeux (Ly)	75,05	−9,51	+4,23

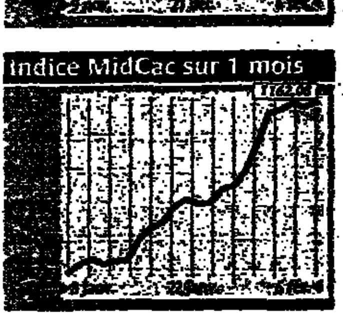


INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	06/02	05/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1372,68	1368,74	+0,26
Ind. gén. SBF 250	1323,62	1320,54	+0,23
Ind. Second Marché	266,11	266,58	−0,17
Indice MidCac	1162,08	1158,56	+0,30
Valeurs indus.	1527,79	1522,77	+0,33
1 - Energie	1468,96	1496,72	−1,86
2 - Produits de base	1504,85	1495,08	+0,65
3 - Construction	1518,46	1502,58	+1,06
4 - Biens d'équip.	1047,78	1038,64	+0,88
5 - Automobile	1828,66	1807,31	+1,18
6 - Biens consom.	2201,15	2201,81	−0,03
7 - Indus. agro-alim.	1513,97	1499,04	+1
Services	1390,82	1388,85	+0,14
8 - Distribution	2415,81	2420,05	−0,22
9 - Autres services	980,35	976	+0,45
Sociétés financières	991,50	990,46	+0,11
10 - Immobilier	673,99	671,64	+0,35
11 - Services financ.	1005,72	1006,73	−0,10
12 - Sociétés invest.	1200,45	1194,59	+0,49







Record à Wall Street

LA BOURSE de Tokyo reste bien orientée. Le mardi 6 février, l'indice *Nikkei a gagné* 192,34 points (0,93 %), à 21 039,27 points, se rapprochant du chiffre atteint le 13 juin 1994, 21 662 points. *« Cet objectif est dans la ligne de mire »*, estime Yasuo Ueki, de Nikko Securities. La veille, Wall Street a battu son neuvième record en séance de l'année. Le Dow Jones a atteint 5 459,61 points, un gain de 52,02 points (0,96 %), grâce notamment à la fermeté du marché obligataire et au retour au premier plan des valeurs de haute technologie.

Vedette de la séance, IBM a engrangé 2,5 dollars, à 114,88 dollars, un niveau proche de celui atteint début 1991. L'indice Nasdaq, composé de nombreuses valeurs *high-tech*, a également établi un nouveau record à 1 098,08 points.

Sur le marché obligataire, l'emprunt de référence à 30 ans s'est détendu de 6,16 à 6,12 % à l'occasion de la première adjudication trimestrielle du Trésor. Les investisseurs présents sur le marché obligataire ont aussi pris acte des propos *du secrétaire au travail*, Robert Reich, selon lesquels il y avait des signes de ralentissement, mais pas de récession en vue.

INDICES MONDIAUX

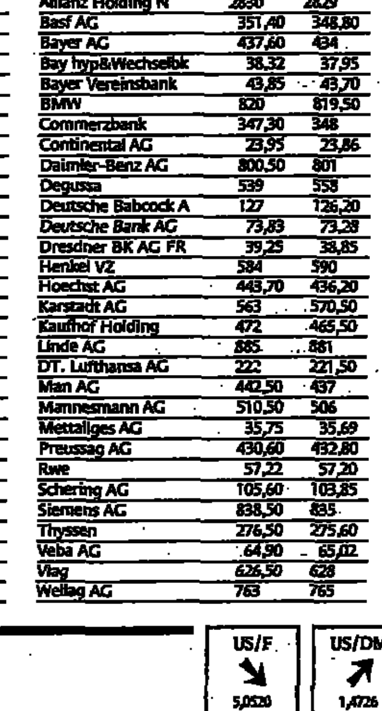
	Cours au 06/02	Cours au 05/02	Var. en %
Paris CAC 40	1988,47	1985,59	+0,14
New-York/DJ indus.	5429,99	5407,59	+0,41
Tokyo/Nikkei	20751,20	20653,48	+0,47
Londres/FT100	3747,50	3746,60	+0,02
Francfort/Dax 30	2428,28	2419,01	+0,38
Frankfort/Commer.	867,81	866,22	+0,18
Bruxelles/Bel 20	1955,12	1956,85	−0,09
Bruxelles/Général	1684,51	1685,99	−0,09
Milan/MIB 30	1000	1000	—
Amsterdam/Gé. Cbs	336,60	334,70	+0,56
Madrid/Ibex 35	327,91	327,34	+0,17
Stockholm/Affarsal	1398,45	[illegible]	—
Londres FT30	2760,50	2758,60	+0,07
Hong Kong/Hang S.	*11391,40*	*11484,70*	*−0,81*
Singapour/Strait t	2493,71	2484,03	+0,39

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	06/02	05/02
Alcoa	55,75	55,37
American Express	45,50	45,50
Allied Signal	52,75	51,75
AT & T	67,62	65,25
Bethlehem	15,87	15,75
Boeing Co	80	79,50
Caterpillar Inc.	63,50	62,75
Chevron Corp.	52,37	52,25
Coca-Cola Co	76,62	76,25
Disney Corp.	62,62	61,50
Du Pont Nemours&Co	79,37	77,75
Eastman Kodak Co	*74,25*	*72,50*
Exxon Corp.	81,37	80,75
Gén. Motors Corp.H	56,75	56
Gén. Electric Co	79,25	78,12
Goodyear T & Rubbe	47,87	46,62
IBM	114,87	112,37
Intl Paper	41	40,75
J.P. Morgan Co	80	80,75
Mc Don Dougl	91,87	92,37
Merck & Co.Inc.	67,37	69,12
Minnesota Mng.&Mfg	66,87	66,62
Philip Moris	94,37	95
Procter & Gamble C	82,87	83,75
Sears Roebuck & Co	42,75	41,75
Texaco	81,37	80,25
Union Carb.	44,12	42,87
Utd Technol	102,12	100,50
Westingh. Electric	*20,87*	*20,37*
Woolworth	11,62	11,87

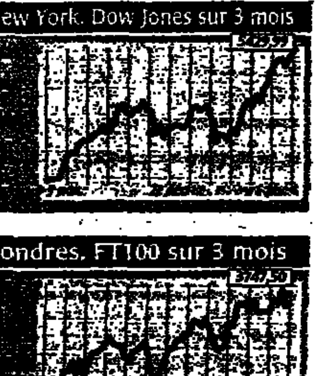
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

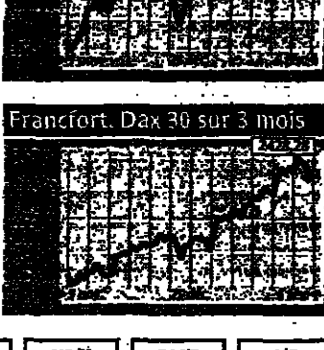
	06/02	05/02
Allied Lyons	5,06	5,10
Barclays Bank	7,97	7,96
B.A.T. industries	5,75	5,75
British Aerospace	8,61	8,73
British Airways	5,06	5,05
British Gas	2,42	2,44
British Petroleum	5,33	5,35
British Telecom	3,60	3,58
B.T.R.	3,34	3,33
Cadbury Schweppes	5,33	5,38
Eurotunnel	0,78	0,75
Glaxo	*9,47*	*9,62*
Grand Metropolitan	4,35	4,33
Guinness	4,55	4,58
Hanson Plc	1,91	1,95
Great Ic	6,94	6,88
H.S.B.C.	10,63	10,78
Impérial Chemical	8,25	8,32
Marks and Spencer	4,29	4,30
National Westminst	6,71	6,64
Peninsular Orienta	5,42	5,38
Reuters	6,31	6,30
Saatchi and Saatch	1,11	1,10
Shell Transport	8,55	8,56
Smithkline Beecham	7,14	7,22
Tate and Lyle	4,67	4,64
Univeler Ltd	13,07	13,13
Zeneca	12,45	12,46



FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	06/02	05/02
Allianz Holding N	2830	2829
Basf AG	351,40	348,80
Bayer AG	437,60	434
Bay hyp&Wechselbk	38,32	37,95
Bayer Vereinsbank	43,85	43,70
BMW	820	819,50
Commerzbank	347,30	348
Continental AG	23,95	23,86
Daimler-Benz AG	800,50	801
Degussa	539	558
Deutsche Babcock A	127	126,20
Deutsche Bank AG	*73,83*	*73,28*
Dresdner BK AG FR	39,25	38,85
Henkel VZ	584	590
Hoechst AG	443,70	436,20
Karstadt AG	563	570,50
Kaufhof Holding	472	465,50
Linde AG	885	881
DT. Lufthansa AG	222	221,50
Man AG	442,50	437
Mannesmann AG	510,50	506
Mettallges AG	35,75	35,69
Preussag AG	430,60	432,80
Rwe	57,22	57,20
Schering AG	105,60	103,85
Siemens AG	838,50	835
Thyssen	276,50	275,60
Veba AG	64,90	65,02
Viag	*626,50*	*628*
Wellag AG	763	765





Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

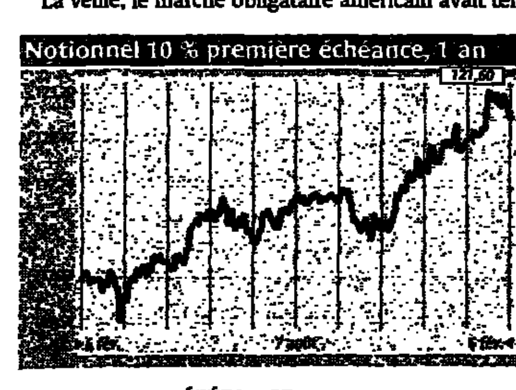
PARIS ↗ Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif a ouvert en hausse, mercredi 7 février. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 26 centièmes, à 122,16 points. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,49 %, soit un écart de 0,42 % par rapport à celui du titre d'Etat allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse. Le rendement de l'emprunt d'Etat de référence à trente ans s'était détendu de 6,17 % à 6,12 %.

La Banque de France a abaissé d'un seizième de point, à 4,19 %, mercredi matin, le taux de l'argent au jour le jour. Ce geste permet d'envisager une nouvelle réduction du taux des appels d'offres, fixé à 4,05 %, jeudi, à l'issue de la réunion de son conseil.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 06/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,25	6,54	7,25	2,10
Allemagne	*3,38*	6,08	*6,94*	1,50
Grande-Bretagne	6,25	7,72	7,72	3,90
Italie	9,78	10,62	10,65	5,80
Japon	0,38	2,95	4,75	−0,20
États-Unis	5,25	5,68	6,15	2,60

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 06/02	Taux au 05/02	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,30	5,18	101,04
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,87	5,73	100,99
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,36	6,25	101,05
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,58	6,49	101,01
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,21	7,10	101,14
Obligations françaises	6,78	6,70	100,84
Fonds d'État à TME	−1,70	−1,63	101
Fonds d'État à TRE	−1,24	−1,19	100,76
Obligat. franç. à TME	−0,82	−0,85	99,39
Obligat. franç. à TRE	+0,13	+0,26	100,36

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 06/02	Vente 06/02	Achat 05/02	Vente 05/02
Jour le jour	4,2500	—	4,2500	—
1 mois	4,28	4,43	4,25	4,40
3 mois	4,37	4,50	4,30	4,45
6 mois	4,40	4,53	4,35	4,50
1 an	4,45	4,65	4,35	4,55
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	4,3750	—	4,3203	—
Pibor Francs 3 mois	4,4531	—	4,3750	—
Pibor Francs 6 mois	4,5000	—	4,3906	—
Pibor Francs 9 mois	4,5000	—	4,4102	—
Pibor Francs 12 mois	4,5000	—	4,4875	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,6719	—	4,6250	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6094	—	4,5625	—
Pibor Ecu 12 mois	4,6094	—	4,5625	—

MATIF

Échéances 06/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	165807	121,60	122,08	121,54	121,90
Juin 96	579	121,98	122,38	121,94	122,26
Sept. 96	17	120,78	121,12	120,78	121,04
Déc. 96	—	—	—	—	120,04
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	25997	95,46	95,50	95,48	95,46
Juin 96	9168	95,66	95,70	95,88	95,66
Sept. 96	5105	95,65	95,68	95,63	95,65
Déc. 96	3897	95,42	95,48	95,40	95,46
ÉCU LONG TERME					
Mars 96	2288	90,50	90,96	90,40	90,72
Juin 96	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 06/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 96	14788	[illegible]	2002	1981	1996
Mars 96	275	2006	2009	1989,50	2003,50
Avril 96	501	2002,50	2008	2004,50	2007,50
Juin 96	107	1982,50	1982,50	1976	1981

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,0520 | US/DM ↗ 1,4726 | US/¥ ↗ 105,3000 | DM/F ↘ 3,4391 | £/F ↗ 7,7665

Rebond du dollar et du franc

LE DOLLAR était orienté à la hausse, mercredi 7 février, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,4767 deutschemark, 105,90 yens et 5,07 francs. Les investisseurs ont du mal à mesurer l'impact qu'aura sur l'évolution du dollar le ralentissement de l'économie américaine. Ce ralentissement devrait entraîner une réduction du déficit de la balance courante des Etats-Unis, ce qui est favorable à une hausse de la monnaie américaine. Mais il devrait aussi se traduire par une accélération de la baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale, ce qui rendra les placements libellés en billet vert moins attractifs.

Profitant du rebond du dollar, le franc gagnait du terrain, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il s'inscrivait à 3,4340 francs pour un deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 06/02	% 05/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	343,9100	+0,05	330	354
Écu	6,2975	−0,23	—	[illegible]
États-Unis (1 usd)	5,0520	−0,43	4,8200	5,3200
Belgique (100 F)	16,7255	−0,09	16,0700	17,0700
Pays-Bas (100 fl)	307,1000	−0,05	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,2120	−0,39	2,9000	3,4000
Danemark (100 krd)	88,8800	−0,08	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	8,0125	+0,06	7,5700	8,3200
Gde-Bretagne (1 L)	7,7665	+0,12	7,2400	8,0900
Grèce (100 drach.)	2,0750	−0,07	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	72,3700	−0,68	67	77
Suisse (100 F)	421,5600	+0,18	405	429
Norvège (100 k)	78,7100	−0,01	72,5000	81,5000
Autriche (100 sch)	48,9110	−0,04	47,4000	50,5000
Espagne (100 pes.)	*4,0775*	+0,10	*3,7200*	4,3800
Portugal (100 esc.	3,3100	−0,15	2,8500	3,3500
Canada 1 dollar ca	3,6729	−0,35	3,4200	4,0200
Japon (100 yens)	4,7964	−0,43	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	111,7500	−0,04	105	116

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	07/02	06/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4726	[illegible]	+0,58
TOKYO : USD/Yens	105,3000	[illegible]	+0,26

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0450	5,0410	5,0830	[illegible]
Yen (100)	4,8015	[illegible]	4,8134	[illegible]
Deutschemark	3,4366	3,4364	3,4412	[illegible]
Franc Suisse	4,2136	4,2102	4,1956	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,2107	[illegible]	3,2263	[illegible]
Livre sterling	7,7597	[illegible]	7,7813	[illegible]
Peseta (100)	4,0732	[illegible]	4,0788	[illegible]
Franc Belge	16,727	16,699	16,741	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,31	4,30	4,40
Eurodollar	5,25	5,28	5,06
Eurolivre	6,31	[illegible]	6,12
Eurodeutschemark	3,31	3,25	3,18

L'OR

	cours 06/02	cours 05/02
Or fin (k. barre)	67500	66500
Or fin (en lingot)	*67800*	*66800*
Once d'Or Londres	414,80	412,30
Pièce française(20f)	390	386
Pièce suisse (20f)	389	383
Pièce Union lat(20f)	390	385
Pièce 20 dollars us	*2780*	*2700*
Pièce 10 dollars us	1450	1450
Pièce 50 pesos mex.	2520	2495

LE PÉTROLE

En dollars	cours 06/02	cours 05/02
Brent (Londres)	16,56	—
WTI (New York)	17,52	17,52
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	06/02	05/02
Dow-Jones comptant	230,22	230,22
Dow-Jones à terme	343,21	342,56
CRB	244,66	244,66
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2568	2548
Cuivre à 3 mois	2522	2511
Aluminium comptant	1582,50	1584
Aluminium à 3 mois	1607	1605
Plomb comptant	762	763
Plomb à 3 mois	760	761,50
Etain comptant	6210	6165
Etain à 3 mois	6245	6280
Zinc comptant	1041,50	1053,50
Zinc à 3 mois	1062	1073,50
Nickel comptant	8325	8405
Nickel à 3 mois	8410	8500

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,76	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	141,50	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5,16	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,61	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,24	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	229	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	200	[illegible]
Orge (Londres)	113,25	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1267	[illegible]
Café (Londres)	1990	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1555,52	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,85	0,85
Jus d'orange (New-York)	1,21	[illegible]

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 7 FÉVRIER

Liquidation : 22 février
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,36 %
CAC 40 : 1995,53

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7625	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
B.N.P. (T.P)	950	[illegible]	- 1,34	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	846	[illegible]	- 0,11	[illegible]
Renault (T.P.)	1916	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2070	[illegible]	- 0,91	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1182	[illegible]	+ 1,52	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1065	[illegible]	—	[illegible]
Accor	669	[illegible]	+ 2,69	[illegible]
Air Liquide	908	[illegible]	+ 0,99	[illegible]
Alcatel Alsthom	464,50	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Alcatel Cable	365	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Alspi	365,30	[illegible]	+ 1,28	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	147,50	[illegible]	+ 2,08	[illegible]
Axa	306	[illegible]	+ 2,67	[illegible]
CPR	412	412,50	+ 0,12	[illegible]
Cred.Fon.France	72,10	72,50	+ 0,55	[illegible]
Credit Local Fce	430,60	[illegible]	+ 0,90	[illegible]
Credit Lyonnais CI	228,80	[illegible]	- 0,34	[illegible]
Credit National	363	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	235,90	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Damart	3955	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Danone	805	[illegible]	- 0,99	[illegible]
Dassault-Aviation	410	[illegible]	+ 0,97	[illegible]
Dassault Electro	240	[illegible]	+ 0,41	[illegible]
De Dietrich	271,80	270	- 0,66	[illegible]
Degremont	450	[illegible]	+ 1,11	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal #Li	51,15	51,55	+ 0,78	—
DMC (Dollfus Mi)	219,10	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Docks France	849	[illegible]	- 0,11	[illegible]
Dynaction	98,10	[illegible]	+ 1,63	[illegible]
Eaux (Gle des)	535	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Ecco	888	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Eiffage	757	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Elf Aquitaine	372,80	[illegible]	- 0,16	[illegible]
ERAMET	351,50	[illegible]	- 0,42	[illegible]
Eridania Beghin	897	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Essilor Intl	1087	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Essilor Intl ADP	731	[illegible]	+ 0,95	[illegible]
Esso	600	[illegible]	—	[illegible]
Eurafrance	1814	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Euro Disney	12,95	[illegible]	+ 1,15	[illegible]
Euro RSCG W.W.	450	[illegible]	+ 4,44	[illegible]
Europe 1	1118	[illegible]	+ 1,78	[illegible]
Eurotunnel	6,35	[illegible]	+ 3,14	—
Filipacchi Medias	853	[illegible]	+ 1,05	[illegible]

[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Volkswagen A.G #	1345	1370	+ 1,35	02/06/95
Volvo (act.B) #	95,40	95,20	- 0,20	02/05/95
Western Deep #	279	289	+ 3,58	15/09/95
Yamanouchi #	114	113,70	- 0,26	—
Zambia Copper	3,70	3,91	+ 5,67	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 7 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]		

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	150
Commerzbank AG	1202	1202
Fiat Ord.	16,50	16,85
Gevaert	321,30	321,90
Gold Fields South	194,90	186
Kubota Corp.	31,10	31,10
Montedison act.ep.	10,05	10,05
[illegible]		

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 7 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 7 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C.	◆	0,01	0,01
Sté lecteurs du Monde	◆	146	146
Nobel	◆	116	116
Mumm	◆	1000	900
Générale Occidentale	◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 6 février

VALEURS	Émission Frais incl.		Rachat net
Uni-Associations	◇	119,94	119,94
Uni-Foncier		1239,86	1209,62
Unifrance		629,64	614,28
Uni-Garantie C		1665,09	1632,98
Uni-Garantie D		1353,78	1328,54
Uni Régions		1429,44	1394,58
Univar	◇	296,81	296,81
Univers Actions		1768,66	1745,09
Univers Obligations		2184,91	2144,17
[illegible]			

• Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SPORTS

AUTOMOBILISME L'absence du Rallye Monte-Carlo du championnat du monde 1996, qui commence le 9 février en Suède, a ravivé la polémique au sein du monde automobile à propos de l'hégémonie de la formule 1 sur les autres formes de compétitions.

● MAX MOSLEY, président de la Fédération internationale de l'automobile, nous explique comment la FIA compte rendre plus médiatique, à partir de 1997, un championnat des rallyes *« qui en est resté sur ce qu'était la F1 il y a vingt ans »*.

● PEU DE NOUVEAUTÉS réglementaires et techniques pour la saison de F1 qui débutera en Australie, le 10 mars. Elle promet en revanche d'être une des plus passionnantes de ces dix dernières années sur le plan sportif. *D'ici là, la justice italienne aura rendu vraisemblablement ses conclusions sur la mort d'Ayrton Senna.*

Les rallyes veulent rattraper le succès médiatique de la formule 1

« Nous souhaitons offrir des courses tout au long de l'année aux passionnés d'automobile », nous déclare Max Mosley, président de la Fédération internationale, qui prépare pour 1997 une refonte du championnat du monde

LONDRES
de notre envoyé spécial

Max Mosley est un homme très occupé. Le président de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) court d'un rallye à une *présentation d'un nouveau modèle* de Formule 1, comme ce fut le cas, lundi 5 février à Taormina (Sicile) avec Benetton et Renault. Il se doit d'être partout pour montrer l'intérêt de la FIA pour toutes les formes de compétition automobile. Car il sait que le succès hégémonique de la F1 suscite des *aigreurs. Le rallye Monte-Carlo* n'était pas au calendrier du championnat du monde qui commence vendredi 9 février en Suède. Certains y ont vu la volonté de la FIA de valoriser encore un peu plus la saison de formule 1 qui s'ouvrira le 10 mars, à Melbourne. Max Mosley nous explique comment il *compte opérer un rééquilibrage* entre la F1 et les autres formes de compétition automobile.

● **L'avenir du Monte-Carlo**

« La seule question est de savoir si le plus vieux rallye du monde peut s'adapter aux règlements de la FIA. Il ne faut pas qu'une seule épreuve du championnat du monde oblige les écuries à des investissements supplémentaires. Nous devons cependant trouver un terrain d'entente avec l'Automobile club de Monaco, comme nous l'avons fait pour le Grand Prix. Nous préserverons la tradition du « Monte-Carlo » comme les épreuves spéciales en Ardèche. Les organisateurs devront cependant faire des efforts sur le parc d'assistance unique.



MAX MOSLEY

● **Le championnat du monde des rallyes**

» *La formule actuelle, dont c'est* la dernière saison, ne peut pas être considérée comme un échec. Nous avions quatre marques capables de classer leurs voitures en quelques secondes, avec des pilotes venus du monde entier. Le poids des reconnaissances nous a seulement obligés à réduire le nombre de rallyes et à instaurer un système d'alternance dont plus personne ne veut aujourd'hui.

En 1997, le nouveau règlement va ouvrir la porte à de nombreux constructeurs. Les épreuves seront plus nombreuses, spécialement en Asie, où les grandes marques automobiles connaissent une croissance à deux chiffres. Nous allons essayer de rendre les rallyes aussi compréhensibles au *grand public que l'est aujourd'hui* la F1. Avec seize épreuves dans l'année, le calendrier va être moins cahotique. Les classements vont être plus simples. Nous allons améliorer la communication d'un championnat qui en est resté sur ce qu'était la F1 il y a vingt ans.

● **Le calendrier des épreuves**

» *Le devoir de* la FIA *est d'offrir* des courses tout au long de l'année aux passionnés d'automobile. Des chaînes de télévision spécialisées les réclameront bientôt. Avec les rallyes du nouveau championnat du monde, nous aurons seize événements à diffuser, en plus des seize Grands Prix de F1. Il faudra en *inventer d'autres.*

● **La sécurité des rallyes**

» La FIA ne peut pas accepter de mettre en péril le sport automobile à cause des excès observés sur certains rallyes. Nous avons mis cette année les organisateurs devant leurs responsabilités. Nous surveillons les parcours avec un *hélicoptère. La FIA* pourrait exclure une épreuve du championnat du monde si toutes les précautions n'y sont pas prises pour préserver la sécurité des spectateurs.

● **La saison de formule 1**

» Tous les éléments sont en place pour qu'elle soit la plus passionnante depuis une dizaine d'années. Les cartes ont été redistribuées entre les pilotes. Cinq ou *six écuries ont* les *moyens* de se battre pour la victoire. Il faudra seulement attendre 1997 pour voir d'autres Grands Prix en Asie, et peut-être en Chine qui est en train de construire un circuit près de Macao.

● **Les nouveautés**

» Le règlement a été peu modifié. Les *ingénieurs* n'ont cependant pu garder que moins de 10 % des 3 500 pièces qui constituaient leurs modèles de l'an dernier. Les aménagements portent une nouvelle fois sur l'amélioration de la sécurité, car les performances des voitures continuent à augmenter. Si la FIA ne fait rien, elles gagne*ront une à deux secondes par tour* chaque année. Nous réfléchissons avec les constructeurs sur un programme quinquennal pour gérer cette amélioration des performances dans des limites raisonnables. C'est ainsi que nous leur avons demandé de faire des propositions pour qu'on mette un terme aux dépenses sur les systèmes de freinage. Les freins en carbone nivellent les différences entre les pilotes, diminuent l'intérêt des courses en empêchant les dépassements.

● **L'affaire Senna**

» La justice italienne suit son cours. Il lui faut un coupable après les morts tragiques en 1995, sur le circuit d'Imola, d'Ayrton Senna et de Roland Ratzenberger. Des écuries risquent d'être interdites sur le sol italien, comme cela a été le cas dans le passé. La conclusion de ces enquêtes peuvent créer une émotion passagère, mais ne devraient pas être trop négatives pour l'image de la F1. Nous n'avons aucune raison d'ajouter d'autres sanctions à celles qui pourraient être prises. Il y a des risques inhérents à la F1, et de temps en temps la malchance conduit au drame.

● **Les boîtes noires**

» Indépendamment des suites du drame d'Imola, la FIA estime qu'elle peut permettre d'éviter que certains incidents se pro*duisent. Des « boîtes noires »* systématiquement installées sur les voitures, même pendant des essais privés, nous permettraient d'établir une banque de données sur toutes les causes possibles de sorties de route. Nous pourrions ainsi améliorer certains circuits, et proposer des aménagements sur les voitures.

● **L'argent**

» Une grande écurie a besoin de 300 millions de francs par an, mais elle obtient en échange d'énormes retombées dans les médias. Une petite écurie doit dépenser au moins 60 millions de francs, et on parlera rarement d'elle. *Il faudrait* donc améliorer le système de redistribution de l'argent généré par la F1. Les droits de télévision par exemple, qui sont encore gérés par une règle mise en place quand il y avait peu de voitures sur le plateau. Il faut se poser la question, y compris avec les directeurs d'écurie qui ont su devenir grands comme Frank Williams et Eddie Jordan.

● **Les grandes marques**

» Elles ne sont pas indispensables : la F1 n'a fonctionné pratiquement qu'avec Ferrari et Cosworth dans les années 70. Mais elles apportent aujourd'hui prestige, image, technologie et argent. C'est une partie du succès de la F1 d'avoir réussi à les attirer. Un grand sport mondial a besoin d'argent.

» Il faut simplement faire en sorte que la gestion des problèmes financiers et celle des questions purement sportives soient bien distinctes. Ceci explique pourquoi je suis parfois en désaccord avec Bernie Ecclestone, vice-président chargé de la promotion *à la FIA, mais aussi* patron de la FOCA, l'association des constructeurs de F1. »

Propos recueillis par Christophe de Chenay

La situation « inédite » du Grand Prix de France

« Les fédérations nationales sont maîtres chez elles, et nous respectons la décision de la FFSA. Mais la situation actuelle, qui voit un circuit choisi (Le Castellet) alors qu'un autre (Magny-Cours) déclare avoir signé un pré-accord avec la FOCA (Association des constructeurs de F1), est inédite. » **Max Mosley se refuse pour l'instant à trancher. Le président de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) s'en remet au conseil mondial, qui fixera en juin prochain le calendrier des grands prix 1997. Ce n'est qu'à cette date que le choix définitif en faveur du Castellet sera effectué pour les années 1997 à 2001. Ce circuit devra auparavant avoir rempli les exigences techniques et financières imposées par le règlement, avant la date du 25 février 1996. Elles concernent notamment des *aménagements de la piste pour* répondre aux normes de sécurité, et une remise à neuf de la salle de presse. Jean-Marie Balestre, le président de la Fédération française du sport automobile (FFSA), avait expliqué au journal *L'Equipe* du samedi 3 février les raisons de ce duel fratricide entre les deux circuits par *« la volonté du comité directeur français d'affirmer son indépendance. Et son irritation devant le pouvoir considérable que la FIA concède à la FOCA et à son président, Bernie Ecclestone »*.**

Les menaces pour Williams du dossier Senna

L'AFFAIRE tourne à l'interminable feuilleton. Rumeurs en provenance d'Allemagne, bruits en Italie : l'issue de l'enquête sur les circonstances de la mort d'Ayrton Senna occupe régulièrement les pages des journaux. Pourtant, plus de vingt et un mois après l'accident qui a coûté la vie au triple champion du monde brésilien sur le circuit d'Imola, le 1er mai 1994, le juge Maurizio Passarini n'a toujours pas rendu publiques les conclusions de son enquête.

Les causes de la défaillance de la Williams-*Renault de Senna sont connues. Elles sont à la* fois techniques et humaines. La rupture de la colonne de direction, dès le septième tour du Grand Prix de Saint-Marin, a été provoquée par la modification, par sciage et soudure, que lui avaient fait subir les techniciens de l'écurie franco-anglaise. Cette constatation pourrait provoquer l'inculpation pour homicide involontaire des deux propriétaires de l'équipe, Frank Williams et Patrick Head, ainsi que celle de plusieurs mécaniciens. Aux termes de la loi italienne, leur mise en cause entraînerait le renvoi devant le tribunal d'Imola. Selon l'article 689 du code pénal, ils pourraient y risquer unepeine de prison allant de six mois à cinq ans, éventuellement assortie de sursis.

LE PRÉCÉDENT LOTUS

Les difficultés de Williams ne s'arrêteraient pas là. Si l'écurie franco-britannique devait être reconnue coupable, la compagnie d'assurances auprès de laquelle Ayrton Senna avait souscrit un contrat-vie pourrait se retourner contre elle et exiger des dommages et intérêts si lourds qu'ils pourraient menacer son existence même. La participation de Williams aux Grand Prix de Saint-Marin et de Monza, deux circuits italiens, pourrait par ailleurs être remise en cause.

Toutefois, selon notre correspondant en Italie Salvatore Aloïse, le parquet d'Imola a démenti l'imminence d'une décision du juge Passarini. Le magistrat n'aura de toute façon à statuer que sur les suites à donner au dossier : non-lieu ou renvoi des personnes mises en cause devant le tribunal. Dans un passé récent, trois autres affaires du même type n'ont pas abouti devant la justice. La plus marquante eut lieu en 1970. Le pilote autrichien Jochen Rindt, sur Lotus, s'était tué lors des essais du Grand Prix d'Italie. *L'année suivante, sous le coup* d'une enquête, l'écurie n'avait pas engagé officiellement de voiture à Monza. En signe de solidarité, les autres équipes du championnat de monde avaient menacé de boycotter la course italienne en 1973. Les poursuites contre Lotus avaient alors été mises entre parenthèses.

P. Ce.

Le XV de France change pour retrouver du mouvement

« IL FAUT FAIRE avec ce que l'on a. » La phrase lâchée un soir de sale défaite contre l'Écosse, samedi 3 février à Edimbourg, en disait long sur le découragement de Jean-Claude Skrela. C'était aussi une marque de lucidité de la part de l'entraîneur du XV de France. Pour mettre en œuvre le jeu de mouvement qu'il préconise, celui-ci ne dispose pas de la longue liste de noms dont bénéficient certains de ses collègues de l'hémisphère Sud, plus richement dotés.

Les joueurs français adeptes du rugby complet ne sont pas légion parce que, pendant des années, une autre culture a été au pouvoir, parce que beaucoup des clubs de l'élite se refusent à laisser emporter leur tradition dans la nouvelle vague lancée par Skrela.

QUATRE NOUVEAUX

A l'heure de reconstruire sur les décombres de la défaite en Ecosse, le comité de sélection a bien dû en tenir compte. Le choix était forcément limité. L'équipe de France vit à l'heure du changement. Elle n'a pas les moyens de s'offrir une révolution. Au bout du compte, il n'y aura donc que quatre nouveaux : Guy Accoceberry, un revenant, et trois débutants, Frank Tournaire (Narbonne), Richard Castel (Toulouse) et Olivier Campan (Agen). Ces choix procèdent en tout cas d'une logique qui semble désormais clairement mise en avant. Les joueurs qui s'apprêtent à revêtir le maillot bleu contre l'Irlande, le 17 février au Parc des Princes, répondent aux mêmes caractéristiques. Ils vont vite, quel que soit leur poste, et sont réputés habiles manieurs de ballon.

Le même raisonnement a sans doute présidé à l'éviction de Michel Périé, Olivier Merle, Philippe Carbonneau et Alain Penaud. Face aux séquences de rugby total produites à Murrayfield par les Ecossais, ils se sont montrés lourds, empruntés, maladroits. Merle, deuxième ligne de puissance et de force, paie également son indiscipline. Lors de la rencontre, le joueur de Montferrand avait reçu un carton jaune. Avant la partie, il s'était engagé dans une polémique avec André Herrero, le patron du comité de sélection.

Le cas de Philippe Carbonneau ne relève que du jeu. Jamais il n'a pesé sur le match. Le trois-quarts centre de Toulouse n'a pas su ou pas pu s'improviser demi de mêlée du XV de France. La comparaison était trop rude face à l'étincelant Bryan Redpath. Guy Accoceberry, très satisfait de son rappel, a souligné que Bègles, son club, avait choisi de pratiquer le rugby défendu par Skrela. Il espère ainsi faciliter son intégration.

Le maintien de Laurent Cabannes peut-il avoir une autre justification que ce désir éperdu de jeu complet ? A Edimbourg, le troisième ligne parisien a montré qu'il était à court de forme. Dans le fond de l'air frais de l'hiver écossais, il trottinait plus qu'il ne courait. Où était passé l'inépuisable cavaleur de la Coupe du monde sud-africaine, le chasseur d'essais toujours volontaire pour porter assistance au brio d'une attaque ? Seulement voilà : la joueur du Racing n'a pas d'équivalent connu dans ce registre si nécessaire au rugby de mouvement. Jean-Claude Skrela attend de son association avec le jeune Toulousain Richard Castel un supplément de dynamisme. Tout comme il espère du passage de Thomas Castaignède à l'ouverture un surcroît de vivacité dans les lancements d'attaques.

MANQUE DE PROFESSIONNALISME

Le match France-Irlande au Parc des Princes ressemble à une occasion en or de rachat. *Le XV* tricolore y affrontera l'équipe présumée la plus faible du Tournoi. Placée sous la responsabilité d'un entraîneur néo-zélandais, elle s'efforce, elle aussi, de réhabiliter le jeu de mouvement. Dans cette configuration, comment ne pas imaginer les Français avides de tenter, de risquer, bref d'écouter enfin les consignes de Jean-Claude Skrela ? Après avoir revu le match Ecosse-France au magnétoscope, celui-ci s'était laissé aller à un coup de colère. Il avait appelé les joueurs à un sursaut, avait stigmatisé leur manque de professionnalisme. Il attend maintenant que les partants contre l'Irlande fassent au moins un premier pas convaincant vers un jeu plus complet. Même s'il sait, au vu de l'adversaire, qu'il sera sans doute hasardeux d'en tirer de probantes conclusions.

Pascal Ceaux

■ **La composition de l'équipe de France** est la suivante : 15. Jean-Luc Sadourny – 14. Emile Ntamack, 13. Thierry Lacroix, 12. Olivier Campan, 11. Philippe Saint-André (cap.) – (o) 10. Thomas Castaignède, (m) 9. Guy Accoceberry – 7. Laurent Cabannes, 8. Fabien Pelous, 6. Richard Castel – 5. Olivier Roumat, 4. Abdelatif Benazzi – 3. Franck Tournaire, 2. Jean-Michel Gonzalez, 1. Christian Califano.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Coupe d'Europe des clubs (messieurs)

Demi-finales aller

Dynamo Moscou (Rus)-Vitoria (Esp) 87-98

Jalguiris Kaunas (Lit)-PAOK Salonique (Gre) 76-83

FOOTBALL

Championnat de France D1

26e journée (match avancé)

Lens-Lille 1-1

Super Coupe d'Europe

(match aller)

Real Saragosse-Ajax Amsterdam 1-1

SKI NORDIQUE

Championnats du monde de biathlon

Epreuve par équipes (dames)

1. Allemagne ; 2. Ukraine ; 3. France (Emmanuelle Claret, Anne Briand, Florence Baverel, Corinne Niogret) ; 4. Biélorussie ; 5. Etats-Unis.

Championnats du monde de biathlon : deuxième médaille pour les Françaises

APRÈS LA VICTOIRE d'Emmanuelle Claret sur 15 km, samedi 3 février, les biathlètes françaises ont pris, mardi 6 février, la médaille de bronze dans l'épreuve par équipes des championnats du monde à Ruhpolding (Allemagne). Elles terminent à trois secondes des Ukrainiennes et à un peu plus d'une minute des Allemandes. En tête *pendant une partie de la course grâce à deux « sans faute »* d'Emmanuelle Claret et d'Anne Briand-Bouthiaux au tir couché, les Françaises ont ensuite écopé de trois pénalités au tir debout assuré par Florence Baverel et Corinne Niogret.

Francis Mougel, leur entraîneur, s'avoue néanmoins très satisfait : *« Nous avons le même tableau de marche que l'année dernière, avec une victoire après la première épreuve individuelle et une médaille par équipes. Je crois que les filles, un peu vexées d'avoir laissé échapper la médaille d'argent pour trois secondes, seront très revanchardes pour le relais samedi. Je n'ai jamais vu une équipe aussi soudée et aussi motivée et je m'attends aussi à une belle performance jeudi sur le sprint (7,5 km), dont Anne Briand détient le titre. »* En 1995, aux championnats du monde d'Anterselva (Italie), la France s'était adjugé un total de huit médailles dont trois d'or dans les épreuves individuelles.

■ **TENNIS : Arnaud Boetsch a déclaré forfait** pour la rencontre de Coupe Davis qui opposera la France au Danemark à Besançon du vendredi 9 au dimanche 11 février. Fiévreux et souffrant depuis une semaine d'une fatigue générale, Boetsch avait également renoncé au tournoi de Zagreb. Le Français reconnaît qu'il n'a pas préparé son début de saison comme il aurait dû. Yannick Noah, le capitaine de l'équipe de France, a fait appel à Jean-Philippe Fleurian pour aider Cédric Pioline, Guillaume Raoux et Guy Forget.

■ **FOOTBALL : le ministre de la jeunesse et des sports, Guy Drut,** a plaidé pour la présence d'un club résident au Stade de France à Saint-Denis, mardi 6 février, lors de l'inauguration du pavillon d'accueil de l'enceinte sportive qui abritera plusieurs matches de la Coupe du monde 1998. *« Vous pouvez compter sur moi pour attirer ici un club résident. Je le crois sincèrement : il y a place pour au moins deux grands clubs en Ile-de-France. Nous ne sommes pas plus idiots que les Anglais, Espagnols, Allemands et Italiens »*, a notamment déclaré le champion olympique du 110 m haies à Montréal.

هكذا من الاصل

LE MONDE DES CARRIÈRES

L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE (EPFL)
met au concours pour son Département de mathématiques un poste de
Professeur en Analyse appliquée
Les tâches d'enseignement comprennent des cours de base comme des cours avancés destinés aux ingénieurs de différentes sections de l'EPFL. Un vif intérêt pour l'enseignement et des talents de communication sont demandés.
On attend des candidats/es qu'ils/elles fassent preuve d'une recherche d'excellent niveau et interdisciplinaire, dans un ou plusieurs secteurs de l'analyse appliquée. L'EPFL attache une grande importance à ce que les activités de ce professeur se développent en interaction avec des branches d'ingénierie comme par exemple la mécanique, les systèmes de communication ou l'informatique. Les candidats doivent avoir des aptitudes confirmées à la recherche et à la direction de projets de haut niveau.
Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
Délai d'inscription 31 mai 1996.
Entrée en fonction : à convenir.
Les personnes intéressées voudront bien demander par écrit la formule de candidature à la Présidence de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, CE - Ecublens, 1015 Lausanne, Suisse

CH. AGENT COMMERCIAL
Niv. sup. fort potentiel pour cab. Format. langues Ress. hum. qual. innov.
Tél. : (16) 79-85-08-79

AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION ANGEVINE
83, rue du Mail
49100 – ANGERS
Recherche pour compléter son équipe d'études
UN ARCHITECTE URBANISTE DPLG (H/F.)
Exp. dans le domaine des études d'urbanisme et d'aménagement indispensable
Ad. les candidatures par fax au nº (16) 41-86-72-05 AVANT LE 20 FÉVRIER 1996.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
Recherche pour vacations ÉCONOMISTES
Profil : DEA, doctorat, écoles de commerce.
Env. lettre de motivation et CV à EIE, 61 rue du Fg-Montmartre 75009 PARIS.

SOCIÉTÉ DE TRADUCTION technique recherche
TRADUCTEURS TECHNIQUES CONFIRMÉS
traduisant de l'anglais vers le FRANÇAIS, L'ITALIEN, L'ALLEMAND et L'ESPAGNOL (de langue maternelle).
Envoyer CV et candidatures à Isabelle Pain DAT, 1, allée Garays, 91120 Palaiseau

SOCIÉTÉ D'AVOCATS PARIS
Activité juridique et judiciaire, recherche
COLLABORATEUR DROIT SOCIAL
DEA OU DESS.
Expérience minimum 3 années
Poste à pourvoir rapidement.
Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous nº 8965 à : LE MONDE PUBLICITÉ 133, avenue des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

PME, 140 pers., recherche
CHEF COMPTABLE
30-35 ans environ, diplôme expert comptable ou en cours. Suivi activité comptable et encadrement 5 pers. (comptabilité + paie), trésorerie, tableaux de bord, états analytiques, contrôle de gestion, bilan. Evolution.
Merci d'adresser CV, photo, lettre manuscrite à : ENVIRONNEMENT SA 111, boulevard Robespierre, 78300 Poissy.

Avis de concours
Centre de gestion 58 de la fonction publique territoriale, organise le 24-04-1996, concours sur titres
D'INFIRMIER
1 poste. Retrait du 01-02 au 01-03 ; dépôt du 01-02 au 21-03.
Tél. : 86-57-19-81

DEMANDES D'EMPLOI

DIRECTRICE ADM. ET FIN.
10 ans d'exp. niveau 1, réf. S.G., C.G., R.H., aptitude management, gestion, organisation étudie toute propos.
Tél. : (1) 43-28-23-87 + fax.

FEMME CADRE 46 ANS
29 ans expérience assurance cherche poste stable Paris - région parisienne
Tél. : 47-46-19-66

Consult. format. en res. hum. 15 ans d'exp. libéral propose en entreprise savoir-faire et méthodes uniques d'évolution de produits, services et mentalités.
Ecr. : LE MONDE PUBLICITÉ sous Nº 8960 133, av. Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

Ass. export, négoce inter, exp. adm. ventes, logis., AFF marit., angl., ital., Exc/Word, 16 ans exp. Tél. : (1) 42-93-68-03

ARCHITECTE D'INTÉRIEUR
diplômée
ESAM Paris, expér. cab. architecte d'intérieur (construction de maquettes, exécution plans et perspect. en ambiance colorée) CHERCHE travail tps. COMPL. ou PARTIEL 40-33-11-07 (répondeur)

Collaboratrice « Le Monde » recherche emploi sur Paris :
– formation sur informatique (Mac-PC) ;
– documentation presse.
Tél. : 48-42-65-13.

Votre bureau à Francfort ?
Je traduis vos lettres, les transmets et vice-versa.
Tél. : 0049 69 50 42 84. Fax : 0049 69 50 18 94

J.H. 31 ANS quadrilingue Angl., all., esp., 4 ans exp. dir. Com. multinationale, CHERCHE emploi dans com., traduction, édition. Tél. : 43-06-64-46

L'AGENDA

Automobiles

PEUGEOT 406 ST 1.8
[7 cv] Nov. 95/Mod. 96, 4 000 km
Bleu de Chine métallisé
D.A. – Clim. – Airbag
PRIX : 125 000 F
(Valeur neuf avec options : 142 000 F)
Tél. : 46-42-17-96.

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix.
« Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT-ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO-OPÉRA
Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile :
37, avenue Victor-Hugo
Autre grand choix.

Micro ordinateur

OFFRE EXCEPTIONNELLE
Micro-ordinateur PC bureau MULTIMEDIA
– 486 DX2-66
– Disque dur 530 Mo-dos 6,2 Windows 3.11
– Ecran SVGA14"
– Lecteur CD ROM double vitesse
– HP 5W
TECRE
17, av. de Stalingrad
93170 BAGNOLET
Tél. :(1) 43-62-10-20.

Rénovation construction

Particulier cette annonce vous concerne
CÔTE FACE
EXPERTS EN RENOVATION DE FAÇADES
- IMPERMEABILISATION
- DECORATION
- ISOLATION PAR EXTERIEUR
- CONSEIL ET ETUDE GRATUITS
- TELEPHONEZ ET DEMANDEZ Mr GAULT Marc

SOGEP CONSTRUCTION
11, rue Marc-Seguin
ZI Mitry Compans
77290 MITRY MORY
Tél : (1) 64.27.98.74

Traductions

TRADUCTEUR AUTOMOBILE de l'anglais vers le français, cherche sous-traitant pour volumes importants.
Tél. : (33-1) 42-81-80-37
Fax : (33-1) 45-26-70-25.

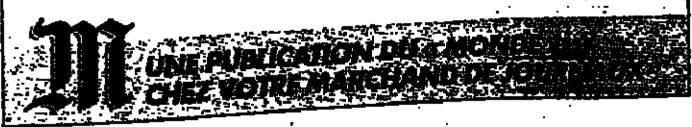
Associations

Cours

PARLEZ CHINOIS
China Langue Express
Spécialiste des débutants
Entreprises exclusivement.
Tél. : 42-23-12-53.

Propositions commerciales

Ch. partenaire journaliste pour développer son journal SINO-PRESS. 5, rue Fontaine-au-Roi, Paris 11e. 43-38-19-77



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

appartements ventes

VOUS CHERCHEZ UN BIEN A ACHETER ?
Notre cabinet vente et expertise vous propose divers produits
DU STUDIO AU 6 P.
à des prix intéressants pour particulier ou marchand.
Rens. : M. SCHMIDTT expert.
TEL. : 07-56-20-44

1er arrondt

Paris-1er. Rue Bouloi. 2 p. 40 m², 1er, s-d-d., wc, cuis. 650 000 F. Tél. : 47-45-55-53.

3e arrondt

BEAUBOURG 5 P.
TERRASSE, 6e ét., parking. 2 500 000 F – 43-20-32-71

2/3 P. VOLUME !
Imm. XVIIe de caractère. Poutres, cheminée, tomettes. 1 080 000 F – AIM : 42-78-40-04

PROX. PLACE VOSGES
3 P. BELLE VUE !
Bon état, 6e étage, asc. 1 580 000 F – AIM : 42-78-40-04

Bd de Clairvaux. Résid. serv. 3-4 p. 82 m², parfait état. 1 800 000 F - (1) 43-48-27-59.

4e arrondt

SAINT-PAUL, 2 P. 40 m² sur jardin. ERA CTI 46-59-09-97

2 P. 460 000 F
Pierre de t., asc., 6e étage. AIM : 42-78-40-04

ILE SAINT-LOUIS
Rare Gd 2 p., cuis., s.-de-bains, wc, cave, faibles charges. A saisir 1 150 000 – 69-06-82-98

SAINT-PAUL EN DUPLEX
3 P. 850 000 F
AIM : 42-78-40-04

6e arrondt

SAINT-PLACIDE 5 p., 120 m² + serv. – 2 900 000 F
VANEAU 5 p., 120 m² + serv. – 3 000 000 F
SQUARE DU CROISIC 5 p., 120 m² + serv. – 3 400 000 F
NOTRE-DAME-DES-CHAMPS 5 p., 125 m² + studio – 3 500 000 F
FLEURUS 45-44-22-36

Proche Luxembourg, pierre de t., asc., 4/5 p., 90 m² + service, à rafr. + box. 43-35-18-36

7e arrondt

R. SAINTS-PÈRES, 130 M² 5 p., 3e ét. 20 000 F/m² + park. Tél. : 43-59-14-05

INVALIDES 7 P.
COMME UNE MAISON. Jardin, jacuzi, climatisé !
AIM : 42-78-40-04

GRENELLE/ST-GUILLAUME imm. 18e, 2e ét., 6 p. HSP. Travx, soleil, verdure, box. 5 300 000 F – 42-84-02-86

RUE DE LILLE, 217 M² Entièrement rénovés, gd salon, cheminée, salle à manger, 4 chbres, 2 bains, gde cuis. A VOIR ABSOLUMENT Tél. : 45-51-79-73 ou 45-51-59-48

entre Champs de Mars et Invalides, 2 pièces, entrée, cuisine, WC, douche (fenêtres) 40 m2 plus cave, 2ème étage sur rue, digicode et interphone, bon standing, calme, proche transports et commerces, habitable immédiatement sans travaux. prix justifié Tél. 60.36.02.76 (après 20H)

8e arrondt

ARTOIS SUPERBE DERNIER ETG. 230 m², salon, bal, salle à manger, cheminée, parquet, 3 chbres, 3 bains, bureau, gde cuisine, chbre de service attenante à l'appt. avec salle de douche. Tél. : 45-51-79-73 ou 45-51-59-48

FG ST-HONORÉ CONCORDE
2 P. 895 000 F
40 m², 4e étg., asc., calme, clair. PARTENA 42-66-36-53

FRÉDÉRIC BASTIAT Dans bel immeuble pdt, 220 m². Triple réception, moulures, cheminées, hauteur sous plafond, 4 chbres, 2 bains, cuisine. BELLES PRESTATIONS Chambre de service. Tél. : 45-51-79-73 ou 45-51-59-48.

9e arrondt

ST-LAZARE N.-D.-LORETTE
4 P. 1 380 000 F
80 m², 5e étg., ascenseur.

OPÉRA A SAISIR
4 P. 1 570 000 F
92 m², 5e étg., ascenseur. PARTENA – 42-66-36-53

100 M. PLACE ST-GEORGES organisme financier vend dans résidence de standing rénovée, 6 appts et duplex occupés, 80 à 122 m² + terr., balc., très calme sur cour privée. Bon rendement locatif, frais de notaire réduits. TEL. : 40-23-93-33

10e arrondt

PROCHE RÉPUBLIQUE – LOFT
120 m² ds rue calme. 2 600 000 F. Tél. : 07-56-20-44

CIVIALE 2 P., 31 m², 4e étg. Bel imm. Trx à prévoir. 365 000 F – 46-68-31-31

11e arrondt

Mº LEDRU-ROLLIN, proche BASTILLE, loft, surface volume unique 210 m² + 40 m², privé cour + s/sol 90 m². Excellent état, cuisine et sdb à créer. Surface totale pondérée comprise 250 m², soit 10 000 F/m², usage mixte (hab./prof.), poss. division de 2 lots à partir de 80 m² mini A SAISIR M. SCHMITT 07-56-20-44

PARMENTIER, 95 M² Appt de caractère ds voie privée arborée, séjour 45 m², 3 m s/poutres, cheminée. ERA CTI 46-59-09-97

PH. AUGUSTE 110 M² Séjour double, 3 chbres, récent. Double exposition. Box. ERA CTI 46-59-09-97

14e arrondt

ALÉSIA (près Didot) 3 P. Dans p. de t., superbe, 2e ét., balcon, Sud. 1 050 000 F. Syndic 40-47-67-82

DENFERT p. de t., asc., rue et jard. 3/4 p., 79 m² à rafr., soleil, urgt. 43-35-18-36

Pr. DENFERT, stdg., ét. él., rue et jard., liv., 3 chb., 120 m², 2 bns, balcons, sol., park. 43-35-18-36.

Noyée dans la verdure Maison 386 m², terr. 120 m² Prestations exceptionnelles LITTRE - 45-44-44-45.

15e arrondt

Paris-15e, Montparnasse Studio 22 m² au 15e ét. Cuis. équip., sd'eau, wc. 390 000 F. Tél. : 47-45-55-53.

RUE BARGUE 2 p. 35 m², 2e ét. 580 000 F Charme. Littré - 45-44-44-45.

SÈVRES-LECOURBE 2 P. 43 m², pierre-de-t., 5e asc. 750 000 F - 45-31-51-10.

16e arrondt

16e NORD 4/5 p., 115 m², ét. élevé, asc., terrasse. 22 000 F/m². Tél. : 43-59-14-05

TROCADÉRO, 7 P. 200 m² Pierre de t. 2e sans v.-à-v. serv. 45-31-51-10.

18e arrondt

BON 18e ATELIER ARTISTE 43 m², neuf. 640 000 F. Tél. : 07-56-20-44

Mº LAMARCK 5 P.
étg. élevé. 2 880 000 F Tél. : 07-56-20-44

20e arrondt

MÉNILMONTANT, PT IMM. Dble expo. RC + 2 120 m² + cave, trx. 1 100 000 F ERA CTI 46-59-09-97

EXPOSITION, ST-FARGEAU maison 67 m² + jardin privé, 350 m², beau volume, calme. 2 000 000 F. Tél. : 40-30-02-62

2 P. 430 000 F
32 m² env., chauf. central. Bon imm., 3e ét., calme ! AIM : 42-78-40-04

92 Hauts-de-Seine

Neuilly-sur-Seine Rue de l'Eglise, grand studio, 4e et bel immeuble, sur verdure. 520 000 F à saisir. – 40-47-67-82

Neuilly-sur-S., bd Victor-Hugo 3 p. 100 m², 2e ét. imm. gd stand. Entrée, séjour, sdb, une ch., cuis., wc, cave. 2 170 000 F. Tél. : 47-45-55-53.

94 Val-de-Marne

94 VITRY 3 MN GARE, 2 P. ts commerces, calme, 3e étg., 41 m², chauf. individuel. Prix à débattre. Tél. : 49-60-32-77 (burx).

VINCENNES 5-6 P.
A 200 m du bois ! 140 m² env., 3 chambres, double séjour. Salle à manger. Coul. Dressing, s.-de-bs., wc. Débarras, cave. Prix : 2 050 000 F. Tél. : 43-65-08-97 (rép.)

LE PERREUX VILLA MANSART, 180 m² sur terrain 700 m² avec jardin et piscine. Tél. : 43-24-36-85.

95 Val-d'Oise

Villiers-le-Bel, F3. Séj., 2 chambres, s-de-bs. Gds rangements. Cuis. équipée avec séchoir. Cave, parking. 370 000 F. Tél. : 39-88-86-15.

A VENDRE Villiers-le-Bel F4 Salle à manger, salon, 2 chambres, s-de-bs, wc. Chauffage individuel au gaz. Cave, parking. 550 000 F. Tél. : 39-94-52-71. En cas d'absence, laisser un message sur le répondeur.

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. T. : 48-73-48-07

CABINET KESSLER
78, Champs-Elysées 8e recherche de tte urgence beaux appts de standing, petites et grandes surfaces. Évaluation grat. sur demande 46-22-03-80 43-59-68-04

Appartements recherches

Rech. bon 18e arrondt. Paris URGENT studio 2 p. Réalisation immédiate. Tél. : 07-56-20-44.

Viagers

Libre St-Mandé Hme 81 ans, appt. 3 p. tt. cft., calme, 370 000 F + 4 800 F/mois Viagers CRUZ. Tél. : 42-66-19-00

locations offres

Paris

7e arrondt. Ppiaire loue 68 m² Rue du Bac, refait neuf Sdb et cuisine équipée Tél. : 42-61-07-82.

8e GEORGE-V, 6 p. 160 m², parfait état, gd balc., 17 000 F net. Tél. : 42-66-36-53.

16e, VUE S/SEINE Beau 2 p., 53 m², impeccable, 4 900 F HC. Tél. : 42-66-36-53.

17e PTE ST-OUEN, 2 p. 57 m², 5e étg., soleil, balc., park. 4 200 F HC. Tél. : 42-66-36-53.

Locations demandes

EMBASSY SERVICE
43 avenue Marceau – 75008
RECH. POUR CLIENTS ETRANGERS APPTS. HAUT DE GAMME HOTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST PARIS VIDES ET MEUBLÉS GESTION POSSIBLE.
(1) 47-20-30-05

maisons

FÈRE-EN-TARDENOIS (02) Maison à vendre, entrée, cuis., séjour, chbre, salle d'eau, WC, 1 gde cave et 1 gd grenier aménageable. Toiture en bon état. Prix : 220 000 F Tél. : 48-60-49-95 après 15 h 30.

Maison à vendre
PIERRE LAROUSSE
Une jolie maison 6 p., 4 chbres ensoleillée, beaucoup de charme, jardin, bon état FEAU LA BOURDONNAIS 47-05-50-36

ST-TROPEZ, PARC DE LA MOUTTE Site except (plage des Salins, pinède privée, piscine, tennis) Vds maison moyenne 3 p. + terrasse, étg indép. 50 m plage gardien à l'année, voisin. de qualité. Px : 1 600 000 F. Tél. : gardien (33) 94-97-20-93.

LA VARENNE prox. bords Marne très résident. MAISON DE CARACTERE 85 m² + vaste grenier + grand sous-sol. Prix : 1 950 000 F. Tél. : 45-62-10-60 (journée).



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE

DES JOURS MEILLEURS

Les plans de relance se succèdent à cadence répétée. Serait-ce, comme nous l'avons dit à maintes reprises, qu'ils n'étaient pas suffisants ?

Toujours est-il que nous saluons les nouvelles mesures annoncées à un moment où les études de conjoncture ne permettent pas un optimisme débordant.

Le Gouvernement vient enfin de reconnaître le côté entrepreneurial de l'investissement locatif en permettant un amortissement de 80 % du montant investi (soit 10 % sur les 4 premières années, puis 2 % pendant 20 ans). Il s'agit là d'une première tout à fait remarquable qui est l'amorce d'une logique économique devenue nécessaire. Certes, il est regrettable que cet avantage soit réservé au neuf, mais dans ce domaine aussi les esprits ont évolué, et les deux marchés, neuf et ancien, n'en forment en réalité qu'un seul, nous ne désespérons pas de voir étendre la nouvelle mesure à l'ancien, même si elle était assortie de travaux. L'exemple du prêt à taux zéro devrait être emblématique en la matière.

Est-ce la première hirondelle annonçant le printemps ? Acceptons-en l'augure.

Jacques LAPORTE,
Président de la chambre FNAIM Paris-Ile-de-France

Appartements Ventes

4e arrondt

HENRI-IV 352 m²
SUPERBE 8 P à rénover. Double récept., 100 m², 5 700 000 F. PARTENA – 42-66-36-53

5e arrondt

Rue de BIÈVRE, charmant, triplex dernier étage, mini-terrasse. 3 250 000 F. Serge Kayser 43-26-43-43

8e arrondt

FG ST-HONORÉ CONCORDE 2 p. cuis., s. de bains, clair, calme, 3 m s/plafond, 3e étg., asc., pierre de taille. 895 000 F – 42-66-36-53

ALMA-MARCEAU
HOTEL PARTICULIER
R + 2. 250 m² + s/sol, 5 775 000 F. PARTENA 42-66-36-53

13e arrondt

TOLBIAC, 3 p., 73 m², soleil, cuis. équip., calme, park. 1 100 000 F – 44-24-26-92

CHAMBORD, gd. 2 p., cuis. équipée, balc. 10 m², vue. 850 000 F. 44-24-26-92

RUE BOBILLOT, 2 p. 45 m², terrasse, vue agréable, bon état, asc. 770 000 F 40-47-67-82

CHEVALERET, rare bon, imm., 3 p., 53 m², chf. cent., calme. 595 000 F – 44-24-26-92

CHEVALERET, 2 p. d'angle, 42 m² dans bel imm ancien, asc., vue sud. 675 000 F. Syndic 40-47-67-82

14e arrondt

MONTPARNASSE 40-43-08-17 produit d'except. 200 m² dernier étage, terrasse. Plain-pied, pkg., vue

Denfert, 2 p., rén., 42 m², 700 000 F. Pernety, p.d.t., asc., 3 p. 895 000 F Plaisance, 2/3 pièces, 45 m². 750 000 F – 43-35-18-36

15e arrondt

Mº Dupleix, stdg., dern. étg., 2 p. 39 m² + 25 m² terras., vue pan., pl. soleil. 43-35-18-36

Rue Viala (100 m Dupleix), STUDIO 3e, dans bel imm. ancien impeccable. 430 000 F. Syndic 40-47-67-82

CONVENTION 40-43-08-17 Ancien 120 m², classique, gd séjour, 2 ch., asc., pas pkg. Prix : 2 540 000 F

FÉLIX FAURE 40-43-08-17 Ancien 150 m² (2 appts en duplex) aménagements haut de gamme, idéal musicien.

Viager

Mairie du 16e, 92 m² env., rez-de-cour jardin occupé. Dame 83,8 ans, 600 000 F + 8 000 F/mois. 42-30-57-57. VIAGER THOMASSIAN 33, av de Versailles, 75016 Paris.

Locations Offres

9e vrai 4 p., ancien, 114 m², vastes volumes. Très bon état. 10 400 F c.c. IP : 48-85-13-33

BELLEVILLE 19e, triplex original, calme, 180 m² env., 2 petites terrasses. 15 800 F c.c. IP : 48-85-13-33

16e, H.-MARTIN FAISANDERIE, 7 p., 280 m², gd standing. Parfait état 24 000 F hors charges – 42-66-36-53

PRÈS PONT DE NOGENT propriété en bord de Marne, env. 250 m² hab. 18 000 F c.c. IP : 48-85-13-33

35 km PARIS EST. Demeure seigneuriale du XIIe, totalement rénovée. 600 m² hab. sur 4,5 ha douves, dépendances Prix : 30 000 F/mois c.c. IP : 48-85-13-33

94 VINCENNES CENTRE près RER, beau et vaste studio meublé et équipé à neuf dans cadre de verdure, 4 200 F c.c. IP : 48-85-13-33

Bureaux

SUR UNE ÎLE, PRÈS PONT DE NOGENT (94). Vaste demeure plus de 450 m² hab. sur 5 000 m² terrain. USAGE MIXTE 9 800 F HT/mois + cession. IP : 48-85-13-33

Maison

Paris 17e RARE ! JOLIE MAISON 6 p., 3 ch., 2 bains, cave, calme. 4 600 000 F Tél. : 46-83-13-95

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER
3615 FNAIM (2,23 F/mn.)

pavillons

Colombes. Pavillon de 115 m² sur un terrain de 190 m². Double séjour, cuisine, garage, terrasse. 3 ch., s. de bains, 2 WC. 1 625 000 F. 47-45-55-53.

CHAMPS-S/MARNE A vendre pavillon de 1991 5 p., 3 chbres, 2 salles de bain, 2 WC, cuisine aménagée, cheminée. Prix 1 150 000 F frais de notaire réduits. Tél. : 64-68-06-31 soir

terrain

92, Châtenay-Malabry, 460 m², cos 0,4, TTC 790 000 F. Propriétaire 42-30-57-57

immobilier d'entreprise

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 43-55-17-50

BOURSE 146 m², 8 bureaux, 1 350 F/m², confort. Ppiaire tél. : 40-39-02-51.

fonds de commerce

Part. vd HOTEL*** 24 Chbres à QUEBEC. Affaire très saine Idéal pr qui veut s'expatrier Fax. (19-1) 418 649 7553 de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi

cessions d'entreprise

ILE DE LA RÉUNION
A céder entreprise de négoce et de fabrication, très bonnes rentabilité et situation financière. Tél. : (1) 43-04-15-00 Fax : (1) 43-03-10-08

boutiques ventes

Murs de boulangerie bien placée, près Bastille, rapport 144 000/an + ch. 1 450 000 F - AIM 42-78-40-04.



Les nouveaux trains à grande vitesse doivent jongler avec les différents courants européens

L'étonnante hétérogénéité des réseaux ferrés oblige à concevoir des rames capables d'utiliser quatre types d'alimentation

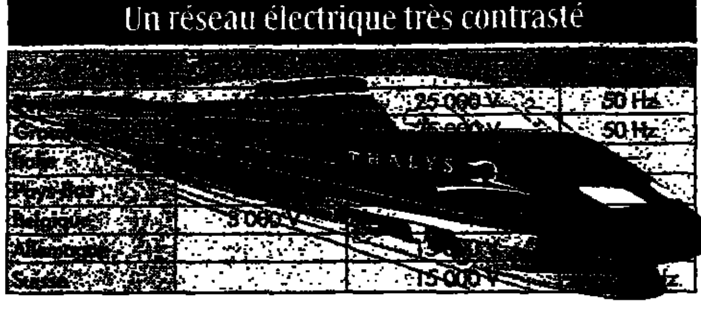
L'ouverture progressive des réseaux ferrés européens aux trains à grande vitesse démontre combien il est difficile aux industriels de s'y adapter. Si l'écartement des voies, excepté celui de la péninsule Ibérique, est un standard utilisé par tous, la plus grande diversité règne dans les domaines de la signalisation et de l'alimentation en électricité des lignes. Conséquences : alors qu'il faut compter *85 millions de francs pour un TGV* Paris-Bruxelles, c'est 125 millions que coûte un Paris-Bruxelles-Cologne-Amsterdam.

LUNDI 29 janvier, 6 h 58, en gare de Paris-Nord. Les voyageurs pour Bruxelles découvrent les premiers TGV Thalys destinés au réseau nord-européen. Ces trains se distinguent des TGV habituels par leur livrée rouge et leur aménagement intérieur, mais aussi par des modifications de leurs pantographes et de leur pupitre de pilotage. Ces particularités leur permettront d'accéder, à partir du 2 juin, au réseau néerlandais.

L'objectif principal de la SNCF reste cependant de desservir Cologne, en septembre 1997, et d'accéder ainsi au réseau allemand. Or l'Allemagne, comme la Suisse, l'Autriche ou la Suède, dispose d'un réseau ferré alimenté en courant alternatif de 15 000 volts à la fréquence de 16 2/3 Hertz. Rien à voir avec le 3 000 volts continu des réseaux belge ou italien, ni avec le 1 500 volts continu des Pays-Bas ou du réseau conventionnel français. Rien à voir, enfin, avec le 25 000 volts alternatif à la fréquence de 50 Hertz qui alimente les nouvelles voies spécialement consacrées, en France et en Espagne, aux TGV.

Face à cette diversité, les industriels n'ont eu qu'un choix : s'adapter. Aussi les motrices des TGV Paris-Cologne seront-elles alimentées par des transformateurs quadricourants et non plus seulement tricourants. Elles disposeront de pantographes adaptés aux différents réseaux. *Enfin, et ce n'est pas le* moins important, elles devront se plier à la signalisation des quatre pays traversés. Un vrai casse-tête. *« A force de superposer les signalisations, nous arrivons à la limite de l'acceptable »*, avertit Georges Dubot, *directeur général de CS Transport*, qui fournit les équipements de signalisation.

Pour Gec-Alsthom, ces adaptations ne sont en rien insurmontables. Dès 1981, les TGV Paris-Genève ont été conçus pour recevoir *du 15 000 volts 16 2/3 Hertz*, et l'industriel a su compenser la prise de poids due à l'utilisation de ces transformateurs tri et quadricourants par des allègements sur les structures des motrices. Mais ces adaptations sont de plus en plus coûteuses. *« Chaque rame du TGV Paris-Bruxelles est revenue à 85 millions de francs*, souligne Pierre Delfosse, chef des projets TGV. *Le Thalys tricourants Paris-Amsterdam coûte, lui, 95 millions de francs environ. Mais il faudra débourser 30 millions de plus pour les Thalys quadricourants ! »*



MOTRICES POLYCOURANTS

Pendant que les Français sont confrontés au réseau nord-européen, les industriels allemands réunis autour de Siemens ne restent pas inactifs. Entrés assez tard, en 1987, sur le marché de la grande vitesse, ils veulent aujourd'hui lancer leur train vers l'ouest. La troisième génération de leur TGV, l'ICE 2 2 *(Inter City Express 2 2), aura lui aussi* des motrices polycourants. Mais il respectera la limite des 17 tonnes à l'essieu des TGV français, alors que l'exploitant allemand, la Deutsche Bahn AG (DBAG), tolère jusqu'à 19 tonnes à l'essieu sur son réseau. *Six rames de l'ICE 2 2 ont été* commandées par les chemins de fer néerlandais pour la liaison Amsterdam-Cologne-Berlin, dont l'ouverture est prévue en 1998, quelques mois à peine après celle de la liaison TGV Paris-Cologne.

Dans la compétition qui s'est engagée, la SNCF craint de ne pouvoir profiter à plein de son avance technologique. Pour François Lacôte, directeur du matériel et de la traction, *« la France risque d'être pendant longtemps le seul pays qui permette sur ses infrastructures nouvelles des vitesses de l'ordre de 360 à 400 km/h »* contre 300 km/h aujourd'hui. En effet la SNCF utilise du 25 000 volts sur ses voies. Or, rappelle M. Lacôte, pour une puissance donnée, les pertes d'énergie par chaleur (effet Joule) sont d'autant plus faibles que l'ampérage est faible et le voltage élevé. C'est dire l'avantage, en terme économique, des voies ferrées alimentées en 25 000 volts. *« Il est consternant de constater que les pays d'Europe n'arrivent pas à s'accorder sur une vitesse de 300 km/h (certains pays préconisant une vitesse inférieure), alors qu'avec un minimum d'esprit prospectif, c'est sur des vitesses de l'ordre de 350 à 400 km/h que devrait s'instaurer le débat »*, regrette encore François Lacôte.

Si la Commission de Bruxelles n'a jamais sérieusement envisagé d'imposer aux Européens le modèle français de la grande vitesse, elle rêve de rapprocher les réseaux nationaux. L'impératif d'« interopérabilité » est inscrit dans le traité de Maastricht, et la Commission vient de rédiger une directive *« relative à l'interopérabilité du réseau européen de trains à grande vitesse »*. Avec ses conseils, les experts de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) planchent sur les futures spécifications techniques d'interopérabilité. Mais les responsables de la SNCF regardent cela d'un œil narquois. *« Comme Bruxelles n'a pas tranché entre les solutions française et allemande, les rames interopérables de demain seront*, disent-ils, *toujours quadricourants, comme Thalys. »*

André Larané

■ **IMAGES** : la Bibliothèque de France a conclu, lundi 5 février, trois conventions avec l'Institut Pasteur, l'Inserm et l'Orstom, afin de recevoir de ces organismes des *collections d'images* numérisées que le public pourra visionner. 15 000 nouvelles images s'ajouteront aux 12 000 que l'Observatoire de Paris et le Muséum d'histoire naturelle ont fournies aux départements de la phonothèque et de l'audiovisuel de la Bibliothèque. Cette dernière possédant déjà 30 000 pièces, ce sont à terme 57 000 images numérisées qui seront disponibles.

■ **ESPACE** : le projet de la station spatiale internationale Alpha progresse *en dépit* des difficultés. Les Américains viennent de faire savoir qu'ils avaient achevé les structures extérieures des deux modules de connexion dont ils ont la charge : Node 1, qui devrait être lancé en novembre 1997, et Node 2, qui sera mis sur orbite en novembre 1998. En décembre 1995, les Russes, arguant de difficultés économiques, avaient souhaité se servir de la station vieillissante Mir comme noyau du projet Alpha, ce qui leur a été refusé par les Américains, les Européens, les Canadiens et les Japonais.

Tombouctou, destination ultime

Cent cinquante ans après que le premier explorateur européen, René Caillié, en revint vivant, on y accède par de méchantes pistes ou par les méandres du Niger

C'EST ICI que tout bascule. A Tombouctou même, déposée là par un mythe très ancien, à la jonction exacte de l'immobilité du désert et du périple audacieux d'un fleuve. Point limite où tout se mêle, se déchire et se complète : le sable du Sahara et l'eau du Niger, le chameau et la pirogue, le nomade et le paysan, le Noir et le Blanc, le rêve grandiose de l'histoire et la réalité abrupte du présent.

Tombouctou donc. L'Orient y rencontre l'Afrique. Ils s'y confrontent et s'y dissolvent ensemble. Islam et animisme, maître et esclave. Contradictions, conflits, échanges, syncrétisme. Arabe ou Songhaï, Berbère ou Peul, Maure ou Bozo, un fil ténu relie et mobilise les hommes de cet espace singulier qui hanta si longtemps l'imaginaire occidental : comment survivre, et comment y parvenir ensemble ? Malgré les vents qui poussent le désert plus avant, malgré le ciel d'où la pluie ne tombe pas, malgré les fièvres et les épidémies qui rôdent, malgré la terre qui ne supporte plus les troupeaux et les cultures, malgré la misère qui pousse aux razzias, malgré l'indifférence du reste du monde...

Au début était l'eau ou, plus précisément, le puits. Tim-Bouctou, « le puits de la vieille femme », pour lequel les tribus puis des empires s'entre-tuèrent et autour duquel trois cent trente-trois cheiks fleurirent en sainteté. De cette histoire, qui vit s'affronter grands rois et petits caïds, ne demeure pas grand-chose. Sankoré, une étonnante mosquée – double héritage du voeu passionné d'un empereur mandingue du XIVe siècle et de la grâce d'un architecte andalou – qui dresse encore ses murs de sable hérissés de pieux. Quelques portes ouvragées qui datent de la conquête marocaine, quelques terrasses ciselées.


DESSIN D'OLCE

PERLE RARE

Pour le reste, la cité a peu à faire valoir. L'âge des fonderies d'or et des maîtres à penser religieux est révolu. Le jour, Tombouctou gonfle de chaleur. La nuit, elle touche les étoiles. Le sable glisse alentour et pénètre la ville jusqu'au cœur.

La ville ? Moins de 10 000 habitants, de modestes maisons de banco assemblées autour d'un marché où le sel, débarqué des caravanes du Sahara, est la marchandise reine, des huttes de nattes tressées disséminées au gré des dunes, un potager collectif autour d'un trou marécageux où chaque famille dispose d'un mètre carré pour faire pousser ses légumes.

Tombouctou brille cependant d'un étrange éclat. Dans le désert, ce ne sont pas les œuvres qui comptent – ce serait absurde tant l'espèce humaine paraît ici anecdotique et ses traces, par nature, imperceptibles – mais le jeu de la mémoire et de l'imaginaire. De ce point de vue, qui n'a que peu de rapport avec les standards touristiques, Tombouctou est une perle rare. Le soir, quand les méharées arrivent de l'au-delà des sables, que les Tamacheks promènent leurs longues silhouettes bleu indigo sur la ligne pourpre du crépuscule et que les femmes touarègues déplient les ustensiles de la quotidienneté dans un tourbillon de voiles multicolores, l'écho des chants et des tambours monte dans la nuit. Ressurgissent alors des siècles d'imagerie de ce vieux fonds commun de l'humanité qu'on croyait à jamais perdu. Comment, ces civilisations ne sont donc pas éteintes ? Est-ce ainsi que des hommes, encore et toujours, vivent ? Une alternative à l'occidentalisation et à la dollarisation du monde persiste donc ?

Même impression fulgurante, au petit matin, quand la ville se déploie. Miraculeusement, la vie éclate en plein désert. Du brassage de populations que tout, pourtant, différencie, qui se sont haïes et pourchassées pendant des siècles, jusqu'à il y a quelques mois pendant la rébellion touarègue et sa violente répression (*Le Monde* du 31 janvier), de ce pari fou de surmonter l'hostilité absolue du désert, naît une étonnante impulsion. Si la foi permet, paraît-il, de soulever les montagnes, la détermination à vivre concourt, elle, à résister à la cruauté de la nature vierge.

Les poissons et les sacs de riz arrivent par pirogues du fleuve qui passe non loin de là, les nomades fournissent la viande de chèvre ou de mouton, le petit monde des tailleurs, ferrailleurs et artisans en tout genre s'agite. Un bric-à-brac de bimbeloterie envahit le marché. L'argent est rare mais le troc prospère. On est loin bien sûr, très loin, des artifices de la surconsommation – la faim est ici une vieille compagne – mais cette foire chamarée de l'utile et du nécessaire bouscule les limites du dénuement. Elle démontre l'extraordinaire capacité d'adaptation du genre humain, son énergie à survivre. Soudain l'Afrique et son bienveillant désordre s'emparent du désert, essaimant une multitude d'enfants rieurs, de femmes infatigables, d'hommes qui prennent le temps et d'animaux paisibles.

HORS DE L'ÉPOQUE

Carrefour de mémoire et de commerce entre les hommes, citadelle du combat incertain et sans cesse renouvelé contre le diktat du sable et de la sécheresse, Tombouctou se situe ailleurs, hors de l'époque. Elle qui, paradoxalement, fut parmi les pionnières de la mondialisation des échanges au cours du deuxième millénaire, centre prospère du sel, de l'or, des dattes, des étoffes et des esclaves, la voici rattrapée et larguée par l'Histoire, exclue du village planétaire. Croissance, mécanismes financiers, culture de la compétition, tout ce qui détermine la marche inexorable de la modernité vers un monde unipolaire est à des années-lumière de la singularité de cette ville et des peuples qui s'y croisent. Tombouctou ne possède ni téléphone pouvant la relier au reste du monde, ni télévision susceptible de la troubler.

Jean-Paul Besset

Le pari de la paix de Maurice Freund

« *Les touristes qui reviennent sont le cristal de la paix* », disent aujourd'hui les Touaregs autour de Tombouctou. Maurice Freund, le créateur du Point *Afrique, héritier du Point* Mulhouse, aurait donc réussi son pari : amener directement des charters battant le double pavillon d'Air Afrique et d'Air Toulouse à Gao, aux portes du désert du nord du Mali, où une terrible guerre civile a ravagé le pays. Depuis quelques mois, les Touaregs reviennent se mêler aux Noirs Songhaïs. Maurice Freund, vieux baroudeur des causes tiers-mondistes, entend prendre sa part dans cette réconciliation en la consolidant dans un développement économique adapté. « *Pas question d'ouvrir des* business centers *qui accapareraient la manne touristique* » : les bénéfices touristiques seront intégralement réinvestis sur place et gérés par les communautés *villageoises ou nomades*. Objectif : créer de l'emploi et générer des plus-values dans des produits agrobiologiques et artisanaux que Maurice Freund s'engage à transporter et à commercialiser en France.

CARNET DE ROUTE

● **VOYAGE.** Le charter du Point Afrique relie directement Gao, aux portes du désert, à partir de Lyon. Départ le jeudi matin, retour le jeudi suivant. Le prix du billet aller-retour est inférieur à 2 000 francs. Visa obligatoire pour le Mali, vaccination contre la fièvre jaune et traitement antipaludéen. Depuis Gao, Le Point Afrique propose plusieurs circuits dans le nord du Mali avec une double préoccupation : un coût à la portée de la plupart des bourses (entre 1 800 et 2 500 francs tout compris) et des conditions de séjour adaptées au pays et à ses populations.

● **TOMBOUCTOU.** Il faut trois jours pour atteindre la ville à partir de Gao. Voyage aller par le désert avec bivouac dans les dunes, retour en pirogue sur le fleuve Niger avec campement sur les rives (ou l'inverse). Hébergement à Tombouctou au relais Azalaï.

● **L'ADRAR DES IFOGHAS.** Pour la première fois, « la montagne des seigneurs », un splendide massif désertique au nord-est de Gao, s'ouvre au tourisme. Accès en méharée ou en 4 ×4. Bivouac chez les Touaregs.

● **TREKKING.** Itinéraires à la carte à travers le désert ou le pays dogon pour ceux que le caractère sportif d'un voyage attire.

● **RENSEIGNEMENTS.** Le Point Afrique, Tour Litwin, 10, rue Jean-Jaurès, 92800 Puteaux. Tél. : 47-73-62-64. Fax : 47-73-61-05.

PARTIR

■ **ROME EN VO.** En Italie aussi on fête les cent ans du cinéma. A cette occasion, Nouvelles Frontières propose aux cinéphiles des week-ends romains, du jeudi soir au dimanche soir. La journée de vendredi est entièrement consacrée au septième art. Avec, en matinée, visite de l'exposition présentée dans les studios de Cinecitta et, l'après-midi, promenade guidée pour découvrir les lieux immortalisés par les nombreux films tournés dans la capitale italienne. Une ville que l'on explore ensuite à son gré, le samedi et le dimanche. Départs les 15 et 22 février, et le 14 mars : à partir de 1 390 F par personne en chambre double, avec trois nuits en hôtels 3 ou 4 étoiles, les petits déjeuners, les transferts et le vol A/R.

★ Renseignements au 36-33-33-33, par Minitel (3615 NF) et dans les agences Nouvelles Frontières.

■ **LIBRAIRIE.** Rendez-vous apprécié des globe-trotters, l'Astrolabe, déjà présente à Paris au 46, rue de Provence (9e) et au 14, rue Serpente (6e), fête ses vingt ans en ouvrant, le 12 février, une troisième librairie sur les Champs-Elysées. Avec des arguments propres à séduire les candidats à l'évasion : un catalogue de 50 000 références couvrant 190 destinations, un ensemble cartographique très riche (des refuges de l'Aconcagua aux points d'eau du Sahara en passant par les pistes cyclables de Hollande), un large choix de guides en français, en anglais (dont les remarquables guides américains *Access*) et en espagnol, une collection de mappemondes, de planisphères et d'atlas ainsi qu'une sélection d'ouvrages sur l'histoire, l'ethnologie, la géographie... Sans oublier un service de vente par correspondance (tél. : (1) 42-85-42-95) également accessible par Minitel (3615 Astrolabe).

★ Espace Air France, 119-121, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris.



Neige et éclaircies

JEUDI MATIN, il neigera du Massif Central au Nord-Est jusqu'à la Franche-Comté et la région Rhône-Alpes. Sur la côte méditerranéene, le ciel sera très nuageux avec des averses de neige dans l'intérieur et de la pluie vers la côte. Le vent de nord-ouest soufflera à 140 km/h en rafales dans le golfe du Lion. En Corse, il y aura des averses et quelques orages en mer et près des côtes. Sur les Pyrénées, ce sera la tempête de neige, avec de la neige abondante dès 600 mètres. Sur les Alpes du Sud, les chutes de neige seront faibles.

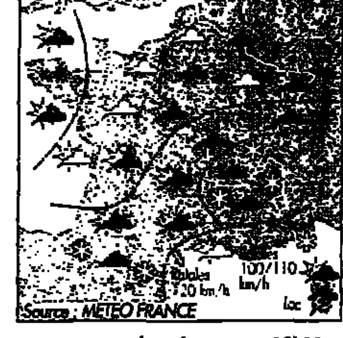
De l'Aquitaine à Midi-Pyrénées, le ciel sera menaçant avec des averses de pluie et neige mêlées, et de pluie près des côtes. Le vent de nord-ouest soufflera à 100 km/h en rafales près du Pays basque. Du Poitou-Charentes à la Bretagne jusqu'au Centre, à l'Ile-de-France, les régions Nord et Champagne-Ardenne, le ciel sera très nuageux. Sur les côtes de la Manche, il y aura quelques averses de neige.

Jeudi après-midi, les belles éclaircies sur la Bretagne laisseront place à un ciel voilé. De l'Aquitaine aux régions Ouest, jusqu'à l'Ile-de-France et le Nord, les nuages et les belles éclaircies alterneront.

De la Franche-Comté jusqu'au Massif Central et à la région Rhône-Alpes, le temps sera perturbé avec des chutes de neige modérées jusqu'en plaine. Sur les Alpes du Sud, les chutes de neige seront sporadiques. En Corse et sur la Côte d'Azur, il y aura des averses de pluie. Sur le reste du pourtour méditerranéen, le vent fort de nord-ouest chassera les nuages. Sur les Pyrénées, les chutes de neige resteront abondantes au-dessus de 800 mètres.

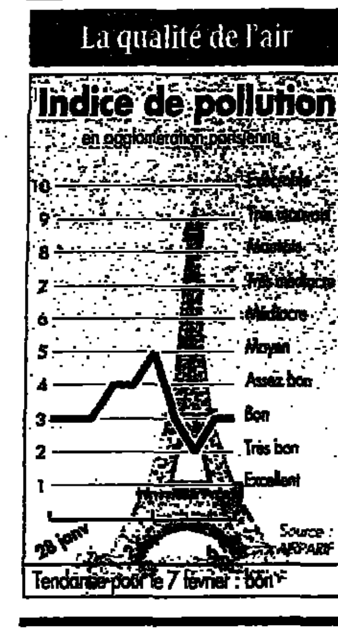
Les températures minimales iront de 0 à −4 degrés au nord et à l'est, et de 1 à 5 degrés à l'ouest, jusqu'à l'extrême sud. L'après-midi, le thermomètre marquera −1 à 4 degrés au Nord, 4 à 9 degrés sur l'extrême Sud.

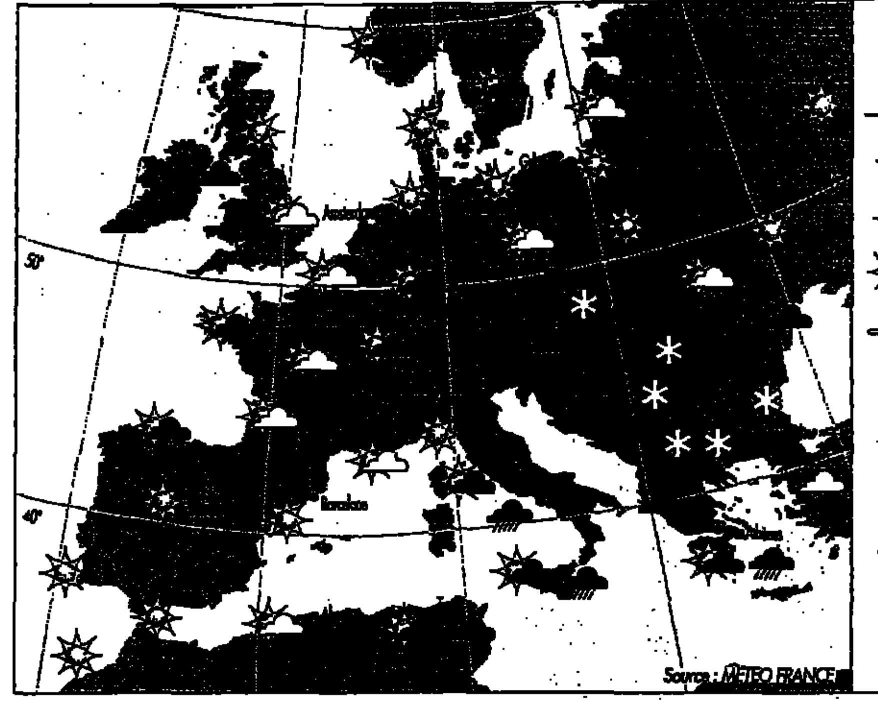
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 8 février vers 12h00

La qualité de l'air



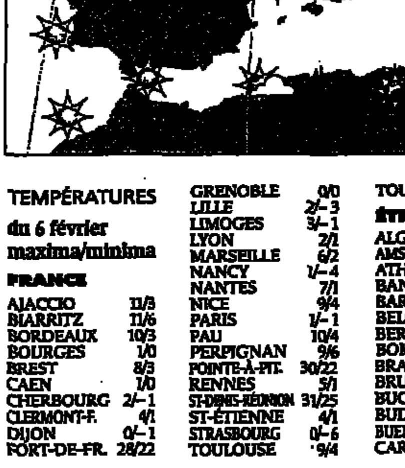






TEMPÉRATURES du 6 février maxima/minima

FRANCE				ÉTRANGER							
AJACCIO	11/3	GRENOBLE	0/0	ALGER	18/12	CHICAGO	−3/−17	LISBONNE	16/12	PRETORIA	27/15
BIARRITZ	11/6	LILLE	2/−3	AMSTERDAM	1/−8	COPENHAGUE	−2/−8	LONDRES	1/−4	RABAT	16/12
BORDEAUX	10/3	LIMOGES	3/−1	ATHÈNES	16/8	DAKAR	31/17	LOS ANGELES	16/13	RIO DE JAN.	32/25
BOURGES	1/0	LYON	2/1	BANGKOK	31/20	DJAKARTA	28/24	LUXEMBOURG	0/−6	ROME	11/0
BREST	8/3	MARSEILLE	6/2	BARCELONE	15/6	DUBAÏ	21/13	MADRID	13/6	SAN FRANC.	13/12
CAEN	1/0	NANCY	1/−4	BELGRADE	−3/−6	DUBLIN	6/−3	MARRAKECH	19/8	SANTIAGO	26/13
CHERBOURG	2/−1	NANTES	7/1	BERLIN	−3/−12	FRANCFORT	−1/−10	MEXICO	20/5	SÉVILLE	20/9
CLERMONT-F.	4/1	NICE	9/4	BOMBAY	33/21	GENÈVE	−1/−2	MILAN	3/−4	ST-PÉTERS.	−14/−20
DIJON	0/−1	PARIS	1/−1	BRASILIA	26/18	HANOÏ	23/17	MONTRÉAL	−11/−19	STOCKHOLM	−8/−21
FORT-DE-FR.	28/22	PAU	10/4	BRUXELLES	1/−5	HELSINKI	−12/−10	MOSCOU	−12/−23	SYDNEY	29/21
		PERPIGNAN	9/6	BUCAREST	−4/−5	HONGKONG	18/12	MUNICH	−4/−13	TENERIFE	21/17
		POINTE-À-PIT.	30/22	BUDAPEST	−2/−7	ISTANBUL	2/1	NAIROBI	13/15	TOKYO	9/3
		RENNES	5/1	BUENOS-AIRES	24/14	JÉRUSALEM	−/−	NEW DELHI	26/11	TUNIS	12/9
		ST-DENIS-RÉUNION	31/25	CARACAS	30/23	KIEV	−11/−19	NEW YORK	−4/−8	VARSOVIE	−5/−18
		ST-ÉTIENNE	4/1			KINSHASA	31/22	PALMA DE MAJ.	15/9	VENISE	3/−5
		STRASBOURG	0/−6			LE CAIRE	22/13	PÉKIN	2/−6	VIENNE	−5/−11
		TOULOUSE	9/4			LIMA	26/20	PRAGUE	−6/−15		
		TOURS	1/0								



Situation le 7 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 9 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

3 365 condamnations à mort

LA COMMISSION de la justice de l'Assemblée constituante a entendu un long exposé de M. Pierre-Henri Teitgen, garde des sceaux, sur le fonctionnement des cours de justice et des chambres civiques. Après avoir précisé la position du gouvernement au sujet de la prolongation éventuelle du délai d'introduction d'affaires nouvelles devant ces juridictions, le ministre a fait connaître le bilan de l'œuvre d'épuration au 15 janvier.

112 322 dossiers avaient été déférés devant les parquets des cours de justice et des chambres civiques. L'instruction est terminée pour le plus grand nombre. D'après des renseignements recueillis à l'issue de la réunion, les peines prononcées auraient été les suivantes : 3 365 condamnations à mort (dans 50 % des cas, le droit de grâce est intervenu) ; 1 351 condamnations aux travaux forcés à perpétuité ; 8 877 condamnations à vingt ans de travaux forcés ; 1 489 à la réclusion ; 15 581 à l'emprisonnement ; 39 049 indignités nationales ont été prononcées avec confiscation des biens. On relèverait d'autre part 5 087 acquittements devant les cours de justice et 7 155 devant les chambres civiques.

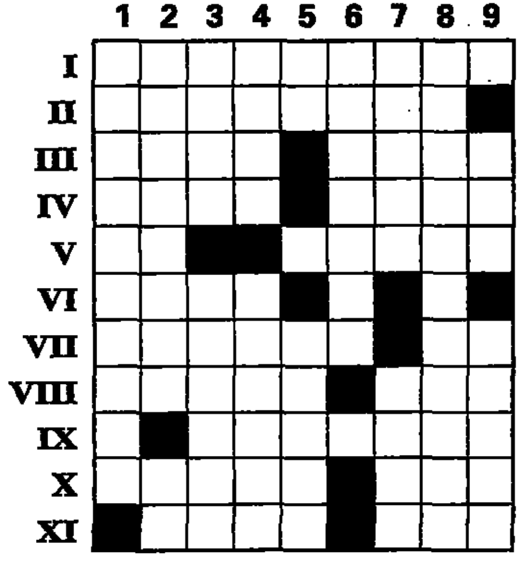
La commission de la justice s'est prononcée, en outre, sur la question de l'amnistie en Algérie. L'amnistie pleine et entière doit être accordée aux crimes et délits imputés aux musulmans algériens à l'occasion des troubles de mai 1945, sauf pour les cas graves.

D'autre part, le projet tendant à réviser certains jugements sommaires prononcés au moment de la Libération n'a pas été étudié au fond, hier, par le conseil des ministres. Ce texte ne présentant pas un caractère d'urgence, son examen a été différé.

(8 février 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6752



	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									■
III					■				
IV					■				
V			■	■					
VI					■		■		■
VII							■		
VIII						■			
IX		■							
X						■			
XI	■					■			

HORIZONTALEMENT

I. Qui a les qualités du pot-au-feu. – II. Quand on la fait, il y a évidemment de la casse. – III. Donne de la force. Avança. – IV. Autrefois, il était souvent attaché au parquet. Est demandé comme une grâce. – V. Préposition. Golfe en Asie. – VI. Domaine des mormons. – VII. Qui n'a pas l'allure d'une souris. Fin de bail. – VIII. Vue les yeux fermés. Ne fut pas longtemps républicaine. – IX. Bien tranchés. – X. Ville du Loiret. Est souvent réservée pour les grands événements. – XI. Dans le banlieue de Limoges. Abréviation pour une vierge.

VERTICALEMENT

1. Quand on les avale, elles peuvent être difficiles à digérer. – 2. Lave tous ceux qu'elle touche. Ne semble jamais pressé. – 3. Parfois assimilé au milieu. Eut un mystère dans sa vie. – 4. C'est pour une femme ce qu'il y a de plus grave. Qui vient en hiver. – 5. Partie de la Seine. Passe à Hanovre. – 6. La patrie d'Ulysse. – 7. Amena à la réflexion. Remplissaient des bourses. – 8. Remirent en vigueur. – 9. On n'y trouve rien de sérieux. Qui a des raisons de se plaindre.

SOLUTION DU N° 6751

HORIZONTALEMENT

I. Rouelles. – II. Empreinte. – III. Popote. En. – IV. Edouard. – V. Ocre. Ino. – VI. Cicérones. – VII. Heu ! Arès. – VIII. Entame. – IX. Sa. Piston. – X. Gaiement. – XI. Pas. Reste.

VERTICALEMENT

1. Reproches. – 2. Omo. Ciénaga. – 3. Uppercut. As. – 4. Erodée. Api. – 5. Léto. Ramier. – 6. Lieu. Oresme. – 7. En. Aine. Tes. – 8. Sternes. Ont. – 9. Endos. Ante.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 9 février

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** : 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture et les rites funéraires au Moyen Age et à la Renaissance, 11 h 30 ; *Les Quatre Saisons*, de Poussin, 12 h 30 ; l'œuvre en direct, *La Sainte Anne de Wasserbourg*, 18 h 30 (Musées nationaux).
■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition Passions privées (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).
■ **LA BOURSE** d'hier et d'aujourd'hui (30 F), de 13 h 15 à 15 h 45, à l'entrée de la galerie des visiteurs, côté rue Notre-Dame-des-Victoires (Bourse de Paris).
■ **LE THÉÂTRE DU CONSERVATOIRE** et la bibliothèque (55 F), 13 h 15, 2 *bis*, rue du Conservatoire (Paris et son histoire).
■ **LA COUR DE CASSATION** (50 F), 14 heures, devant le 4, boulevard du Palais (Institut culturel de Paris).
■ **DU BAS MARAIS** à Saint-Louis-en-l'Île (50 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Emilie de Langlade).
■ **L'HÔTEL DE LASSAY**, résidence du président de l'Assemblée nationale (50 F), 14 h 30, 33, quai d'Orsay (Découvrir Paris).
■ ***PASSAGES COUVERTS** autour de la rue Saint-Denis* (50 F), 14 h 30, sortie du métro Etienne-Marcel (Paris pittoresque et insolite).
■ **MUSÉE PICASSO** (37 F + prix d'entrée), 14 h 45, 5, rue de Thorigny (Monuments historiques).
■ **CHÂTEAU DE VINCENNES** : le pavillon du roi (carte d'identité, 50 F), 15 heures, devant l'entrée du château (Didier Bouchard).
■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
■ ***MUSÉE HÉBERT*** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 85, rue du Cherche-Midi (Monuments historiques).
■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 h 30, sortie du métro Pont-Marie (*Claude Marti*).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BELGIQUE.** A l'appel des syndicats, le personnel de la compagnie aérienne belge Sabena a cessé le travail vingt-quatre heures, mardi 6 février. Cette grève a provoqué l'annulation des vols au départ et à l'arrivée de l'aéroport international de Bruxelles. – *(Reuter.)*

■ **SERBIE.** De fortes chutes de neige ont entraîné, lundi 5 février, la fermeture de l'aéroport de Belgrade et sérieusement perturbé la circulation dans l'ensemble du pays. Dans la capitale serbe, les principales avenues étaient difficilement accessibles et la plupart des rues secondaires impraticables en raison d'une couche de neige de 50 centimètres. – *(Reuter.)*

■ **CHINE.** Pour accueillir les 3es Jeux asiatiques d'hiver, dont les épreuves ont commencé dimanche 4 février, la ville d'Harbin, au nord-est de la Chine, a procédé à l'extension de l'aéroport, à la construction d'une autoroute et à l'amélioration du réseau de distribution d'eau et du système de télécommunications. Une nouvelle station de ski a également été construite à Yabuli, à 200 kilomètres au nord d'Harbin. Les autorités souhaitent rentabiliser ces coûteuses réalisations en les ouvrant aux touristes dès la fin des compétitions. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Depuis le 4 février, la ligne South West Trains, qui dessert le sud-ouest de l'Angleterre, est gérée par Stagecoach, la première compagnie de bus britannique. Le premier train privé a quitté la gare de Twickenham dimanche matin pour la gare de Londres-Waterloo. – *(AFP.)*

■ **PAYS-BAS.** La nouvelle société néerlandaise European Bus lancera, le 1er mars, deux liaisons quotidiennes en autobus au départ de Paris à destination de Londres et Amsterdam. Ce service baptisé CityZap, qui n'est pas distribué par les agences de voyages, est accessible exclusivement par téléphone, par le biais d'un numéro vert, le 05-90-40-74.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CINÉMA Le documentaire est à l'honneur, avec la sortie du film de Claire Simon *Coûte que coûte*, chronique de la faillite d'une petite entreprise, et avec plusieurs manifestations qui lui sont consacrées. ● DIVERSITÉ est par ailleurs le maître mot de la semaine, avec un *thriller* américain, le film d'un grand poète bengali et la première réalisation d'un jeune Français décrivant son passé mouvementé. ● AL PACINO, comme beaucoup d'acteurs, devient réalisateur sous le parrainage de Shakespeare.





PHOTOS D.R.

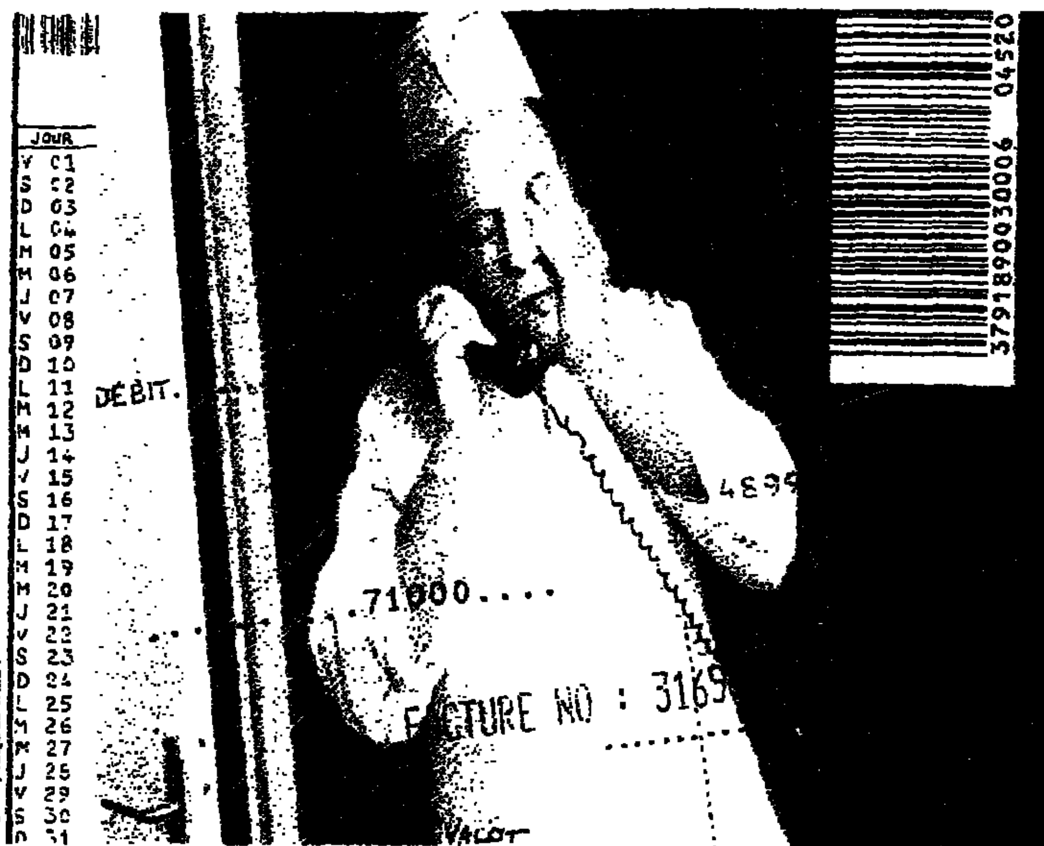
Claire Simon filme une course-poursuite contre l'argent par temps de crise

Coûte que coûte. Pendant plusieurs mois, la cinéaste s'est installée dans une petite entreprise pour raconter ses difficultés et la solidarité entre ceux qui y travaillent quand la réalité les sort de leurs rêves

Film français de Claire Simon. (1 h 35.)

C'est un documentaire. Mais un documentaire avec des personnages et, donc, des acteurs. Ce qui ne signifie pas que Jihad, Toufik, Fathi et les autres apparaissent dans le film sous un nom autre que le leur. Cela veut seulement dire qu'ils jouent leur propre rôle dans une mise en scène de leur propre vie. Il suffit, en effet, que la caméra de Claire Simon commence à tourner, pour qu'aussitôt ils se mettent en action. La caméra est toujours sur eux, le plus souvent très près d'eux, et enregistre leurs réactions aux aléas auxquels les soumettent des personnages qui demeurent toujours invisibles, banquiers, fournisseurs, clients, et qui leur imposent le scénario de *Coûte que coûte*. Le film saisit, sans doute, des éléments d'une réalité, mais surtout, il raconte une histoire.

Pour ce qui est de jouer, Jihad connaît la chanson. Seulement, la musique n'est pas de lui, il ne peut qu'improviser les paroles. Créateur à Saint-Laurent-du-Var d'une petite entreprise de restauration (plats cuisinés à livrer) curieusement baptisée Navigation systèmes, il ne cesse, en effet, de naviguer. A vue. Et d'ériger en système la « tchache », lui qui se sait un remarquable « commercial ». Pour ce qui est de la gestion, c'est certain, il est un peu plus « néophyte ». Le mot est de lui, comme sont de lui les promesses qu'il est amené à faire pour sauver ce qui peut encore l'être, en voulant croire à tout prix qu'elles vont anesthésier longtemps encore les doutes et les craintes de ses employés et de ses créanciers. Longtemps, c'est-à-dire jusqu'à la semaine prochaine, au plus tard au début du mois, lorsqu'il aura réussi à remettre Navigation systèmes à flot. En attendant, tant pis si la salade d'endives au roquefort est préparée sans roquefort. Du moment qu'il peut encore acheter des endives...



DESSIN JACQUES VALOT

Alors Fathi, Toufik et Madanni, les cuisiniers, et Gisèle, la secrétaire, râlent parce qu'ils ne sont pas payés, mais continuent de faire le boulot, parce que c'est leur seule chance d'être payés un jour. Absurde ? Oui, absurde, mais c'est comme ça. Quand Gisèle en a assez de travailler sans matériel et de devoir aller téléphoner au bistrot du coin parce que la facture n'a pas été réglée, elle s'en va sans faire d'histoires. Aux autres de se débrouiller pour prendre sa place, même si rien ne les y a préparés. Jihad, lui, a tout de suite vu le parti à tirer de ce départ : il continue de réduire les charges de l'entreprise, qui vient ainsi de passer à trois employés seulement. Quelles charges, puisque Gisèle n'a pas été payée depuis plusieurs mois ? La question n'est pas posée, mais la réponse est donnée. Par étapes, sans doute, mais qui jalonnent le chemin conduisant à l'inéluctable arrêt des activités. Chronique d'une faillite annoncée.

LE MÉCANISME DU PIÈGE

Pourtant, si on se doute dès le début de ce que sera la fin de l'histoire, on a envie d'y croire malgré tout. Envers et contre tout, contre la raison même. Comme les employés de Navigation systèmes, auxquels la présence de la caméra semble parfois donner l'envie de faire plus, de donner davantage. En quelques mois, la durée de leur histoire telle que le film la saisit, il leur est forcément arrivé de craquer. Claire Simon a choisi de ne pas filmer ces moments, ou de ne pas les monter. Un choix de scénariste qui reste maître des éléments qui composent son film, un choix de metteur en scène qui sait que le cinéma ne capte jamais la réalité, qu'il ne fait, au mieux, que l'apprivoiser et en restituer quelques éclats. Grâce à cette maîtrise, *Coûte que coûte* démonte parfaitement le mécanisme du piège qui se referme sur Jihad et les autres.

L'argent sert de carburant à la machine qui les broie, sans cesse relancée par ce que les optimistes définiront comme la naïveté de Jihad. Les pessimistes parleront plutôt de bêtise, sans que cela modifie en rien la métaphore. Les protagonistes de *Coûte que coûte* sont aux prises avec une réalité qu'ils s'appliquent à nier, en la maquillant grâce à des effets de verbe pourtant bien maladroits, comme Jihad, ou en fermant les yeux pour continuer de foncer, comme les autres. Le film apparaît ainsi comme une comédie du travail, à travers l'histoire d'une poursuite : la réalité lancée aux trousses d'une bande de rêveurs. A la fin, on ne sait pas si Jihad, celui par qui tout est arrivé, le bien et le moins bien, continue de rêver et de mentir, aux autres comme à lui-même. Mais on sait que Fathi et Toufik sont prêts à y croire encore. En témoigne le sourire épanoui du premier, lorsqu'il découvre que son copain se débrouille suffisamment en anglais pour aborder les touristes américaines.

Epilogue qui vient à point confirmer que cette histoire d'un échec, telle que l'a racontée et filmée Claire Simon, n'est décidément pas triste, sans qu'aucun des aspects les plus sombres en ait pourtant été camouflé et sans qu'à aucun moment la réalisatrice ait considéré les personnages de haut. Peu importe alors que *Coûte que coûte* soit un documentaire, puisque c'est un film, qui offre du monde une vision que le talent de son auteur donne envie de partager.

Pascal Mérigeau

« Je raconte une histoire vécue par des héros »

LA RÉALISATRICE de *Coûte que coûte*, Claire Simon, a d'abord été monteuse, réalisant des films courts pendant les périodes de chômage. « *Je ne voulais pas faire comme tous ceux qui rêvent du cinéma, m'épuiser dans l'écriture de projets.* » Pressée de filmer, dit-elle, Claire Simon a signé de (remarquables) courts métrages documentaires ou de fiction, pour le grand ou le petit écran, mais toujours avec une « idée du cinéma ». Une idée élaborée dans deux des creusets les plus féconds, les ateliers Varans et la société de production Les Films d'Ici, une idée menée à l'écart des trajectoires habituelles. Aujourd'hui, à quarante ans, alors que *Coûte que coûte*, documentaire produit par la télévision (il a été diffusé sur Arte le 18 mars 1995) sort en salle, elle est en train de réaliser son premier long métrage de fiction, *Sinon oui*.



ENTRETIEN CINÉMA

– « Comment décidez-vous de filmer la petite entreprise de *Coûte que coûte* ?

– Je connaissais son patron. J'ai dit à ceux qui y travaillent : je viens filmer le scénario de l'argent, ils ont été d'accord. A ce moment j'ignorais comment leur affaire allait tourner, j'étais prise par le désir. Le mien, qui est de savoir, et le leur, qui est que la boîte soit sauvée. Une entreprise, comme beaucoup de situations dans la vie, est un endroit où on est pris au piège du désir. C'est le principe de l'argent, il faut voir, voir le bas de l'addition. Jusque-là on ne sait pas, et on continue. Les personnages et moi sommes dans le même état d'esprit, on se dit sans cesse : demain on fera mieux, le mois prochain on s'en sortira. Alors qu'un scénariste dit : le mois prochain, vous aurez coulé. Et nous – eux qui travaillent dans cette société et moi qui filme – nous disons : attendez, on veut voir.

– Comment vous êtes-vous installée dans l'entreprise ?

– J'ai convenu avec eux que je viendrai à chaque fin de mois, à cause du rapport entre la parole, la vérité et l'argent à ce moment-là. La fin du mois est le moment où on voit. Je ne voulais pas être tout le temps présente, je ne voulais pas être là quand je ne filmais pas. *Coûte que coûte* ne prétend pas être une « captation objective du réel », mais une histoire, l'histoire de ces gens telle que je la raconte.

– Tout en ignorant comment elle se terminera, vous savez d'emblée qu'il y a là une histoire ?

– Je l'espère, et je le crois. Sans la croyance, rien n'est possible. Je crois à leur histoire à eux, je crois qu'ils sont porteurs d'un récit, quelle que soit la chute. Pour moi, la question est toujours : est-ce qu'il y a un film ?

– Quand êtes-vous en mesure d'y répondre ?

– Quand ce qui me gênait dans le projet se met à m'arranger : ce que je redoutais devient l'intelligence du film. Dans *Coûte que coûte*, quand j'ai compris que je ne sortirai plus de l'entreprise, et qu'il ne fallait pas m'interroger sur la représentativité de ce que je filmais, quand j'ai été capable d'assumer la singularité de cette histoire. A ce moment, j'ai cessé de vouloir filmer dehors, de vouloir par exemple montrer le banquier : je n'ai pas pu, puis j'ai compris que le banquier était tellement présent par son absence que c'était ainsi qu'il fallait faire.

– Avez-vous à l'avance des partis pris de mise en scène ?

– J'ai des idées, que je n'essaie surtout pas d'appliquer de force. Si elles sont bonnes, elles reviennent d'elles-mêmes durant le tournage. Mise en scène veut dire : comment les choses sont racontées. On ne peut le découvrir qu'au fur et à mesure, puisqu'on ne connaît pas le scénario. Dans *Coûte que coûte*, les gros plans des visages et des mains racontent l'histoire, et le travail. Le plan large, dans un documentaire, devient facilement sociologique, on ne raconte plus d'histoire, il n'y a plus de héros. Moi, je raconte une histoire vécue par des héros, c'est-à-dire ceux qui disent « je », et éprouvent l'histoire au lieu de se contenter de la représenter. Ils sont les héros de leur histoire. Ils deviennent ceux de mon film à travers mon regard.

– Il y a dans le film des interventions directes de votre part : les intertitres, les plans de mer, les quelques questions que vous posez, off, aux personnages.

– Les cartons contribuent à construire le récit. Les plans de palmier sont une façon d'indiquer le hors-champ, Nice, la Côte d'Azur, le « grand monde » au sein duquel se déroule cette petite histoire, et aussi le temps, le passage des saisons. Je pose des questions lorsqu'il manque quelque chose au récit, je pose les questions du spectateur. Elles sont toujours à l'intérieur de l'histoire, je ne demande pas l'avis des gens sur leur situation, je n'élargis pas. J'interviens aussi pour qu'on sache bien qu'il s'agit d'une scène.

– Etes-vous influencée par le fait que le film est financé par la télévision ?

– Non. C'est un film de cinéma, une réponse au cinéma dominant. Par exemple, le cinéma américain montre souvent des personnages comme ceux de mon film, sauf que ce sont des personnages de fiction. On aime Al Pacino en looser, mais est-ce qu'on aimerait son histoire dans la vie, ou seulement sa mise en spectacle ? Dans un documentaire, les gens croient qu'on filme le réel mais le réel n'existe pas. Souvent les documentaristes sont des cinéastes qui auraient voulu faire de la fiction et n'ont pas pu. Mais ils ont un profond désir de cinéma, et ce désir entre par toutes les portes, et interroge le rapport du cinéma à ce qu'il raconte. Les questions de base du cinéma se posent de manière très crues : comment on raconte ce qui arrive (et ce qui n'arrive pas) ? Et donc comment s'inventent des formes ? Mais cette démarche disparaît quand le film ne passe qu'à la télévision, qui tend à formater le travail. Il y a toujours de la fiction dans un film, ce n'est jamais la réalité. Mais la télévision essaie de cacher ça. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Le documentaire fait le pari du grand écran

HISTOIRES D'ENFANTS. Cycle de dix documentaires projetés en alternance tous les jeudis (18, 20 et 22 heures) du 8 février au 27 juin. L'Entrepôt, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, 75014 Paris (45-40-78-38.)

JONAS MEKAS, FILMS IMMOBILES, une célébration. Sélection de films : dimanche 11 février à 13 et 15 heures, American Center, 51, rue de Bercy, 75012 Paris (44-73-77-77). Exposition de photogrammes et film vidéo en continu : du 8 février au 16 mars, Galerie du Jour, 6, rue du Jour, 75001 Paris (42-33-43-40) et Local Agnès B, 17, rue Dieu, 75010 Paris.

LIONEL ROGOSIN, du 13 au 18 février à la Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, 75001 Paris (47-03-12-50).

Depuis 1992, « Documentaires sur grand écran » fait le pari audacieux de la programmation en salle. Après des manifestations thématiques remarquées autour de la folie (1994) et de la musique (1995), l'association propose un cycle consacré à l'enfance. L'éclectisme de cette programmation permet de mesurer la fécondité du genre, la diversité de ses styles, de ses méthodes, de ses approches. C'est notamment l'occasion de retrouver de grands pionniers du documentaire moderne tels Jean Rouch (*La Punition*, 1962), ou Johan Van der Keuken (*L'Enfant aveugle*, 1966), le limpide dispositif d'un Marcel Lozinski confrontant son petit-fils aux vieillards solitaires d'un square varsovien (*Tout peut arriver*, 1995), ou encore le théâtre cruel d'une cour d'école filmée *in situ* par Claire Simon (*Récréations*, 1992). On pourra également voir ce qui sépare la reconstitution commentée et didactique d'un fait divers sanglant par le Lettonien Herz Franck (*Il était une fois les sept Siméon*, 1985-1989) du panthéisme lyrique de l'Arménien Artavazd Pelechian, recomposant en huit minutes d'une fulgurante beauté le miracle anonyme d'une naissance (*Vie*, 1993). Enfin, deux films vidéo inédits fourniront matière à débat (généralement organisés en présence des réalisateurs) : *Gigi et Monica* (Belgique, 1994) de Yasmina Abdellaoui et Benoît Dervaux, qui suit une bande d'enfants des rues à Bucarest, en choisissant de focaliser le récit sur l'amour tragique entre deux adolescents, et *Morts et naissances sous influence* (France, 1994), dans lequel Dominique Crèvecœur se penche sur le berceau des prématurés, alternant l'immersion à la Wiseman en service spécialisé (hôpital du Kremlin-Bicêtre) et les témoignages des médecins, des familles et des enfants. Au final, deux heures trente d'un document d'une intelligente efficacité, qui soulève le problème des effets pervers d'une médecine chaque jour plus performante : maintenus en vie à un stade très précoce, certains de ces prématurés sont exposés à de lourdes séquelles dont ils devront, avec leur famille, assumer seuls les conséquences.

EXPÉRIMENTATION ESTHÉTIQUE

A la veine « objective » de ce cinéma, on peut opposer la manière de Lionel Rogosin, qui n'hésite pas à faire passer le réel par le double prisme d'un engagement explicite et d'une trame narrative plus ou moins édifiante. Co-fondateur du New American Cinema Group au début des années 60, proche de Jonas Mekas et de Shirley Clarke, il est l'auteur parcimonieux de sept films réalisés entre 1956 et 1973, dont cinq sont proposés à la Galerie du Jeu de paume. Parmi eux, *On the Bowery* (1956), ou le rêve américain mis en charpie par la révélation de la déchéance humaine d'une rue de Manhattan, *Come Back, Africa* (1960), qui dépeint clandestinement les vicissitudes d'un Noir sud-africain dans la capitale de l'apartheid, et *Good Times, Wonderful Times* (1965), féroce montage parallèle des pérorations d'un cocktail londonien et d'images d'archives sur les atrocités de guerre et le cérémonial nazi.

Plus encore que pour Rogosin, inscrire Jonas Mekas, promoteur du mouvement *underground*, dans le champ documentaire, c'est rappeler que l'expérimentation esthétique a eu souvent partie liée avec une approche « documentée » du monde, qu'elle soit politique (Dziga Vertov), sociale (Jean Vigo) ou scientifique (Jean Painlevé). Mais c'est aussi souligner l'explosion actuelle d'une démarche documentaire, qui se joue des frontières. Sous les auspices de la mémoire, le cinéma de Mekas expose le monde à l'intimité d'un regard.

Dans le cadre d'une exposition de photogrammes tirés de ses œuvres, la sélection de films qui sera projetée en sa présence à l'American Center en fait foi. Depuis *Reminiscences of a Journey to Lithuania* (1950-1972) – mélange de prises anciennes sur la communauté lituanienne de Brooklyn et d'impressions d'un séjour au pays natal – jusqu'aux deux films récents présentés pour la première fois en France. *Happy Birthday to John* (1996, 25 mn) permet de découvrir sur un mode très différent de celui d'un récent album quelques chansons inédites de John Lennon, et une vidéo de huit minutes, commandée par la cinémathèque de Tokyo à l'occasion du centenaire du cinéma. Un Mekas plus aérien que jamais, dansant devant une caméra sur fond de musique slave, y donne à lire une lettre tapée à la machine, qu'on peut supposer être sa réponse au commanditaire en même temps que le titre-manifeste de son film : *Le cinéma n'a pas cent ans. Il commence avec chaque nouveau magasin introduit dans la caméra.*

Jacques Mandelbaum

★ ***Le Regard documentaire* de Jean-Paul Colleyn (Centre Georges-Pompidou, 1993, 160 p., 100 F). *Regards sur la ville*, de Gérard Althabe et Jean-Louis Comolli (Centre Georges-Pompidou, 1994, 128 p., 100 F). *Le Documentaire, un autre cinéma*, de Guy Gauthier (Nathan, 1995, 336 p). « *Le Cinéma direct* », *CinémAction*, nº 76, 3ᵉ trimestre 1995 (Corlet-Télérama, 216 p., 150 F). « *Héritages du direct* », *Documentaires*, nº 11, 4ᵉ trimestre 1995 (225 p., 90 F., 75018 Paris). « *Filmer l'ennemi* » ?, *Images documentaires*, nº 23, 4ᵉ trimestre 1995 (92 p., 50 F., 75001 Paris).**

Voyage initiatique sur la voie du gangstérisme

Mémoires d'un jeune con. Scénariste, réalisateur et interprète, Patrick Aurignac raconte son histoire avec le goût de l'authentique

Film français de Patrick Aurignac. Avec Christophe Hémon, Patrick Aurignac, Daniel Russo, Alexandra London, Mathilde Seigner, François Périer. (1 h 23.)


DESSIN DI MARCO

Ce jeune con dont les mémoires valent d'être contés est certes Frédéric, jeune homme arrêté pour usage de drogue et que son séjour en prison fait basculer dans le gangstérisme. Mais c'est d'abord Patrick Aurignac, scénariste, réalisateur et interprète du rôle de Louis-Guy, le séduisant mauvais garçon qui initie Frédéric, à sa demande, au banditisme.

C'est dire que l'on rencontre dans *Mémoires d'un jeune con* les figures aisément repérables du film policier, voyous et flics, père dépassé par les événements, douce fiancée et prostituée experte. C'est dire également que les péripéties sont connues, balisées depuis longtemps tant par la littérature que par le cinéma. Pourtant leur mise à plat par une réalisation très neutre renforce par contraste l'énergie d'Aurignac, l'acharnement qu'il met à raconter son histoire.

Plus que du mode de narration, succession de flash-back correctement agencés, mais de manière assez conventionnelle, le film tire sa singularité de l'opposition marquée entre la personnalité de Frédéric, garçon naïf, influençable et, pour tout dire, passablement faible, et celle d'Aurignac lui-même, telle qu'il la laisse entrevoir à travers le personnage de Louis-Guy. Pour décrire celui qu'il était à l'âge de dix-huit ans, Aurignac s'est glissé dans la peau du mentor, beau jeune homme qui peut être parfaitement sensé, évidemment raisonnable, et adopter l'instant d'après un comportement destructeur, comme s'il s'appliquait à respecter à la lettre un scénario déjà écrit pour lui et qui le condamnerait à des peines de prison successives et de plus en plus longues. A cela près qu'Aurignac, au contraire de Frédéric dans le film, a répondu aux propositions de cinéma qui lui étaient faites et qui lui ont permis de rompre avec son passé.

Au crédit du film, on portera aussi la qualité de la description de la vie en prison, en dépit d'évidentes limitations de budget, et notamment la réserve qui préside à la définition des gardiens et le caractère chaleureux du personnage de truand sympathique qu'interprète Daniel Russo.

P. M.

Drames intimes d'un oiseleur indien

À l'abri de leurs ailes. L'œuvre d'un poète

Film indien de Buddhadeb Dasgupta. Avec Rajit Kapoor, Laboni Sarkar, Sadhu Meher. (1 h 23)

Lakha aime tellement les oiseaux qu'il passerait sa vie à les observer, puis à les capturer pour pouvoir les caresser avant de leur rendre la liberté. Passion bien innocente, sympathique, à cela près que Lakha doit justement à son activité d'oiseleur de gagner sa vie et celle de sa femme. Comment pourrait-il vendre des oiseaux dont il devine, quand il n'en possède pas l'assurance, que les acheteurs leur réservent un sort funeste ? Lui-même ne le sait pas. Sa femme non plus, qui se console dans les bras d'un autre homme de son impuissance à résoudre ce dilemme.

Pour raconter cette histoire, Buddhadeb Dasgupta s'est appuyé sur son expérience de poète et de réalisateur de documentaires. Il décrit la situation de Lakha, rêveur égaré dans un monde impitoyable, en filmant avec une grande attention la nature qui l'entoure, au fil d'images d'une belle sensualité et dont l'apparente quiétude contraste avec le déchirement intérieur du personnage. Déchirement qui trouve aussi son origine dans la mort du fils de Lakha, qui voulait faire pousser un arbre à oiseaux.

L'évocation de ce drame alourdit le film plus qu'elle ne le sert, en le lestant de plans récurrents qui lui font perdre un peu de sa tranquille assurance et déplacent légèrement l'angle de réflexion. Comme si le réalisateur avait craint que la seule évocation du destin par définition tragique de Lakha ne garantisse pas la limpidité du propos. La fonction réfléchissante assignée au personnage, dont le dilemme éclaire le conflit entre la vie rêvée et les exigences de la réalité, se trouve ainsi amoindrie. Sans que cette réserve fasse tomber le désir que fait naître *A l'abri de leurs ailes* de découvrir les autres films de Buddhadeb Dasgupta, régulièrement présentés dans les festivals, mais toujours inédits en France.

P. M.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Plus de 300 000 entrées** pour *Seven* dans son énorme combinaison de 53 salles. C'est le premier « carton » de l'année. Un raz-de-marée pour ce *thriller* américain porté par Brad Pitt, qui plaît beaucoup aux adolescent(e)s. Son succès représente 40 % des entrées dans la capitale, et entraîne une remontée du résultat global, nettement supérieur à *celui de la semaine précédente*, et en légère hausse par rapport à la semaine correspondante de 1995.

■ **Malgré un soutien médiatique** considérable, *Mon homme* fait, à côté, pâle figure, avec pourtant 65 000 spectateurs dans 35 salles. *Où sont les hommes ?* se faufile honorablement, à 23 000 entrées avec 16 écrans. Les deux autres nouveautés, *Sharaku* et *Mario et le magicien* font à peine de la figuration.

■ **Les deux comédies françaises** qui dominent le box-office depuis début décembre 1995 poursuivent leur marche triomphale. Avec près de 50 000 entrées en neuvième semaine, *Le bonheur est dans le pré* atteint 885 000 entrées et dépasse le champion de 1995, *Les Anges gardiens* (873 000). Cette semaine, *Les Trois Frères* fait encore mieux, à 53 000, dépassant lui aussi les 800 000 avec une semaine d'exploitation de moins. Leur récent *challenger*, *XY*, ne leur porte pas ombrage, avec seulement 31 000 patients en deuxième semaine.

■ *Par-delà les nuages* garde de l'altitude, avec près de 30 000 spectateurs en deuxième semaine dans seulement 18 salles, soit un total de 84 000.

J.-M. F.

★ **Sources des chiffres :** *Le Film français.*

Attention, trafic d'images

Strange Days. Un thriller futuriste

Film américain de Kathryn Bigelow avec Ralph Fiennes, Angela Bassett, Juliette Lewis, Tom Sizemore. (2 h 25.)

Le film de Kathryn Bigelow se veut une sombre et ambitieuse vision prospective de l'Amérique à la fin du XX[e] siècle. Situé dans le Los Angeles de 1999, *Strange Days* décrit une société au bord du chaos où les révoltes sociales et ethniques sont jugulées par un déploiement policier permanent et où l'industrie culturelle constitue l'autre soutien des classes dirigeantes.

Lenny Nero est un trafiquant d'une espèce très particulière. Il vend des disques laser contenant des images obtenues grâce à un appareil (un casque à électrodes) qui permet d'enregistrer les visions de celui qui le porte. Les sensations de plaisir ou de déplaisir, les souvenirs d'autrui, deviennent ainsi une drogue vendue au prix fort à tous les amateurs de sensations réellement éprouvées.

Avant d'être un *thriller* futuriste se soumettant, malheureusement sans surprises, à toutes les règles du genre, *Strange Days* est une réflexion sur le devenir des images. Son postulat devient ainsi crédible, en supposant une société dont les membres auraient perdu toute croyance dans la fiction pour se jeter sur des images se donnant comme la représentation immédiate du réel. Comme si l'Amérique, qui a inventé avec Hollywood une formidable machine à fabriquer des histoires, se détournait des récits eux-mêmes pour se repaître d'une réalité sans habillage. *Strange Days* spécule ainsi sur un développement télévisuel qui a vu le triomphe des bien-nommés *reality shows* et la quête par tous les moyens d'images prises sur le vif, du gag domestique aux catastrophes en tout genre en passant par le fait divers saignant.

CONVENTIONS

C'est un disque laser contenant le témoignage d'une bavure policière qui va d'ailleurs déclencher la course-poursuite constituant l'essentiel de la trame du film. En écrivant le scénario, Kathryn Bigelow et James Cameron ont vraisemblablement songé à l'affaire Rodney King, cet automobiliste noir tabassé par quatre policiers du Los Angeles Police Department. L'événement avait été filmé par un vidéaste amateur et très vite ces images avaient vécu d'une vie autonome et transformé le fait divers en emblème des rapports raciaux en Californie.

Ainsi, le scénario de *Strange Days* transpose dans la catégorie stricte du thriller le trafic très contemporain d'images de la réalité que leur circulation même transforme en images de fiction.

Malheureusement, le film de Kathryn Bigelow noie ses ambitions, son goût (déjà remarqué dans ses précédents films) pour la violence et son discours à première vue radical sous les conventions d'un dénouement attendu. La fin de *Strange days* fait ainsi confiance à un *deus ex machina* un peu trop réconfortant.

Jean-François Rauger

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

MIREK N'EST PAS PARTI

Film français de Bojena Horackova. Avec Bohumil Klepl, Eva Hodinova, Zuzana Bydzovska, Thomas Hanak (1 h 17).

Mirek, un jeune Tchèque vivant à Paris, s'apprête à retourner au pays. Mais au dernier moment il se fait voler l'argent du voyage. Ce départ empêché donne son titre au film et lui fournit son argument : le transit aigre-doux du « héros » désargenté auprès de quelques compatriotes installés dans la capitale. Guignard, collant et gaffeur, Mirek agit comme un merveilleux révélateur des vices et vertus de cette petite enclave étrangère à Paris. Réalisé par une cinéaste elle-même d'origine tchèque et formée à l'Idhec, ce premier film laisse entrevoir un projet séduisant. Une réflexion sur la notion de communauté (on pense à la *Croisade d'Anne Buridan* de Judith Cahen), la force et la précarité de ses liens, sur l'exil enfin, quand il cesse d'être politique pour devenir intérieur. Un scénario en pointillé et une mise en scène qui confond liberté et relâchement contribuent hélas à déliter le propos, malgré une scène bien enlevée de chasse au pigeon sur les toits de Paris. *J. M.*

SABRINA

Film américain de Sydney Pollack. Avec Harrison Ford, Julia Ormond, Greg Kinnear, Nancy Marchand, John Wood (2 h 08).

En 1954, le trio formé par Audrey Hepburn, Humphrey Bogart et William Holden n'avait pas suffi à rendre inoubliable *Sabrina*, un des rares films anodins qu'ait réalisés Billy Wilder. Sydney Pollack en a pourtant réalisé une nouvelle version, plombée par de sérieux handicaps. En premier lieu, le trio réuni pour l'occasion n'est pas à la hauteur de celui de 1954. Le défaut aurait pu se révéler mineur surtout si on n'a pas vu le premier *Sabrina* si Harrison Ford, Julia Ormond et Greg Kinnear avaient su faire preuve de flamme et de fantaisie. Le deuxième handicap, le plus difficile à surmonter, tient au caractère terriblement daté de cette comédie « romantique » dans laquelle la fille d'un chauffeur de maître, amoureuse depuis l'enfance d'un des fils de la maison, est séduite, en toute insincérité, par le frère de ce dernier.

Après une visite touristique de Paris, tel que les Américains veulent en conserver les images, pour laquelle Fanny Ardant, Valérie Lemercier et Patrick Bruel ont été convoqués, une intrigue languissante laisse tout loisir de visiter de superbes propriétés, qui forment de parfaits écrins pour ce qui ne prétend jamais être autre chose qu'un conte de fées « moderne ». L'appellation est dûment contrôlée par Sydney Pollack, qui à l'évidence a laissé toute ambition à la porte du studio. *P. M.*

TÉMOIN MUET

Film américain d'Anthony Waller. Avec Marina Sudina, Fay Ripley, Evan Richards (1 h 38).

Une jeune maquilleuse sourde et muette, employée d'une équipe de cinéma américaine en tournage à Moscou, assiste à un meurtre, une nuit, dans les studios déserts. Elle échappe une première fois aux assassins, mais se heurte à l'incrédulité des policiers moscovites et doit compter sur son ingéniosité pour mettre en échec les tueurs. Le réalisateur Anthony Waller a vraisemblablement étudié les œuvres d'Alfred Hitchcock revues par Brian De Palma, pour cet exercice de style qui reprend les trucs de ses maîtres, sans atteindre leur perfection technique. Après une demi-heure assez haletante, *Témoin muet* s'embourbe dans une accumulation de coups de théâtre qui ne présentent pas même l'intérêt d'une parodie réussie. *Jean-François Rauger*

ESPRITS REBELLES

Film américain de John N. Smith. Avec Michelle Pfeiffer, Courtney B. Vance, George Dzundza, Renoly Santiago (1 h 37).

Tiraillé entre le regard du documentaire et la machine hollywoodienne, *Esprits rebelles* est un film schizophrène. A droite, insolemment blonde, insoutenablement belle, Michelle Pfeiffer, ex-« marine » experte en karaté, vient enseigner dans une école de ghetto urbain. A gauche, une classe « difficile » : garçons quasi-gangsters, filles en proie aux problèmes familiaux ou aux grossesses prématurées. Dès la fin de la première bobine, on se doute qu'à force de persévérance la prof réussira à percer la carapace de ses élèves.

Le film est tiré d'un cas réel (l'ex-« marine » LouAnn Johnson a relaté son expérience dans *My Posse Don't Do Homework*). On ne le dirait pas. D'origine canadienne, le réalisateur John N. Smith vient du documentaire. Se déguisant (à peine) sous une fiction, *Train of Dreams* et surtout *Boys of Saint Vincent* (sur les sévices sexuels exercés par des prêtres sur leurs écoliers) avaient la sécheresse d'un constat. Sa classe bouillonne de vitalité, chaque étudiant est campé avec justesse, même si, pour ne pas « égarer le spectateur », chacun d'entre eux ne représente qu'un seul problème. Mais Michelle Pfeiffer est réduite à un archétype simpliste. Elle a prouvé ailleurs qu'elle mérite mieux que ça. Cette condescendance à l'égard tant du spectateur que des personnages est d'autant plus rageante que le talent des acteurs ne fait aucun doute. *H. B.*

MORUROA LE GRAND SECRET

Film français de Michel Daëron (1 h 24).

Nul ne soupçonnera Jacques Chirac d'avoir voulu nuire à la sortie de ce film, mais l'annonce de l'arrêt des essais nucléaires français enlève à *Moruroa* une grande partie de son actualité. Il s'agit en effet d'un représentant typique du « film d'intervention », conçu pour mobiliser en faveur d'une cause, en l'occurrence l'interruption des tests en Polynésie, par la mise en évidence des dangers qu'ils font encourir à la population locale et la dénonciation de l'idéologie militariste, colonialiste et scientiste qui les sous-tend. Moruroa (qui signifie « grand secret » en langue tahitienne) est le véritable nom de l'atoll où s'est installée la base militaire française en 1963, déformant aussitôt son nom en guise de premier outrage symbolique. Le film consiste surtout en témoignages soulignant les conséquences néfastes, pour la santé, pour l'emploi, pour la dignité des Tahitiens, et mettant en cause les thèses de l'Etat français sur la dissuasion nucléaire, la nécessité des essais, et le choix du site.

Des extraits d'actualités des années 60 rappellent les conditions fort discutables dans lesquelles se sont déroulés les premiers essais, notamment celui auquel assista le général de Gaulle. L'argumentaire de Michel Daëron ne manque pas de force de conviction, il est pourtant limité en ne concernant que des campagnes de tir anciennes. Et, en se contentant des méthodes du reportage dénonciateur, *Moruroa* ne trouve aucune forme cinématographique susceptible d'approfondir et d'élargir son propos, en restant au stade de document télé (où il a d'ailleurs été déjà diffusé, sur Arte, le 6 novembre 1993). *J.-M. F.*

POURVU QUE ÇA DURE

Film français de Michel Thibaud, avec Gérard Darmon, Ticky Holgado, Emmanuelle Seigner, Catherine Jacob, Jean-Pierre Bisson (1 h 30).

Lorsque le motard Gérard Darmon découvre la créature de rêve au bras du député qu'il doit escorter en compagnie de son collègue et copain Ticky Holgado, il en est tout chamboulé sous son casque réglementaire. Ce pandore à grosse cylindrée, qui élève des fourmis dans sa péniche, ressemble davantage à un ancien hippie qu'à un serviteur de l'ordre, ce qui rend le personnage assez improbable, voire assez indifférent. Il séduit la demoiselle par pure décision du scénario, et recourt à des moyens imprévus par le manuel de la préfecture pour arriver à ses fins. *Pourvu que ça dure* touille comme ça lui vient des lambeaux de situations à la mode (dont la désormais acquise corruption de tout homme politique) ou aguicheuses, alterne comme un métronome les moments sentimentaux et humoristiques – assumés par Ticky Holgado avec sa bonne volonté coutumière. Le film s'en tient à une sorte de gentillesse qui l'empêche de devenir antipathique, malgré l'uniforme et la région méridionale, on est loin du *Gendarme de Saint-Tropez*, plutôt dans une bluette anémiée, où la mollesse de la réalisation éteint toute éventualité comique. Ce qui permet de respecter, plus que nécessaire, le souhait formulé par le titre : effectivement, ça dure.

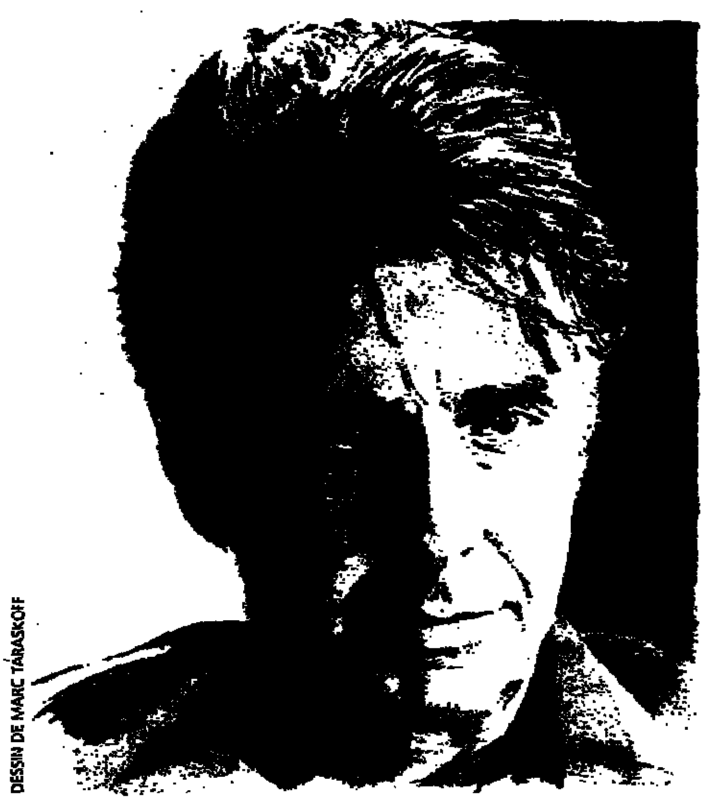
J.-M. F.

Al Pacino fait ses débuts derrière la caméra avec Shakespeare comme coscénariste

LOS ANGELES
correspondance

Pour ses débuts de l'autre côté de la caméra, l'acteur américain Al Pacino a choisi de faire descendre Shakespeare dans la rue. Le panoramique d'ouverture de *Looking for Richard* (une interprétation de *Richard III*) passe des murs d'un cloître – une image classique – à un terrain de basket-ball dans New York. Présentant son film en première mondiale au festival indépendant de Sundance, Al Pacino a remercié *« Mister Redford »* (venu présenter l'oeuvre de son collègue) d'avoir invité son premier long métrage dans un lieu par définition propice à l'expérimentation. Car *Looking for Richard* (où on lit *King Richard* – le film ouvre sur ce jeu de mots) expérimente en effet avec plusieurs genres cinématographiques : le documentaire, l'improvisation façon cinéma-vérité, le *« making of »*, le film éducatif, la tragédie, la comédie, le portrait de l'artiste au travail... Interprétant un acteur qui cherche lui-même à mettre en scène et à interpréter *Richard III*, Al Pacino joue Al Pacino, inévitablement.

On pense à *La Nuit américaine* de François Truffaut, sauf qu'ici le problème essentiel du tournage c'est Shakespeare lui-même. Alors, pour redécouvrir les résonances contemporaines d'un texte vieux de quatre siècles, le réalisateur invite à sa rescousse des érudits spécialistes du dramaturge anglais, mais aussi Kevin Kline, James Earl Jones et, bien sûr, les héritiers naturels que sont les Britanniques Kenneth Branagh et Vanessa Redgrave. Il réalise des micros-trottoirs dans les rues de New York et de Londres, interrogeant les passants sur leur compréhension de *Richard III*, et va jusqu'à revisiter l'esprit shakespearien dans le légendaire Théâtre du Globe de Londres ou sur le lieu de naissance de l'écrivain à Stratford sur Avon.


DESSIN DE MARC TARASKOFF

UN FILM ÉNERGIQUE ET AMUSANT

« Communiquer ce que je ressens à propos de Shakespeare a toujours été mon rêve », avoue Pacino, que sa quête du roi bossu, despote et meurtrier a occupé durant trois années et demie, entrecoupée par trois films et deux pièces de théâtre. Avec les quatre-vingts heures de pellicule, il a réalisé un film énergique et amusant qui devrait faire grimper les ventes en librairie de l'oeuvre de Shakespeare, tout particulièrement de *Richard III*, la pièce la plus populaire (*« Now is the winter of our discontent made into glorious summer »*) mais aussi la plus complexe.

« Le projet était destiné aux écoles, explique l'acteur, visiblement détendu après le succès de sa première projection. *L'idée a germé à la fin des années 70, alors que je donnais des séminaires dans les collèges. Quand je mentionnais Shakespeare, je sentais une réticence. Alors je parlais de la pièce avant d'en lire un extrait. Ils trouvaient la ligne des équinoxes entre leur monde et celui de Shakespeare. J'ai joué* Richard III *sur Broadway en 1978. Quand on m'a demandé une version cinématographique, j'ai repris l'idée* [pour les écoles]. *Puis j'ai envisagé une diffusion à la télévision. Et finalement, il y a six mois, j'ai pensé que ça pouvait faire un film. »*

Al Pacino n'est même pas sûr de vouloir récidiver. *« Je ne me perçois pas comme un metteur en scène. Si ça m'arrive à nouveau, ce sera déclenché de la même manière par quelque chose d'aussi fort. Réaliser c'est une manière de regarder, de percevoir que je ne possède pas. Mais ce qui est bien c'est d'avoir le contrôle ! »*

Pour monter son *Richard III*, qu'il a entièrement financé, Al Pacino a réuni une distribution digne d'une soirée d'Oscars en costumes d'époque. *« Et je les ai laissés faire ce qu'ils voulaient »*. Estelle Parsons joue la reine Margot, Alec Baldwin, Clarence, Kevin Spacey, Buckingham, Aidan Quinn, le Richmond qui précipite la chute de Richard III à la bataille de Bosworth que Pacino filme en rouge et noir, clamant comme on s'y attend : *« Mon royaume pour un cheval ! »*.

Déambulant dans les rues de New York, le metteur en scène explique que le rôle de Lady Ann a toujours été confié, à cause de sa difficulté, à des actrices plus âgées, mais lui a préféré coller à la vérité historique, et il a jeté son dévolu sur la jeune Winona Ryder, lumineuse interprète de l'épouse du rival assassiné, que Richard convoite.

Le film se veut aussi un remède au complexe d'infériorité des acteurs américains à l'égard des vers shakespeariens. *« Les Anglais le jouent si bien*, reconnaît Pacino. *C'est intimidant, ça nous fait hésiter »*, et de hasarder une comparaison moderne : *« C'est comme avec le rap, il faut se faire l'oreille ! »*

Pacino a encore du mal à cerner « son » Richard. Brechtien, il en convient, héritier du Living Theatre qui l'a nourri. Mais il ajoute : *« Si je l'avais joué juste pour le film, je l'aurais joué différemment. J'étais préoccupé par l'idée de communiquer mon personnage. Et, dans une certaine mesure, j'ai fait quelque chose que j'évite habituellement, qui consiste à illustrer »*.

Le réalisateur veut retravailler sa version finale, qui sera distribuée aux Etats-Unis par Fox Searchlight (le département du studio Fox consacré au cinéma indépendant), et on parle même d'une sélection à Cannes. *« Mais je voudrais que le film tienne un peu mieux sur ses jambes. Je pense à la pièce elle-même, au procédé de la mise en scène, et je dois rééquilibrer ce va-et-vient. »*

Looking for Richard sort au beau milieu d'une véritable *shakespearemania* : l'*Othello* d'Oliver Parker avec Laurence Fishburne et Irène Jacob, le *Richard III* de Richard Loncraine avec Ian McKellen – que Pacino a soigneusement évité de voir –, *A Midwinter's Tale* de Kenneth Branagh qui, après *Beaucoup de bruit pour rien* et *Henry V*, filme une troupe de théâtre amateur essayant de monter *Hamlet* (son film a fait l'ouverture de Sundance). Al Pacino, lui non plus, n'a pas fini d'explorer l'œuvre du chantre d'Avon. Quel rôle lorgne-t-il encore ? *« Hamlet m'est passé à côté, Roméo n'en parlons pas, Macbeth j'aimerais essayer et il y a toujours le roi Lear, bien que je n'aime pas l'avouer... »*

Claudine Mulard

Une autre dimension pour les acteurs

Le cinéma indépendant offre un terrain d'essais à des acteurs qui ont réussi à Hollywood mais se cherchent une autre dimension. Comme Al Pacino, Kevin Bacon a présenté son premier long métrage à Sundance. *Losing Chase* est la délicate histoire d'un été sur l'île de Martha's Vineyard, où Chase, remarquablement interprétée par Helen Mirren, aime Elizabeth, jouée par Kyra Sedgwick, coproductrice du film et épouse de Kevin Bacon. *« C'est bien d'être le capitaine,* explique l'acteur d'*Apollo 13*, *mais je ne peux pas dire que j'avais le désir brûlant de passer à la réalisation jusqu'à ce que je tombe sur ce scénario* [d'Anne Meredith] ». Quant à Stanley Tucci, qui, avec le succès de *Murder One*, la dernière série télévisée de Steven Bochco, est en passe de devenir une star du petit écran, il a coécrit et réalisé *Big Night* (primé meilleur scénario), l'histoire de deux frères d'origine italienne qui tiennent un restaurant, *« à cause de mon insatisfaction envers les rôles qu'on m'offre. En Amérique, les Italiens jouent toujours les mauvais garçons... »*

DÉPÊCHES

■ **Les Européens** vont de plus en plus au cinéma, avec une préférence croissante pour les films américains, selon l'édition 1995 du recueil *Les Chiffres clefs du cinéma européen*. Après avoir régressé pendant dix ans jusqu'en 1993, le nombre des places vendues a poursuivi en 1994, avec près de 700 millions, la progression entamée l'année précédente. En 1992, ce chiffre n'était que de 616 millions. Cette augmentation (+ 6,6 % en Italie, + 9,7 % en Grande-Bretagne, + 10,5 % en Belgique pour l'année 1994) bénéficie surtout aux productions hollywoodiennes.

■ **Eva Peron** va connaître une nouvelle incarnation, plus « officielle », face au tournage controversé d'*Evita*, d'Alan Parker, avec Madonna dans le rôle-titre. Le tournage d'un autre film consacré à l'épouse de Juan Peron devrait commencer d'ici quelques mois avec la bénédiction des plus hautes autorités. Dans ce film « politiquement correct », Evita sera interprétée par Andrea Del Boca, star de *telenovelas* à l'air innocent et éthéré.

■ **La Nuit des Césars** sera placée sous le signe de la comédie musicale : musique, danse et claquettes seront au rendez-vous, en hommage à Gene Kelly qui vient de disparaître, annonce Georges Cravenne, le créateur de la soirée des trophées du cinéma. Des images des *musicals* qu'il a créés ou dansés jalonneront toute la soirée du 2 mars, présidée par Philippe Noiret et présentée par Antoine de Caunes. Cette Nuit est diffusée à la télévision en direct et en clair sur la chaîne Canal Plus.

■ **Les Prix de la critique 1995** ont été attribués à *Nelly et M. Arnaud* (meilleur film français), de Claude Sautet, *Land and Freedom*, de Ken Loach, et *Le Regard d'Ulysse*, de Théo Angelopoulos (meilleurs films étrangers), *Action vérité*, de François Ozon, et *Le P'tit Bal*, de Philippe Decouflé (meilleurs courts métrages), *La Musique au cinéma*, de Michel Chion (Fayard), *Antonioni*, d'Aldo Tassone (Flammarion), et *Le Cinéma au rendez-vous des arts* sous la direction d'Emmanuelle Toulet (Bibliothèque nationale de France), respectivement meilleur livre français, meilleure traduction et meilleur album.

ettre d'Amérique

Surprise à la lecture e la liste des candidats etenus par la irector's Guild, association des ealisateurs méricains, en vue de attribution de leur rix annuel de la eilleure mise en ène : n'y figurent ni artin Scorsese, ni liver Stone, pourtant voris. On y trouve en vanche Mel Gibson our *Braveheart*, le Taïwanais Aung Lee et les Anglais Mike Figgis et Michael Radford, ce dernier pour un film italien, *Il Postino*.

■ Kevin Spacey, l'acteur vedette de *Usual Suspects*, qui réalise à La Nouvelle-Orléans son premier film, *Albino Alligator*, avec Faye Dunaway, Matt Dillon et Gary Sinise, a dû offrir une récompense pour que lui soit restitués 1 200 mètres de pellicule (une séquence de poursuite en voiture), disparus durant un transport aérien.

■ Deux films auront dominé le box-office aux Etats-Unis à la fin de 1995 et au début de cette année : *Toy Story*, film pour enfants animé par ordinateur, qui totalise 175 millions de dollars (875 millions de francs) de recettes à la fin janvier et, loin derrière, *Jumanji* (82 millions de dollars) – film pour enfants animé par ordinateur.

■ Remous à la Fox après une enquête du magazine *Première* (l'édition américaine) sur la curieuse politique des tarifs pratiquée par la Major à l'égard de ses réalisateurs vedettes. Il semble par exemple qu'Andrew Davis (signataire du *Fugitif*, mais aussi du bide *Steal Big, Steal Little*) ait été payé 5 millions de dollars, contre 1,5 million « seulement » à Jan de Bont, auquel le studio doit pourtant une fière chandelle pour avoir tourné *Speed*.

Lettre de Grande-Bretagne

Réputé sinistré au début de la décennie, le cinéma britannique a repris des couleurs. Plusieurs succès internationaux (Cry Freedom, Quatre mariages et un enterrement, Petits meurtres entre amis, Carrington, Land and Freedom, La Folie du roi George) et de nombreux prix dans des festivals témoignent d'une nouvelle vitalité créative. La fréquentation dans les salles du royaume est remontée de manière notable. En 1995, l'équivalent de près de 3 milliards de francs a été investi dans la production.

Longtemps indifférent au sujet, le gouvernement a débloqué une subvention de 70 millions de livres sur cinq ans (environ 540 millions de francs). Les investissements des chaînes de télévision (Channel 4 et la BBC) sont en augmentation. Ce bilan positif doit pourtant être nuancé : l'Amérique pèse toujours



d'un poids décisif dans le bilan de santé du cinéma anglais. Un tiers des investissements totaux sont consacrés à trois grosses productions hollywoodiennes (dont GoldenEye), l'augmentation du public grâce aux multiplexes profite pour l'instant surtout aux films d'outre-Atlantique. Une récente enquête du cabinet d'experts Casson Beckman conclut à un sous-financement chronique, notamment par manque de système fiscal incitatif. Et les palinodies du gouvernement britannique à l'égard du fonds européen de soutien au cinéma Eurimage n'ont pas aidé à amarrer les films de l'île au continent.

Pour sa 25e édition, le Festival de Rotterdam retourne aux sources du cinéma engagé

ROTTERDAM
de notre envoyé spécial

Installé dans un pays peu cinéphile (les Néerlandais voient, en moyenne, moins d'un film par an), le Festival de Rotterdam fêtait pourtant cette année, du 24 janvier au 4 février, le vingt-cinquième anniversaire d'une des plus actives manifestations européennes. Pour l'occasion, son délégué général, Emile Fallaux, reprenait la sélection du premier festival : trente-six films programmés en 1972 par son fondateur Hubert Bals, complétés par six titres qui, pour des raisons diverses, n'avaient pu trouver le chemin des écrans hollandais.

Jouant simultanément la carte de l'avenir, Fallaux supervisait aussi la mise en place d'une section consacrée au cinéma interactif, au CD-ROM et à Internet, Exploding Cinema. La compétition officielle, un hommage à Tatsumi Kumashiro, cinéaste japonais découvert par le porno « soft », et un « gros plan » sur le cinéma du Mékong contribuaient à mettre en lumière un certain trajet du cinéma depuis un quart de siècle.

La sélection de 1972 était marquée par l'abondance de films ouvertement politiques, souvent réalisés par des collectifs tels que le groupe Medvedkine (*Week-end à Sochaux*) ou celui, américain, de Newsreel. La France avec *Coup pour coup*, *Les Camisards* et *Remparts d'argile*, les Etats-Unis avec *Johnny Got his Gun*, l'Amérique latine avec *Le Sang du condor*, de Sanjines et *Reed, Mexico insurgente*, de Leduc, l'Iran avec *La Vache* et *Le Postier*, de Darius Mehrjui, le Sénégal avec *Lambaya*, de Mahama J. Traoré apportaient leurs bobines d'explosif à cette entreprise générale de contestation. L'Américain Paul Morrissey (*Women in Revolt*), l'Allemand Uwe Brandner (*Je t'aime, je te tue*) et l'Espagnol Carlos Saura (*Le Jardin des délices*) dynamitaient quelques tabous sexuels. Rainer Werner Fassbinder (*Katzelmacher*), Werner Schroeter (*La Mort de Maria Malibran*), Steven Dwoskin (*Dyn Amo*) et Philippe Garrel (*La Cicatrice intérieure*) représentaient l'avant-garde « expérimentale».

Le documentaire polémiste avait à l'époque pignon sur rue, qu'il s'agisse du *Chagrin et la pitié*, de Marcel Ophuls, de *Minamata*, de Noriaki Tsuchimoto, d'*Essene*, de Frederick Wiseman, ou de *Winter Soldier*, du Winterfilm Collective, fondé par les vétérans du Vietnam contre la guerre. Loin de toute nostalgie, cette remise en écran du premier festival servait de support à un débat sur l'évolution du cinéma indépendant et de la cinéphilie. *« Le cinéma à petit budget s'est relativement embourgeoisé*, diagnostiquait Emile Fallaux, *sous l'influence de la prolifération des chaînes de télévision, du câble, du satellite. Pour trouver encore de vrais indépendants, il faut aller plus loin dans la marginalité. »* Les générations nouvelles, selon lui, manquent de culture cinématographique, mais brûlent de travailler l'image. *« Ces nouvelles énergies ont, elles aussi mais d'une manière différente, une dimension politique. »*

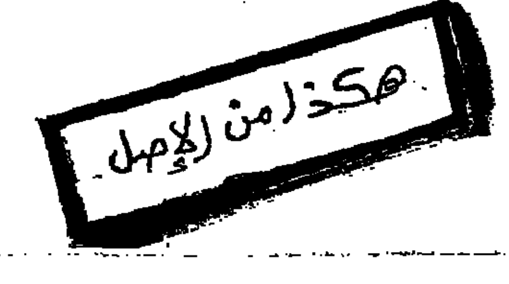
> « Pour trouver encore de vrais indépendants, il faut aller plus loin dans la marginalité. »

De fait, Exploding Cinema révélait une passion analogue à celle des empoignades politico-cinéphiles de jadis, cette fois autour de l'ordinateur. Notamment de la version interactive de *Johnny Mnemonic*, réalisée par Douglas Gayeton : les acteurs sont différents (pas de Keanu Reeves), l'intrigue multiplie les points d'entrée, l'ordinateur, qui en garde en mémoire les choix, prend d'autorité un certain nombre de décisions. *« Qui vous dit que j'ai envie d'intervenir dans un film ?* demandait un spectateur. *Je vais au cinéma pour qu'on me raconte une histoire. »* Gayeton, lui, prédit que dans un avenir proche les films se tourneront en deux versions, cinéma et CD-ROM. *« Je ne sais pas où ça va*, murmurait un spectateur à la sortie de *Johnny Mnemonic*, *mais j'ai envie d'en être. »*

Wouter Barendrecht, programmateur de cette section, a réuni des films venus de Birmanie, de Thaïlande, du Vietnam, du Laos et du Cambodge. Autant de pays confrontés à différentes formes de crises, de l'extrême isolement (mais qui est peut-être en train de s'atténuer) de la Birmanie aux difficultés financières (la production thaïlandaise a ainsi chuté de cent cinquante films par an à vingt-cinq à peine) en passant par le sous-équipement généralisé et l'invasion des images hollywoodiennes et de Hongkong, et le rouleau compresseur de la vidéo. Parmi les œuvres les plus remarquées à Rotterdam, celles réalisées par Norodom Sihanouk, dont la naïveté à la Douanier Rousseau tente de rectifier l'image tragique du Cambodge, et *Daughters*, du Thaïlandais Chatri Chalerm Yukol, qui a pour personnages quatre adolescentes s'enfermant dans l'enfer de la drogue et une mère prostituée atteinte du sida – énorme succès en Thaïlande.

Sons, du chinois Zhang Yuan, a sans doute été la révélation du festival. L'auteur de *Mama* et des *Bâtards de Pékin*, qui filme au présent des situations réelles et souvent sombres, décrit cette fois une famille marquée par l'alcoolisme : après avoir tabassé sa femme une fois de trop, le père a été enfermé en asile psychiatrique, les deux fils semblent bien partis pour en prendre le chemin. Signe particulier : il s'agit d'une famille réelle, chacun des membres jouant son propre rôle. Production « hors système », mais avec l'appui du Fonds Hubert Bals, *Sons* est pour l'instant banni des écrans chinois. Il a partagé le Grand Prix (tigre d'or) avec *Comme des grains de sable*, du Japonais Ryosuke Nashiguchi et *Small Faces*, de Gillies MacKinnon (Royaume-Uni).

Henri Béhar



LA SÉLECTION DU « MONDE »

A LA VIE, A LA MORT ! (français, 1 h 40), de Robert Guédiguian, avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
LE BALLON BLANC (iranien, 1 h 25), de Jafar Panahi, avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
DEAD MAN (*américain, 2 h 14*), de Jim Jarmusch, avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
EN AVOIR OU PAS (français, 1 h 30), de Laetitia Masson, avec *Sandrine Kiberlain, Arnaud* Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.
ERMO (chinois, 1 h 30), de Zhou Xiaowen, avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.
HARAMUYA (franco-burkinabé, 1 h 27), de Drissa Touré, avec Abdoulaye Kaba, Abdoulaye Komboudri, Ali Malagouin, Sidiki Sanogo.
LISBONNE STORY (allemand-portugais, 1 h 40), de Wim Wenders, avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**) (français, 1 h 58), de Xavier Beauvois, avec Xavier Beauvois, *Roschdy Zem*, Chiara Mastroianni, Bulle Ogier.
PAR-DELÀ LES NUAGES (italien, 1 h 44), de Michelangelo Antonioni, avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, *Chiara Caselli.*
SMOKE (américain, 1 h 50), de Wayne Wang, avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.

FESTIVALS

ANNONAY 96 : Le 13e Festival international du premier film et de la jeunesse propose une sélection de huit premiers longs métrages inédits, venus du monde entier. Hors compétition, un choix de films sur le thème de la jeunesse, et des premiers longs métrages, récents ou anciens, déjà présentés en France. Après un hommage au cinéma iranien en 1995, c'est la Pologne qui est à l'honneur cette année en présence du cinéaste Wojciech Has. D'autres professionnels et spécialistes du cinéma polonais sont également invités à cette occasion.
M. J. C., Cinéma Les Nacelles, avenue Jean-Jaurès, 07 Annonay. Du 9 au 19 février. Tél. : 75-33-11-77.

NOISIEL : La Ferme du Buisson propose, samedi 10 février, à 20 h 15, une projection de *Coûte que coûte*, de Claire Simon, suivie d'une rencontre avec la réalisatrice. En première partie, *Peinture fraîche*, un court métrage de Gérard Frot-Coutaz.
La Ferme du Buisson, allée de la Ferme, Noisiel, 77 Marne-la-Vallée. Tél. : 64-62-77-00.

PARIS : Le « néo-polar américain » est à l'affiche du 14-Juillet-Parnasse du 7 au 20 février, en association avec la revue *Positif*, dont le dernier numéro est consacré aux films noirs américains des années 90. Au programme : *Les Arnaqueurs*, de Stephen Frears, *The King of New York*, d'Abel Ferrara, *Little Odessa*, de James Gray, *Miller's Crossing*, de Joel Coen, *Reservoir Dogs*, de Quentin Tarantino, *Un faux mouvement*, de Carl Franklin, et *Usual Suspects*, de Brian Singer. Mardi 20 février, à 22 heures, un débat est prévu avec les rédacteurs de la revue *Positif*.
14-Juillet-Parnasse, 11, rue Jules-Chaplain, Paris 6e. Tél. : 43-26-58-00.

Le court métrage s'installe dans chacune des six salles du 14-Juillet-Beaubourg. A partir du 14 février, un court métrage sera projeté en première partie de programme, avant le long métrage en exclusivité. Cette initiative devrait s'étendre sur les autres écrans des 14-Juillet et particulièrement au complexe qui ouvrira ses portes en septembre 1996 dans le 19e arrondissement. Soirée de lancement le 13 février, en présence de réalisateurs.
14-Juillet-Beaubourg, 50, rue Rambuteau, Paris 3e. Tél. : 36-68-69-23.

NOUVEAUX FILMS

A L'ABRI DE LEURS AILES
Film indien de Buddhadeb Dasgupta, avec Rajit Kapoor, Laboni Sarkar, Sadhu Meher, *Shankar Charkraborty*, Indrani Halder (1 h 23).
VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).

COÛTE QUE COÛTE
Film français de Claire Simon (1 h 35).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

ESPRITS REBELLES
Film américain de John N. Smith, avec Michelle Pfeiffer, George Dzundza, Courtney B. Vance, Robin Bartlett, Béatrice Winde (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Lyon Bastille*, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

MÉMOIRES D'UN JEUNE CON
Film français de Patrick Aurignac, avec Christophe Hémon, Patrick Aurignac, Daniel Russo, Alexandra London, François Périer (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; *Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MIREK N'EST PAS PARTI
Film français de Bojena Horackova, avec Bohumil Klepl, Eva Hodinova, Zuzana Bydzovska, Tomas Hanak, Bojena Horackova, Jan Vlasak (1 h 17).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MORUROA, LE GRAND SECRET
Film français de Michel Daëron (1 h 14).
L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

POURVU QUE ÇA DURE
Film français de Michel Thibaud, avec Gérard Darmon, Ticky Holgado, Em*manuelle Seigner, Catherine Jacob*, Jean-Pierre Bisson, Rébecca Potok (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SABRINA
Film américain de Sydney Pollack, avec Harrison Ford, Julia Ormond, Greg Kennear, Nancy Marchand, John Wood (2 h 08).
VO : Gaumont les Halles, *dolby*, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC *Champs-Elysées*, 8e (36-68-66-54) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Paramount Opéra, dolby*, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

***STRANGE DAYS* (**)**
Film américain de Kathryn Bigelow, avec Ralph Fiennes, Angela Bassett, *Juliette Lewis, Tom Sizemore, Michael* Wincott, Vincent D'Onofrio (2 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; *Miramar*, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

***TÉMOIN MUET* (*)**
Film américain d'Anthony Waller, avec Marina Sudina, Fay Ripley, Evan Richards, Oleg Jankowski, Igor Volkov, Serguei Karlenkov (1 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

SÉLECTION

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'AMÉRIQUE DES AUTRES
de Goran Paskaljevic,
avec Tom Conti, Miki Manojlovic, Maria Casarès, Zorka Manojlovic, Sergej Trifunovic.
Franco-britannique-allemand (1 h 35).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE...
de Christopher Monger,
avec Hugh Grant, Tara Fitzgerald, Colm Meaney, Ian McNeice, Ian Hart, Kenneth Griffith.
Britannique (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; *UGC Danton*, 6e (36-68-34-21) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

AU BEAU MILIEU DE L'HIVER
de Kenneth Branagh,
avec Michael Maloney, Richard Briers, *Mark Hadfield, Nicholas Farrell*, Gerard Horan, John Sessions.
Britannique, noir et blanc (1 h 39).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LE BALLON BLANC
de Jafar Panahi,
avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
Iranien (1 h 25).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

BROOKLYN BOOGIE
de Wayne Wang,
Paul Auster,
avec *Lou Reed, Michael J. Fox*, Roseanne, Mel Gorham, Jim Jarmusch, Lily Tomlin.
Américain (1 h 25).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

BUTTERFLY KISS (**)
de Michael Winterbottom,
avec Amanda Plummer, Saskia Reeves, Kathy Jamieson, Lisa Jane Riley.
Britannique (1 h 25).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

LA CHANTEUSE DE PANSORI
d'Im Kwon-Taek,
avec Kim Myung-Gon, Oh Jung-Hae, Kim Kyu-Chul.
Coréen (1 h 53).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

CLOCKERS (**)
de Spike Lee,
avec Harvey Keitel, John Turturro, Delroy Lindo, Mekhi Phifer.
Américain (2 h 09).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77).

CONFIDENCES À UN INCONNU
de Georges Bardawil,
avec Sandrine Bonnaire, William Hurt, *Jerzy Radziwilowicz, Denis Siniavski*, Marie Dubois.
Franco-russe (1 h 32).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).

CROOKLYN
de Spike Lee,
avec Alfred Woodard, Delroy Lindo, Spike Lee, Zelda Harris, Carlton Williams, Sharif Rashid.
Américain (1 h 53).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77).

CROSSING GUARD
de Sean Penn,
avec Jack Nicholson, David Morse, Anjelica Huston, Robin Wright, Piper Laurie, Richard Bradford.
Américain (1 h 55).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77).

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance *Henriksen, Robert Mitchum*, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; *réservation : 40-30-20-10*) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).

DENISE AU TÉLÉPHONE
de Hal Salwen,
avec Tim Daly, Caroleen Feeney, Dan Gunther, Dana Wheeler Nicholson.
Américain (1 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).

EN AVOIR OU PAS
de Laetitia Masson,
avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, *Roschdy Zem*, Claire Denis.
Français (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SOLEIL
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (3 h).
Max Linder Panorama, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10).

ERMO
de Zhou Xiaowen,
avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.
Chinois (1 h 30).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).

LA FILLE SEULE
de Benoît Jacquot,
avec *Virginie Ledoyen*, Benoît Magimel, Dominique Valadie, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.
Français (1 h 30).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

FUNNY BONES
de Peter Chelsom,
avec Oliver Platt, Lee Evans, Richard Griffiths, Oliver Reed, Geroge Carl, Ticky Holgado.
Américain (2 h 08).
VO : Action Ecoles, dolby, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

LE GARÇU
de Maurice Pialat,
avec *Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas*, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu.
Français (1 h 45).
Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'INDIEN DU PLACARD
de Frank Oz,
avec Hal Scardino, Litefoot, Lindsay Crouse, Richard Jenkins, Steve Coogan, David Keith.
Américain (1 h 36).
VF : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LES LIENS DU SOUVENIR
de Diane Keaton,
avec Andie MacDowell, John Turturro, Michael Richards, Maury Chaykin, Nathan Watt, Kendra Krull.
Américain (1 h 32).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Gaumont Ambassade*, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : *40-30-20-10*) ; *14-Juillet* Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MADADAYO
d'Akira Kurosawa,
avec Tatsuo Matsumura, Kyoko Kagawa, Hisashi Igawa, George Tokoro, Masayuki Yui, Akira Terao.
Japonais (2 h 14).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

MARIO ET LE MAGICIEN
de Klaus Maria Brandauer,
avec Julian Sands, Anna Galiena, Klaus Maria Brandauer.
Allemand (2 h 10).
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MON HOMME (*)
de Bertrand Blier,
avec Anouk Grinberg, Gérard Lanvin, *Valéria Bruni Tedeschi*, Olivier Martinez, Sabine Azéma, Mathieu Kassovitz.
Français (1 h 38).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Saint-Lazare-Pasquier*, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; *réservation : 40-30-20-10*) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, *dolby*, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : *40-30-20-10*) ; *Gaumont Convention*, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

MONEY TRAIN
de Joseph Ruben,
avec Wesley Snipes, Woody Harrelson, Robert Blake, Chris Cooper, Jennifer Lopez.
Américain (1 h 43).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; George-V, 8e (36-68-43-47).

N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**)
de Xavier Beauvois,
avec *Xavier Beauvois, Roschdy Zem*, Chiara Mastroianni, Bulle Ogier.
Français (1 h 58).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NO SEX LAST NIGHT
de et avec Sophie Calle et Greg Shepard.
Français (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;

OÙ SONT LES HOMMES ?
de Forest Whitaker,
avec Whitney Houston, Angela Bassett, Lela Rochon, Loretta Devine.
Américain (2 h 03).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

PAR-DELÀ LES NUAGES
de Michelangelo Antonioni,
avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, Chiara Caselli.
Italien (1 h 44).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, *dolby*, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; *Escurial, dolby*, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; *réservation : 40-30-20-10*) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

SEVEN (*)
de David Fincher,
avec Brad Pitt, Morgan Freeman, Gwyneth Paltrow, John C. McGinley, Endre Hules, Andy Walker.
Américain (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; *UGC Odéon, dolby*, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; *Gaumont Opéra Français, dolby*, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : *40-30-20-10*) ; *14-Juillet Beaugrenelle*, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic *Passy, dolby*, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

SHARAKU
de Masahiro Shinoda,
avec Hiroyuki Sanada, Shina Iwashita, Tsurutaro Kataoka, Shiro Sano, Riona Hazuki.
Japonais (1 h 55).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

SMOKE
de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; *réservation : 40-30-20-10*) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; *réservation : 40-30-20-10*) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SOUVIENS-TOI DE MOI
de Zaïda Ghorab-Volta,
avec Zahra Benaïssa, Salah Teskouk, Zaïda Ghorab-Volta, Thierry Lorent.
Franco-algérien (56).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). Le République, 11e (48-05-51-33).

SUR LA ROUTE DE MADISON
de Clint Eastwood,
avec Clint Eastwood, Meryl Streep, An*nie Corley, Victor Slezak, Jim Haynie*, Sara Kathryn Schmitt.
Américain (2 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; *réservation : 40-30-20-10*) ; *Saint-Lambert*, dolby, 15e (45-32-91-68).

UNDERGROUND
d'Emir Kusturica,
avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Jokovic, Slavko Stimac, Ernst Stötzner.
Européen (2 h 47).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

VISIBLEMENT, JE VOUS AIME
de Jean-Michel Carré,
avec Denis Lavant, Dominique Frot, Jean-François Gallotte, Vanessa Guedj, Lionel Melet.
Français (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).

WITTGENSTEIN
de Derek Jarman,
avec Karl Johnson, Michael Gough, Tilda Swinton, John Quentin, Kevin Collins, Clancy Chassay.
Britannique (1 h 15).
VO : *Epée de Bois*, 5e (43-37-57-47).

XY
de Jean-Paul Lilienfeld,
avec Clémentine Célarié, Patrick Braoudé, Chantal Lauby, Jean-Paul Comart, Patricia Malvoisin, Jean-Paul Lilienfeld.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Normandie, dolby*, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

L'EXTRAVAGANT MR RUGGLES
de Leo McCarey,
avec Charles Laughton, Mary Boland, *Charles Ruggles, Zasu Pitts*, Roland Young, Leila Hyams.
Américain, 1935, noir et blanc (1 h 26).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

LA MAISON DES ÉTRANGERS
de Joseph L. Mankiewicz,
avec Edward G. Robinson, Richard Conte, Susan Hayward, Luther Adler, Efrem Zimbalist Jr., Debra Paget.
Américain, 1949, noir et blanc (1 h 41).
VO : *Action Christine*, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

La privatisation de la SFP se prépare activement

La société serait divisée en deux pôles

LA SOCIÉTÉ française de pro-uction (SFP) devait être inscrite, iercredi 7 février, au menu du onseil des ministres, sur la liste es entreprises à privatiser par le iais d'un classique projet de loi, it Diverses dispositions d'ordre conomique et financier (Ddoef). e projet doit d'abord être avalisé ar le Parlement avant qu'une océdure de privatisation ne défi-sse le mode de cession (par ap-artements ou en bloc).

A l'origine, Michel Bassi, PDG e la SFP militait pour une cession e l'entreprise par appartements. cet effet, trois pôles avaient été ssinés – SFP vidéo, SFP produc-ons, SFP studios – qui parais-ient susceptibles d'intéresser di-rs investisseurs. Mais suivant les is de OBC, sa banque-conseil, la rection du Trésor semble pen-er pour une vente globale. Ceci in d'éviter que les actifs les plus urds en effectifs de l'entreprise iblique ne restent sur le carreau.

COND PLAN

Pour répondre aux désirs du ouvernement, Michel Bassi et tat-major de la SFP ont imaginé i second plan. La société ne se-it plus divisée en trois pôles, ais en deux. Pour éviter que l'en-é studios reste sans repreneur, ec ses effectifs pléthoriques et s infrastructures lourdes, Michel issi a entrepris de redistribuer s actifs entre les deux autres les : SFP vidéo et SFP produc-ns. Tout repreneur de l'une ou l'autre activité de la SFP serait donc obligé d'emporter avec lui des morceaux dont il n'a pas forcément l'usage.

Ainsi Télédiffusion de France (TDF), qui avait montré son intérêt pour le pôle vidéo de la SFP et qui semblait prêt à monter progressivement en puissance dans le capital de cette filiale, se verrait désormais offrir les activités vidéo plus une partie des studios accompagnée des effectifs liés à ce site. Bruno Chetaille, PDG de TDF, qui vient de conclure avec les syndicats CFDT, CGC, FO et CFTC de TDF un accord sur la filialisation des activités reportage et prestation vidéo en dehors de la convention collective de l'audiovisuel public, se retrouverait avec ce problème à régler une nouvelle fois s'il reprenait l'une ou l'autre entité de la SFP.

Michel Bassi espère-t-il que le gouvernement saura forcer la main de la direction de TDF pour absorber la moitié de la SFP, quitte à licencier par la suite ? La rumeur dit aussi que France-Télévision pourrait se voir demander de reprendre l'autre moitié de la société de production publique. La SFP ne serait plus alors réellement privatisée, mais refondue au sein d'entités publiques plus vastes. Le déficit prévisionnel de la SFP pour 1995 est estimé à 100 millions de francs pour 1 milliard de francs de chiffre d'affaires.

Y. M.

La CLT s'allie à Rupert Murdoch pour la télévision numérique en Allemagne

Le groupe luxembourgeois n'a pu s'entendre avec Canal Plus-Bertelsmann

DISNEY OU MURDOCH ? A défaut d'avoir pu s'entendre avec le tandem Canal Plus-Bertelsmann, le conseil d'administration de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) a accepté, lundi 5 février, de créer une société commune avec Rupert Murdoch dans le but de développer divers projets de télévision numérique en Allemagne. Un protocole d'accord a été élaboré entre la CLT et Murdoch qui donne la majorité (60 %) au premier et une participation de 40 % au second. Une clause de ce pré-accord, qui doit être finalisé dans les prochains jours à l'occasion d'une visite de Rupert Murdoch à Luxembourg, laisse la possibilité à l'opérateur de BSkyB de revendre sa participation au cas où la CLT subirait une modification de son capital.

En clair, Murdoch pourra se désengager si d'aventure Albert Frère réalisait sa participation dans la CLT. Fin décembre, le financier belge avait ainsi refusé une première offre de 10 milliards de francs proposée par un trio composé de Léo Kirch, Canal Plus et Bertelsmann. Albert Frère qui semble persuadé que le numérique va valoriser la CLT avait ensuite déclaré *« ne pas être vendeur pour les deux ou trois prochaines années »*.

Pour mettre en œuvre cette société commune, la CLT puisera dans ses fonds propres. En revanche, Rupert Murdoch devra mettre la main à la poche, prix de son entrée sur le continent. En contrepartie, le bouquet numérique diffusé sur l'Allemagne utilisera le Vidéocrypt, boîtier numérique développé par le groupe Murdoch. Le nouveau tandem partira toutefois handicapé dans sa conquête des téléspectateurs allemands : malgré une proposition de 200 millions de deutschemarks (700 millions de francs environ) en provenance de la CLT, la Fédération allemande de football a accordé les droits de diffusion des matches au groupe Kirch et au tandem Bertelsmann-Canal Plus (*Le Monde* du 7 février).

FEU VERT DU GRAND-DUCHÉ

Il ne fait pas de doute qu'Albert Frère, principal actionnaire de la Compagnie luxembourgeoise Multimédia (CLMM), holding de contrôle de la CLT, a également reçu le feu vert – *« sans enthousiasme »* – du gouvernement luxembourgeois pour autoriser l'entrée de Rupert Murdoch. Traditionnellement favorables à *« une solution européenne autour de la CLT »*, c'est-à-dire à un accord avec Canal Plus ou Bertelsmann, les autorités grand-ducales s'étaient longtemps opposées à l'arrivée du magnat australo-américain, comme à celle de Disney-ABC-Capital Cities. Depuis quelques semaines ce véto semblait moins ferme après les péripéties de l'accord manqué avec Canal Plus (*Le Monde* du 20 janvier).

L'accord conclu entre Albert Frère et Rupert Murdoch sur le numérique pose en tous cas un redoutable problème à Havas. Le groupe publicitaire français qui avait à la fois un pied dans Canal Plus en France et un autre dans la CLT au Luxembourg ne voulait pas courir le risque de devenir une holding obligée de financer deux filiales en guerre commerciale frontale.

Ayant choisi de protéger Canal Plus contre toute concurrence de la CLT en France, Pierre Dauzier, le président de Havas, risque d'avoir à en payer le prix : il court le risque d'être marginalisé dans l'évolution de la CLT. En s'alliant avec un groupe américain, Albert Frère place aujourd'hui le groupe publicitaire français dans la position du minoritaire contraint de subir les événements sans jamais être consulté. Il est clair désormais que Rupert Murdoch va devenir un partenaire beaucoup plus important pour Albert Frère que ne l'a jamais été Pierre Dauzier.

Cela ne va pas simplifier la vie d'Havas. Le groupe médiatique français qui contrôle les régies publicitaires des filiales de la CLT ne pourra jamais sortir de la compagnie sous peine de perdre automatiquement une bonne partie de son chiffre d'affaires. Si, comme ils semblent en avoir l'intention, Rupert Murdoch et Albert Frère décidaient de s'attaquer à la France après l'Allemagne, Havas subirait ce qu'il a toujours cherché à éviter : la guerre commerciale entre la CLT et Canal Plus.

Guy Dutheil et Yves Mamou

■ **SATELLITE : BSkyB, réseau satellitaire britannique contrôlé par Rupert Murdoch,** a annoncé, mardi 6 février, un bénéfice semestriel avant impôt de 106,3 millions de livres (environ 818 millions de francs) pour son exercice clos fin décembre 1995. Il y a un an, BSkyB avait réalisé un résultat de 55 millions de livres (environ 423 millions). Au premier semestre, le chiffre d'affaires de BSkyB a progressé de 30 % pour atteindre 464 millions de livres (3,57 milliards).

■ **CABLE : 180 352 foyers supplémentaires se sont abonnés** au service de base du câble (au moins 15 chaînes) en 1995, selon l'Association des villes câblées (AVICA). Le nombre des abonnés a progressé de 15,84 % l'an dernier pour atteindre 1 318 356 au 31 décembre 1995.

■ ***IMPRIMERIE* : la société canadienne Québecor a réalisé un bénéfice de 680 millions de francs,** en 1995, pour un chiffre d'affaires de 20 milliards, en hausse de 40 % par rapport à 1994. Présent dans la production papetière (Donohue), l'imprimerie, la presse (*Le Journal de Montréal*) et l'édition, Québecor a développé ses activités d'imprimeur en Europe, en reprenant l'anglais Hunterprint et les français Jean Didier et Jacques Lopès (*Le Monde* du 7 février).

■ **PRESSE : le PDG de CEP Communication, Christian Brégou, a nommé,** mardi 6 février, Alain Kouck directeur général adjoint des activités industrielles et commerciales. Cet ancien responsable de la branche industries et services d'Hachette aura *« notamment en charge, pour l'ensemble des activités information professionnelle, information grand public et édition, les dossiers concernant l'immobilier et la gestion du patrimoine, les moyens et systèmes informatiques, la distribution et la commercialisation, les achats et les filiales industrielles »*.

MERCREDI 7 FÉVRIER

TF 1

00 *Journal, Météo.*
38 Femmes. Magazine.
.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
30 Sydney Police. Le père indigne. Série.
25 Force de frappe. Copie conforme. Série.
15 Une famille en or. Jeu.
50 Super Club Dorothée.
30 La Croisière foll'amour. L'amour muet. Série.
.00 Les Années fac. L'enquête. Série.
.25 *Le Miracle de l'amour.* Le choix de Sébastien. Série.
.00 Agence tous risques. [1/3] Un témoin capital. Série.
.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

0.50

SHUAÏA PRÉSENTE PÉRATION KAVANGO
: a marché sur la Terre (115 min). 775736
: nouveau magazine mensuel ésenté par Nicolas Hulot, fera couvrir un continent par an. premier : l'Afrique.

2.30

2 SUR LA UNE
agazine présenté par Jean rtolino. Si grande, si fragile, de arion Desmarres, Bernard ontpert et Guy Galluffo (60 min). 38397
1.30 Formule foot.
0.05 Ushuaïa. Magazine présenté par Nicolas Hulot. Hawaii-volcano ; L'étoffe des héros ; Dans l'aven du dragon ; Echos de Tsavo *(60 min).* 9445378
0.55 Journal, Météo.
05 Permeke. 1.40 et 2.15, 3.20 TF 1 nit. 1.50 Mésaventures.

France 2

12.55 et *13.40 Météo.*
12.59 Journal, Bourse.
13.45 Derrick. La note. Série.
14.50 L'Enquêteur. Coupable ou victime. Série.
15.45 Hartley, coeurs à vif. Série.
16.35 Seconde B. La femme de ma vie. Série.
17.05 Quoi de neuf, docteur ? Le rêve de Maggie. Série.
17.30 La Fête à la maison. L'examen. Série.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Ah ! cette Titine !
19.20 et 1.55 Studio Gabriel.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.55

L'EMBELLIE
Téléfilm de Charlotte Silveira, avec Line Renaud, Jean-Pierre Cassel, Jacky Berroyer (100 min). 3047007
Une femme d'affaires qui a déjà dépassé l'âge de la retraite se trouve prise d'un malaise en pleine rue. Un homme lui vient en aide...

22.35

BAS LES MASQUES
Magazine présenté par Mireille Dumas. Les plus belles histoires d'amour (70 min). 4535910
23.45 Journal, Météo.
0.00 Le Cercle de minuit. Le terrorisme. Invités : Max Gallo (*La Part de Dieu*) ; Michel Wieviorka (*Face au terrorisme*) (80 min). 4987484
1.20 Histoires courtes. Court métrage. Spécial Clermont-Ferrand : *La Vie parisienne*, d'Hélène Angel, avec Valérie Bonneton, Marianne Groves. 2.25 Emissions religieuses (rediff.). 3.25 24 heures d'info. 4.35 Bandits cinéma. *5.00 Outremers (rediff.).*

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Les Enquêtes de Remington Steele.
14.30 Brigade criminelle.
15.00 Questions au gouvernement. En direct.
16.05 Docteur Doogie.
16.30 Popeye. Dessin animé.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Atlas des pays du monde* (Larousse).
18.55 Le 19-20 de l'information, *19.08, Journal régional.*
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. *Le fond de l'air effraie.* La pollution. Invités : docteur Alain Grimfeld ; Bernard Calvet ; Catherine Trautmann (110 min). 133736
22.40 Journal, Météo.

23.10

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Magazine présenté par Bernard Rapp. Patrick Modiano, de Paule Zajdermann et Antoine de Gaudemar (50 min). 2127194
0.00 Les Quatre Dromadaires (rediff.). Erebus, Volcan des glaces. Documentaire. *0.55 Dynastie. Dans les mailles du filet.* Feuilleton. 1.40 Musique Graffiti. Jeunes interprètes : *Fantaisie op. 49*, de Chopin, par Irina Plotnikova, piano (20 min).

La Cinquième

13.00 Fête des bébés. *13.30* Attention santé. Alcool et adolescents. 14.00 Le Réseau des métiers. 14.05 L'Esprit du sport. 15.00 Omnisciences. *Maladies mentales.* 15.30 Vaisseau Terre. Air conditionné. 16.00 Avoir 16 ans. 16.30 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Planète blanche. 18.30 Le Monde des animaux. Bébés animaux : les oursons.

Arte

19.00 et 2.05 Collection Hollywood 1950. Série. [7/28] Le Collier de perles, de William Cameron Menzies, avec Angela Lansbury, Ronald Colman (30 min). 9129
19.30 7 1/2. (30 min). 8200
20.00 *La Vipère commune.* Documentaire. Portrait d'un serpent venimeux, de Günter Goldmann (30 min). 5113
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Nous étions dix frères, les Juifs en route pour les camps d'extermination de l'Etat nazi, d'Erwin Leiser (60 min). 7106910
Erwin Leiser a rencontré des témoins, survivants des camps de la mort, pour suivre l'itinéraire des juifs sous le Troisième Reich.

21.45

TABLEAUX D'UNE EXPOSITION
De Moussorgski, transcription de Maurice Ravel, sur des images de Bernard Hébert, avec Moses Pendleton, les danseurs de Momix et l'Orchestre symphonique de Montréal, dir. Charles Dutoit. (35 min). 5416858
22.20 Le Dortoir. Danse. De François Girard, d'après la pièce de Gilles Maheu, avec la compagnie Carbone 14.
23.15 ▶ Steamboat Bill Junior ■■ Film américain de Charles Reisner avec Buster Keaton, Ernest Torrence (1928, N., 71 min). 8089113
0.25 Bezness ■ Film franco-tunisien de Nouri Bouzid avec Abdel Kechiche, Galia Lacroix (1991, v.o., 100 min). 3713910

M 6

13.25 M 6 Kid. Magazine présenté par Caroline Avon. La boxe. Kidimot : la pommade. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Tintin : Le Crabe aux pinces d'or ; 15.00, Gadget Boy ; 15.25, Creepy Crawlers ; 16.00, Draculito.
16.30 Hit Machine (rediff.).
17.00 et 0.35, 4.25 Fanzine. Spécial chansons françaises.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Raven. Urgence éternelle. Série.
19.00 Code Quantum. La cavale infernale. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 *Notre belle famille.* Série.
20.35 Ecolo 6. Des aquariums dans le désert.

20.45

PAROLE D'ENFANTS
Téléfilm de Miguel Courtois, avec Jean-François Garreaud, Olivia Brunaux (94 min). 123610
Deux adolescentes de 13 et 15 ans accusent leur père d'inceste, puis se rétractent. Une instruction judiciaire a été ouverte...

22.30

LA CICATRICE DE LA HONTE
Téléfilm de John Gray, avec Cheryl Pollack, Maria Hanson (91 min). 2578129
Une jeune fille de la campagne part tenter sa chance à New York. Elle voudrait devenir mannequin.
0.05 Fantasmes. Nue sous la lune.
1.10 Best of pop-rock.
3.05 Culture pub (rediff.). Magazine. *3.30 Jazz 6* (rediff.). Magazine.

Canal +

10.35 Tron ■■ Film de Steven Lisberger (1982, 92 min). 2412620
12.10 Internautes. Documentaire.
12.30 Internautes. Documentaire.
12.30 La Grande Famille.
13.45 Les Superstars du catch.
16.40 Basket américain. New-York-Detroit.
17.55 Pas si vite !
18.00 ▶ Le Dessin animé. The Mask.
▶ *En clair jusqu'à 19.00*
18.40 Basket Ball. En direct. Pau-Barcelone.
▶ *En clair jusqu'à 21.00*
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

OPÉRATION SHAKESPEARE ■
Film de Penny Marshall (1994, 124 min). 5959858
23.05 Flash d'information.
23.10 Jour de foot.
23.55 Deux verveines et l'addition. *Court métrage.*

0.10

GERONIMO ■
Film américain de Walter Hill avec Jason Patric, Gene Hackman (1993, v.o., 115 min). 9853991
A la fin de la conquête de l'Ouest, un jeune sous-officier établit une bonne relation avec le chef indien Geronimo. Celui-ci, envoyé dans une réserve avec les siens, se révolte. Vérité historique et exploitation du filon pro-indien de Danse avec les loups. *C'est soigné, classique, un peu ennuyeux.*
2.10 Histoire du reggae. (52 min) Musique.

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. De la substance naturelle au médicament. (3).
20.00 Le Rythme et la Raison. Les chansons de mariage. (3). Radio suisse-romande.
20.30 Antipodes. Les francophones de Roumanie.
21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radio publiques de langue française. A nos amours : Jacques de Decker, journaliste. Une émission de la Radio Belge.
22.40 Nuits magnétiques. Ceci n'est pas du cinéma. 2. Rien que des mensonges.
0.05 Du jour au lendemain. Gérard Granel (Etudes). 0.50 Coda. (3). *1.00 Les Nuits de France-Culture* (rediff.).

France-Musique

19.05 Domaine privé. D'Edmonde Charles-Roux.
20.00 Concert. Donné le 25 janvier, au Musée d'Orsay, par Brigitte Engerer et Bruno Rigutto, pianos : Bilder aus Osten op. 66 pour piano à quatre mains, de R. Schumann ; Casse-Noisette transcrit pour piano à quatre mains par Nicolas Economu, de Tchaïkovski ; Rhapsodie espagnole à quatre mains, de Ravel ; Fantaisie-Tableaux à quatre mains (première suite), de Rachmaninov.
22.00 Soliste. Pierre Fournier.
22.30 *Musique pluriel.* Œuvres de Hersant, Clementi.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Mozart, Grieg.
0.00 Jazz vivant. Le guitariste Claude Barthelemy et son onztette Otis. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Arminio, opéra en 3 actes, de Biber, par le Salzburger Hofmusik, dir. Wolfgang Brunner, Barbara Schlick (Giulia), Gotthold Schwarz (Arminio), Gerd Türk (Nerone), Xenia Meijer (Segesta), Gerd Kenda (Tiberio), Bernhard Landauer (Caligola), Markus Forster (Vitellio), Hermann Oswald (Germanico), Otto Rastbichler (Erchino), Irena Troupova (Claudia), Regina Schwarzer (Climmia), Florian Mehltretter (Seiano).
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR). 20.00 Faut pas rêver. Invité : Pierre Bachelet (France 3 du 2/2/96). 21.00 Strip Tease. *22.05 Journal (France 2).* 22.35 Du côté de chez nous. [2/10]. 23.35 Savoir plus. 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (RTBF, 30 min).

Planète

20.35 *Mascara, l'émir,* les murs, les gens. 21.20 Himalaya. [1/13] Un patrimoine fragile 21.50 Vol au-dessus des mers. [8/11] Tomcat, le félin des mers 22.45 Un enfer inoubliable. 23.35 ▶ Cocafé. 0.30 *Animaux du stade* (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Paris Match Première.

22.25 Concert : Maurane. Enregistré à Bruxelles en 1989 (50 min).
23.15 Concert : *Les découvertes* des Francofolies 95. Enregistré à La Rochelle (60 min). 9404281
0.40 Musiques en scènes.
1.10 Paris dernière (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Le Carrefour de la mort ■■ Film de Henry Hathaway *(1947, N., v.o., 95 min).* 8988649
22.05 Monsieur Taxi Film d'André Hunebelle (1952, *N., 80 min).* 98787020
23.25 The Man I Married ■ Film d'Irving Pichel (1940, N., v.o., 80 min). 83289587

0.45 Les Quatre Filles du docteur March ■■ Film de George Cukor (1933, N., v.o., 110 min). 73344392

Ciné Cinémas

20.30 Dead Bang ■ Film de John Frankenheimer (1989, 100 min). 8983194
22.10 Smoking ■■ Film d'Alain Resnais (1993, 145 min). 75645303
0.35 Ciné Cinécourts. *Invités : Marin Karmitz ; Tony Gatlif, Christian Philibert, Philippe Kotlarski.*

Série Club

19.55 Le Corsaire de la reine. La fontaine de jouvence. 20.20 Ma mère à moteur. Maman Noël. 20.45 (et 23.50) The Thunderbirds. Joyeux Noël. *21.40 (et 0.40) Jim Bergerac.* C'est presque des vacances. 22.30 Alfred Hitchcock présente. La taupe. 1.30 L'Or et le Papier (60 min).

Canal Jimmy

20.00 Le Frelon vert. Le secret de Sally Bell. 20.30 Route 66. Vers l'avenir. 21.20 Max Headroom. La publicité subjective. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Seinfeld. Le contrevenant. 22.45 Cop Rock. Pilote. 23.35 Liquid Television. 0.00 T'as pas une idée ? Invité : Patrice Chéreau 1.05 New York Police Blues *(50 min).*

RTL 9

19.55 *La Vie de famille. J'aurais dû l'empêcher.* 20.30 Le Désert blanc. 22.10 Leader. 22.15 Ciné express. 22.30 Le Syndrôme chinois. Film de James Bridges (1979, 125 min), avec Jane Fonda. *Suspense.* 0.35 Télé-achat. 0.50 Marianne de ma jeunesse. Film de Julien Duvivier (1954, N., 105 min), avec Marianne Hold. *Drame.*

TMC

20.25 Drôles d'histoires. 20.35 *Le Chinois : L'Ange déchu.* 22.05 H2O. 22.35 Aïda. Film de Clemente Fracassi (1953, 95 min), avec Sophia Loren. *Musique.* 0.10 Le Club *(75 min).*

Eurosport

17.30 Athlétisme. En direct. Meeting indoor de Moscou (Russie), au Kutz Sports Complex (60 min). 794533
18.30 Motors. 20.00 Volley-ball. Cannes-Kuopio. Ligue des champions. 21.30 Basket-ball. Pau-Orthez - Barcelone. 23.00 Football. Match amical. Espagne-Norvège. 0.30 Athlétisme (60 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Robert Wilson rêve « La Mort de Molière »

L'homme de théâtre américain met en scène et joue – en français – la fin de son illustre prédécesseur. Une « vidéo-fiction » très personnelle dont Heiner Müller avait choisi les paroles

UN ENFANT BABILLARD porte un tableau trop grand pour lui, et qui le cache : c'est le portrait de Molière par Mignard. Après le *générique, la caméra déroule laté*ralement des regards fixés sur quelque chose que l'on ne voit pas. Les yeux habitent l'écran, chassés un moment par un étrange objet qui se révèle être une longue vue, à travers laquelle Galilée *scrute le ciel. Un ciel que* l'on ne voit pas. Puis interviennent des visages, des chaises noires contre un mur, des ombres, un paysage derrière une fenêtre... Deux hommes portent un gisant, l'étendent sur un lit. Alors il crie, *un cri abominable, artificiel, qui* déforme sa bouche, béante comme celle d'un masque tragique, un cri qui s'achève en sourire.

Sous la perruque Louis XIV, sous la fine moustache et les sourcils *fournis, on reconnaît* Robert Wilson. Auteur et acteur de ce film : *La Mort de Molière*. Il est également, avec Philippe Chemin et Jan Linders, le scénariste de ce qu'Arte présente comme une « vidéo-fiction ».



UNE VISION SOMPTUEUSE

Il ne s'agit évidemment pas de révélations sur une histoire devenue mythique. Il s'agit très exactement d'une vision – comment Wilson voit la mort d'un ami. Comment *il en rêve. Et il* en rêve somptueusement. S'il ne « voit » pas Molière mourir dans son fauteuil de scène, le fauteuil est là, très présent. Le cuir fatigué dans *une cage de verre, posé sur un car*ré de lumière blanche, éblouissante. Les images, superbes, sont de Renato Berta.

Le fauteuil, la lumière. L'image revient, ponctue le défilé de personnages emblématiques, reli*gieuses sans corps encadrées de* coiffes noires, comédiennes aux épaules nues dans le rose miroitant de leur robe, Sganarelle et Pierrot, comédien sous un masque de loup-garou, seigneurs en dentelles. Un homme en blouse blanche, un médecin d'aujourd'hui, une Dame blanche au visage voilé... *La lumière fait* naître les vibrations de la vie sur la peau et, l'instant d'après, les dé*tait, et les visages devenus bla*fards se figent en masques de cire. Les personnages demeurent muets, des voix (celles de Samy Frey, de Bulle Ogier, de Jeanne et Philippe Chemin) venues d'une autre dimension parlent « off ».

*Molière/Wilson sort de son im*mobilité, le corps agité de mouvements spasmodiques, convulsifs. Sa main en gros plan se tend, se crispe, prend une sorte de vie personnelle. Elle devient quelque chose, un animal bizarre. Wilson/Molière crache du sang dans un mouchoir, il aboie, il tousse. Sa *toux se répercute, se prolonge*, scande paroles et musique. La musique est de Phil Glass. Les paroles se dispersent. Elles ont *été* choisies, quelque temps avant sa mort survenue le 30 décembre dernier, par Heiner Müller. Des paroles *qu'il a prises dans son œuvre*, chez Molière, Shakespeare, Kafka, Marlowe, et quelques autres encore.

UNE AMITIÉ SANS DÉFAUT

Toute l'histoire est là. On sait que depuis le temps où Heiner Müller et Robert Wilson ont travaillé ensemble sur *Civil WarS*, voilà plus de dix ans, une étroite, une fidèle amitié lie les deux hommes, pourtant si dissemblables. Une *amitié sans défaut. Robert Wilson* était à Berlin aux funérailles de son ami. C'est moins à Molière qu'à Müller que le film est dédié. On le suppose. Cela ne fait aucun doute. Il y a dans le déroulement en spirale de ces séquences une telle tendresse pudique.

La tendresse est l'une des *grandes qualités* du film. Une autre est de rappeler ou de faire connaître le vocabulaire singulier de Robert Wilson : lenteur de gestes hiératiques, mouvements arrêtés, gags soudains, puissance des regards dans les visages fer*més, ombres fantomatiques*, contours précis des objets, géométrie des lignes, et la façon d'utiliser la lumière comme un pinceau de peintre sorcier... La magie est là, intacte. Mais il faut attendre la nuit pour la savourer.

Colette Godard

★ « La Mort de Molière », Arte, jeudi 8 février à 1 heure.

Les clôtures du ministre

par Agathe Logeart

EN LANÇANT le premier reportage de LMI (le magazine de l'information de TF 1), consacré à la violence à l'école, Guillaume Durand avait prévenu : *« Problèmes sociaux et ambiance garantis »*. Il y avait une forme de gourmandise dans sa voix. Une espèce de vantardise, du genre *« Vous allez voir ce que vous allez voir, et c'est pas triste »*. On a vu, et ce fut triste. Le proviseur *adjoint d'Aubagne a la* tête au carré, un œil violet tout poché, des points de suture sous un gros pansement, et un moral que l'on devine en dessous du niveau de la mer, après avoir été proprement rossé dans son bureau par le *père d'un élève accusé d'un vol. Si* la violence à l'école n'est pas nouvelle, concède Guillaume Durand, ce qui le serait plus, c'est que les professeurs *« en ont par-dessus la tête »*. Le proviseur adjoint d'Aubagne en est, au sens propre, devenu l'*image emblématique*.

Racket, insultes, menaces, coups, crachats, vandalisme, les petits monstres ne s'épargnent, ne leur épargnent rien. Font-ils un peu plus les zouaves parce que des équipes de télévision viennent les flairer sous le nez ? C'est probable. Ainsi, à Goussainville, la nuée de *gamins qui bloquaient un auto*mobiliste devant le collège à la sortie des cours ont parfaitement joué la partition attendue. Coups de pied dans le véhicule, poses de durs à cuire, ils furent de parfaits acteurs. L'automobiliste ne fut pas mal non plus lorsqu'il sortit de son coffre un manche de pioche. *Quant aux journalistes, on nous* dit qu'ils ne durent leur salut qu'aux grilles du collège derrière lesquelles ils se réfugièrent, après s'être fait *attaquer par des élèves* qui n'avaient pas hésité à voler, de surcroît, quatre matraques aux policiers présents sur place. Du beau travail, rondement mené. On se serait cru au zoo, quand le fauve s'agace d'être nargué par le visiteur. Il rugit, feule, sort sa grosse patte pleine de griffes de derrière les barreaux, et fait peur, puisqu'après tout c'est ce qu'on lui demande. A quoi bon aller au zoo, si ce n'est pour jouer à se faire peur ?

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, avait accepté d'être confronté à ces images et au désarroi des professeurs, lassés de réclamer encore et toujours des moyens et un peu d'espoir. Il parla doctement, à mots lents. Craignait-il de ne pas être compris ? Ou cherchait-il à *gagner du temps ? On le sentait* pressé de venir au bout de cette émission, où il avait si peu de choses à dire. Empêtré dans la fameuse trouvaille du numéro de téléphone pour enseignants en détresse (un SOS-Profs battus qui a bien fait rire sous les préaux et n'est même pas gratuit), il délayait son propos, à l'endroit, à l'envers. *« En finir avec le mythe de l'école ouverte... Construire des clôtures... Faire respecter le sanctuaire* [?] *que doit être l'école... »* Dans le décalage entre les images et le discours ministériel, il y avait quelque chose de surréaliste. Ce n'est sûrement pas commode de ne pas perdre la face quand on a les mains vides.

JEUDI 8 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton.
15.25 Rick Hunter, inspecteur choc. *Moment fatal*. Série.
16.15 Une famille en or. Jeu.
16.50 Club Dorothée.
17.30 La Philo selon Philippe. Série.
18.00 Les Années fac. Les santiags. Série.
18.25 Le Miracle de l'amour. *Le fond du désespoir*. Série.
19.00 Agence tous risques. [2/3] Condamnation. Série.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50

NAVARRO
Série. L'impardonnable, de Nicolas Ribowski (95 min). 641779
Un marchand de tableau est assassiné dans l'atelier de sculpture de sa femme. Le commissaire porte ses soupçons sur les associés italiens du défunt...

22.25

J'Y CROIS, J'Y CROIS PAS
Magazine présenté par Tina Kieffer. Les huissiers ont-ils tous les droits ? Invités : Jean-Pierre Cevear, *Le Racket légal des huissiers* ; Bernard Menez. (135 min). 8175601
0.40 Journal, Météo.
0.55 Côté cœur. 1.20 et 1.55, 2.55, 3.30, 4.10, 4.45 TF 1 nuit. 1.30 Intrigues. 2.05 et 5.10 Histoires naturelles. 3.40 *L'Aventure des plantes*. 4.55 *Musique*.

France 2

12.57 Journal, Loto.
13.45 Derrick. Série.
14.50 L'Enquêteur.
15.40 Tiercé. En direct de Vincennes.
15.55 et 5.20 La Chance aux chansons.
16.35 *Des chiffres et des lettres*. Jeu.
17.10 Quoi de neuf, docteur ?
17.35 La Fête à la maison.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Titine postière.
19.20 et *2.40* Studio Gabriel.
19.59 Journal, Météo.
20.15 Invité spécial. Nicolas Sarkozy.
20.45 Météo, Point route.

20.55

▶ ENVOYÉ SPÉCIAL
Moirans : chronique d'un phénomène ; Instits de campagne ; La mort en silence ; L'incendie du village (Jura) ; Massacre à Srebrenica (rediff.) (125 min). 2543458
23.00 Expression directe. UNAPL.

23.05

LA MAISON RUSSIE ■
Film américain de Fred Schepisi, avec Sean Connery, Michelle Pfeiffer (1990, 125 min). 8158243
Ce suspense d'espionnage, qui renvoie aux méthodes de la guerre froide, est adapté d'un roman de John Le Carré. C'est très bien joué, mais la mise en scène est un peu trop sage.
1.10 Journal, Météo.
1.25 Le Cercle de minuit. La chanson française : le quota en questions (75 min). 77293514
3.10 Bas les masques (rediff.). 4.20 24 heures d'info. 5.05 Le Huitième Ciel. 5.50 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Les Enquêtes de Remington Steele. Un beau rêve. Série.
14.30 Brigade criminelle.
15.00 Magnum. Déjà vu [1/2 et 2/2]. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Un homme de joie*, d'Yves Robert.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.10 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

JUMEAUX
Film américain de Ivan Reitman avec Arnold Schwarzenegger, Danny DeVito (1988, 107 min). 820888
On compte les gags de ce film sur les doigts d'une seule main.
22.40 Journal, Météo.

23.10

AH ! QUELS TITRES !
Magazine présenté par Philippe Tesson. Le goût du Moyen Age. Invités : Jacques Le Goff (*Saint Louis*) ; André Miquel (*Deux histoires d'amour de Majnum à Tristan*) ; Christian Amalvi (*Le Goût du Moyen Age*) (60 min). 6813601
0.10 Espace francophone. Nouvelle-Angleterre : quel avenir pour le français ? *0.40 Dynastie*. Mise au point. Feuilleton. 1.25 Musique Graffiti. *Trio op. 100*, de Schubert (2 mouvements), par Cécilia Tsan, violoncelle, Alexis Galperine, violon, Jean-Louis Haguenauer, piano (25 min).

La Cinquième

13.00 Les Lumières du music-hall. Maurice Chevalier. 13.30 Attention santé. 13.35 Défi. 14.00 *Le* Réseau des métiers. 14.05 A tous vents. Les démons du large. 14.35 Le Vieillissement. 15.00 Omnisciences. L'espace. 15.30 Terra X. 16.00 Planète blanche. 16.30 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. *18.00* Les Grandes Inventions. Le groupe sanguin. 18.15 Cinq sur cinq. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Série. *[8/28] Big Jim (30 min)*. 4359
19.30 7 1/2. Magazine (25 min). 89972
19.55 Palettes. Documentaire. Claude Monet, la couleur de l'instant : la série des Bassins aux nymphéas, d'Alain Jaubert (35 min). 3083392
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : MARTIN LUTHER
Proposée par Beate Schönfeld.
20.46 Images de Luther. Documentaire de Dietmar Buchmann (34 min). 109178392
21.20 Pèlerins protestants. Documentaire de Detlef Urban (v.o., 30 min). 556392
21.50 L'Hymne à la grâce. Téléfilm de Kurt Veth, avec Ulrich Thein, Daniel *Minetti (90 min)*. 8594021
En 1521, Luther est convoqué à Worms, pour défendre ses positions devant l'empereur et le Reichstag.
23.20 Martin, pourquoi as-tu fait ça ? *Documentaire de Detlef Urban, avec Cyrill B.* Brendt (v.o., 60 min). 8873243
0.20 Martin, mon dieu. Court métrage. De *Gunther Scholz* (1996). *Interview imaginaire de la femme de Luther.*
0.50 Bibliographie.
1.00 La Mort de Molière. Vidéo-fiction. De Robert Wilson, textes écrits et *choisis par Heiner Müller, musique de Philip* Glass, avec Robert Wilson, Bulle Ogier, Jeanne Chemin (50 min). 4888840
● *Lire ci-dessus.*
1.50 Le Flambe. Documentaire de Frédéric Laurent et Jérôme de Missolz (rediff., 65 min).

M 6

13.25 La Nuit du harem. Téléfilm de Billy Dale [1/2], avec Nancy Travis (90 min). 4406392
En Syrie, au début du siècle, une jeune femme occidentale est enlevée et placée dans un harem.
15.10 Deux flics à Miami. Lombard. Série.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.05 Une famille pour deux.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Raven. Série.
19.00 Code Quantum. La fiancée. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Passé simple. *Le héros et la princesse.*

20.45

EN TOUTE INNOCENCE ■
Film français d'Alain Jessua avec Michel Serrault, Nathalie Baye (1987, *92 min*). 954089
Curieux jeu de cache-cache entre deux êtres également antipathiques. Excellente interprétation.

22.35

XANGADIX
Film hollandais de Rudolph Van Den Berg avec Monique Van De Ven, Esmée de La Bretonnière (98 min). 3292089
Une journaliste et sa fille, en proie à des cauchemars, sont mises en danger par sept psychopathes incarnant l'esprit maléfique d'une tribu indienne d'Amazonie. On ignore tout de ce film programmé par M 6, même sa date de réalisation...
0.15 Culture rock (rediff.).
1.15 Best of Trash. Musique.
3.15 La Tête de l'emploi. Magazine. *3.40 La Saga de la chanson française*. Edith Piaf. Documentaire. 4.30 E = M 6. Magazine.

Canal +

10.40 Flash d'information.
10.45 Miss Karaté Kid. Film américain de Christopher Cain (1994, *103 min*). 5118601
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Tom et Viv ■ ■ Film de Brian Gilbert (1994, 120 min). 3093514
15.45 Thirty Five Aside. Court métrage.
16.15 Le Petit Garçon ■ Film de Pierre Granier-Deferre (1994, 100 min). 8944750
18.00 ▶ Le Dessin animé. The Mask.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.40 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

ETHAN FROME ■
Film américain de John Madden avec Liam Neeson, Joan Allen (1993, 10 min). 800514
Adaptation correcte, mais un peu terne, d'un roman d'Edith Wharton.
22.15 Flash d'information.
22.20 Surprises.

22.25

MISTER JONES ■
Film américain de Mike Figgis avec Richard Gere (1993, v.o., 109 min). 4758972
0.20 Pigalle ■ Film franco-suisse de Karim Dridi (1994, 88 min). 6926175
Un nouveau réalisme, sans poésie ni complaisance.
1.45 L'Inspecteur Beck. Téléfilm. Le Marathon de Stockholm (86 min). 7491021
Un homme est assassiné. La police soupçonne un pépiniériste dont la femme vient de mourir.

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. *De la substance naturelle au médicament (4).*
20.00 Le Rythme et la Raison. Les chansons de mariage. (4). RTBF : Chansons en Wallonie.
20.30 Lieux de mémoire. *Alésia.*
21.32 Fiction. Messe, de Martine Drai.
22.40 *Nuits magnétiques*. Ceci n'est pas du cinéma. 3. Une histoire d'éthique.
0.05 Du jour au lendemain. Patrick Longuet (Lire Claude Simon). 0.50 Coda. Mallarmé : *les lettres et la musique* (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. *Donné le 4 février, salle Olivier* Messiaen à Radio-France, par l'Orchestre national d'Ile-de-France, dir. Arturo Tamayo : *Œuvres de Kagel* : Rrrrrr... six pièces pour vents, contrebasses et percussion *(1er cahier)* ; *Szenario pour* cordes et bande ; Rondes de printemps, de Debussy ; Inverview avec D. pour monsieur Croche et orchestre, de Kagel, Pascal Dusapin, récitant.
22.00 Soliste. Pierre Fournier.
22.30 Musique pluriel. Métaboles, de Dutilleux, par l'Orchestre de l'Opéra Bastille, dir. Myung Whun Chung.
23.07 Ainsi la nuit. *Quatuor à cordes nº 68 op. 64 nº 6*, de Haydn, par le Quatuor Amadeus ; Quintette pour flûte, hautbois, clarinette, basson et piano op. 8, de Magnard.
0.00 Tapage nocturne. Lightwave, l'art de l'insolite sonore. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Anton Rubinstein, pianiste et compositeur. Ballade nº 1 *op. 23, de Chopin* ; *Faust, de* Rubinstein ; Concerto nº 2, de Saint-Saëns ; Air du démon, de Rubinstein ; Ouverture sur trois thèmes russes, de Balakirev ; Sonate nº 1 op. 18, de Rubinstein ; La Tempête, de Tchaïkovski ; Mélodies, de Rubinstein, Fassbaender.
22.40 Archives : le violoniste Michael Rabin. Concerto nº 2, de Wieniawski, de De Sarasate ; La Capricieuse, d'Elgar, Pommers, piano ; Fantaisie écossaise, de Bruch ; *Sonate op. 27 nº 3 Ballade, d'Ysaÿe*. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.25 (et 22.00) Météo des cinq continents. 19.30 Journal (TSR).
20.00 La Gueule de l'autre ■ Film de Pierre Tchernia (1979, 100 min). 46252243
21.40 Court métrage. 22.05 Journal *(France 2)*. 22.25 Correspondances. 22.35 La Marche du siècle. (France 3 du 24/1/96). 0.05 Tell quel. 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (RTBF, 30 min).

Planète

20.35 Histoire de la marine. *[5/7]* Les forteresses flottantes. 21.25 Les Tortues. 22.15 Mascara, l'émir, les murs, les gens. 23.05 Himalaya. [1/13] Un patrimoine fragile. 23.35 Vol au-dessus des mers. [8/11] Tomcat, le félin des mers *0.30 Un enfer inoubliable* (50 min).

Paris Première

19.30 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première.
21.00 La Soupe au canard ■ ■ Film de Leo McCarey (1933, N., *75 min*). 21851717
22.15 Totalement cinéma.
22.40 Concert : Récital Felicity Lott. Enregistré au château de Maison-Lafitte (90 min). 7276408
0.30 Musiques en scènes. 0.40 Stéphane Grappelli. Concert enregistré au festival international de jazz de Montréal, en 1984 (60 min).

Ciné Cinéfil

18.50 Le Carrefour de la mort ■ ■ *Film de Henry Hathaway* (1947, N., *v.o.*, 100 min). 2310175
20.30 La Belle que voilà ■ Film de Jean-Paul Le Chanois (1949, N., 115 min). 5804934
22.25 Les Quatre Filles du docteur March ■ ■ Film de George Cukor (1933, N., v.o., 115 min). 41322408
0.20 Le Club. Invité : Sydney Pollack
1.35 La Révolte des dieux rouges ■ ■ Film de William Keighley (1950, N., v.o., 80 min). 70015847

Ciné Cinémas

19.00 Maniac. Film de William Lustig (1980, 90 min). 4528779
20.30 La Brune brûlante ■ ■ Film de Leo McCarey (1958, v.o., 105 min). 8951595
22.15 Un jeu brutal ■ ■ Film de Jean-Claude Brisseau (1982, 90 min). 3319408
23.45 Alexandre le Bienheureux ■ Film d'Yves Robert (1967, 95 min). 72805408
1.20 Hollywood 26. 1.50 L'Amour aveugle (30 min).

Série Club

20.20 Ma mère à moteur. Lune de miel. 20.45 (et 23.50) Anthelme Collet. 21.40 (et 0.45) Jim Bergerac. *Chute d'un homme volant*. *22.30* Alfred Hitchcock présente. Le promoteur (30 min).

Canal Jimmy

20.00 Bonjour tristesse ■ ■ Film d'Otto Preminger (1958, 95 min). 97032048
21.35 Quatre en un. 22.00 Chronique du front.
22.05 Mystery Train ■ ■ ■ Film de Jim Jarmusch (1989, v.o., 110 min). 24887682
23.55 Souvenir. 88 en chansons. 1.10 Le Meilleur du pire (30 min).

RTL 9

20.30 La Main droite du diable. Film *de Constantin Costa-Gavras* (1988, 135 min). *Drame*. 22.45 Leader. 22.50 Un après-midi de chien. Film de Sidney Lumet (1975, 125 min). *Policier*. *0.55 Télé-achat*. 1.10 Y'a pas le feu. Film de Richard Balducci (1984, 80 min).

TMC

20.00 Marc et Sophie. Violence et potions. 20.25 Drôles d'histoires. 20.35 La Belle du Pacifique. Film de Curtis Bernhardt (1953, 90 min), avec *Rita Hayworth*. *Drame*. 22.05 Paroles de femmes. Vanessa Demouy. 23.20 Le Fils du cordonnier (75 min).

Eurosport

10.25 Biathlon. En direct. (95 min). 18817330
17.00 Fléchettes. 18.00 Biathlon. 19.00 Boxe. Poids Super Coq : Richie Venton (G.-B.)-Wilson Docherty (G.-B.) 20.00 Course de camions. 21.00 Catch. 22.00 Monster Truck. *23.00 Aérobic. 0.00 ATP Tour* Magazine. 0.30 Karting (60 min).

Les programmes complets de radio, de télévision *et une sélection du câble* sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

JEUDI 8 FÉVRIER 1996

Les médecins généralistes ne prescrivent pas plus de médicaments qu'il y a dix ans

Une enquête de la CNAM a analysé 128 000 ordonnances délivrées en mai 1993

UNE ENQUÊTE CONDUITE par la Caisse nationale d'assurance maladie, rendue publique mardi 6 février, fournit plusieurs nouvelles données sur la consommation de médicaments en France. Cette enquête a été conduite à partir de l'analyse de 128 000 ordonnances médicales présentées, pour règlement, aux caisses de sécurité sociale entre le 10 mai et le 15 mai 1993 retenues à partir d'un échantillon représentatif au 1/48ème de l'ensemble des documents de facturation accompagnés des ordonnances de médicaments.

La quasi-totalité (98,44 %) des ordonnances analysées comportaient au moins une spécialité allopathique. Elles correspondaient au total à la prescription de plus de 405 000 « *lignes de prescription* ». Seules 81 % des ordonnances étaient libellées conformément aux dispositions du Code de la santé publique qui imposent au prescripteur de définir la posologie, la quantité ou la durée de traitement. Ce travail permet notamment d'établir un classement des spécialités médicamenteuses les plus consommées. Pour diverses raisons méthodologiques, ce classement fournit plus une indication de tendances que l'exact reflet de la consommation pharmaceutique nationale.

LE PARACÉTAMOL EN TÊTE

Trois familles thérapeutiques apparaissent en tête des prescriptions médicales. Il s'agit des médicaments du système nerveux central (19 %), suivis de ceux de l'appareil digestif (17 %) et du métabolisme (16 %). Le paracétamol commercialisé par les laboratoires Théraplix (groupe Rhône-Poulenc Rorer) sous la marque *Doliprane* se situe en première position d'un classement qui comprend 827 spécialités et qui se termine. avec le *Vitaphakol*, collyre des laboratoires h. Faure. Derrière le *Doliprane* on trouve, dans l'ordre l'*Aspégic*, le *Temesta*, le *Di-Antalvic*, le *Lexomil*, le *Nifluril*, le *Clamoxyl* et le *Lipanthyl*. Le célèbre antidépresseur *Prozac* figure *en* 23ème position, neuf places devant le *Tranxène*.

Ce classement se transforme profondément dès lors que l'analyse porte sur les montants réglés par les caisses d'assurance maladie, soit 18 millions de francs. On trouve alors dans le peloton de tête les spécialités pharmaceutiques de l'appareil cardio-vasculaire et les antibiotiques. Le médicament pour lequel les remboursements sont les plus élevés, est l'*Augmentin* des laboratoires SmithKline Beecham (pour un total de 233 481 francs).

« *Le nombre de lignes de prescription par ordonnance est resté inchangé entre 1983 et 1993, soit 3,6 lignes pour les généralistes* écrivent les auteurs de cette enquête. *Cette observation conduit à imputer l'augmentation des dépenses, non à un allongement des ordonnances, mais à la croissance du nombre d'actes accompagnés d'une ordonnance de médicaments ainsi qu'à la substitution d'anciens médicaments par des nouveaux plus coûteux.* »

Les auteurs soulignent toutefois eux-mêmes les limites de leurs investigations. « *La portée de nos résultats est conditionnée par les caractéristiques de la population qu'ils décrivent* écrivent-ils. *La principale limite de cette enquête réside dans sa situation dans le temps.* » Ce travail n'est en effet révélateur que d'une fraction des comportements médicaux de quelques jours du mois de mai 1993. On ne peut manquer d'être surpris devant la faiblesses des outils dont dispose la CNAM pour appréhender de manière détaillée et en temps réel la consommation pharmaceutique nationale. Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'industrie pharamaceutique dispose, elle, de ces outils et des précieux résultats qu'ils fournissent.

Jean-Yves Nau

Le fond de l'air

par Pierre Georges

EXCELLENTE NOUVELLE pour le premier ministre : il est populaire dans le Val-Louron. Et il ne l'a point volé. Alain Juppé s'en est donc allé, mardi 6 février, à l'extrême bout des Pyrénées – au-delà, on ne voit guère que l'Espagne – respirer un bon bol d'air des susdites. Et, accessoirement, recueillir les fruits d'une sage décision.

Car c'est un fait. Alain Juppé a sauvé le Val-Louron. L'EDF qui, comme chacun sait, a de l'électricité à revendre, avait décidé qu'il n'y aurait plus de Pyrénées. Pour ce faire, elle avait mijoté un de ces pharaoniques projets dont elle a le secret : planter, en pleine vallée, une ligne à très haute tension, agrémentée de ces multiples pylones qui donnent au paysage le charme lunaire des sinistres industriels.

Nécessité faisant saccage, l'EDF avait soigné l'argumentaire. C'était bon pour EDF. Donc bon pour la France. Economiquement, financièrement, stratégiquement *et même « bruxellement » ! Impa*rable. C'était bon pour tout le monde. Sauf pour le site, admirable. Sauf pour les habitants de ce Val-Louron, espèce en probable voie de disparition.

Comme si, en plus, il fallait se préoccuper des humanoïdes des Pyrénées ! Bref, l'affaire semblait entendue. Elle avait tourmenté six premiers ministres successifs, épuisé plus de tribunaux administratifs qu'un montagnard, en une vie, n'use de bérets, provoqué de saines colères et de vrais désespoirs. Tout semblait dit. Sauf le dernier mot. Et il revint à Alain Juppé de le dire : « *Non !* » Non, pas de cela, Lisette, pas de cela, EDF, pas de cette horreur ! L'on aménage et l'on gouverne d'abord pour les hommes, « *humainement* », précisa, en substance, le chef du gouvernement.

Alain Juppé s'en fut donc sur les lieux du sauvetage. Il ne put voir, brouillard et neige, tout à fait ce à quoi le Val-Fouron et le patrimoine national avaient échappé. Il n'empêche ! C'était la bonne décision, une décision courageuse et, ce qui ne gâte rien, populaire. Est-ce l'accueil très chaleureux fait au sauveur ? L'ivresse provoquée par ce grand bol d'oxygène partagé avec le ministre de l'environnement, Corinne Lepage ? En tout cas, Alain Juppé se laissa aller à une débauche affective : « *On dit souvent que je n'ai pas de cœur. Mais vous m'avez ému.* »

Hélas ! Sur d'autres fronts écologiques, le fond de l'air se faisait nettement plus frais. Et pollué. Vieille fable de l'air des villes et de l'air des montagnes. Les études médicales, sérieuses et fiables, montrent donc qu'il faudra désormais y regarder à deux fois avant de respirer en ville. L'air tue. C'est établi. L'air tue, presque comme ce vieux slogan : « *L'alcool tue, buvez avec modération.* »

N'ayant pas vocation innée à restreindre leur consommation d'oxygène, les citadins n'ont plus qu'à espérer qu'on aménage et gouverne leur vie et leur ville « *humainement* ». Plus facile à dire qu'à faire certes. Surtout qu'en ce domaine, tous pollueurs, tous pollués, tous empoisonneurs, tous empoisonnés, nous sommes les propres démons de notre enfer quotidien.

Mais il va bien falloir faire quelque chose. Ne serait-ce que pour ne plus entendre, à la radio, un pneumologue expliquer doctement que l'air n'était fatal qu'aux candidats les plus doués pour la mort. C'est d'une mince consolation. On ne saurait « *humainement* » et raisonnablement mettre Mamy sur le balcon pour accélérer le cours de l'héritage !

Une fin de voyage perturbée pour le pape au Guatemala

GUATEMALA
de notre envoyée spéciale

Venues du nord, des rafales inhabituelles de vent glacé se sont abattues sur la capitale du Guatemala, mardi 6 février. En raison d'une météo détestable, pour se rendre à Esquipulas, à 200 kilomètres à l'est, au sanctuaire du Christ noir, haut lieu de pèlerinage depuis le XVIe siècle, Jean Paul II a dû renoncer à prendre l'avion et recourir à un hélicoptère. Du coup, l'horaire a été perturbé, les cérémonies raccourcies de plus de trois heures pour permettre un retour rapide, en début d'après-midi, dans la capitale. Immanquablement, la rumeur a couru : le pape n'est pas bien. Son porte-parole, Joaquim Navaro-Valls, a aussitôt opposé un démenti, assurant que le pape était « *en excellente santé* » et qualifiant cette information d'« *irresponsable* ».

Soit une mauvaise journée pour Jean Paul II qui, transi et éprouvé par le froid, a cependant célébré dans la soirée, sans faiblir, sur la place Campo de Marte de la capitale, une nouvelle liturgie devant cent mille personnes, glacées elles aussi. Une rumeur, quelques imprévus : il n'en fallait pas plus pour que l'on observe à la loupe le reste du voyage au Nicaragua, au Salvador et au Venezuela. Et la fragile alchimie, qui s'instaure à chacune de ses visites, s'est ressentie de cette curiosité trop appuyée pour ne pas être morbide.

De fait, la seconde journée du pape au Guatemala n'a pas été à la hauteur de l'attente créée la veille par une étonnante arrivée sous une pluie de fleurs. Certes, dans ses deux longs discours d'Esquipulas, il a rendu un juste hommage aux nombreux laïcs catéchistes tombés au service de cette « *nouvelle évangélisation* » qui lui tient tant à coeur. Il a remercié et encouragé la hiérarchie religieuse qui depuis longtemps est placée en première ligne dans la lutte contre les inégalités. Mais peut-être n'a-t-il pas su cette fois, lui qui le fit si souvent, trouver les mots que beaucoup attendaient pour le drame des réfugiés, des populations déplacées ou plus simplement des *Indios*, parias de leur propre terre qui n'ont que trop fait les frais des 1 030 assassinats, 201 éxécutions sommaires et 1 696 violations des droits de l'homme recensés, en 1995, par la conférence épiscopale du Guatemala.

LES INDIENS « ÉCARTÉS »

Certains sont restés sur leur faim, devant l'énoncé de concepts spirituels bien éloignés des angoisses quotidiennes de la population, où l'on aurait pu voir une espèce de « marketing » religieux inspiré par la préoccupation de riposter aux sectes et aux Eglises évangéliques très nombreuses au Guatemala – on parle de cinq mille – dont l'influence grignote de plus en plus celle de l'Eglise catholique.

C'est le cas de la plus célèbre des Guatemaltèques, Prix Nobel de la paix en 1992, Rigoberta Menchu. « *C'est bien, la visite du pape*, explique-t-elle en nous recevant dans sa petite maison bruissante d'enfants au cœur de la ville. *C'est un leader mondial dont j'irai baiser la main avec humilité, une grande personnalité qui sait toucher notre sensibilité, mais le Guatemala est un pays multi-ethnique, avec plusieurs religions, et son voyage ne changera rien ici.* » Et cette femme généreuse, habillée comme n'importe laquelle de ces Indiennes Mayas dont elle réclame la reconnaissance à travers une active fondation, de nous expliquer, à mots couverts, sa déception d'avoir vu Jean Paul II serrer, à la réception officielle pour son arrivée, tant de mains dont « *presque aucune n'était indienne* ».

Elle conclut : « *Les Indiens ont été écartés de cette visite comme ils le sont de la vie réelle du pays. L'opinion internationale est impuissante à changer les choses. C'est aux Guatemaltèques à se prendre en mains, et l'Eglise catholique a son rôle à jouer concrètement. Si les Eglises évangéliques ont du succès, c'est qu'elles ont su justement, sans hiérarchie pesante, être présentes au jour le jour.* » En témoigne l'implantation massive en ville de ces Eglises au prosélytisme agressif, dont certaines avaient distribué des tracts hostiles avant l'arrivée du pape, le qualifiant notamment d'« *Antéchrist* ».

Marie-Claude Decamps

■ **NICARAGUA : à quelques heures** de l'arrivée du pape, un attentat à l'explosif, qui n'a pas fait de victime, a été perpétré dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 février contre une église catholique à Masaya, à une trentaine de kilomètres de la capitale, Managua. C'est le dix-huitième attentat de ce type contre des établissements catholiques depuis mai 1995. – *(AFP, Reuter.)*

M. Boutros-Ghali contactera les chefs de gouvernement pour obtenir le paiement de leurs arriérés à l'ONU

« ***LA CRISE FINANCIÈRE** a placé l'ONU au bord de la faillite* », a estimé mardi 6 février le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Boutros Boutros-Ghali, qui s'adressait à un groupe de l'Assemblée générale en charge des problèmes financiers de l'ONU. M. Boutros-Ghali a accompagné sa mise en garde d'un appel aux pays débiteurs de l'organisation pour qu'ils règlent leurs arriérés. Au 15 janvier, ces derniers totalisaient 2,3 milliards de dollars (11,5 milliards de francs).

« *Je prévois de contacter les chefs des gouvernements en leur demandant directement de régler leurs arriérés maintenant* », a-t-il dit. M. Boutros-Ghali a aussi plaidé en faveur d'une « *reprise* » de la session des cent quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée générale ou d'une « *session spéciale* » consacrée aux finances de l'ONU.

Premier pays visé par l'appel du secrétaire général : les *Etats-Unis*, qui, à eux seuls, doivent à l'ONU plus de 1 milliard de dollars. Pour les amener à régulariser leur situation et amadouer un Congrès – dominé par les républicains – largement hostile à l'ONU, M. Boutros-Ghali préconise de ramener la quote-part américaine au du budget ordinaire de 25 %, la part actuelle, à 15 % ou 20 %. Instaurer un tel plafond « *refléterait mieux le fait que cette organisation est l'outil de toutes les nations* », a commenté le secrétaire général. En 1945, lors de la création de l'ONU, la part américaine était de 45 %.

Cette décision, qui est du ressort exclusif de l'Assemblée générale, a d'ores et déjà reçu un accueil assez frais. Depuis des années, les Etats-Unis sont hostiles à une mesure qui aurait pour conséquence de réduire leur influence à l'ONU. Et l'Europe tout comme le Japon n'en veulent pas davantage, persuadés qu'ils auraient à prendre en charge la part budgétaire américaine.

M. Boutros-Ghali a aussi laissé entendre que des réductions d'effectifs étaient inévitables au siège du secrétariat général. Pour autant, il a refusé d'endosser un plan proposé par les services financiers de l'organisation prévoyant la suppression immédiate d'un millier d'emplois sur les dix mille concernés.

Les économies n'en sont pas moins à l'ordre du jour à New York. Le département des opérations du maintien de la paix, qui gère les missions des « casques bleus » dans seize parties du monde, a par exemple été prié de réduire les communications téléphoniques longue distance. Et de se préparer à une réduction prochaine de 15 % des effectifs.

M. Le Floch-Prigent ambitionne un « projet industriel » pour la SNCF

LE PRÉSIDENT de la SNCF, Loïk Le Floch-Prigent, veut décidemment bien marquer une rupture avec ses prédécesseurs. Après avoir supprimé le poste de directeur général (pour lui substituer deux directeurs délégués) et réorganisé le comité exécutif par activités (voyageurs, frêt, infrastructure), il a lancé, mardi 6 février, avec les syndicats réunis en table ronde, le processus de concertation sur un « *projet industriel* », qui se substitue au traditionnel « *plan stratégique d'entreprise* » censé fixer pour cinq années les grandes orientations de l'entreprise.

Au delà de la formule, Loïk Le Floch-Prigent a voulu signifier que la SNCF devait de plus en plus devenir une entreprise « *industrielle* » comme les autres et devait d'abord rechercher la croissance de son chiffre d'affaires. Il a proposé aux syndicats d'établir, en commun, un constat sur la situation de l'entreprise, avant de réfléchir sur ses missions futures. « *Je souhaite que nous démarrions nos réflexions sur un constat de départ commun* » a-t-il expliqué.

Le président a d'autre part annoncé le lancement d'une enquête auprès de la clientèle, sous la forme d'un questionnaire diffusé à plusieurs millions d'exemplaires. Comme prévu, un débat national sera également mené. La commission présidée par Claude Martinand (*Le Monde* du 10 janvier) présentera ses conclusions avant la fin février. Cette réflexion sur le rôle du ferroviaire et les missions de la SNCF se prolongera ensuite dans les conseils économiques et sociaux régionaux, et probablement au Parlement.

En parallèle au débat institutionnel, qui doit s'achever vers le 15 mai, seront menées de front les négociations sur le contrat de plan Etat-SNCF et l'élaboration, en interne, du projet industriel. Ces deux documents seront présentés au cours du conseil d'administration du 19 juin. Les ambitions du président laissent un peu sur leur faim les organisations salariales. Tout comme la nouvelle réorganisation au sommet de la SNCF, le plan de travail présenté mardi ne se traduit pour l'instant par aucun changement dans la marche de l'entreprise. *Le véritable baptême* du feu du nouveau président aura lieu le 13 février à l'occasion de la première table ronde sur les négociations salariales, où Loïk Le Floch-Prigent n'aura, au maximum, *conformément à la lettre de* cadrage du premier ministre, que 0,8 % de bausse générale des salaires à offrir pour 1996. Marc Rousset, secrétaire général de l'union fédérale des cadres et maitrises CGT *déplore déjà « la baisse annoncée de 10 % du volume des promotions.* »

Christophe Jakubyszyn

DÉPÊCHES

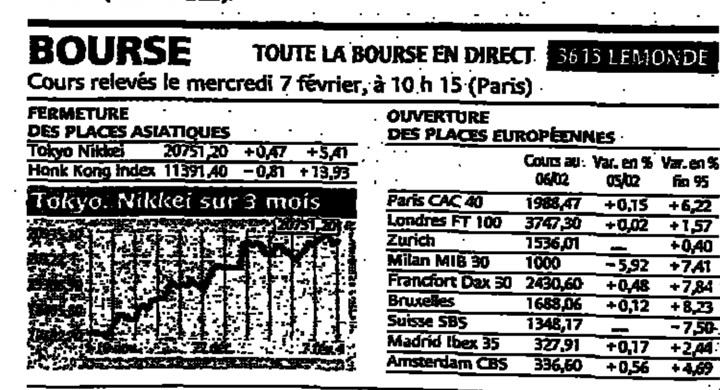
■ **ENVIRONNEMENT : cinq jours après avoir annulé le projet de ligne** très haute tension de 400 000 volts Aragon-Cazaril reliant la France à l'Espagne, le premier ministre Alain Juppé, accompagné de Corinne Lepage, ministre de l'environnement, s'est prononcé en faveur du classement de la haute vallée du Louron à l'occasion d'une visite de ce site dans les Hautes-Pyrénées, mardi 6 février. La veille, la Commission européenne de *Bruxelles avait dénoncé « l'action unilatérale » du gouvernement français* estimant qu'il s'agit d'une remise en cause de tous les projets prioritaires inclus dans le programme adopté en décembre 1994 par le sommet européen d'Essen en Allemagne.

■ **SOCIAL : le patronat et les syndicats ont rapproché** leurs points de vue, mardi 6 février, lors de la quatrième séance de négociations sur l'avenir des régimes de retraite complémentaire de l'ensemble des salariés (Arrco) et des cadres (Agirc). A l'exception de la CGT, les organisations de salariés ont accepté le principe d'une baisse progressive du rendement des deux régimes dans les dix ans pour les futurs retraités, même si cette baisse est moins brutale que celle proposée par le CNPF au cours de la séance précédente (*Le Monde* du 17 janvier).

■ **FAITS DIVERS : Pascal Raffin a été mis** en examen, mardi 6 février, pour « *incendies volontaires* » et « *incendie volontaire ayant entraîné la mort* » par Jean-Pierre Berthet, juge d'instruction à Lons-le-Saunier. Il a été écroué. Le pyromane, agé de trente-cinq ans, a reconnu être l'auteur des treize incendies survenus dans des maisons de la commune de Moirans, Haut-Jura, dont celui qui causa, samedi 20 janvier, la mort de sa tante Annie Raffin, cinquante-six ans, et d'un pompier de Moirans, Gérard David, quarante-neuf ans, qui tentait de la sauver.

■ **MUSIQUE : la 3e édition des Victoires de la musique classique**, a eu lieu, mardi 6 février, au Palais des Congrès à Paris. Le palmarès est le suivant : **Artiste lyrique** : Nathalie Dessay (EMI) ; **Ensemble instrumental ou vocal** : Ensemble Michel Piquemal (Naxos) ; **Enregistrement classique étranger** : Maxim Vengerov, Orchestre philharmonique de Berlin, Claudio Abbado (Teldec) ; **Soliste instrumental** : François-René Duchâble (EMI) ; **Nouveau talent** : Isabelle Moretti (Auvidis) ; **Formation de musique de chambre** : le quatuor Debussy ; **Chef d'orchestre de l'année** : Michel Plasson (EMI) ; **Musique ancienne** : Gérard Lesne (Virgin Classics/EMI) ; ***Contribution internationale à la musique française*** : Carlo Maria Giulini (Sony classical) ; **Meilleure production lyrique** : *Les Dialogues des carmélites*, de Francis Poulenc par le Capitole de Toulouse ; **Création de musique contemporaine** : *Quatuor à cordes*, de Marcel Landowski ; **Spectacle chorégraphique** : Jean-Claude Gallotta ; **Enregistrement de musique classique française** : Anne Gastinel (Auvidis).

■ ***VENTES* : *la collection de cinquante récits de Jules Verne*** (publiés et reliés par Hetzel), appartenant au comédien Michel Serrault, a été vendue aux enchères, mardi 6 février, à Drouot pour une somme totale de 358 000 francs (sans les frais).



BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 7 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

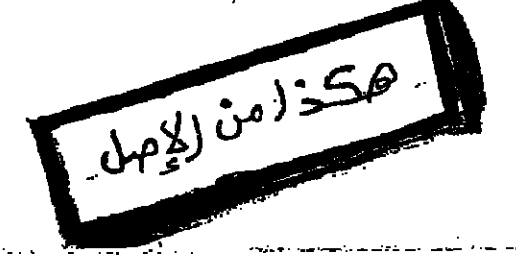
Tokyo Nikkei	20751,20	+0,47	+5,41
Honk Kong index	11391,40	−0,81	+13,93

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au : 06/02	Var. en % 05/02	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1988,47	+0,15	+6,22
Londres FT 100	3747,30	+0,02	+1,57
Zurich	1536,01	—	+0,40
Milan MIB 30	1000	−5,92	+7,41
Francfort Dax 30	2430,60	+0,48	+7,84
Bruxelles	1688,06	+0,12	+8,23
Suisse SBS	1348,17	—	−7,50
Madrid Ibex 35	327,91	+0,17	+2,44
Amsterdam CBS	336,60	+0,56	+4,69

Tirage du *Monde* daté mercredi 7 février 1996 : 507 008 exemplaires




هكذا من الإمل